



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



684.82

Fil



Francis Pierrepont Barnard,

M.A.Oxon., F.S.A., F.R.Hist.S., F.S.A.Scot.

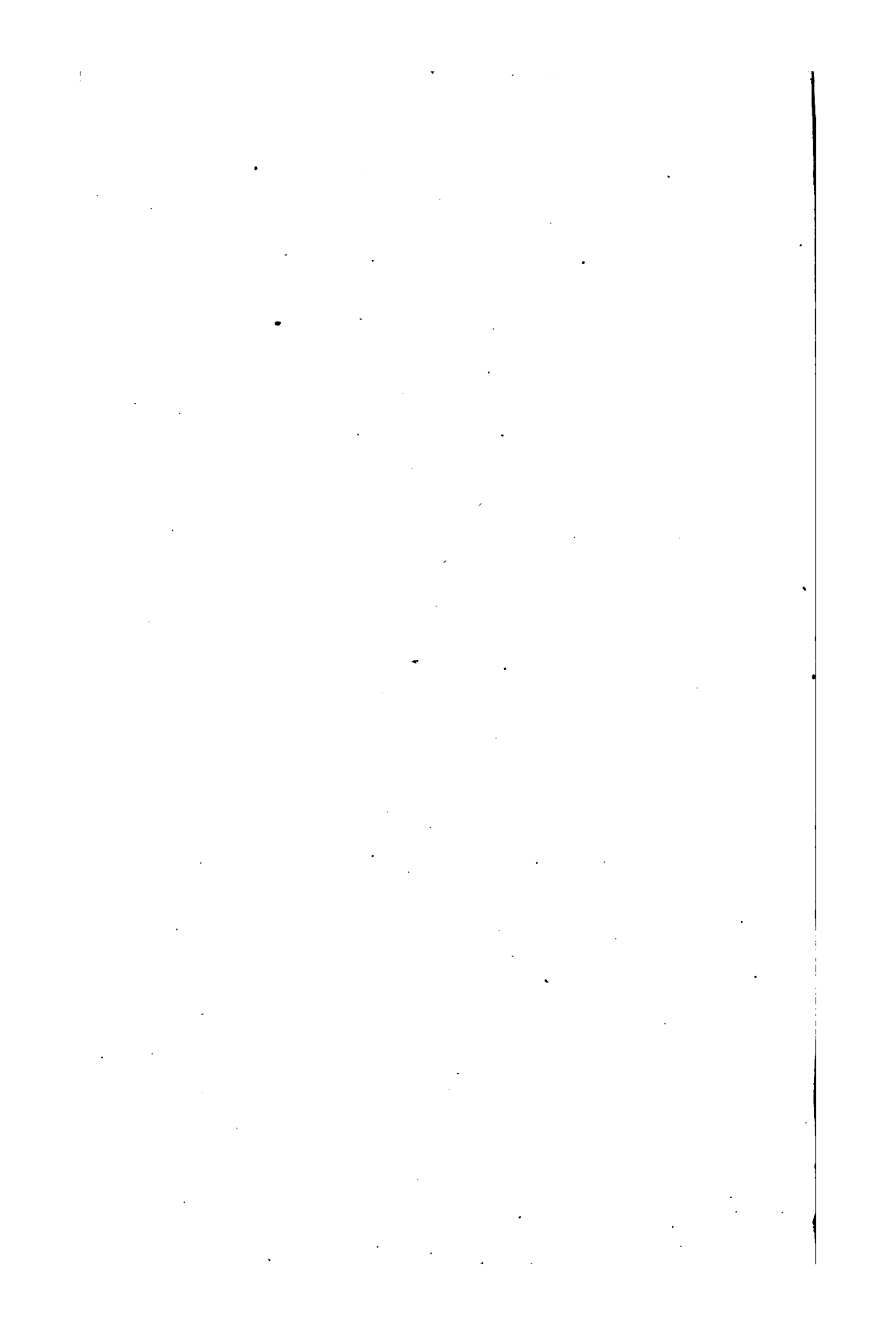


3664.

F.P. Barnard
March, 1913



3021653310



MONNAIES

DE FRANCE.

Lettres à M. Charles Eugène Hatfield
sur quelques monnaies françaises inédites
par Benjamin Hillon, Biersheim A. in. in.,
1863, Paris, Dumoulin, in octavo
de 192 pages, avec six planches

PARIS.

Bureau de la *Revue numismatique*, chez ROLLIN, rue Vivienne,
12;

Librairie archéologique de VICTOR DIDRON, place Saint-André-des-
Arts, 30;

J.-B. DUMOULIN, libraire de l'Ecole des Chartres, quai des Augus-
tins, 13.

CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

SUR

LES MONNAIES

DE FRANCE

PAR

BENJAMIN FILLON.

Membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, Membre étranger
de l'Association britannique d'Archéologie de Londres, &c.



FONTENAY-VENDÉE.

ROBUCHON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

NAIRIÈRE-FONTAINE, LIBRAIRE.

1850



NOV. - 1931

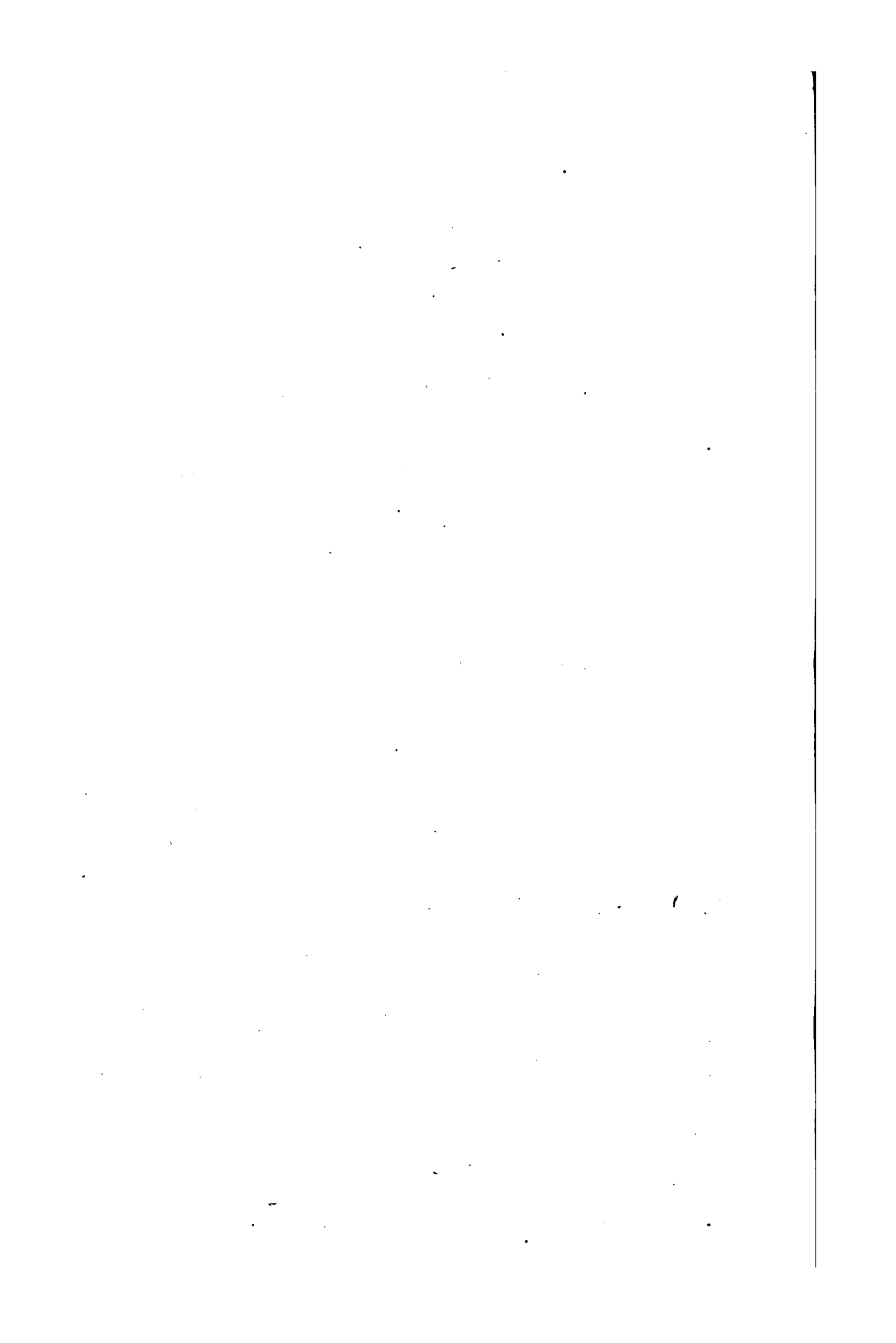
A

JOACHIM LELEWEL

ANCIEN MEMBRE
DU GOUVERNEMENT NATIONAL
DE POLOGNE.

ILLUSTRE MAITRE ,

Daignez accepter l'hommage de ces Considérations sur l'histoire monétaire de France , qui vous doit de si éclatants services. Veuillez le considérer comme un témoignage de profond respect pour le savant numismatiste et de sympathie pour le martyr de la sainte cause de la liberté des peuples



Les diverses branches de la science historique sont unies par des liens plus ou moins directs. Lorsque l'on étudie l'une d'elles, on est à chaque instant obligé de faire des emprunts aux autres, et souvent la solution d'une difficulté tient à des rapprochements qui paraissent d'abord impossibles. C'est surtout dans les questions d'ensemble que l'on reconnaît la vérité de ce principe ; mais alors il faut se placer à une certaine hauteur, et soumettre ses recherches à un système régulier qui permette de saisir le côté philosophique des faits.

La numismatique, envisagée sous ce point de vue, devient l'une des sources les plus pures et les plus abondantes de l'histoire. Cependant, il faut bien le dire, un petit nombre seulement de ceux qui recueillent nos monnaies nationales ont dirigé leurs études vers un pareil but. Les amateurs, préoccupés du soin d'enrichir leurs séries, ne sont presque jamais sortis des discussions de chroniques locales, et ont rarement songé à réunir en un seul cadre les données générales que l'on possède sur la matière. Or, agir de la sorte, et scinder les monnaies de France en une foule de petites divisions plus ou moins arbitraires, c'est fermer la voie des découvertes; c'est vouloir fractionner une science qui tient tout d'une pièce.

Dans le travail que je sou mets à l'appréciation des archéologues, je n'ai pas la prétention de combler cette lacune. J'ai simplement voulu grouper quelques idées, dont les unes me semblent nouvelles, et dont les autres ont déjà été émises, mais n'ont pas été présentées sous le même aspect. J'ai essayé, en un mot, de tracer le plan d'une classification logique et raisonnée des monnaies de France, à quelque catégorie qu'elles appartiennent.

Celle par règnes, qu'emploient presque tous les amateurs, est défectueuse et fait souvent commettre de graves erreurs. Qu'il s'agisse, par exemple, de cataloguer ou de placer dans un médailler les pièces frappées à des types permanents, pendant une longue suite d'années, à Melle, à Bordeaux, à Limoges, et dans une foule d'autres villes; qu'arrivera-t-il si l'on s'en tient à la méthode ordinaire? les époques seront

confondues, la donnée historique sera pervertie, et ces monuments, au lieu d'être un intéressant sujet d'études, ressembleront aux vieilleries étalées sans ordre sur la devanture d'un marchand de bric-à-brac.

La classification par provinces et ateliers monétaires est infiniment plus rationnelle, et ses avantages n'ont point échappé à quelques antiquaires. Elle s'applique aussi bien aux royales qu'aux seigneuriales, classes de monnaies entre lesquelles il est fort difficile, pour ne pas dire illusoire, de tracer une ligne de démarcation pendant les x^e, xi^e et xii^e siècles. J'ai surtout insisté sur cette période si peu connue, qui est la clef de la numismatique du moyen-âge.

Dans mes investigations, il m'est arrivé de sortir des routes tracées et d'oser en prendre de nouvelles. Ai-je réussi à faire avancer la science de quelques pas et à renouer les chaînons interrompus de l'histoire monétaire de nos provinces ? Ceux qui sont à même de consulter des collections nombreuses et d'étudier les monuments originaux seront mes juges.

D'un autre côté, j'ai demandé à l'art, cette expression vivante de l'état social des peuples, des éléments de saine critique, et je me suis attaché à montrer l'intime corrélation qui existe entre les systèmes de monnayage et les faits politiques au milieu desquels ils ont pris naissance. La numismatique est souvent le meilleur moyen de connaître la situation financière de chaque époque, et l'on sait que la question du numéraire joua toujours un grand rôle dans les destinées des nations.

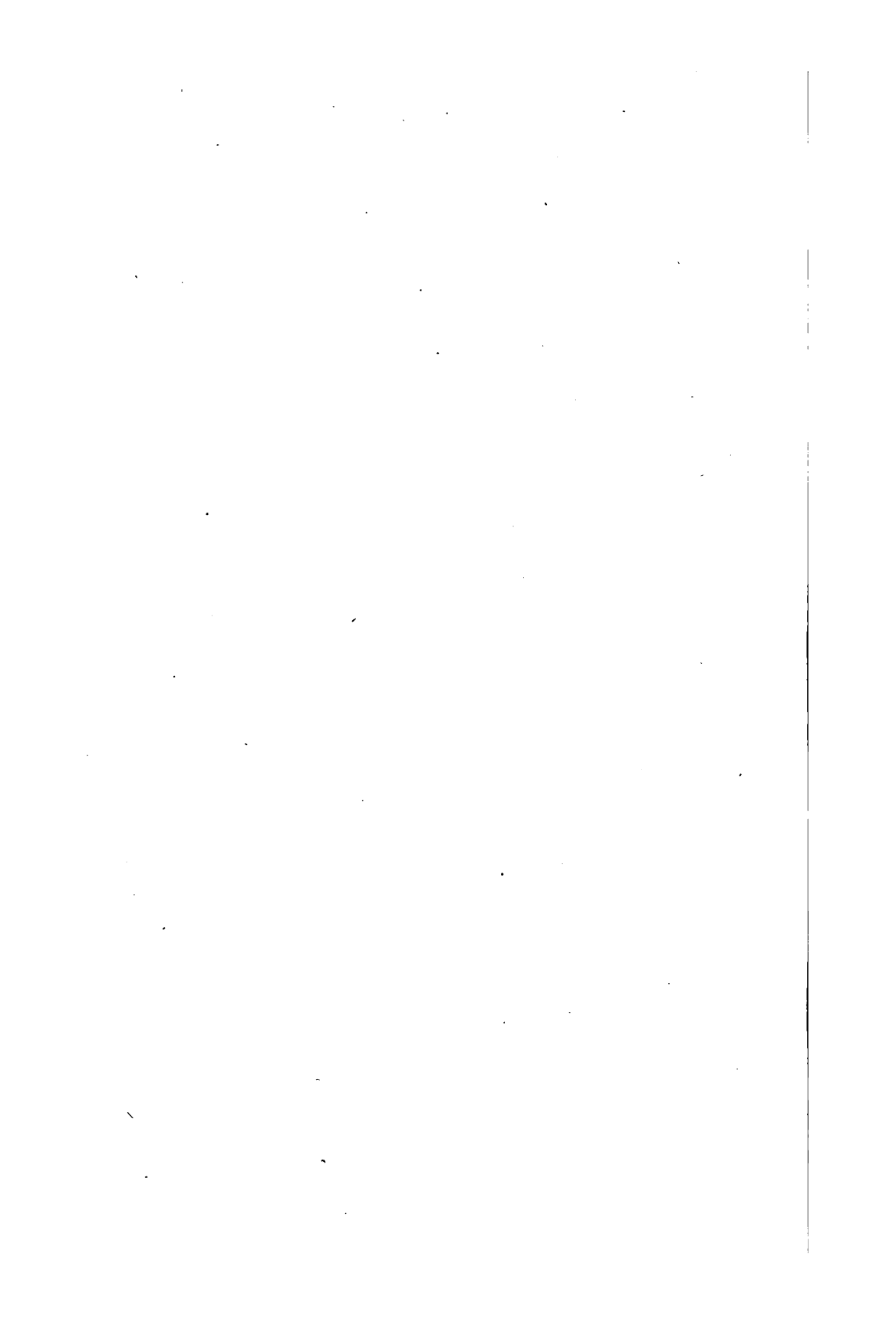
Notre histoire métallique sera ainsi affranchie à son tour des bornes étroites qui en faisaient une suite de preuves des généalogies des familles princières. Le titre, le poids, le type, tous les caractères de la fabrication des espèces, seront autant de témoignages irrécusables de la grandeur, de la bonne foi ou de la tyrannie des princes, de la prospérité ou de la misère de ceux qu'ils furent chargés de conduire. L'historien, l'artiste, le géographe, l'archéologue, le philosophe, y trouveront donc tour à tour d'amples matériaux qu'ils sauront utiliser au profit de la science et de l'art.

On me reprochera sans doute d'avoir été parfois trop bref et trop concis. Certains passages comportaient en effet de plus longs détails ; mais, gêné dans mes allures par de continuelles entraves qui, Dieu merci, n'existeront plus désormais, j'ai fait trop souvent des concessions préjudiciables à la valeur du livre. Je ne sais si plus tard il me sera permis de développer les questions que j'ai soulevées. Ayant abandonné depuis plusieurs années la numismatique, il me faudrait travailler sur de nouveaux frais. Et d'ailleurs, à l'époque solennelle où nous vivons, sommes-nous bien sûrs du lendemain ? Les événements nous pressent, et j'ai hâte d'apporter à mes collègues un faible tribut de reconnaissance et d'affection.

L'exposé qui va suivre montrera encore ce grand peuple de France exerçant sur l'Europe « la haute magistrature et l'esprit de prosélytisme qui le distingue ». Ses monnaies, comme ses mœurs et ses institutions, furent copiées des bords du Tage à ceux de la Vistule, et pénétrèrent même en Asie. Sous quelque face qu'on l'envisage, on est forcé de

reconnaître sa suprématie intellectuelle, et d'avouer que l'on
pourrait avec raison intituler son histoire tout entière :
GESTA DEI PER FRANCOS.

Fontenay-Vendée, 10 octobre 1850.



CHAPITRE PREMIER.

MONNAIES MÉROVINGIENNES.

§. I. — L'avènement du christianisme introduisit dans le monde la plus grande révolution sociale qui eût jamais surgi. Mais, pour que ses doctrines pussent l'emporter sur les vieilles idées, il fallait trois siècles de lutte, que le sang des martyrs arrosât la terre, que des milliers d'hommes vinsent donner au monde l'exemple sublime de l'abnégation qui donne la force de mourir pour sa foi. Cette douloureuse incubation achevée, le christianisme domina.

Quand les idées sont assez mûres pour passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique, il se trouve toujours des hommes prêts à les formuler et à présider à leur avènement. Celui qui devait définitivement introniser les doctrines du Christ était Constantin.

Comme tous les hommes prédestinés, il était ambitieux. Un instinct infallible lui avait fait comprendre que désormais l'avenir appartenait au parti chrétien, qui s'était recruté dans tous les rangs de la société; aussi s'appuya-t-il sur lui pour arriver au pouvoir. Sa victoire fut donc celle du christianisme.

Après Constantin, l'arianisme, qu'il avait fait condamner au concile de Nicée, où l'on jeta les bases du catholicisme, faillit

envahir l'empire. Mais, comme toutes les hérésies, il fit principalement des prosélytes parmi les riches et envahit les hautes classes, tandis que le peuple resta catholique. Il portait dès lors en lui le germe de sa fin prochaine ; car la foi est moins vivace dans les palais que dans les chaumières. Cependant le vieux monde romain fut profondément ébranlé.

Une autre cause de dissolution le menaçait encore : de conquérant qu'il était autrefois, il était réduit à défendre ses frontières que des hordes de barbares assiégeaient de toutes parts.

En présence de pareils dangers, l'esprit de conservation inspira aux cités de la Gaule, converties depuis longtemps au christianisme, la pensée de former une vaste confédération, susceptible de résister aux peuplades que le Nord poussait vers les fertiles contrées du Midi. Cette ligue, qui prit le nom de *Bagaudie* ou d'*Armorique*¹, fut d'abord composée de cinquante cités, selon la notice d'Honorius. Plus tard un grand nombre d'autres y entrèrent.

Le fait capital de ce mouvement politique fut le passage de la direction administrative aux mains des évêques. C'est également à cette époque qu'une partie de la Gaule reconquit l'indépendance qu'elle avait perdue depuis César. Nous verrons bientôt quelle influence cette révolution exerça sur le premier système monétaire de la monarchie française.

Ceci se passait au commencement du ^ve siècle.

La confédération des Bagaudes inspira des craintes aux empereurs, qui ne trouvèrent rien de mieux à lui opposer que de lancer les Visigoths contre elles ; mais ceux-ci ne purent parvenir à la vaincre entièrement, et l'on fut obligé de lui envoyer Exupérance, gaulois d'origine poitevine, pour négocier la paix. Plusieurs des cités entrèrent en accommode-

¹ Je ne parle pas ici des premiers soulèvements qui eurent lieu dès les règnes de Claude et de Probus.

ment avec les Romains : vingt-deux refusèrent tout traité, et demeurèrent libres. Ce furent celles qui se trouvaient situées entre la Seine, la Marne, l'Aube et la Loire. La Bretagne surtout se constitua en état indépendant, et prit plus spécialement le nom d'Armorique. Le reste fut bientôt à la merci de bandes armées, parmi lesquelles les ariens Bourguignons et Visigoths tenaient le premier rang.

La fin du ^ve siècle fut marquée par les malheurs inouïs qui accablèrent la Gaule, et employée à des luttes d'intérêts égoïstes entre les empereurs, qui se disputèrent le trône et appelèrent successivement les barbares à leur aide. Ces déplorables dissensions achevèrent de les déconsidérer aux yeux des peuples et des évêques, qui ne purent leur pardonner d'employer des généraux schismatiques. Les Gaulois et les Romains s'unirent néanmoins une dernière fois, en 451, pour vaincre Attila dans les plaines de Châlons ; mais, l'ennemi commun repoussé, ils reprirent leur position respective de défiance et d'hostilité.

Alors l'Eglise, reconnaissant que les successeurs de Constantin n'étaient plus propres à la fonction civilisatrice dont ils étaient investis, se substitua à eux, « se tourna avec un tendre amour vers la barbarie, marqua du signe de la croix cette héroïne sauvage, la fit sainte et glorieuse ; lui dit : Règne ! et elle régna ¹. »

§ II. — Parmi les nations qui assiégeaient l'empire, les Francs se distinguaient, entre toutes, par leur courage, que tempéraient des mœurs plus douces et certaines notions des principes sociaux. Ce fut sur eux que tomba le choix de l'Eglise. D'ailleurs le christianisme avait déjà pénétré chez cette race guerrière, faiblement, il est vrai, assez cependant pour que les actes de sa vie s'en ressentissent. Clovis, l'un

¹ Le P. Ventura, *Discours funèbre sur les morts de Vienne.*

de ses chefs, acheva à peu près la conversion, en recevant le baptême des mains de saint Remi, avec trois mille de ses compagnons d'armes.

Aussitôt toutes les difficultés s'aplanissent devant lui : les évêques le conduisent, en quelque sorte, par la main dans presque toute la Gaule ; les habitants, qui n'ont plus aucune protection efficace à attendre des empereurs, le reçoivent moitié de gré, moitié de force¹ ; les Armoriques le reconnaissent pour chef militaire, après une lutte sans résultats décisifs ; les ariens Bourguignons lui paient tribut, et les Visigoths, vaincus à Voulon, sont forcés de lui abandonner le Poitou et l'Auvergne.

Les empereurs n'eurent plus, à partir de ce moment, aucune autorité de fait dans la Gaule ; mais il furent encore l'objet de ce respect traditionnel que les nations barbares tenaient de leurs ancêtres. Il leur restait la souveraineté morale que donnent une civilisation plus avancée et le prestige d'une longue habitude du commandement.

Ainsi donc l'invasion des Francs fut moins une conquête « qu'une véritable accession d'un corps de soldats à la foi chrétienne, et, par suite, l'élection de leur chef au commandement des forces militaires catholiques ».

Quant à l'administration civile, elle resta aux mains des cités, sous la direction des évêques. Dans celles où les Romains avaient établi des comtes, le roi continua à en nommer ; dans les Armoriques, la magistrature militaire demeura élective. Les rois francs reçurent seulement un tribut de celles-ci, et eurent de vastes terres qui leur appartinrent en propre et formèrent leur patrimoine. La royauté fut un bénéfice, un véritable généralat. Néanmoins la société militaire, dont la fonction était plus importante au point de vue du but d'ac-

¹ Agathias.

² Buech, *Introd. à l'Hist. parlem. de la Révol. franç.*

tivité qu'il s'agissait d'accomplir, eut le pas sur la société civile¹.

La population se trouva partagée en deux classes : les *ingénus* et les *serfs*. Les ingénus se subdivisaient en citoyens et en militaires ; les serfs, en esclaves et en colons. Nous ne nous occuperons, à l'heure qu'il est, que de la première, à laquelle étaient dévolus tous les biens, toutes les branches de l'autorité. La seconde, destinée à subvenir aux jouissances et aux besoins des privilégiés, a douze siècles de misère et d'énergique patience à subir avant de compter, dans l'ordre social, pour [autre chose qu'une machine à impôt, et Dieu sait quand elle sera complètement affranchie !

Si l'on veut se convaincre de l'esprit qui animait les protégés de l'Eglise, il faut lire la fin du préambule de la loi salique :

« Vive le Christ qui aime les Francs ! qu'il conserve leur »
» royaume ; qu'il remplisse ses chefs des lumières de sa »
» grâce ; qu'il protège l'armée ! Qu'il nous donne le mérite »
» de prouver notre foi ; qu'il nous accorde les joies et les »
» félicités de la paix ! Que N. S. Jésus-Christ nous accorde »
» des rois pieux ; car nous sommes cette nation petite en »
» nombre mais énergique qui secoua de la tête le dur joug »
» des Romains, et qui, après avoir reçu le baptême, orna »
» somptueusement d'or et de pierres précieuses les corps des »
» saints martyrs que les Romains avaient brûlés par le feu, »
» massacrés et mutilés par le fer, et fait déchirer par les »
» bêtes. »

Cette autre prière, un peu moins ancienne, est rédigée dans le même esprit :

« Nous vous prions, Dieu tout-puissant et éternel, qui avez »
» constitué l'empire des Français pour être l'instrument de

¹ Des faits isolés contredisent parfois ce système ; mais l'histoire de ces temps en montre la réalité.

› votre divine volonté dans l'univers, et pour servir d'épée
› et de rempart à votre sainte Eglise, d'éclairer en tout temps
› et en tout lieu de vos célestes lumières les fils des Français,
› qui vous en supplient, afin qu'ils voient ce qu'il faut faire
› pour réaliser votre règne en ce monde, et que, après
› l'avoir vu, ils grandissent et se fortifient en y persévérant
› avec amour et courage. Par N. S. Jésus-Christ. Ainsi soit-il.›

On voit que les Francs avaient foi dans la mission intellectuelle que leurs fils poursuivent encore aujourd'hui, après treize cents ans d'apostolat.

§ III. — Les Francs trouvèrent le sol partagé en quatre espèces de propriétés : 1^o le domaine impérial, composé de près du tiers des terres de rapport, cultivé par les colons de l'empereur, où l'on prenait les employés du fisc chargés de la perception des fermages et des impôts; 2^o les bénéfices militaires disséminés en une multitude de cantons épars; 3^o les territoires des cités subdivisés en propriétés particulières et en propriétés communales; 4^o les terres de l'Eglise, qui possédait à titre de particulier. Ces diverses terres étaient aussi cultivées par des colons. En outre, il y avait entre chaque cité de longues bandes de terrains abandonnés, servant de limites, et des forêts immenses sur plusieurs points de la Gaule.

Cet état de choses fut continué par les Francs. Les Gaulois furent, comme devant, soumis à la loi romaine, et celles des Francs furent appropriées à leurs nouveaux besoins. Les légionnaires qui acceptèrent Clovis pour chef en même temps que les Armoriques conservèrent leurs terres; celui-ci s'empara seulement du domaine impérial.

§ IV. — Je disais, il y a un instant, que l'administration civile resta, dans plusieurs cités, aux magistrats élus par elles, sous la direction des évêques.

Qu'entendait-on par cité? — Une circonscription territoriale plus ou moins étendue, ayant une capitale fortifiée et un certain nombre de bourgs.

Les capitales étaient toujours d'anciens centres de population, remontant à une haute antiquité, et qui avaient servi de chefs-lieux à des peuplades puissantes avant la conquête romaine. Lorsque le christianisme s'introduisit dans les Gaules, les premiers apôtres s'y établirent tout naturellement, et les prêtres d'ordre inférieur choisirent pour résidence les localités moins considérables qui se recommandaient soit par le nombre de leurs habitants, soit par des traditions populaires se rattachant aux idées religieuses ou politiques. Telle fut l'origine des évêchés et des divisions d'un ordre inférieur. Les grandes circonscriptions civiles et ecclésiastiques se trouvèrent par conséquent avoir des limites communes. Les capitales des provinces devinrent les métropoles, et celles des cités les chefs-lieux des évêchés. Cette coïncidence permet de connaître à peu près exactement les anciennes divisions territoriales de la Gaule, en étudiant celles des évêchés, qui demeurèrent, jusqu'à la Révolution, presque les mêmes que dans ces temps reculés.

Les habitants des cités étaient divisés en quatre classes distinctes : les familles sénatoriales, les curiales, les simples citoyens et la plèbe. La première rendait la justice criminelle et avait parfois l'autorité militaire, quand elle n'appartenait pas au roi¹ ; la seconde, composée des gens riches d'origine intermédiaire, s'occupait de la répartition et de la perception de l'impôt, dont elle était responsable sur ses biens, et de la police de la grande et petite voirie. Ceux qui en faisaient partie étaient, d'après les expressions d'un édit de Majorien, les serfs de la république et les entrailles de la cité. Leur

¹ On ne trouve plus de traces du sénat des cités dès le commencement du VII^e siècle, tandis que les curies subsistèrent longtemps après.

position était fatale, et, malgré les avantages qui entouraient leurs fonctions, ils tâchaient de s'y soustraire, et préféraient descendre au rang de colon. Il fallut que des lois sévères vinssent les forcer à subir les honneurs et les périls attachés à leur fortune.

L'organisation de la cité était imitée du régime municipal des Romains. Nous la retrouverons mutilée, mais debout, au moment de la création des *communes*.

§ V. — Ce qui précède conduit à penser que la propriété du sol donnait tous les droits qui y étaient attachés et conférait celui de battre monnaie, accessoire obligé du mode administratif et de la libre disposition des finances. L'histoire étant muette, voyons ce que disent les monuments.

La série monétaire de Limoges, remontant au VII^e siècle, me prête les arguments de ma démonstration. Elle se compose :

1^o D'un triens de Clovis II, dont le revers offre en légende le nom de la ville et celui de saint Eloi (Pl. I, n^o 5.) ;

2^o D'un sol d'or sorti de l'atelier de l'église de Limoges, et portant un nom de monétaire (Pl. I, n^o 6.) ;

3^o D'un triens ayant une même origine (Pl. I, n^o 7.)¹ ;

4^o De nombreux triens sur lesquels sont les noms de la ville et des monétaires (Pl. I, n^o 8.) ;

5^o De plusieurs autres présentant des noms de bourgs et les initiales de la cité (Pl. I, n^o 9.).

D'où je conclus :

1^o Qu'à Limoges ou dans la circonscription de la cité le roi avait des domaines ;

2^o Que l'Eglise et la cité possédaient leurs monnaies distinctes ;

3^o Que les initiales placées dans le champ des monnaies indiquaient le plus souvent le nom de la capitale de la cité.

¹ *Catal. Rousseau*, n^o 185.

Autres conclusions :

1° Les monnaies portant un nom de lieu et celui d'un monétaire étaient presque toujours municipales ;

2° Les monnaies dites royales étaient frappées dans les domaines privés du roi ;

3° Les évêques et les monastères avaient des ateliers particuliers ;

4° Par assimilation, les chefs militaires usaient des mêmes droits que les rois, les cités, les évêques et les abbayes.

Des découvertes postérieures montreront, j'en suis convaincu, que ce qui se passait à Limoges avait lieu dans une foule d'autres cités, et que le principal tort des antiquaires est d'avoir essayé de faire des pièces plus ou moins royales de toutes les mérovingiennes.

Avant de développer chacune des quatre dernières propositions, je dois parler des pièces immédiatement antérieures à l'introduction du système monétaire qui nous occupe. Quelques-unes des distinctions que je ferai pourront paraître superflues ; mais rien n'est à négliger en pareille matière, et je suis loin de partager le dédain que l'on affecte pour nos premières monnaies.

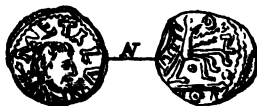
§ VI. — Les cités qui entrèrent dans la confédération des Armoriques ayant reconquis leur indépendance, exercèrent les droits qui en étaient la conséquence naturelle. En première ligne figura celui de battre monnaie. Les souvenirs de leur antique liberté, non encore entièrement éteints, leur en fournirent les éléments, et c'est là ce qui constitue le lien qui existe entre le monnayage gaulois et celui des cités, quoique bien différents l'un de l'autre.

Toutefois, l'habitude et cet instinct d'imitation auquel tous les hommes sont soumis, leur fit d'abord copier les espèces romaines universellement acceptées, et dont les types étaient consacrés par un long usage. Elles se contentèrent de mar-

quer les leurs de quelques signes, des monogrammes ou des initiales de leurs capitales (Pl. I, n° 4.)¹. Les barbares qui occupèrent diverses parties de la Gaule, dès le v^e siècle, suivirent l'exemple des Bagaudes. Les sols et tiers de sol de la découverte de Gordon² sont tous marqués de monogrammes et appartiennent à la classe des pièces de transition, dans laquelle entrent aussi les sols visigoths dits *alaricains*, *génévois* frappés par Sigismond et autres rois bourguignons, *armoricains* et de Valence³, que décria la loi Gombette. Le style de ces différentes monnaies est très tranché.

Plus tard les cités s'affranchirent de cette imitation servile et inscrivirent leurs propres noms sur les signes représentatifs de leurs richesses. Les destinées diverses qu'eurent les Armoriques, vers la seconde moitié du v^e siècle, empêchèrent que cette transformation eût une marche régulière dans toutes les cités; le style des échantillons qui nous restent prouve même que les noms des villes n'apparurent complètement que sous le règne des fils de Clovis. Il est pourtant probable que ce système commençait à éclore lorsque celui-ci prit possession de la royauté militaire des Gaules.

Je citerai, comme exemple, ce triens de Melle, auquel



son caractère visigoth assigne une date reculée, et celui de

¹ Le n° 206 du *Catal. Rousseau* ne porte pas d'initiales, mais il est probable qu'il a cette origine.

² Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne, par M. Lenormant. *Rev. num.*, 1848.

³ Valence continua fort tard à frapper des pièces au nom des empereurs.

Trèves ¹, dont le revers offre la Victoire portant un globe surmonté d'une croix, et la légende VICTVRIA AGSTROM (*Victoria Augustorum*). Je ferai remarquer à cette occasion que, en 1844 ², je m'efforçais de faire cette monnaie, qui ne m'était alors connue que par le dessin de M. Combrouse, contemporaine d'un triens de Sigebert I^{er}, roi d'Austrasie, du cabinet de la ville de Saintes; mais ayant eu depuis occasion d'en voir une variété de coin d'une conservation parfaite, je dois reconnaître que je m'étais trompé, du moins quant aux conséquences que je voulais tirer du rapprochement des revers. La fabrique de cette dernière la reporte au temps d'Anastase ³. Le triens de M. Combrouse, s'il est fidèlement reproduit, est bien plus récent et a du rapport avec celui de Sigebert, preuve que ce type persista assez longtemps.

L'invasion des Francs contribua beaucoup à propager le monnayage autonome que le régime intérieur des cités, délivrées enfin de la sujétion des Romains, rendait seul rationnel. Des considérations particulières, tenant à des conditions géographiques ou politiques qui nous sont pour la plupart inconnues, firent pourtant, dans le Midi, continuer çà et là le type impérial. A Marseille, à Lyon, à Arles, à Vienne et ailleurs encore, on conserva fort tard les noms des empereurs.

A cette catégorie se rattachent le triens de Justinien DE OFICINA MARET (Pl. I, n° 3.), les sols d'or de Maurice émis à Marseille, et les tiers de sol du même empereur que le monétaire Gaudolenus frappait à Valence ⁴.

¹ *Monét. des rois mérov.*, par Combrouse, Pl. XLIV, n° 18.

² *Rev. num.*

³ La Victoire du revers a une robe flottante et est d'une grande délicatesse de burin.

⁴ M. Combrouse, dans son *Recueil des monét. des rois mérovingiens*, a reproduit trois fois, par mégarde, cette pièce. Pl. VIII, n° 91; Pl. XLI, n° 12, et Pl. LIX, n° 3.

M. A. Senckler, de Cologne, a prétendu ¹ que j'avais mal à propos voulu voir un nom de ville dans le monogramme du revers du premier, qu'il interprète ainsi : D. N. E. L. S. *Dominus Noster ELDEbertuS (Childebert I^{er})* ². Sa version paraît en effet plus conforme que la mienne aux habitudes monétaires du milieu du VI^e siècle ³, et je me rangerai volontiers à son avis, à la condition qu'il ne persistera pas à faire un R du nœud de ruban de la couronne de Justinien. Déjà d'autres numismatistes avaient voulu voir un Q dans cet ornement, dont la valeur est, de prime abord, suffisamment établie. Le L, initiale de *Lugdunum*, désignerait l'atelier monétaire.

I^{re} PROPOSITION.

Les monnaies portant un nom de ville et celui d'un monétaire étaient le plus souvent municipales.

§. VII. — Il est inutile de répéter ce que j'ai dit de l'organisation des cités et de la position des rois francs vis-à-vis d'elles. Regardons donc ces faits comme avérés, et passons en revue la nombreuse série des triens municipaux.

Ils se partagent en trois classes :

- 1^o Ceux qui ne portent qu'un nom de lieu ;
- 2^o Ceux qui portent un nom de cité et un nom de monétaire ;

¹ Lettre à M. Duchalais, *Rev. num.*, 1848, p. 78.

² Le même monogramme se retrouve sur le revers d'un tiers de sol barbare. *Mon. des rois mér.*, Pl. LIX, n^o 1. J'avoue que j'éprouve quelques scrupules à voir un D dans la partie supérieure du monogramme, qui me paraît un simple couronnement destiné à donner au monogramme la forme monumentale, comme cela est arrivé plusieurs fois. Le monogramme de Clovis est dans la même donnée.

³ V. les monn. des Ostrogoths.

3° Ceux qui portent un nom de lieu d'un ordre inférieur et celui d'un monétaire.

Ayant déjà parlé, dans le paragraphe précédent, des monnaies de la première classe, j'arrive de suite à celles de la seconde.

La plus ancienne pièce présentant un nom de monétaire, et ayant date certaine, que l'on connaisse, est le tiers de sol de Justinien (527-565), du monétaire Maret ou Maretomus, selon la version de MM. Duchalais¹ et de Longpérier, qui veulent en faire le même personnage que celui qui signa le triens indiqué au n° 90 du *Catalogue de la collection Rousseau*. La seule objection que je puisse présenter contre ce rapprochement est le style de cette dernière pièce, style tellement caractéristique, que je n'hésite pas à la donner à Childébert II (575-596). Le faire du buste n'est déjà plus romain; il fait pressentir celui des sceaux de la période de Dagobert.

Je serais aussi un peu tenté de ranger à côté de la pièce précédente le tiers de sol de Childébert I^{er}, ayant au revers le nom de *Chramnus*; mais l'absence de toute qualification me permet d'autant moins de soutenir mon attribution, que cet avis est combattu par plusieurs numismatistes qui le regardent comme un monument de l'alliance de ce roi et de son neveu Chramne, en 555. En tout cas, je persiste, contrairement à la manière de voir de M. E. Cartier fils², à le donner à Childébert I^{er}, à cause de son poids et de son style qui n'est pas breton, comme le prétend M. Lenormant.

La pièce de Maret suffit du reste pour démontrer que ce fut vers le milieu du VI^e siècle que les monétaires commencèrent à signer les espèces, fait que M. Hermand³ veut

¹ *Rev. num.*, 1845, p. 435.

² *Annales archéol.*, 1848.

³ *Hist. mon. de la prov. d'Artois*.

reculer bien plus loin, et que Lelewel place à une date fort rapprochée de celle que je lui assigne, en faisant usage d'un triens de Charibert II, qu'il prétend être du premier roi de ce nom.

On découvrira peut-être plus tard des noms de monétaires qui auront signé des monnaies municipales remontant aux cinquante premières années qui suivirent l'invasion des Francs, et je suis d'autant plus porté à le croire, que quelques-unes de celles de cette catégorie semblent être de ce temps, et avoir immédiatement succédé aux pièces qui ne présentent qu'une désignation géographique; par exemple le tiers de sol de Duccius, dont le revers porte l'inscription toute romaine : *Victoria Augustorum. Conob.*². Les triens de *Sedulfus* (?), *Medolo-Vico*, de Paul de Poitiers, d'Ausonius de



Saintes, et ceux à figures frappés à Angers, Nantes, Rennes, *Camdomnum*, Rouen, &c., sont moins anciens.

Serait-il donc trop téméraire d'avancer que ce fut de 540 à 550 que les noms des monétaires commencèrent à figurer à côté de ceux des villes ?

Indépendamment des ateliers des cités, les localités un peu importantes, relevant de chacune d'elles, en possédaient d'autres soumis à un régime semblable. Le nom du lieu est ordinairement, dans ce cas, suivi du mot *Vicus*, tandis que celui de *Civitas* indique les cités. Un grand nombre de pièces sont pourtant dépourvues de ces désignations. Sur quatre à cinq triens sont inscrits des noms de *pagi*.

¹ *Num. du moyen-âge*, T. I, p. 23, Pl. III, n° 4.

² Cette pièce est probablement de Sion, en Valais, ou d'un lieu voisin.

Mais, au milieu d'un pareil encombrement, quels moyens a-t-on de reconnaître les monnaies qui appartiennent à tel ou tel bourg, surtout lorsqu'un nom était commun à plusieurs localités disséminées sur la surface entière de la Gaule ? Les moindres caractères de type et de fabrique sont alors précieux et servent à guider l'antiquaire.

Entre tous ces points de repère, on doit placer en première ligne le style et les lettres isolées qui accostent la croix ou occupent le champ de beaucoup de médailles. Nonobstant les interprétations diverses qu'on a données à ces lettres, il est avéré que toutes les fois que leur sens a été incontestablement établi, on a reconnu qu'elles désignaient la cité ou le *pagus*. Les graveurs de coins d'Arles, de Marseille, de Clermont, d'Autun, de Limoges, de Châlons, du Mans, de Dijon, de Lyon, &c., en ont fréquemment fait usage. D'où la conséquence naturelle qu'elles ont la même signification sur les triens des lieux d'un ordre secondaire. La numismatique limousine suffira pour le démontrer.

Les monnaies de *Compriniacum* (Compreignac), d'*Espaniacum* (Espagnac), de *Sanctus Aredius* (Saint-Yrieix), et de deux ou trois autres localités connues qui faisaient partie de la cité de Limoges, ont la croix du revers cantonnée des lettres LEM ou LEMO (*Lemovicus*). Il serait facile d'appuyer ces exemples concluants de vingt preuves tirées de faits analogues.

Je sais qu'en m'objectera qu'un triens de Soissons¹ du monétaire *Betto* (?) présente les initiales de Marseille; mais qui pourrait assurer qu'il ne sort pas de l'atelier de quelque bourg du Midi appelé *Suessionis*, inconnu aujourd'hui ? L'imitation du type massaliote de Maurice, du visigoth Reccarède, ne peut pas être regardée non plus comme un argument irrécusable; car il est emprunté à une donnée monétaire différente.

¹ *Catal. Rousseau*, n° 157.

La difficulté la plus sérieuse que soulèvent ces initiales consiste dans le C et le G d'une série dont la III^e Aquitaine paraît être la patrie ¹, et le C et l'A d'une autre infiniment plus nombreuse, que MM. de Saulcy, Cartier et Duchalais, préoccupés de la formule chrétienne *Alpha* et *Omega*, traduisent par *Cruz gloriosa*, *Cruz ave*, *Cruz adorabilis*. Je proposerai une interprétation nouvelle en m'occupant d'une autre série de pièces.

Lelewel m'a communiqué, il y a quelques années, le cliché d'un triens de la collection P. de Budinghen, de Namur, dont la croix du revers est cantonnée des lettres A. V. D. M. qu'il croit être la répétition du nom du monétaire *Audemarus* inscrit autour. Ce serait une dérogation à la règle générale.

Quoi qu'il en soit, l'émission des monnaies municipales continua jusqu'à la révolution qui amena la déchéance de la dynastie de Mérovée, et qui soumit les cités à l'autorité immédiate des rois.

§ VIII. — Les curiales chargés de la répartition et de la perception de l'impôt devaient l'être également de la fabrication des monnaies. La question des finances était tout entière dans leurs attributions : des magistrats choisis par eux avaient les monétaires de la cité sous leur direction ². Sur le domaine royal, l'impôt était levé par les *domestiques* du palais, qui surveillaient les ateliers et présidaient à l'émission des espèces. Des agents spéciaux remplissaient ces fonctions dans les terres des églises, des abbayes et des grands propriétaires.

¹ *Gavaronnum*, *Lombenas*, *Begorra*, etc. *Rev. num.*, 1845, p. 19.

² Les monétaires de la cité, comme dit Grégoire de Tours, *De Gloriâ confess.*, cap. 105. La légende du revers du sol de l'église de Limoges : *Mariniano monetario Eclisiz*, fait voir que les églises et les monastères avaient pareillement des monétaires à eux.

Comme chez les Romains, la charge ou le métier de monétaire se transmettait dans les familles¹ et était rempli par des hommes de classe inférieure. Les chefs des monnaies pouvaient néanmoins arriver à des positions intermédiaires, et même parvenir aux hauts emplois. On peut consulter à ce sujet l'histoire d'Abbon et de saint Eloi, son élève.

Ils changeaient en monnaies le métal qui leur était apporté, et le rendaient après avoir retenu une portion déterminée pour leur salaire et le droit de monnayage qui revenait aux cités, au roi, ou à ceux sur le domaine desquels se trouvait l'officine. Ce fut plus tard une des sources les plus lucratives de revenu pour le fisc royal et les seigneurs du moyen-âge. « *Nummularii a nummo dicuntur qui ipsi eos percutiunt, dit Drutmar, et solent monetarii accipere argentum ab aliquibus, et solent denarios formare, et post annum integrum reddere quod acceperant et medietatem ingenio suo super acceptam.* » Cette définition, d'un grammairien du IX^e siècle, est parfaitement applicable aux monétaires de la première race². Un capitulaire de Pepin-le-Bref fixe au vingt-deuxième du métal livré le droit de fabrication. Les monétaires signaient les espèces qui sortaient de leurs ateliers, et étaient responsables de leur bon aloi; précaution illusoire, car des plaintes s'éle-

¹ C'est ce que l'on constate à Orléans, dont l'atelier a fourni les charmants tiers de sol de Jacotius, à la croix haussée et au buste d'un grand relief; ceux à la croix ancrée, et les informes productions de ses homonymes qui furent fabriquées plus de cent ans après. On pourra m'objecter que les noms ne se transmettaient pas alors dans les familles, mais c'est toujours un renseignement bon à noter. Le nombre des monétaires était déterminé; mais il est à supposer qu'ils exerçaient une industrie privée, placée sous le contrôle de magistrats. *De officina Maret, de officina Laurenti*, portent deux triens fort connus. Ces officines étaient donc leur propriété.

² V. l'excellent travail de M. Anatole Barthélemy sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies. *Rev. num.*, 1848-49.

vaient assez souvent contre la mauvaise foi des ouvriers, que la sévérité des peines n'empêchait pas de se livrer à leur coupable industrie.

Si l'on examine maintenant une quantité suffisante de triens, on reconnaît que souvent plusieurs coins étaient l'œuvre du même graveur. Dès lors on est porté à admettre que la fabrication des monnaies ne s'opérait pas dans tous les endroits dont elles portent les noms, et qu'elles étaient forgées soit au chef-lieu, soit dans des localités désignées. On n'a pas ainsi à s'inquiéter de cette armée d'orfèvres, d'affineurs, d'artistes, à une époque où l'art et l'industrie étaient en complète décadence.

Quelques numismatistes ont cru retrouver sur les triens les noms de plusieurs hauts personnages. Je ne prétends pas complètement nier que cela ne soit vrai, quand il s'agit surtout des pièces contemporaines de la puissance des maires du palais ; pourtant je ne saurais admettre que l'absence du titre de *monétaire* indiquât toujours la distinction à établir. Parmi les nombreuses pièces que j'ai possédées, il s'en est maintes fois rencontré de ce genre ; entre autres : un Landisigile de *Choo*, un Bertulfe d'Orléans, un Abolenus (*Racio domni*), un Leudenus de Charly, un Francius de *Camdomnum*, un Seudulfe d'Angers, &c., et plus de quarante autres qui ne portaient pas cette qualification, tandis qu'elle apparaissait sur des variétés de coins¹.

La forme gallo-romaine de la plupart des noms indique qu'ils appartenaient à des individus d'une condition inférieure. La tournure germanique des noms de monétaires des VII^e et VIII^e siècles n'enlève rien à la portée de mon observation, car l'on sait que beaucoup de Gallo-Romains avaient *francisé* les leurs.

¹ Les *domestiques* ou les *curiales* n'ont-ils pas pu y inscrire leurs noms ?

II^e PROPOSITION.

Les monnaies dites royales étaient frappées dans les domaines privés des rois.

§ IX. — On a vu que la royauté française, telle qu'elle fut constituée sous Clovis, fut un bénéfice, un véritable généralat. L'Eglise, qui présida à son transfert aux mains des Francs, conserva les formes romaines. Le roi, chef des forces militaires catholiques, exerça le pouvoir législatif et judiciaire, avec le concours des plaids, par cela même qu'il fut général; il s'intitula : *Rex Francorum*, Roi des Francs. L'ancien domaine impérial forma son patrimoine, et l'armée lui fut attachée par la foi du serment dont étaient affranchies les cités, qui ne lui devaient qu'un simple tribut.

Leurs monnaies étaient fabriquées dans celles qui leur étaient plus directement soumises, dans les ateliers des colonies royales (*coloniæ regales*), et dans la monnaie attachée à leur personne, autrement dite palatine ¹.

L'hérédité fut longtemps assurée à la famille de Mérovée, à laquelle une tradition superstitieuse donnait une origine presque divine. Le roi régnant désignait son successeur; il lui donnait, de son vivant, la seconde place dans la *hiérarchie du commandement*, afin que, à sa mort, il le remplaçât sans conteste. S'il avait plusieurs fils, ils partageaient entre eux sa puissance et ses biens. Lorsque ses enfants étaient mineurs, il les confiait à l'un de ses proches ou à un chef secondaire, qui leur restituait l'autorité à leur majorité.

Cependant les Francs s'étaient fractionnés en deux partis. Les Saliens, qui avaient eu, dans le principe, la prééminence, avaient étendu leur domination sur le centre de la

¹ *Palatina moneta.*

Gaule et s'étaient fondus avec les anciens habitants ; les Ripuaires, confinés sur les rives du Rhin, peuple guerrier et d'une indépendance farouche, fier de son origine et tenant aux mœurs et à la langue de ses pères. On nommait les premiers Francs Neustriens ou Romains, et les seconds Francs Austrasiens ou Teutons.

En Austrasie, l'aristocratie naissante, liée par l'esprit de corps, s'empara promptement des rênes de l'Etat et mit sous sa tutelle les descendants de Clovis, qui avaient oublié le but d'activité imposé à leur famille pour arriver au généralat. Ils imitèrent la conduite des empereurs du bas empire, et furent livrés à la merci des maires du palais, qui, de simples officiers de la maison royale, étaient devenus les véritables chefs, et ne conservaient plus qu'un simulacre d'autorité aux rejets dégénérés du fondateur de la monarchie. Tombés enfin dans le dernier degré de l'abrutissement, l'Eglise se détourna d'eux et chercha au christianisme de plus dignes défenseurs.

Pepin d'Herstall, chef de la noblesse austrasienne, issu d'une famille qui avait produit un grand nombre de saints et d'évêques, fut l'homme sur lequel le clergé fonda ses espérances.

Des maires du palais gouvernaient également la Neustrie ; mais la direction était différente. L'aristocratie, peu nombreuse, avait été décimée par Ebroïn, qui voulait relever la royauté au profit de son ambition. Ses successeurs continuèrent sa politique et contraignirent le reste des leudes à fuir près de Pepin, avec lequel ils firent cause commune, et aidèrent au gain de la bataille de Testry (687) qui donna l'empire de la Gaule aux Austrasiens, dont les chefs se mirent en devoir « de fonder un Etat et une société », et d'imprimer au génie des Francs une marche régulière.

On comprend que la situation des rois de la première race, pendant ces deux périodes si distinctes, dut amener

des fluctuations dans les monnaies ; mais la rareté des exemplaires qui nous restent , et l'état peu avancé de la science , ne permettent pas de formuler à cet égard rien de bien positif. Elles peuvent toutefois être partagées en six catégories :

- 1° Celles au type purement romain ;
- 2° Celles frappées à Marseille au type de Maurice ;
- 3° Celles qui portent le nom du roi et celui d'une ville ;
- 4° Celles qui portent le nom du roi et celui d'un monétaire ;
- 5° Celles qui offrent à la fois le nom du roi , celui d'une ville et celui d'un monétaire. Cette classe ne renferme que des pièces de Dagobert et de Clovis II émises par saint Eloi ;
- 6° Celles enfin à la légende *Racio fisci*, *Racio domni*, et probablement une certaine quantité d'autres fabriquées dans les propriétés royales , qui sont semblables à celles des cités.

Reste à savoir quel fut le premier des rois francs qui frappa monnaie à son effigie. Le tombeau de Childéric I^{er}, trouvé à Tournay, ne renfermait que des médailles romaines ; mais ce fait ne s'applique qu'indirectement à notre histoire monétaire. Il ne faut pas chercher de monnaies de Clovis , puisqu'il paraît positif que, de son temps, et durant les trente premières années qui suivirent sa mort, on ne fabriqua que des monnaies au type romain et des autonomes de villes.

Procope, que l'on a souvent cité, prétend que les Francs n'usurpèrent ce droit, réservé jusque là aux empereurs, qu'à dater du moment où ils occupèrent Marseille, Arles et les autres cités du Midi, c'est-à-dire en 536. Justinien, fidèle à la tactique de tous les pouvoirs qui croulent, confirma, en 548, ce qu'il n'avait pu empêcher. Théodebert, mort la même année, n'attendit certes pas la permission de l'empereur ; car le nombre et les variétés de coins de ses monnaies prouvent que les émissions durèrent pendant un temps assez

¹ *Anastasis Childerici*, par J.-J. Chifflet.

prolongé. Le passage de l'historien de Constantinople, naturellement porté à exagérer l'importance des prétendus maîtres du monde, mérite néanmoins qu'on y fasse attention. Qu'il se soit rendu compte des raisons qui engagèrent les rois francs à placer leurs noms sur les monnaies, peu importe : il n'en est pas moins vrai que lui, témoin oculaire, a pu constater un fait qu'il est assez facile d'expliquer.

Le lecteur se souvient que, à propos des pièces autonomes des cités, j'ai dit que celles du Midi continuèrent fort tard à marquer leurs espèces du nom de l'empereur. Les conditions géographiques qui les avaient empêchées de faire partie de la confédération des Bagaudes et des Armoriques s'opposèrent également à ce qu'elles pussent se soustraire au joug d'une manière aussi complète que les villes du Nord, de l'Ouest et du Centre. Moins libres, et en rapports plus directs avec l'Italie et les mercenaires qu'elle poussa contre la Gaule, elles conservèrent le cachet romain. Or, les rois francs, devenus maîtres de ces contrées, trouvèrent le monnayage impérial en pleine vigueur, tandis qu'ailleurs il avait déjà partout disparu. L'esprit d'imitation les engagea à substituer leurs noms à celui de l'empereur ; mais ils conservèrent le type romain des monnaies¹. Ils transportèrent ensuite cette nouveauté dans les autres parties de leurs Etats.

Théodebert fut le véritable auteur de ce changement.

¹ Voilà pourquoi les monnaies des rois francs ne les représentent pas avec les longs cheveux que l'histoire leur donne. Les artistes, peu habiles, copièrent servilement les têtes impériales. Ils faisaient en cela acte de bonne politique ; car le peuple, habitué de longue main aux espèces romaines, eût éprouvé de la défiance pour les nouvelles pièces, par suite de ce respect, né d'une longue servitude, qui engageait les Ostrogoths, maîtres de l'Italie, à ne placer que le monogramme de leurs chefs sur leurs monnaies empreintes à l'obvers de l'effigie des Césars. On n'a pas tenu assez compte de ces traditions populaires, dont on verra des exemples fréquents lors de l'établissement du monnayage féodal.

Il existe une petite monnaie de cuivre, au type ostrogoth ¹, portant le nom de TEVDORICI (Pl. I, n° 2.), qui contredirait mes conclusions, si l'on admettait qu'elle fût du fils de Clovis. Il est vrai que son style ne permet guère de l'attribuer à Théodoric, roi des Ostrogoths (493-526) ²; elle ressemble plutôt aux pièces de Théodat; et puis l'on a des monnaies de Childebart I^{er} du même genre. Quant à celles de ce dernier, elles peuvent n'avoir pas précédé le monnayage de son neveu, et avoir été émises après la ratification du traité qui livra aux Francs tout ce que les Ostrogoths ariens possédaient dans la Gaule.

Toujours est-il que le TEVDORICI demeure inexpliqué. En tout cas Théodebert fut incontestablement le premier roi qui fit frapper des monnaies d'or à son effigie ³.

La lecture qu'a donnée M. Senckler du monogramme du triens de Justinien *de Officina Marti* admise, elle le classerait à côté des pièces dont je viens de parler. Le tiers de sol de Childebart I^{er}, au revers de *Chramnus*, est postérieur de quelques années à ceux de Théodebert.

Les royales au type massaliote présentent une singularité qui leur est propre. Le champ de leur obvers offre souvent des lettres isolées, placées soit devant, soit derrière la tête du prince. Le sol d'or de Childéric II, que j'ai publié en 1845 ⁴, porte les lettres EL (V. la vignette à la fin du chap.), et d'autres sont marqués de différentes initiales. Ne pourrait-

¹ Lelewel, Pl. III, n° 19. — Bouteroue, p. 313.

² Les numismatistes du midi de la France et du nord de l'Italie décideront la question, qui est fort controversable. Lorsque, comme moi, on ne peut discuter que sur des dessins incorrects, on court souvent risque de se tromper.

³ La forme du javelot de Théodebert est caractéristique : elle est exactement la même que celle des fers de lance que l'on trouve avec des objets gaulois.

⁴ *Rev. num.*, 1845, p. 345.

on pas y voir celles des monétaires, des graveurs de coins, ou des ateliers secondaires de la cité de Marseille ?

III^e PROPOSITION.

Les évêques et les monastères avaient des ateliers particuliers.

§ X. — L'Église possédait à titre de particulier ; c'est par conséquent en qualité de propriétaires que les évêques et les monastères battaient monnaie. Ils en usaient absolument comme les rois sur leurs domaines.

Les monnaies des Églises commencent à être connues, grâce à de récentes découvertes. Le Cabinet national et les collections d'amateurs possèdent celles de Limoges, de Châlons, d'Angers, de Soissons, de Sens, du Mans, les pièces plus caractéristiques, s'il est possible, des évêques Lambert et Eupardus ¹, et celle moins certaine de Pierre, de Lyon.

Les abbayes de Saint-Marcel (?) de Châlons-sur-Saône, de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours, &c., eurent des ateliers. Celui de la dernière fonctionna surtout avec une grande activité, et sa série monétaire est, sans aucun doute, la plus curieuse et la plus complète de France. Elle seule fournirait le cadre d'une bonne classification et préciserait les dates principales. Elle commence, pour ainsi dire, avec la monarchie, continue intacte jusqu'à Philippe-Auguste, et ne s'arrête qu'en donnant naissance au type le plus populaire des temps modernes ².

¹ Le tiers de sol de ce prélat, trouvé à Saint-Martin de Cantorbery (Angleterre), et publié par M. Ch. Roach-Smith, secrétaire de l'*Association britannique de Londres*, et l'un des archéologues les plus distingués d'Angleterre, est d'un style anglo-saxon tellement tranché que la gravure du coin doit être attribuée à un artiste d'outre-mer.

² V. *Rev. num.*, 1838, art. de M. Cartier, et 1844, la liste que j'ai donnée de ces monnaies.

Sauvegardées par les idées religieuses, les monnaïeries des monastères traversèrent impunément les révolutions. L'autorité croissante des premiers rois de la seconde race ne leur porta presque aucune atteinte, et déjà elles avaient leurs monnaies propres que les seigneurs laïques osaient à peine tenter de timides essais.

Les ateliers des évêques résistèrent moins, et leurs produits subirent des transformations plus apparentes. J'aurai occasion d'en parler à propos des XPISTIANA RELIGIO.

C'est spécialement sur les monnaies ecclésiastiques que l'on rencontre l'expression *Racio* ou *Ratio*, que celles de Saint-Martin conservèrent jusqu'au temps des Carlovingiens¹.

M. Cartier traduit ce mot par *Droit*; M. Duchalais, par *Comptabilité, Responsabilité*. M. A. Barthélemy y voit la constatation du travail du monétaire au profit de telle personne ou de telle communauté qui lui fournissait le métal. M. de Longpérier présente une quatrième interprétation, qui paraît plus en rapport avec les attributions des monétaires et les droits respectifs des propriétaires du sol. « Si l'on étal-
blissait, dit-il, que *Ratio* avait, dès les Mérovingiens, le
sens de *Portio*, acception inconnue de l'antiquité, et qui
cependant, au moyen-âge, a donné naissance à notre mot
ration, n'y aurait-il pas lieu d'examiner si les églises ne
cherchaient pas à constater la part qu'elles avaient dans les
droits monétaires exercés en certaines localités par divers
pouvoirs² ? »

Lorsque je serai arrivé à l'établissement du monnayage

¹ *Rev. num.*, 1844, p. 274. J'ai publié un denier de Saint-Martin de la première moitié du VIII^e siècle, sur lequel j'ai proposé de lire *Racio*. (*Id.*, p. 271.) Je pense que les caractères du revers de la pièce de transition donnée au n^o 46 de MM. Fougères et Combrouse forment ce même mot.

² *Catal. Rousseau*, p. 81.

seigneurial, je ferai voir que l'opinion de M. de Longpérier est très judicieuse.

IV^e PROPOSITION.

Les chefs militaires usaient des mêmes droits monétaires que les rois, les cités et les évêques.

§ XI. — La société militaire chargée de la défense du pays était disséminée sur les frontières ou dans l'intérieur. Ceux qui la composaient prenaient les noms de *Ripenses* et de *Casati*, en raison du service qui leur était confié. Les uns, réunis en véritables corps d'armée, gardaient des camps fortifiés; les autres, moins nombreux, occupaient des châteaux, des tours ou des bourgs entourés de palissades et de fossés; une partie enfin veillait à la conservation des villes. Cette dernière charge était peu recherchée des Francs, qui préféraient habiter les campagnes, où ils bâtissaient de vastes fermes et pouvaient se livrer à leur goût de chasse et à leur genre de vie indépendante. Au moment de l'établissement de la monarchie, ils reçurent des bénéfices proportionnés à l'importance de la fonction, et des familles de colons pour les cultiver.

Propriétaires, ils eurent les prérogatives des autres propriétaires; ils battirent monnaie, et je propose de leur donner les pièces sur lesquelles le nom de lieu est suivi du mot *Castrum*, et celles qui portent les lettres C. G. ¹, et C. A., faisant réserve, bien entendu, de triens qui appartiennent incontestablement à Châlons et à toute autre ville qui sera en droit de réclamer ces initiales. Si cette attribution heurte quelques susceptibilités, je suis disposé à la retirer.

¹ Le C pourrait être la lettre initiale de *Comitatus* ou de *Curia*?

Tout fait présumer que, au temps de la puissance des maires du palais, les chefs militaires substituèrent çà et là leurs noms à celui du roi ¹. Les exemples que l'on a cités jusqu'ici sont discutables ; mais le denier d'argent d'Ebroin (659-681) présente plus de certitude (Pl. I, n° 11.) ². Il est on ne plus précieux pour établir la filiation des idées qui régissaient ces temps : entre lui et le monnayage féodal il n'y a qu'un pas. La société mit deux cents ans à le franchir.

§ XII. — Les monnaies royales, à l'exception de celles de Théodebert et des autres princes dont les règnes précédèrent celui de Dagobert I^{er}, sont ordinairement de mauvais aloi. Leurs flans sont en or mélangé d'une quantité considérable d'argent, et à un titre inférieur à celui des autres pièces de la première race. La raison de cette différence vient de ce que celles-ci étaient spécialement frappées en vue de payer le tribut ; car elles n'auraient pas été reçues par les agents du fisc si l'on eût soupçonné quelque fraude dans leur fabrication. Elles ne servaient aux transactions qu'après avoir été soumises à ce premier usage. Les monnaies royales au contraire qui n'étaient fabriquées que dans un but commercial, et qui étaient soumises à un contrôle moins intéressé et moins rigoureux, pouvaient être falsifiées, et les princes ne se faisaient pas faute d'exploiter ce moyen d'augmenter leurs richesses. Il est même fort possible que les tributaires fussent forcés de les prendre, et éprouvassent ensuite des difficultés à les faire accepter aux collecteurs de l'impôt. L'immense trésor de La

¹ C'est ce qui arriva en Auvergne et en Bourgogne, où l'on trouve d'un côté le nom d'un monétaire et de l'autre celui d'un personnage sans aucune qualification.

² *Catal. Rousseau*, pag. 38.

Baugisière ¹ qui provenait , à n'en pas douter, d'une levée du tribut , *ne renfermait pas un triens décoré du nom royal , et tous ceux qui composaient l'enfouissement étaient de bon or*, sauf deux ou trois tiers de sol d'Orléans et de quelques autres de lieux qui faisaient probablement partie du domaine des chefs francs.

J'appelle l'attention des numismatistes sur ce fait , et les engage à examiner s'il n'y aurait pas lieu de penser que cet abus fut l'un des motifs de l'abandon de l'or. Les grands propriétaires et le peuple , qui n'y trouvaient pas leur compte , s'élevèrent contre la mauvaise foi des rois et de ceux qui gouvernaient à leur place : Pepin , qui avait à cœur de se concilier l'esprit public , fit droit à leurs plaintes , en prohibant un métal si susceptible de voiler les falsifications aux regards peu clairvoyants des Gallo-Francs du VIII^e siècle.

Les fraudes des monétaires , que l'on a souvent invoquées à l'aide d'un texte qui s'applique plutôt aux ouvrages d'orfèvrerie , n'étaient pas de nature à amener ce résultat. La sévérité des lois , sévérité qui ne se démentit pas sous la seconde race , faisait justice des faux monnayeurs.

La cause du revirement opéré dans le système monétaire tenait donc à des considérations d'un ordre plus élevé ; et il fallait que le mal signalé plus haut fût profondément enraciné , puisque plusieurs des monnaies signées par saint Eloi lui-même sont à très bas titre ; non pas je veuille révoquer en doute la probité proverbiale de l'unique saint personnage qu'ait produit l'honorable corps de la finance , Dieu m'en garde ! mais je n'oserais me porter garant de celle des agents subalternes que ses hautes fonctions lui empêchaient de surveiller ².

¹ V. plus loin , § XVI.

² Le nom de saint Eloi est inscrit sur les monnaies d'une manière

Si les raisons que je donne ne paraissent pas suffisantes, j'en signalerai une autre encore plus plausible. Les monnaies ne sont pas seulement faites pour les peuples qui les émettent, et les rapports de voisinage et de commerce amènent de fréquents déplacements de numéraire. Or, les nations limitrophes de la Gaule employaient, au VIII^e siècle, une quantité considérable de pièces d'argent¹. Cette différence amenait des difficultés incessantes, et, quoique l'on procédât principalement par voie d'échanges, faisait sortir du royaume de grandes sommes d'or qui ne pouvaient être remplacées, car les ressources naturelles ou factices finissaient par s'épuiser, et l'exploitation des mines ou la refonte des pièces anciennes ne suffisant plus aux besoins des officines, il devenait impossible de soutenir une concurrence ruineuse.

Beaucoup de personnes paraissent croire que le système carolingien remplaça brusquement celui des Mérovingiens. Elles méconnaissent de la sorte la règle des transitions qui existe en toutes choses. A partir de 700 environ, l'or commence à être abandonné; l'usage de l'argent devient plus fréquent, les flans s'élargissent, les têtes disparaissent, les légendes se simplifient et cèdent la place aux monogrammes et aux initiales qui apparaissent sur les pièces de Pepin. Il fallut, pour que le changement devint radical, presque autant de temps qu'en mit la race de Pepin d'Herstall à succéder à celle de Clovis. Arrivés au chef de la seconde dynastie, les errements des règnes précédents mirent un certain temps à s'effacer : des monétaires inscrivent leurs

toute particulière, qui indique sans doute que le titre de monétaire était une sinécure pour lui.

¹ Par exemple, les Visigoths et les Anglo-Saxons. Ces derniers avaient emprunté aux Francs l'habitude de faire signer leurs monnaies par les monétaires. Egbert, roi de Kent (664-673), fut, dit-on, celui qui introduisit ce système, qui fut conservé en Angleterre jusqu'au XIII^e siècle.

noms au revers du sien et de celui de son fils, dans les lieux où l'autorité royale n'était pas tout-à-fait reconnue ¹.

Ceux qui ne se sont pas rendu compte de ces faits ont classé à Pepin et à Charlemagne des monnaies que l'on est en droit de s'étonner de rencontrer à côté des leurs.

Les pièces d'argent de transition demandent d'être étudiées avec soin. Elles sont très-faciles à distinguer à leur poids, qui est, à peu de chose près, égal à celui des premiers deniers carlovingiens, et parfois identique, et à leur type qui leur donne l'aspect de monnaies ecclésiastiques (Pl. I, n° 12.) ².

§ XIII. — Les monnaies en usage chez les Francs pendant la première race furent :

- 1° Le sol d'or,
- 2° Le tiers de sol d'or,
- 3° Le denier d'argent.

Il y avait en outre des monnaies de compte ; savoir :

- 1° La livre d'or,
- 2° La livre d'argent,
- 3° Le sol d'argent.

Les Mérovingiens taillaient 72 sols à la livre ³ d'or, et 25 à la livre d'argent. Le sol d'or valait 40 deniers, le tiers de sol $15 \frac{1}{3}$, et le sol d'argent 12. Ce qui plaçait l'or et l'argent dans la proportion de 12 à 1. Le sol d'or pesait 72 grains, le triens 24, et le denier 20 $\frac{48}{100}$ ⁴. Au commencement de

¹ Les monnaies de Charlemagne ayant des noms de monétaires sont d'argent, et il est impossible, malgré l'avis contraire qui a été émis, que ces derniers aient continué à fabriquer des triens d'or.

² *Rev. num.*, 1844, p. 271.

³ La livre romaine valait 6144 grains. V. le beau travail de M. B. Guérard sur le *Système monétaire des Francs sous les deux premières races*. *Rev. num.*, 1837, p. 406.

⁴ Plusieurs sols et tiers de sol sont marqués des chiffres XXI et VII, qui indiquent leur valeur en *siliques*.

la monarchie, les pièces étaient de bon aloi et au poids légal ; plus on s'en éloigna , plus le titre et le poids s'affaiblirent.

Les sols d'or royaux , quoique fort rares , se rencontrent quelquefois. Ceux des autres catégories sont à peu près introuvables ; on n'en connaît que trois frappés à *Choo* , à Limoges et à *Juogium*. Les tiers de sol sont plus communs. Les deniers d'argent tiennent , en fait de rareté , le rang intermédiaire '.

§ XIV. — L'origine des monnaies mérovingiennes reconnue , il reste à constater leur âge , à établir leur chronologie. C'est alors qu'il importe d'avoir recours à la question du type , qui seule peut guider l'archéologue dans le dédale où il va s'engager.

Les produits de l'art d'une nation en disent souvent plus que ses chroniques. Ils sont l'expression de ses instincts les plus intimes. Il en est ainsi de ses mœurs , de ses croyances , de ses coutumes , qui sont , pour ainsi dire , ses titres de famille , les liens qui la rattachent au grand faisceau traditionnel. La loi de la filiation et de la dégénérescence des types existe également en pareille matière. En dehors des principes généraux qui régissent les progrès successifs de l'intelligence humaine dans sa marche ascendante , et auxquels elle est partout soumise , il est des caractères secondaires , nés des conditions plus ou moins favorables où se sont trouvés les peuples. Pour l'observateur attentif , la forme du moindre vase , la prononciation d'un mot , les traits de la physionomie , la légende racontée au coin du foyer domestique , sont autant de points de repère qui lui permettent de reconnaître la parenté existant entre la génération qui pose devant lui et la race dont elle sort. De même qu'un son , l'odeur d'une fleur , la sensation la plus passagère , rappellent un souvenir aux organisations délicates ; de même le véri-

' Chose remarquable , la plupart de ceux-ci sont ecclésiastiques.

table archéologue fait revivre le passé avec des données qui échappent à l'œil du vulgaire.

D'un autre côté, les peuplades envahissantes, toujours plus courageuses, mais plus barbares que celles qu'elles subjuguent, ces dernières ayant usé le contingent d'intelligence et de vitalité qu'elles devaient fournir à la civilisation, et étant obligées par conséquent de céder la place à des natures jeunes et riches d'espérance, matière nouvelle offerte à l'œuvre de perfectionnement ; les peuplades envahissantes, dis-je, s'approprient les mœurs et les arts des vaincus, tout en donnant une certaine originalité à leurs copies. Les deux civilisations se fondent en une seule.

Lorsqu'une nation est transplantée d'un lieu dans un autre, à la suite de l'un de ces grands cataclysmes politiques qui bouleversent la face des sociétés, la première génération conserve le caractère original des traditions de son ancienne patrie ; la seconde les altère ; les suivantes leur donnent la couleur locale du pays où elles se trouvent.

Qu'est-ce en effet que ces récits si poétiques du Farfadet amoureux et de Mélusine, contes charmants qui bercent l'enfance du petit paysan vendéen, que l'on retrouve dans l'Europe entière, et dont on suit la trace jusqu'en Asie, cette mère commune des peuples de l'ancien monde ?

Ce ne sont pas seulement les légendes qui ont pris naissance en Asie ; il suffit de jeter les yeux sur les armes et les ornements des Gaulois et des Germains pour être persuadé que leurs types primitifs arrivaient d'Orient. Les ustensiles de la vie privée ne changeaient guère de forme ; les conquérants acceptaient ceux qu'ils trouvaient en usage chez les peuples soumis, tandis qu'ils tenaient à honneur d'être fidèles au style traditionnel de leurs épées, de leurs haches, de leurs fers de lance et des bijoux qui servaient à l'ornement de leurs personnes. Les vaincus au contraire prenaient sans difficulté l'empreinte de leurs maîtres.

Quelques-uns des objets que renfermait le tombeau de Childéric I^{er} sont un témoignage de la similitude parfaite des formes employées chez les peuples d'origine commune. Les bracelets d'or ont une analogie étonnante avec ceux qui ont été trouvés dans la France entière et qui sont de fabrication gauloise. Il serait bon de dessiner tous les objets de cette nature et de tenir note du lieu de leur découverte ; on parviendrait de la sorte à signaler les différences du faire de chaque peuplade, et l'on créerait une science tout-à-fait neuve, appuyée sur une suite de faits bien antérieurs aux documents écrits. Quelles preuves plus incontestables des expéditions des Gaulois et de leurs rapports avec la Grèce que les imitations des statères de Philippe de Macédoine ? L'examen de leurs armes et de leurs ustensiles aiderait à remonter plus haut.

Ces questions, si dignes de préoccuper les intelligences d'élite, demanderaient, pour être apurées, le génie créateur d'un Cuvier. Mais qu'il se hâte de surgir, car les monuments disparaissent, et l'*unité*, ce besoin suprême de notre époque, promène partout son niveau. Bientôt ces souvenirs vacillants et lointains seront remplacés par des idées nouvelles qui serviront à leur tour d'aliment aux patientes recherches des antiquaires futurs.

Revenons à la numismatique.

La variété ou l'unité des types est un des indices les plus propres à révéler la situation politique d'un pays. S'il y a variété, on peut être certain que l'Etat était morcelé ; si au contraire il y a unité, c'est la preuve qu'elle existait dans le pouvoir. Sous les Mérovingiens, où les rouages administratifs étaient manœuvrés par tant de mains, et où les principaux propriétaires du sol étaient presque indépendants les uns des autres, on peut à peine s'y reconnaître, tant la diversité est prodigieuse. De Charlemagne à Eudes, rien de semblable : les monnaies ont un caractère uniforme ;

et, si celles de Pepin et des premières années du règne de son fils se ressentent encore de l'anarchie précédente, c'est que la puissance royale n'était pas bien assise. Le grand empereur apporta dans la fabrication des espèces l'esprit organisateur qui le distinguait, et le système qu'il créa eut assez de consistance pour durer tant que ses successeurs furent fidèles aux traditions qu'il leur avait léguées. Les monnaies retombèrent ensuite dans la diversité des types, et n'en sortirent qu'après que l'unité eut définitivement prévalu.

Les arts gaulois, depuis la conquête de César, étaient devenus purement romains. En dernière analyse, ils étaient des calques serviles¹, par suite de l'amoindrissement indéfini de l'idée de nationalité. Lorsque les Francs, race envahissante, arrivèrent, ils s'approprièrent les arts, les sciences, les lois de Rome. Héritiers de sa fonction civilisatrice, ils lui succédèrent en tout. Une intuition plus décidée de l'esprit chrétien constitua la différence. Ceci ressort de l'aspect des monnaies. Les empereurs mettaient la croix aux mains de la Victoire, et, afin que l'on ne se méprit pas sur l'intention, une légende païenne, *Victoria Augustorum*, complétait la fusion des deux principes. Les pièces françaises se dégagèrent insensiblement de cette alliance avec le paganisme; et, dès le commencement du VII^e siècle, elles se firent catholiques. Le règne de Dagobert fut le moment le plus brillant du monnayage mérovingien, celui où il eut une sorte d'originalité dont le caractère variait dans chaque cité.

Les graveurs des monnaies mérovingiennes, dépourvus de l'instinct le plus vulgaire du beau, n'étaient pas sans prétention. Quoi de plus grossier que ces têtes informes où

¹ V. la description que j'ai donnée de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine du III^e siècle, découverts à Saint-Médard-des-Prés, près de Fontenay (Vendée).

l'intelligence même relative du copiste est absente ? Et pourtant l'angle du nez, la cavité de l'œil, les contours des lèvres, du menton et de l'oreille, les lignes de la chevelure, sont formés par des traits d'une incroyable sécheresse, qui sont dus à un burin conduit avec un certain aplomb. Ce parti pris prouve que les artistes étaient des Gallo-Romains dégénérés. Certes les Francs étaient aussi malhabiles ; mais ils auraient su donner à leurs produits artistiques une tournure plus accentuée, précieux apanage de tout ce qui sort des mains des races éloignées encore de leur virilité. Les triens sont l'œuvre d'un vieillard impuissant et prétentieux, et non celle d'un enfant inexpérimenté.

§ XV. — « Je pense, m'écrivait J. Lelewel¹, et à tout moment mes pressentiments sont confirmés, que les types mérovingiens, tout variés qu'ils sont, n'offrent point une confusion inextricable. Il est possible que les monétaires, en se déplaçant, aient reproduit sur d'autres points de la Gaule les *manières* de leurs localités ; mais en général les localités et les provinces se distinguent par des types spéciaux, par des façons qui leur sont propres. Des caractères particuliers signalent les monnaies d'Austrasie (tant des Pays-Bas que de Lorraine), et celles de Cahors, d'Auvergne, de Marseille, d'Arles, de Suisse, &c. La monnaie royale est subordonnée aux mêmes règles.

» Cependant toutes ces divergences et variétés ont leur origine et leur berceau communs dans l'unique type impérial, et ce n'est qu'ensuite les unes des autres et successivement que ces variations se dessinent et se consolident. » Qui aurait le bonheur d'étudier une masse de monnaies mérovingiennes parviendrait certainement à des résultats satisfaisants..... »

¹ Lettre datée de Bruxelles, 23 octobre 1845.

Un heureux hasard me met à même de réaliser en partie le vœu de l'illustre numismatiste.

L'examen de plusieurs centaines de monnaies de la première race m'a conduit à admettre en principe que les types sont locaux ou généraux.

Dans la première catégorie se placent le calice du Gévaudan, l'ostensoir de Rouen, l'oiseau de Chartres et de Cahors,



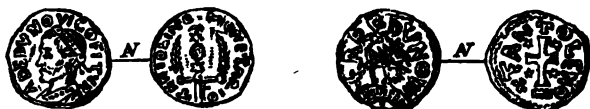
la biche de Raciata ¹, &c. , que des circonstances inconnues ont fait adopter, et dont il faut chercher l'explication dans les légendes de saints ou les traditions locales, issues des vieilles croyances gauloises que le christianisme avait en vain essayé de détruire. Je ne sais si la présence d'un type gaulois sur une monnaie mérovingienne est un indice suffisant de la persistance des types locaux. Les rares échantillons que j'ai pu consulter m'ont laissé indécis, et j'attends des matériaux plus convaincants pour me prononcer. Le caprice des artistes eut une large part dans le choix de ces figures. Il n'est pas rare de voir des tiers de sol imités de monnaies d'une époque fort reculée; des petits bronzes de Tétricus et d'autres empereurs, des têtes grecques, furent copiés ², et les originaux de certains types avaient jusqu'à sept cents ans de date.

¹ Rezé, lieu fort ancien, situé sur la Loire, vis-à-vis les faubourgs de Nantes. On y trouve une immense quantité de débris gallo-romains.

Je publierai prochainement une notice détaillée sur Raciata, le pays de Retz et ses monuments, dans laquelle je ferai connaître deux précieux bas-reliefs de terre cuite du v^e siècle représentant des sujets chrétiens.

² *Mon. des rois mérovingiens*, Pl. XLII, n^o 6. La tête de ce triens paraît être la copie de celle d'une monnaie de l'un des Ptolémées.

Le défaut d'unité était la cause de ces emprunts. Voici un triens d'Ardin (Deux-Sèvres) ¹, dont le revers porte une enseigne romaine.



La première catégorie se subdivise en types permanents et en types accidentels ².

Dans la seconde se placent les têtes, les imitations de la Victoire, la croix haussée, le chrisme, la croix ancrée qui en est une dégénérescence, l'Alpha et l'Omega qui se maintinrent jusqu'au VIII^e siècle, &c. (Pl. I, n^o 10.)



Certaines localités, sans sortir des types généraux, leur donnèrent une tournure particulière qui les rendirent locaux. Exemples : la tête et la croix de Brioux, la croix de *Brioverum* (Saint-Lô), &c. Maintes fois encore les cités, les *pagi*, eurent



¹ J'ai placé à côté du dessin extrait de *Bouteroue* celui d'un autre tiers de sol qui servira à rectifier les légendes données par le graveur des *Recherches curieuses des monnaies de France*, p. 185.

² Je citerai, entre autres exemples de types accidentels, celui du précieux denier d'argent de Tours, que *Bouteroue* a pris pour une monnaie gauloise, p. 68 (*Catal. Rousseau*, n^o 121.), et celui, encore plus étrange, du sol d'or de *Juegium* (*Rev. num.*, 1847, Pl. I, n^o 3.), que j'ai failli prendre pour une médaille anglo-saxonne.

un style particulier, comme à Metz, à Limoges, à Blois, et dans une foule d'autres lieux.

Les types varièrent en outre selon les temps. Transformés successivement, ils s'éloignèrent peu à peu de leur point de départ. Le tableau qui va suivre contient le résultat de mes observations.

De 500 à 560. — Imitations pures des types romains, visigoths et ostrogoths ; têtes de face.



De 560 à 600. — Imitations moins serviles, apparition du type massaliote de Maurice, de la croix haussée, du calice, du chrisme, de l'ostensoir, &c ; têtes de face. Quelques-unes de ces figures ne reparaisent plus après cette période ; le relief est très fort.

De 600 à 650. — Têtes de face à cheveux plats, semblables à celles qui sont gravées sur les sceaux ;



bustes plus grossiers : les draperies ne sont plus indiquées que par des traits, et cependant l'ensemble est assez élégant ; chrisme dégénéré, croix haussée, fichée,

perlée, accostée, &c. ; apparition de la croix ancrée ; le relief est moindre.

De 650 à 700. — La croix ancrée domine, les bustes tendent à se métamorphoser en d'informes figures que l'on a appelées mal à propos têtes chaperonnées, et sont chargés de colliers de perles.

De 700 à 750. — La croix ancrée elle-même dégénère, les monogrammes remplacent les têtes devenues tellement incorrectes qu'on a peine à en reconnaître la forme ; les flans s'élargissent, deviennent plus minces, et déjà surgit le type adopté par Pepin.

Je n'entends parler ici que des types généraux. Il en est quelques-uns purement locaux qui ont persisté au-delà des dates indiquées. La découverte de La Baugisière confirme cet essai de classement.

§ XVI¹. — Il y a plus de trente ans, un fermier déterra à La Baugisière², lieu situé à quelque distance de Fontenay (Vendée), une énorme quantité de monnaies mérovingiennes. Trois mille, dit-on, furent fondues par un orfèvre de La Rochelle, et cet inappréciable dépôt aurait été en entier perdu pour la science, si le choc de la charrue, qui brisa le vase dans lequel se trouvaient les pièces, n'en eût fait répandre un grand nombre qui fut retrouvé plus tard.

¹ Ce paragraphe est extrait d'un article que je fis insérer, en 1845, dans la *Revue numismatique*, p. 14.

² La découverte fut faite dans un terrain nommé le champ de *Lugre*, parce qu'il dépendait autrefois de la seigneurie de *Lugre*, paroisse de Chaix. Cette terre a appartenu quelque temps au maréchal Catinat, qui la tenait de sa mère, arrière-petite-fille d'André Tiraqueau, conseiller au parlement de Paris, et célèbre jurisconsulte.

Pendant plusieurs années, chaque fois qu'on labourait ce champ, les cultivateurs en rencontraient toujours quelques-unes, qu'ils venaient ensuite vendre à vil prix aux orfèvres de Fontenay. Je me rappelle en avoir vu une soixantaine, dans mon enfance, que l'un de ces derniers offrait à cinq francs pièce. Par malheur, à cette époque, nos anciennes monnaies étaient peu recherchées, et les amateurs se faisaient souvent attendre; aussi plusieurs passèrent-elles encore par le creuset. Mais, lorsque le goût de la numismatique française se fut répandu, on s'arracha nos triens; si bien que, voyant le grand débit de sa marchandise, et ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, un *industriel* de Fontenay ne trouva rien de plus simple que de couler dans du plâtre, de la même manière qu'il fabriquait ses plaques et ses boucles destinées aux *Boquines*, un assez bon nombre de triens mérovingiens.

Quelques échantillons m'ayant été envoyés à Paris, il me fut facile de reconnaître la fraude, en examinant la couleur, les traces de la lime et surtout l'épaisseur, qui était telle que plusieurs de ces surmoulés pesaient jusqu'à 48 gr. Je ne sais si ceux qui furent achetés par d'autres collectionneurs étaient d'une meilleure fabrique; mais je doute en tous cas qu'ils aient pu tromper des personnes habituées à voir des tiers de sol; car l'on n'était pas encore arrivé à ce degré de perfection qui distingue les œuvres de certains *amateurs*. Traité comme il le méritait, notre faussaire reprit ses pièces, et depuis je n'ai pu voir, malgré toutes mes recherches, qu'un seul autre produit de son industrie, qui ne valait pas mieux que ceux qui l'avaient précédé.

La composition de l'enfouissement est assez difficile à déterminer; cependant, en prenant pour base ce qui m'est passé sous les yeux, la masse était d'un type barbare, à la *tête au chaperon perlé* et à la *croix ancrée*. Les tiers de sol antérieurs étaient tous un peu usés; il y en avait même quelques-uns

de Justinien, ce qui prouve que la monnaie romaine circulait encore dans les provinces françaises. Cet ensemble me fait penser que le trésor a été enfoui dans la première moitié du VIII^e siècle; et, si l'on cherche quelle peut avoir été la cause de la mise en terre d'une aussi grande quantité de monnaies, à une époque où le numéraire était rare, ne pourrait-on pas présumer que c'était le trésor d'une province qu'on aurait voulu soustraire à l'approche des Sarrasins (732)? ou plutôt encore des fonds destinés à payer les troupes? La présence de quelques triens sans figures, à la simple croix, à légendes tout-à-fait indéchiffrables ou à monogrammes, semblables à ceux que l'on donne aux dernières années des Mérovingiens, confirmerait cette hypothèse.

Voici la liste des pièces que j'ai retrouvées le plus souvent, et qui, selon toute probabilité, étaient en plus grand nombre :

Parisius. — *Vitalis.* — 3 variétés.

Aurelianus. — *Iacoti.* — 8 variétés.

Ces deux monnaies étaient les plus communes et composaient peut-être le sixième de la découverte. N'est-ce pas un fait curieux, qui vient donner une nouvelle force à mon opinion sur la cause et l'époque de l'enfouissement? Ce trésor, comme on va le voir, composé en général de pièces sorties des ateliers établis dans le centre et le nord de la Gaule, provenait sans doute d'impôts levés pour soutenir la guerre contre les Sarrasins.

Andecavis. — *Scudulfus.* — 2 variétés.

Arciacas. — *Maurinos.*

Alfco. — Plusieurs monétaires.

Apraricia. — *Patricius.* — 3 variétés.

Briosso. — *Chadulf.* — 5 variétés.

Climone. — Plusieurs monétaires.

Gennobaudi. — Plusieurs monétaires.

Noviomo. — Plusieurs monétaires.

Prewenda silva? — *Magnulf.* — Un gr. nomb. de var.

Sulliucu. — *Upucalc.*

Tidiriciaco. — Plusieurs monétaires.

Turturonno. — Plusieurs monétaires.

Theodeberciaco. — Plusieurs monétaires.

Silvanectis. — Plusieurs monétaires.

Camdonno. — *Camdonno.* — *Francio.* — 2 variétés.

Sanonno. — *Domardo.*

Augustoduno. — Plusieurs monétaires.

J'ai encore rencontré quelques rares exemplaires de Nantes, Rennes, Bourges, Saint-Martin, Bannassac, Vendôme, Saint-Lô, Ardin, Argentan, Poitiers, Cénon, Blois, Veuves, Rouen, Raciata, Le Mans, Trèves.... mais disséminés au milieu d'une foule d'autres qu'on ne pouvait déchiffrer.

§ XVII. — Le monnayage mérovingien fut en vigueur dans tout le pays compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan.

Considérées au point de vue de la géographie¹ et de la linguistique, les monnaies qu'il a produites sont dignes du plus haut intérêt. Elles servent à donner les noms primitifs des localités, à tracer les limites de diverses subdivisions politiques peu connues. Il est donc nécessaire de les décrire avec la plus scrupuleuse exactitude, de rectifier les lectures défectueuses et les fausses attributions, de les grouper en raison du style et des types. L'histoire y gagnera de véritables conquêtes.

Les monnaies mérovingiennes, qui sont toutes des pièces

¹ M. Charles Robert a publié sur cette question un travail intéressant, intitulé : *La Numismatique mérovingienne considérée dans ses rapports avec la géographie.*

Locales, doivent être classées par provinces et ateliers monétaires, en prenant pour bases les circonscriptions ecclésiastiques qui, chacun le sait, furent calquées sur les anciennes divisions établies par les Romains, divisions conservées, en grande partie, sous les deux premières races, et qui fournirent les éléments de celles qu'adopta la féodalité. De plus, les bornes primitives des archevêchés et évêchés ayant peu varié jusqu'à la Révolution, il est très aisé d'en faire usage. Le classement par ordre alphabétique a l'inconvénient de nuire aux découvertes que le rapprochement des types peut faire surgir, et de disséminer les produits des ateliers d'une même contrée, point essentiel, sur lequel il est indispensable d'insister, afin de ne pas disloquer les séries locales qui fournissent le moyen le plus efficace d'établir l'ordre chronologique dans ces monuments.

La classification par ordre alphabétique des noms des monétaires est, à peu de chose près, stérile.

CONCLUSIONS.

1° Un certain nombre de cités de la Gaule eurent un monnayage propre dès le v^e siècle, et leurs premières monnaies furent servilement copiées sur celles des empereurs, type qui persista, dans quelques localités, jusqu'à la fin du vi^e;

2° Les monnaies autonomes commencèrent à apparaître à la fin du v^e siècle ou au commencement du vi^e ¹;

3° Les monnaies mérovingiennes furent frappées au bénéfice des rois, des cités, des évêques, des monastères et des autres propriétaires du sol; autrement dit le droit

¹ Les autonomes ayant été émises pendant un laps de temps assez court, et leur usage ayant été restreint à quelques cités seulement, elles sont très rares.

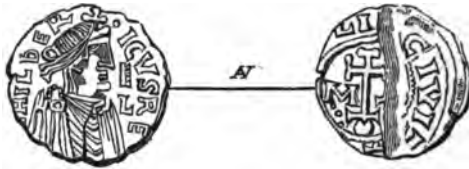
d'émettre les espèces était inhérent à la qualité de grand propriétaire foncier ;

4° Les monétaires commencèrent à inscrire leurs noms sur les monnaies vers 540 ;

5° Théodebert fut le premier prince franc qui plaça son effigie et son nom sur ses monnaies ;

6° La transformation des types mérovingiens dans ceux de la seconde race mit plus de soixante ans à s'effectuer ;

7° Les types locaux et généraux peuvent servir à classer ces monnaies chronologiquement et par circonscriptions territoriales.



Sol d'or de Childéric II.

CHAPITRE II.

MONNAIES CARLOVINGIENNES.

§ I. — Tandis que les Mérovingiens tombaient dans le mépris, une autre famille grandissait de jour en jour en popularité. Maitresse du commandement, elle continua d'abord à élire des simulacres de rois, pour ne pas heurter les idées superstitieuses de la nation; mais les services éclatants qu'elle rendit lui permirent bientôt de prendre la première place.

Charles-Martel, fils naturel et digne héritier de Pepin d'Herstall, poursuivit son plan. Il commença à ramener l'unité dans le royaume, et mit le comble à sa renommée en protégeant l'Europe contre les Sarrasins. La victoire de Poitiers sauva le catholicisme; et lorsque les évêques secondèrent les vues ambitieuses de Pepin-le-Bref, ils ne firent que payer une dette de reconnaissance et confier l'épée de l'Eglise, tombée en mains incapables, à des mains assez fortes pour la soutenir.

L'influence du clergé devint alors encore plus directe que sous les Mérovingiens. Depuis longtemps les évêques de Rome, que la chrétienté reconnaissait à peu près universellement pour ses chefs, avaient entamé des négociations avec

les Francs. Grégoire avait prié Charles-Martel d'intervenir en sa faveur près des Lombards ; mais Pepin signa le traité d'alliance. Il reprit l'œuvre de Clovis, et fonda le pouvoir temporel des papes, qui lui conférèrent, au moyen du sacre, « le double caractère de roi et de membre de l'Eglise ». Le titre de simple commandant électif de guerre se changea en dignité catholique et impériale, et le chef de la seconde dynastie put s'intituler roi *par la grâce de Dieu*, formule que ses descendants tinrent à honneur de conserver.

L'Eglise, dont la nation française était le plus ferme soutien, sentit qu'il importait que l'unité gouvernementale agrandît sa force. Les évêques aidèrent donc la royauté à concentrer la puissance en ses mains, et à faire perdre aux cités la plupart de leurs privilèges, entre autres celui de battre directement monnaie, que les rois se réservèrent. La société se fit, par contre-coup, militaire, afin de porter au-dehors l'activité expansive des Francs et de prendre une marche régulière, qu'elle avait inutilement cherchée depuis la bataille de Voulon.

Les possesseurs de bénéfices et de commandements, toujours empressés à conquérir l'indépendance et à rendre leurs charges héréditaires, durent courber la tête devant la volonté de Charlemagne, et aider ses projets de monarchie universelle. Après lui la dislocation fut promptement achevée, et un appel au sentiment chrétien fut plus que jamais indispensable pour sauver la France.

L'histoire des Carlovingiens se divise en quatre périodes distinctes :

1^o Période d'*accroissement*, 752-814, commençant avec Pepin et finissant à la mort de Charlemagne ;

2^o Période de *transition*, 814-841, de l'avènement de Louis-le-Débonnaire à la bataille de Fontenay, terme fatal de l'unité de la monarchie impériale ;

3^o Période de *décroissance*, 841-888, de la bataille de

Fontenay à l'élection de Eudes, homme étranger à la famille de Pepin ;

4^e Période *d'enfantement de la féodalité, 888-987*, de l'élection de Eudes à l'intronisation définitive de la troisième race. « Elle fut longue, mais aussi elle conclut à quelque chose de plus grand que l'avènement d'une race royale ; car ce fut au milieu des désordres qui signalèrent sa durée que se prépara la société nouvelle dont Hugues-Capet fut le représentant ¹. »

Ces quatre phases sont écrites dans la numismatique, qui confirme la division de l'historien.

§ II. — *Période d'accroissement.* — Les monnaies carlovingiennes diffèrent de celles de la première race en ce qu'elles sont plus essentiellement monarchiques, plus complètement chrétiennes, et qu'elles ont un véritable cachet d'originalité. Au lieu de ces types locaux variés à l'infini, de ces têtes de fantaisie, placées là comme un souvenir à demi effacé des pièces impériales, et qui ne sont pas même destinées à figurer l'image du prince, on voit le nom du roi, la croix de l'Eglise, ou le temple devenu la demeure du Dieu des chrétiens. Si parfois un buste apparaît, la légende royale sert de commentaire à l'effigie.

Mais cette unité dans les types, ainsi que je l'ai fait observer, ne s'impatronisa pas subitement. Au fur et à mesure que l'autorité centrale s'accrut, elle suivit sa marche ascendante.

Au commencement du règne de Pepin, la variété est notoire ; les dernières pièces émises par lui ont plus d'uniformité. Cet état continue pendant les premières années qui suivent l'avènement de Charlemagne, et ce n'est que vers 785 que les monnaies sont à la fois purement royales et définitivement affranchies d'éléments étrangers.

¹ Buchez.

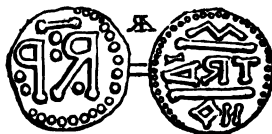
Les exemples ne manquent pas pour appuyer cette assertion. Je citerai :

1° Le denier de Pepin, frappé à Lyon, avant 755, dans le système mérovingien (Pl. I, n° 14.). Il est la reproduction de la monnaie de transition que je donne au n° 13.

2° Le denier au type mérovingien de Pepin, dessiné au n° 5 de la Pl. VIII, *Rev. num.*, 1837, imitation exacte d'une pièce de transition, frappée à Paris¹, que j'ai longtemps possédée.

3° Le denier de Pepin portant au revers le nom du monétaire Gaddo (Pl. I, n° 15.).

4° Le denier de Pepin de la seconde période, frappé à Utrecht.



5° Le denier de Pepin, frappé à Saint-Martin peu de temps avant sa mort. (*Coll. de la Soc. des Beaux-Arts de Nantes.*)



¹ Obvers. Les lettres PAR liées entre elles ;

revers. Même type ;

Poids : 19 grains 1/2.

Le type de la croix ancrée modifiée par l'adjonction de deux appendices, surmontée d'une croisille et cantonnée de points, paraît appartenir à Paris. — V. Bouteroue, p. 359, nos 1, 2, 3.

Charlemagne a continué aussi ce type. *Descr. des Monn. de la sec. race*, par Fougères et Combrouse, n° 292.

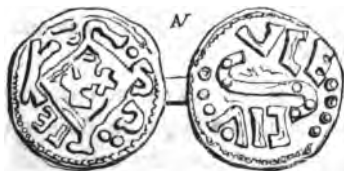
6° Le denier de Charlemagne du monétaire ou du comte Odalricus (Pl. II, n° 1.).

7° Enfin le denier si caractéristique de Milon, comte de Narbonne (782-790 ?).



Ces cinq monnaies résument la question, et montrent que la transition ne fut pas aussi brusque qu'on a voulu le prétendre. Le denier de Milon est la preuve manifeste de la tendance des lieutenants du roi vers l'émancipation : il est le jalon planté entre celui d'Ebrouin et les pièces féodales.

Les sols de Charlemagne frappés à Uzès, qui sont des



pièces de plaisir, durent leur origine à une cause différente. Destinés sans doute à un usage religieux, ils échappèrent à la proscription générale de l'or, mais ne furent qu'accidentellement employés. (V. Chap. III, § XVIII.)

Presque abandonné par les derniers Mérovingiens, leurs successeurs continuèrent le mouvement de réaction contre ce métal, qui n'apparut plus qu'à de fort rares exceptions ¹. Quelle que soit la cause de ce changement ², toujours est-il

¹ Je n'entends pas parler des monnaies d'or italiennes de Lucques et de Bénévent au nom de Charlemagne, dont je n'ai pas à m'occuper.

² V. l'opinion de M. Guérard, *Rev. num.*, 1837, p. 424.

qu'il fut radical, et que les monétaires ne continuèrent pas à fabriquer leurs tiers de sol. Indépendamment de l'invéraisemblance d'une pareille supposition, il est une remarque qui renverse de fond en comble le système produit par quelques numismatistes. Si l'on eût forgé de ces pièces sous la seconde race, elles refléteraient le style de l'époque : eh bien ! a-t-on trouvé un triens dont le coin soit gravé selon la donnée carlovingienne ? L'art a des règles invariables que l'on ne saurait transgresser.

Peut-on admettre, d'une autre part, que les monnaies romaines en cuivre aient eu cours jusqu'au IX^e ou X^e siècle ? La composition des innombrables enfouissements découverts depuis quelques années réfute encore cette opinion. On n'a pas plus trouvé de monnaies romaines de cuivre en compagnie de pièces françaises postérieures au VII^e siècle, que l'on n'a rencontré de tiers de sol de la première race avec des deniers de la seconde.

Les beaux sols d'or de Louis-le-Débonnaire, à la légende MVNVS DIVINVM (Pl. II, n^o 4.), et imités des monnaies impériales du V^e siècle, sortent encore davantage des conditions monétaires de ces temps. Deux ou trois autres échantillons de pièces d'or conservés dans les collections sont le résultat d'un caprice ou avaient une destination étrangère au commerce, puisqu'il existe des deniers d'argent frappés avec les mêmes coins.

Le nombre des ateliers monétaires subit, à dater de Pepin, une réduction considérable : de douze à quinze cents, il descendit au chiffre à peine atteint de deux cent cinquante, y compris ceux que l'on établit dans les nouvelles conquêtes. Il n'y eut guère que les cités et les chefs-lieux des grands *pagi* qui conservèrent leurs monnaies¹. Ceci confirme

¹ Ceux qui s'occupent de la géographie du moyen-âge devraient tenir compte de ce rapprochement.

l'exactitude de mes déductions sur l'organisation monétaire mérovingienne. En effet, le pouvoir central ramenant davantage à lui la puissance jusque là disséminée, les petits ateliers secondaires disparurent. Le droit d'émettre des espèces ne fut plus le privilège de la propriété du sol, mais une prérogative exclusive de la royauté.

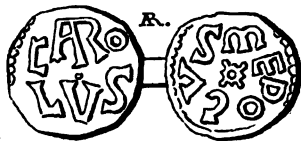
Certaines abbayes firent exception à cette loi générale. La monnaie de Saint-Martin de Tours, si l'on en croit la teneur d'une charte de 926, ne cessa pas d'être propriété particulière, et certes d'autres monastères partagèrent cet avantage.

Maintenant que j'ai passé en revue les premiers monuments de transition de la seconde race, ceux qui rappellent les débuts de la période d'accroissement, j'arrive aux véritables monnaies carlovingiennes.

§ III. — *Suite de la Période d'accroissement.* — Charlemagne acheva la révolution monétaire : il créa des types qui furent conservés pendant plusieurs siècles. Ses monnaies se scindent en trois séries :

- 1° Celles au type de Pepin ;
- 2° Celles au monogramme cruciforme ;
- 3° Les impériales.

Les pièces au type de Pepin sont les plus nombreuses ; elles se distinguent par le nom royal écrit en deux lignes, reste dégénéré du style mérovingien. Elles sont si connues que je ne m'y arrêterai pas davantage.



Les monnaies au monogramme cruciforme figurent à peine

dans la suite métallique du grand empereur, et l'on ne doit les considérer que comme les produits d'une idée encore mal formulée qui demandait un long intervalle pour fructifier.

Avant d'indiquer celles que je lui attribue, je crois nécessaire de faire l'historique des monogrammes.

Sur les monnaies grecques, ils indiquaient les noms des artistes; les Romains employaient des lettres isolées pour faire connaître la ville ou la légion dont les ateliers dépendaient, et on a vu que les cités de la Gaule avaient suivi cet exemple. Le chrisme vint ensuite. Au moment de l'invasion des barbares en Italie, les monogrammes des chefs envahirent les revers, et arrivèrent, par le Midi, aux rois francs. Les graveurs de la première race en firent un fréquent usage, qui prit, au VIII^e siècle, une telle extension, qu'ils finirent par être exclusivement employés. Les monnaies de Pepin et de Charlemagne furent soumises à l'influence de l'époque pendant laquelle elles furent gravées.

L'inspection des diplômes apprend en outre que les signatures affectaient alors cette forme. On connaît le monogramme de Clovis I^{er} et de plusieurs autres rois de sa race; mais ce fut Charlemagne qui le premier lui donna l'aspect cruciforme, et s'en servit constamment dans les actes. Pepin signait ses chartes d'une simple croix¹.

Les sols d'or d'*Uccia* sont les seuls témoignages français de l'apparition du monogramme cruciforme. Le dessin de l'un d'eux, s'il est exact (Fougères et Combrouse, n^o 448),

¹ Montfaucon donne, dans ses *Monuments de la monarchie française*, T. I., Pl. XII, n^o 6, un monogramme cruciforme de Dagobert, qu'il a fait graver, ainsi que le scel placé à côté, sur une charte tirée des archives de Saint-Maximin de Trèves, monastère fondé par ce prince. La vue de ces dessins me prouve que le diplôme est apocryphe et fabriqué plusieurs centaines d'années après la mort de Dagobert. Le scel, reproduit dans la *Paléographie* de M. N. de Wailly, est également une œuvre de faussaire.

lui donne un air italien, et une sorte de parenté avec quelques deniers de Grimoald ¹, prince de Bénévent (788-806), et des villes de Lucques ² et de Trévise.

Les numismatistes ont remarqué combien, sous Charlemagne, les ateliers du Midi firent usage de la croix cantonnée des lettres composant les noms de villes; témoins les deniers de Narbonne, d'Avignon, de Marseille, &c. Le n° 299 de MM. Fougères et Combrouse présente tous les rudiments du monogramme en question.

Reste à décider si la pensée qui créa le monogramme cruciforme naquit de cette combinaison, ou d'une dégénérescence du chrisme ³.

Les pièces de cette classe qui appartiennent, sans conteste, à Charlemagne, se réduisent donc à des variétés de coin d'une médaille unique et exceptionnelle, depuis que l'on a renoncé à lui attribuer les larges deniers que l'on a restitué, avec raison, à Charles-le-Chauve ⁴.

Les monnaies impériales tiennent au point culminant de la période politique d'accroissement, et leur type est la plus haute expression de l'art carlovingien. Lorsque Charles les fit frapper, il venait de relever l'empire d'Occident. Supérieur en toutes choses à son siècle, cet homme extraordinaire avait

¹ *Rev. num.*, 1841, Pl. III, n° 7 et 8.

² Fougères et Combrouse, n° 446.

³ Un denier d'argent de transition, frappé à Lyon, porte un monogramme presque cruciforme (Pl. I, n° 13.), qui a en même temps du rapport avec le chrisme; mais un monogramme du même genre se voit sur un bronze de la collection de M. d'Ailly, attribué à Léon l'Isaurien (717-741), ou à Léon Chazare (775-780). Cette pièce, frappée en Sicile, fait croire que le monogramme cruciforme vient du midi de l'Italie. *Rev. num.*, 1842, Pl. III, n° 34.

⁴ Les nouvelles recherches auxquelles je me suis livré m'empêchent désormais de les donner à Charlemagne, et je regarde aujourd'hui comme tranchée la question que je tenais pour incertaine en 1845. *Rev. num.*, p. 352.

l'instinct du beau, privilège des âmes fortement douées. Son cachet était une tête de Sérapis antique d'un grand caractère, ou un buste de philosophe encadré par l'invocation chrétienne : XPE : PROTEGE : CAROLVM : REG : FRANCR. *Christo , protege Carolum Regem Francorum* ¹. (Pl. II, n° 3.)

La vue des ruines de Rome avait révélé à son esprit un monde autrement grandiose que celui qui l'entourait. C'est ce que nous montrent ses tentatives contre la barbarie, ses guerres qui eurent pour but d'arrêter l'invasion, ses efforts pour propager la culture des sciences et des lettres, ses lois que l'on croirait d'une autre époque. Hélas ! son robuste génie avait marché si vite que personne n'avait pu le suivre, et, lui mort, les ténèbres enveloppèrent de nouveau la France.

Les têtes des pièces carlovingiennes furent, à l'instar de celles des triens, des imitations d'anciennes médailles, et ne prétendirent jamais rendre la ressemblance des empereurs. Les sceaux donnent une idée très juste du sentiment artistique de l'époque : les graveurs enchâssaient des pierres antiques dans un cercle d'or destiné à recevoir l'inscription sacramentelle, comme les architectes encastraient dans les façades de leurs édifices des fragments de sculptures romaines. S'agissait-il des coins des monnaies, il n'y avait plus moyen d'éluder la difficulté, et le graveur était forcé de buriner les têtes. Il copiait trait pour trait celles qui lui tombaient sous la main, n'osant se hasarder à créer une nouvelle figure, opération qui eût exigé des notions hors de sa portée, et eût demandé une science pratique inconnue des hommes du IX^e siècle, impuissants à produire le beau, mais assez heu-

¹ Carloman, frère de Charlemagne, et leur père, employèrent aussi des pierres gravées en guise de cachets. Cet exemple fut imité par plusieurs Carlovingiens. Il est probable que ces intailles étaient des présents des papes.

reusement doués pour le comprendre¹. L'imagination ne revint à l'artiste qu'au XI^e siècle.

Ce désir du beau, cette impuissance à le rendre, est l'image de l'empire de Charlemagne, calqué sur celui de Rome. Le grand homme voulait restaurer une idée morte, et ne voyait pas qu'il essayait de rendre la vie à un cadavre. Il laissa derrière lui ce qui était en rapport avec les besoins de son temps ; le reste s'évanouit en poussière.

Les deux plus remarquables monnaies de Charlemagne sont le denier d'Arles (Pl. II, n^o 2.), et celui de Milan, au type de XPISTIANA RELIGIO. Ils n'ont aucune ressemblance avec ceux qui se fabriquaient alors, et les artistes qui les créèrent eurent besoin de s'inspirer à la source épurée qu'avait fait jaillir le nouveau César. L'un représente au revers une porte de ville, et l'autre un temple imité des monnaies romaines du siècle de Constantin, types qui persistèrent pendant tout le moyen-âge. Mais le principal service que Charlemagne rendit à l'art monétaire fut l'introduction des beaux caractères que ses pièces impériales inaugurèrent pour la première fois.

¹ Les seules tentatives de ce genre que je connaisse sont une mosaïque représentant Charlemagne et le pape Léon III à genoux de chaque côté de saint Pierre; une bulle en plomb de Charlemagne,



la tête du *Munus Jovinum*, et les miniatures placées au commencement des livres d'heures qui ont appartenu aux premiers Carlovingiens. Ils sont partout représentés avec ces longues moustaches qui indiquaient leur origine germanique. La tête d'un denier de Louis-le-Débonnaire frappé à Orléans semble en être ornée.

§ IV. — *Période de transition.* — Les monnaies de Louis-le-Débonnaire et de Pepin I^{er} d'Aquitaine sont la réfutation matérielle de l'avis de ceux qui donnent à Charlemagne les grands deniers au monogramme cruciforme, dont le style est si différent de celui des pièces de ce prince. Comment admettre qu'un type progressif ait été abandonné pendant trente années pour revenir à un système transitoire antérieur ? On ne saurait trop le répéter, c'est intervertir les principes fondamentaux sur lesquels l'art repose.

La découverte de La Gillerie, dont j'ai donné le catalogue dans une *Notice sur Saint-Cyr-en-Talmondais*¹, p. 16, sert de complément à ce que plusieurs numismatistes ont déjà dit sur ce sujet. Elle ne se composait que de monnaies de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve. Les dernières étaient à fleur de coin, tandis que toutes les autres étaient usées par la circulation.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

- 1^o Denier de Melle à la tête. — 1 exempl. (Très usé.)
- 2^o *id.* de Quentowic. — 2 exemplaires.
- 3^o *id.* d'Orléans. — 2 exemplaires. (Usés.)
- 4^o *Metallum* circulaire. — 1 exemplaire.
- 5^o *Metallum* en deux lignes. — 3 exemplaires.
- 6^o Bourges. — 1 exemplaire. (Usé.)
- 7^o Lyon. — 1 exemplaire. (Usé.)
- 8^o Reims. — 2 exemplaires.
- 9^o Tours. — 1 exemplaire.
- 10^o Dorestadt. — 5 exemplaires.
- 11^o Rouen. — 1 exemplaire. (Très usé.)
- 12^o *Christiana religio.* — 9 exempl. sans les points.
- 13^o *id.* aux marteaux. — 1 exemplaire. (Usé.)

¹ Petite commune de la Vendée, située sur le territoire de l'ancien Talmondais.

- 14° Obole de Melle. *Metallum* circulaire. — 2 exempl.
15° *id.* *Christiana religio*. — 4 ex. sans les points.

CHARLES-LE-CHAUVE.

- 1° Denier de Melle. — 27 exemplaires.
2° *id.* Orléans, *Gratia Dei Rex*. — 2 exempl.
3° *id.* Tours. — 3 exemplaires.
4° *id.* Angers. — 3 exemplaires.
5° *Christiana religio*. — 1 exemplaire.
6° Obole de Melle au grand monogramme. — 11 ex.

Toutes les pièces de Charles-le-Chauve étaient d'une superbe conservation.

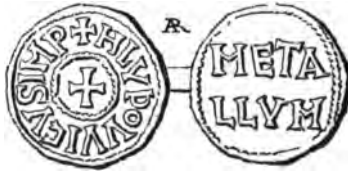
Total : 65 deniers et 18 oboles¹.

Louis-le-Débonnaire émit d'abord de petits deniers à la tête imités de ceux de son père, et des *XPISTIANA RELIGIO* d'un poids analogue. Esprit étroit, il était incapable de continuer l'œuvre. Sous lui, les lettres et les arts prirent des allures semi-païennes, les noms se latinisèrent et perdirent leur forme germanique; il s'appela *HLVDOWICVS* et non plus *HLVDVIH*²; gâté par le Midi, où il avait été élevé, il mit l'afféterie et les jeux de mots à la mode : Melle se nomma *Metallum*. Les têtes des pièces, frappées aussitôt son élévation au trône impérial, ont cependant encore du style. ¶

¹ Ce catalogue a été complété en joignant à la liste donnée dans la notice sur Saint-Cyr celle que j'avais publiée dans la *Revue numism.*, 1845, p. 354. J'ai su depuis que toutes les pièces avaient la même provenance et avaient été trouvées à quelques jours de distance. Prises ensemble ou séparément, elles fournissent le même résultat.

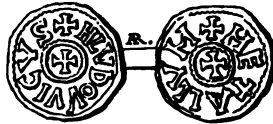
² Cette propension à latiniser les noms se fit surtout sentir à partir de Louis-le-Débonnaire. (Leblanc, p. 100, n° 3.) La forme germanique du nom de Louis me fait penser que ce denier fut fabriqué à Orléans.

remplaça ensuite ces monnaies par celles dont l'une des légendes est coupée en deux lignes. Pepin I^{er} et Charles-le-



Chauve, comme roi d'Aquitaine, suivirent les mêmes errements.

Entre les deux catégories se placent les pièces de Melle



et de Toulouse, qui fournirent, sous Charles-le-Chauve, les éléments du type aquitain, manière indirecte de protester contre la prépondérance de la France septentrionale. Leurs légendes sont circulaires de chaque côté¹.

Ce fait m'engage à consigner une observation que les archéologues et les historiens auront mille fois sujet de vérifier. Les vaincus, inférieurs aux vainqueurs, parce que la faiblesse physique est, chez les peuples et les représentants d'un ordre social, une conséquence de la faiblesse morale, humiliés de leur défaite, ne veulent jamais la confesser. Incapables de rien produire de neuf, ils vivent de la *défroque* des conquérants, font concession sur concession, adoptent le lendemain ce qu'ils trouvaient trop hardi la veille, transforment en tentatives de réaction tous les temps d'arrêt qui

¹ Fougères et Combrouse, nos 307 et 316. Pepin II s'en servit à Limoges. *Id.*, n° 533.

se manifestent dans les idées ; mais , emportés sans cesse , et malgré leurs efforts désespérés , par le courant qui les entraîne , leurs forces s'usent chaque jour , et , victimes impuissantes mais non résignées , ils disparaissent enfin dans l'oubli.

Que voyons-nous au ix^e siècle ? Le Midi , plus éclairé que le Nord qui l'a conquis , commence néanmoins , depuis Charlemagne , à subir son influence intellectuelle. Les emprunts faits à sa civilisation avancée deviennent moins fréquents. D'inventeur il descend , par une pente insensible , au rang d'imitateur , et ses œuvres ne seront à l'avenir que de pâles copies. Les formes du Midi sont plus pures , mais le Nord fournit la pensée.

Le type carlovingien finit en Aquitaine.

Dans le domaine de la politique , ces contrées jouent un rôle semblable. L'esprit d'antagonisme leur fait primitivement repousser la maison de Pepin-le-Bref , et elles sont les dernières à l'abandonner.

Louis-le-Débonnaire créa quatre types : le navire de Dorestadt et de Quentowic , les instruments de monnayage de Melle ¹ , le *Munus divinum* des sols d'or , et les légendes

¹ Celui d'Orléans est une variété de la porte de ville d'Arles employée par Charlemagne. C'était un emblème de la cité , comme le démontrent une pierre gravée représentant saint Gervais et saint



Protiais protégeant la ville du Mans , et la bulle de Charlemagne mentionnée plus haut. Les cités sont marquées par la même figure

circulaires entourant les deux croix de l'obvers et du revers. Les trois premiers ne firent qu'apparaître. On doit peut-être lui attribuer également l'invention des deniers de *Christiana religio* sans figure.

§ V. — *Période de décroissance.* — La période de transition continue, pour certaines monnaies, sous Charles-le-Chauve, et s'arrête à l'édit de Pistes, c'est-à-dire en 864. Antérieurement à cette ordonnance, le monogramme cruciforme, qui a pris place sur les pièces depuis 840, est entouré du nom de la ville ou de celui du roi. L'Aquitaine adopta de préférence ce type, qu'elle considérait comme national, et le continua fort tard. Pepin II s'en servit jusqu'à la fin de son règne agité.

L'édit de Pistes enjoignit au contraire d'entourer du nom royal le monogramme; mais le Midi refusa d'obtempérer à cet ordre, et bien peu d'ateliers s'y conformèrent. Le Nord mit plus d'empressement à obéir à la volonté du prince.

Charles-le-Chauve fit passer de la diplomatie sur les monnaies la fameuse formule *Dei gratia Rex*, qui subsiste en Europe après mille ans d'existence. C'est encore la France proprement dite qui mit au jour cette innovation, et qui en fit usage longtemps avant les autres parties du royaume.

Le style des monnaies de Charles-le-Chauve est assez pur.

sur la carte de Peutinger. — Charlemagne a peut-être aussi créé quelques-uns des autres types dont Louis-le-Débonnaire fit usage.

L'édit de Pistes, rendu le 7 des kalendes de juillet 864, réduisit le nombre des ateliers à dix; savoir: ceux du Palais, de Quentovic, de Rouen, de Reims, de Sens, de Paris, d'Orléans, de Châlons, de Melle et de Narbonne. Déjà Charlemagne, voulant arrêter les abus qui résultaient de la multiplicité des monnaies, qu'il était difficile de surveiller exactement, avait ordonné, en 805 et 808, que l'on ne fabriquerait plus à l'avenir ailleurs que dans son palais. Ces diverses ordonnances ne furent pas exécutées.

Les lettres sont cependant plus grêles que sous Louis-le-Débonnaire, et l'on entrevoit l'approche d'une décadence inévitable. Le contre-coup de la dislocation de l'empire de Charlemagne se fait partout sentir.

Il n'entre pas dans mon plan de passer désormais en revue les monnaies de tous les princes de la famille carlovingienne : il faudrait aller au-delà des proportions de cet exposé. D'ailleurs la seconde race a produit tout ce qu'elle pouvait créer, et elle se contentera maintenant de vivre aux dépens de son passé. Je signalerai toutefois la légende *Misericordia Dei Rex* de Louis III¹ ; les monogrammes de ce dernier et de Eades, qui produisirent autant de copies que celui de Charles-le-Chauve ; la réapparition du nom de ville coupé en deux lignes, sous Charles-le-Simple, et le mot *Rex* inscrit dans le champ.

Les monuments de la quatrième période trouveront place dans le chapitre consacré à la féodalité. J'y renvoie le lecteur.

§ VI. — Les monnaies que les empereurs francs frappèrent dans leurs possessions d'Italie ont suscité de longs débats qui sont loin d'être vidés. Celles de Venise ont spécialement éveillé les susceptibilités nationales des antiquaires d'au-delà des Alpes, qui ont apprécié la question avec les préjugés de leur époque, et n'ont pas voulu comprendre que l'idée de protection était derrière chaque acte politique de ces temps. *Deus, cunserua Romanorum imperatorem. — Christo, salva Venecia*², disent les légendes des pièces les plus récentes, parce que Venise, comme tant d'autres cités, sentait que là était le palladiuffi protecteur de sa sûreté. On sortait alors

¹ Louis II conserva sur ses monnaies le monogramme de Charles-le-Chauve.

² *Rev. num.*, 1849, Pl. VI. Ces pièces paraissent avoir été frappées à la fin du IX^e siècle.

d'une crise de cinq siècles qui avait déplacé les notions sociales, et de sombres présages menaçaient le siècle qui allait commencer. L'humanité effarée se rattachait à tous les éléments de force, de quelque côté qu'ils vissent.

Les deniers de Rome ont pareillement été soumis à des jugements divers, et, il faut le dire, ils ont le plus souvent été mal étudiés¹; car on a semblé ignorer qu'ils étaient autant des monuments de la puissance spirituelle que de l'indépendance temporelle des papes. L'Eglise et la royauté française se donnaient la main, et avaient mutuellement intérêt à se prêter secours : depuis Pepin les rois faisaient partie intégrante du corps des évêques, et les papes avaient pris rang parmi les souverains. La monnaie de Rome était donc la propriété de ceux-ci, et les empereurs n'y figuraient qu'à titre de suzerains et d'alliés.

La papauté avait la haute direction morale de la société; en elle résidait l'avenir. Or les princes francs avaient garde de heurter une pareille autorité, et Louis-le-Débonnaire n'aurait pas humilié Grégoire IV, à propos d'une querelle de valets, comme Louis XIV, l'orgueilleux roi *très chrétien*, humilia Alexandre VII. Pour descendre à cette impuissance, Rome avait dû mentir à ses destinées, et autoriser son abaissement. D'apôtre de la civilisation et de la liberté, elle était déchue au rôle subalterne d'instrument de despotisme.... Et qui oserait dire à quel degré sa chute s'arrêtera!

§ VII. — Le système monétaire carlovingien eut cours dans l'immense empire de Charlemagne, qui s'étendait sur tout le pays compris entre l'Océan, la Manche, l'Océan septentrional, l'Elbe, le haut Danube, la mer Adriatique, la principauté de Bénévent, la Méditerranée et l'Ebre. Le style

¹ M. de Longpérier a donné une excellente appréciation de ces monnaies. *Catal. Rousseau*, p. 247.

français des monnaies fit invasion en Angleterre, en Irlande, en Danemark, en Suède, dans une partie de l'Espagne, en Bohême et en Pologne, et remplaça ou se mitigea avec le style byzantin, qui ne fut plus employé que dans une faible portion de l'Europe et en Asie.

Sous la seconde race, on ne frappa que des deniers et des demi-deniers. Pepin-le-Bref réduisit, en 755, à 264 deniers dans la livre d'argent de 6144 grains, la taille qui était antérieurement de 300; Charlemagne la fixa, vers 779, à 240, et augmenta la livre d'un quart, ce qui la porta à 7680 grains. Ses successeurs conservèrent ce système, qui dégénéra sous Charles-le-Simple.

Louis-le-Débonnaire commença l'émission des demi-deniers. On rencontre pourtant quelques pièces bractéates de Charlemagne, qui servaient peut-être d'oboles.



Je prie le lecteur de remarquer la coïncidence frappante qui existe entre ces variations de poids, les dates auxquelles elles ont été effectuées, le style des pièces qui se rapportent à chacune d'elles, et les événements politiques qui se passaient dans le moment.

§ VIII. — La classification par provinces et ateliers monétaires s'applique merveilleusement aux monnaies de la seconde race, et permet de mettre à leurs véritables places les nombreuses pièces de transition qui furent frappées au type carlovingien pendant les x^e , xi^e et xii^e siècles, et dont je parlerai dans le chapitre suivant.

CONCLUSIONS.

1° Les monnaies carlovingiennes sont essentiellement chrétiennes et monarchiques ;

2° Celles qui sont antérieures à 785 se ressentent cependant de l'influence du système transitoire de la fin de la dynastie mérovingienne ;

3° Jusqu'à cette époque, quelques lieutenants du roi battirent encore monnaie en leur propre nom ;

4° Le clergé séculier, qui avait aidé à l'agrandissement du pouvoir royal, ne dut pas suivre cet exemple, mais certaines abbayes conservèrent la propriété de leurs ateliers ;

5° La fabrication des monnaies d'or fut complètement interrompue à partir de Pepin-le-Bref ;

6° Les sols et les tiers de sol mérovingiens n'eurent pas cours sous la seconde race ;

7° Charlemagne n'employa pas le monogramme cruciforme sur ses monnaies proprement dites ;

8° Les monnaies impériales de Charlemagne sont les plus belles pièces de la série carlovingienne ;

9° Les têtes de ces monnaies ne donnent pas les traits de l'empereur ;

10° La décadence du style monétaire commence dès Louis-le-Débonnaire ;

11° Charles-le-Chauve introduisit le monogramme cruciforme ;

12° A partir de sa mort, le monogramme cruciforme commença à être considéré comme un type consacré et perdit sa signification réelle ;

13° Les invocations religieuses et politiques des monnaies de Venise ont été inspirées par les malheurs qui assaillirent l'empire après le démembrement de 888 ;

14° Les monnaies papales qui portent les noms des empereurs sont autant des monuments de la puissance spirituelle que de l'indépendance temporelle des souverains pontifes.

CHAPITRE III.

FÉODALITÉ.

§ I. — Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à une foule de numismatistes est d'avoir fractionné l'étude des monnaies. On a fait des traités sur les mérovingiennes, sur les carlovingiennes, sur les pièces de la troisième race; on a parlé séparément des royales et des seigneuriales; puis enfin on a scindé ces dernières en une multitude de petites subdivisions, comme s'il n'existait aucune corrélation entre les produits de ces différents monnayages. Quand il s'agit de traiter une matière aussi vaste, je comprends que chaque antiquaire ait dirigé ses études vers le point qui flattait davantage ses goûts, ou qui se trouvait le plus à sa portée. Les monographies fourniront les meilleurs éléments du travail d'ensemble qui sera tôt ou tard entrepris, et par elles seulement on arrivera à trancher les questions secondaires. Mais pourquoi leurs auteurs n'ont-ils pas tous devant les yeux un plan uniforme qui ne varie que sur les détails? Pourquoi n'étudient-ils pas à la manière des ouvriers qui sculptent les pierres destinées à élever un grand édifice? La numismatique française est, ainsi que je l'ai dit au commencement

de ce mémoire , une science qui tient tout d'une pièce ; une image palpable de notre individualité.

Les monnaies seigneuriales ont surtout été constamment séparées des royales. Dans les collections, elles occupent des casiers distincts, et il arrive souvent que deux pièces, émises par un même atelier à quelques mois d'intervalle, prennent place dans deux séries différentes. Ceci montre mieux que tout le reste l'insuffisance de la méthode de classification par princes. Les monnaies féodales sont d'ailleurs la représentation de l'état politique de la France pendant plusieurs centaines d'années. Et qu'étaient la plupart des deniers royaux des X^e, XI^e et XII^e siècles, sinon des monnaies seigneuriales? Donc il est urgent d'apporter une modification radicale dans le mode de classification et d'études.

§ II. — L'empire franc, formé d'éléments hétérogènes et assemblés à la hâte, ne pouvait subsister : son existence était subordonnée à celle de son fondateur. Pour concilier les intérêts de peuples si divers, il eût fallu que Charlemagne eût légué à ses successeurs son génie et sa prodigieuse activité ; mais nous avons vu qu'après lui la dislocation commença, et que les germes de destruction, un instant comprimés, reprirent leur cours. Les princes carlovingiens, plus préoccupés d'intérêts personnels que de leur mission sociale, dépensèrent leurs forces en des querelles de famille qui eurent pour conséquence immédiate le résultat de la bataille de Fontenay (841), où le fédéralisme triompha de l'unité, et amena le relâchement de tous les liens sociaux.

Charles-le-Chauve et Charles-le-Gros réunirent encore nominativement sous leur puissance presque toutes les parties de l'empire. Toutefois ce ne fut qu'une tentative illusoire,

un rêve de leur orgueil, et, à la mort du dernier (888), le morcellement fut définitivement effectué.

L'abâtardissement de la race de Pepin et ses tendances germaniques soulevèrent contre elle le vieil esprit national, demeuré vivace dans quelques cités et les dernières couches de la nation, et les susceptibilités des chefs secondaires qui étaient intéressés à abaisser la couronne. Le représentant de ce parti était Eudes, duc de France, homme d'un rare courage et fait pour jouer le rôle de chef de dynastie. Il était fils de ce Robert-le-Fort, aventurier de race saxonne, qui avait acquis un si grand renom de vaillance. Tandis que Charles-le-Gros se déshonorait aux yeux du peuple par sa lâcheté et l'abandon dans lequel il laissait les provinces exposées aux ravages des Normands, on l'avait vu protéger Paris assiégé, et faire cause commune avec les prêtres dans l'héroïque défense qu'opposèrent les habitants aux attaques répétées de ces barbares. Aussi Eudes avait-il une immense influence entre la Meuse et la Loire, et la mort de l'empereur ne fut-elle pas plutôt connue qu'il fut proclamé roi. Le Midi refusa, les armes à la main, de le reconnaître, et, ligué avec les seigneurs du Nord, fit élire Charles, dit le Sot ou le Simple, fils posthume de Louis II. C'était une protestation contre la suzeraineté de la France proprement dite ; une preuve de plus de l'infériorité des méridionaux, qui étaient obligés de s'allier à leurs anciens ennemis pour reculer le jour de l'absorption de leur patrie. Mais n'anticipons pas sur les événements, et signalons les progrès du nouvel ordre d'idées qui envahirent la direction de la société dès la seconde moitié du ix^e siècle.

§ III. — Le pouvoir central ébranlé, n'offrant plus de garanties efficaces de protection, « la société fut forcée de faire un appel au sentiment individuel et local », et de chercher dans l'association féodale un moyen de sauvegarde. Les

grands officiers du royaume, chargés de représenter le souverain dans les provinces, profitèrent de l'oscillation des esprits et imitèrent l'exemple qu'avait donné Charles-le-Chauve au plaid de Mersen-sur-Meuse (847), où fut proclamé le principe d'hérédité de la couronne, et celui du droit qu'avait tout homme libre de choisir son seigneur; ils furent les premiers à favoriser soit le mouvement de répulsion des peuples pour les Carlovingiens, soit les rivalités d'intérêts et de races. Les commandements des provinces, des cités, et des bourgs tendirent à devenir héréditaires; les ducs et les comtes firent des apanages de famille des gouvernements qui leur avaient été confiés et des droits qui y étaient attachés; les évêques, uniquement avides d'acquérir des biens temporels, les imitèrent dans les cités qui n'avaient pas de délégués de l'autorité royale, ou partagèrent avec eux. Souvent même, non contents d'enrichir l'évêché par leurs usurpations, ils se marièrent, et entraînèrent le bas clergé dans d'épouvantables déportements¹. Le capitulaire de Kiersy (877) légittima ces usurpations. Ainsi s'effectua la transformation des fiefs en propriétés; la fonction et le domaine, c'est-à-dire la souveraineté, furent assurés à la descendance des titulaires. Ce qui se passa pour les offices du premier ordre fut étendu à ceux d'un ordre inférieur.

De là il advint que le sol fut substitué à l'individu, et que l'homme n'eut de valeur qu'en raison de la terre qu'il possédait.

En présence d'une pareille révolution, on comprend combien la couronne devait perdre de son prestige. Néanmoins, si la pensée centralisatrice de Charlemagne avait été une erreur de son génie, elle eut une influence décisive sur les

¹ Les cités où s'accomplit l'usurpation du pouvoir par les évêques avaient généralement conservé plus de liberté que celles où les comtes commandaient.

événements qui amenèrent la disjonction des Etats dont son empire était formé. Elle habitua à respecter les rois devenus autre chose que de simples commandants militaires ; et leur titre qui, par l'établissement du régime individuel, cessait d'être un pouvoir public, demeura la clef de voûte de la féodalité. N'eût-elle eu que ce résultat, on ne pourrait nier que la pensée de Charlemagne était féconde.

Le règne de Charles-le-Simple acheva de discréditer les Carolingiens ; sa pusillanimité, la faiblesse de son esprit, perdirent à jamais sa famille aux yeux des Français, qui résolurent de la traiter à l'instar d'une arme ébréchée qu'il fallait remplacer. Eudes mort (898), il demeura seul roi pendant quelques années ; mais la facilité qu'il accorda aux Normands, que leurs ravages avaient rendus l'effroi général, de s'établir en Neustrie, et ses relations avec les Germains, excitèrent de nouveau les haines, et Robert, frère de Eudes, et Raoul de Bourgogne furent successivement élus et sacrés (922-923). Délaissé, méprisé de tous, Charles tomba entre les mains de ses ennemis et finit ses jours en prison (929).

Le triomphe du parti national était désormais assuré, et si Louis-d'Outre-Mer (936), Lothaire (954) et Louis V (986) occupèrent le trône, ce fut une tactique habile de la part de Hugues-le-Grand, duc de France, fils de Robert, qui voulut réserver le pouvoir réel à sa maison, donner à quelques susceptibilités rivales le temps de se calmer, et à la famille royale celui d'arriver de faute en faute au plus bas échelon du mépris. Il imita la conduite de Charles-Martel. Louis V descendu dans la tombe, après un an d'un règne fictif, Hugues-Capet, fils et héritier de Hugues-le-Grand, fut proclamé roi (987). Paris devint ainsi la capitale du corps féodal, et le petit duché de France, grâce à l'habileté avec laquelle ses souverains surent exploiter le titre de roi, tendit peu à peu à reculer ses limites jusqu'aux rivages de l'Océan et de la Méditerranée, par la conquête et l'adjonction

successive des divers gouvernements qui s'étaient établis sur le sol de l'ancienne Gaule.

Le relâchement des mœurs parmi le clergé matérialisa les croyances, mais ne les éteignit pas. Le besoin d'échapper aux dangers qu'entraînait l'isolement leur fut au contraire propice, et fit baser la féodalité sur le sentiment chrétien de protection mutuelle et réciproque. Elle fut « une vaste hiérarchie de propriétaires qui comprenait, en s'élargissant, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, et réalisait un système complet de conservation, fondé sur l'intérêt et la subordination des possesseurs de fiefs ».

On peut la définir, en langage moderne : une garde nationale à cheval, composée de propriétaires, et armée pour la sûreté publique.

La différence est grande entre cet ordre social et celui qui existait sous les Mérovingiens. Au lieu de cette fluctuation continuelle dans l'état des individus, de cette diversité de position sans cesse modifiée, chacun sut quels étaient ses devoirs, quelle était sa fonction. Les nobles seuls composèrent de droit la nation ; quant à l'homme du peuple, il eut ce que comportait la barbarie des temps et sa faiblesse : il fut à peu près sûr que sa vie serait épargnée. Depuis quatre siècles, sa position misérable avait peu changé de fait, mais avait éprouvé de légères modifications. Le clergé, plus fidèle aux traditions du catholicisme, traita ses serfs avec moins de rudesse que les seigneurs laïques, et l'Eglise continua d'être la protectrice des déshérités de ce monde.

Malgré ses imperfections, le système féodal réalisait un progrès. Grâce à lui, la fraternité se faisait jour dans la politique, et il portait en germe l'unité gouvernementale. Jusqu'à ce qu'il eut été régulièrement constitué, le pays fut longtemps encore en proie à l'anarchie ; mais ce vaste

réseau de fer une fois tressé, les mœurs féroces s'adoucirent, les soldats altérés de sang et de pillage devinrent les défenseurs de l'opprimé, les guerres privées cessèrent, et la France, se dégageant enfin de ses langes, put se remettre à la tête du mouvement intellectuel.

Le respect de la femme, que les Francs avaient apporté des forêts de la Germanie, sanctifié par l'Évangile, avait opéré la métamorphose, et avait créé le souriant empire de la beauté. Alors naquit la chevalerie, qui prit pour devise : *Foi, Amour et Dévouement*. Quand elle négligea de se conformer aux prescriptions de ces trois grandes vertus, elle perdit sa force et marcha promptement vers la décrépitude.

L'histoire de la féodalité a donc trois périodes : celle d'enfancement, celle d'héroïsme et celle de décadence.

§ IV. — Le partage de 843, qui suivit la bataille de Fontenay, et qui fut l'œuvre du traité de Verdun, divisa la Gaule en deux parts : la *France*, composée du territoire situé entre l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan; la *Lotharingie*, bizarre découpe resserrée entre le Rhin, les Alpes, la Saône, le Rhône, la Meuse et l'Escaut. La *France*, quoique bientôt morcelée, resta pourtant unie par le lien de la suzeraineté, tandis que la *Lotharingie* se fractionna en royaume de *Lorraine*, qui eut pour limites la Meuse et le Rhin, et en royaume de *Provence* ou de *Bourgogne*, borné par les Alpes et le Rhône. Ces deux États ayant été joints à l'empire d'Allemagne en 1033, nous ne nous en occuperons plus qu'accidentellement.

A la fin du IX^e siècle, la France se trouva partagée en France *septentrionale* et en France *méridionale*, subdivisées

* On sait que par le traité de Verdun Charles-le-Chauve eut la *France*, Louis-le-Germanique le pays compris entre le Rhin, la mer du Nord, l'Elbe et les Alpes, et Lothaire l'Italie et la *Lotharingie*.

elles-mêmes, la première, en sept grandes souverainetés; savoir : le comté de Flandres, le comté de Vermandois, le duché de France, le comté d'Anjou, le duché de Normandie, le royaume ou duché de Bretagne, le duché de Bourgogne; la seconde, en quatre parties : le duché de Guienne ou d'Aquitaine, le duché de Gascogne, le comté de Toulouse et le duché ou marquisat de Gothie ou de Narbonne. Une multitude de petits Etats subordonnés à ceux-ci, et dont les circonscriptions furent basées « sur certaines convenances géographiques ou des traditions d'origine commune », surgirent de toute part. Presque toujours ils eurent pour limites celles des anciennes provinces, des cités ou des *pagi*.

Chaque seigneur, en dehors de ses obligations de vasselage, fut maître absolu dans son domaine; il n'eut d'autre loi que sa volonté, refrénée par le sentiment du devoir et de la religion lorsque la féodalité se régularisa. Dans ce morcellement de l'empire, les anciens ateliers monétaires devinrent la propriété de ceux sur le territoire desquels ils se trouvèrent, et qui exercèrent les droits régaliens, sans même s'inquiéter d'obtenir l'approbation du roi. S'ils daignaient parfois demander des chartes de concession, ce n'était qu'une vaine formalité, une reconnaissance fictive d'une suprématie presque illusoire, et qui eut besoin, pour être une réalité, de passer à des hommes capables de soutenir pendant de longues années une patiente lutte. Ces concessions servent pourtant à démontrer que les Carlovingiens s'étaient réservé la prérogative exclusive de battre monnaie, et de distribuer les dispenses qui entraînaient dérogation à ce droit. Ils se trouvaient, au *x^e* siècle, époque où les chartes de ce genre abondent, dans la position de Justinien, accordant à Théodebert le privilège de placer son image sur ses monnaies d'or. Quelques nouveaux ateliers

¹ Aug. Thierry.

furent créés, mais ceux qui existaient anciennement continuèrent en général à fonctionner; et c'est justement ce qui explique comment de très petits seigneurs eurent leurs monnaies propres, lorsque d'autres beaucoup plus puissants n'en possédaient pas.

Je place au ix^e siècle l'institution des *serments*. J'avais d'abord songé à entrer sur ce sujet dans des détails assez étendus; mais mon ami, M. A. Barthélemy, m'ayant fait connaître son désir de le traiter dans un prochain article destiné à la *Revue numismatique*, je suis convaincu qu'il s'acquittera mieux que moi de cette tâche délicate, et je me contente de donner le résumé du paragraphe que j'avais rédigé.

L'origine du nom de *serment*, donné aux associations de monnayeurs, remonte à Charlemagne, qui, ayant fait subir une réforme sévère aux abus introduits dans la fabrication des monnaies, imposa aux ouvriers maintenus l'obligation de faire le serment de s'acquitter avec fidélité de leur emploi.

Lorsque l'empire fut divisé, les ateliers eurent le sort des provinces où ils étaient établis; ils passèrent en la possession des princes qui se partagèrent les Etats de Louis-le-Débonnaire, de Charles-le-Chauve et de Charles-le-Gros. La coutume du serment fut conservée; mais les modifications apportées par suite de la diversité des mœurs et des coutumes établirent des différences sensibles dans la législation à laquelle les monétaires de ces royaumes séparés furent soumis, et dans les règlements intérieurs des ateliers.

De la sorte, à la place d'un *serment*, il y en eut plusieurs, dont les plus connus sont :

1^o Celui de France, qui datait de la mort de Louis-le-Débonnaire, et comprenait les monnaies du royaume de France, tel qu'il échut à Charles-le-Chauve;

2^o Celui de l'Empire, formé à la même époque, et qui s'étendait sur les Etats de Lothaire. Les ouvriers des ateliers

de ce serment, qui furent plus tard réunis à la couronne, continuèrent à composer une corporation à part ;

3^o Celui de Toulouse, qui prit probablement naissance sous Pepin I^{er} d'Aquitaine ;

4^o Celui d'Espagne, qui se composait des monnayeurs des ateliers que les Carlovingiens avaient établis dans le nord de la Péninsule.

Au fur et à mesure que les transformations politiques signalées plus haut se succèdent, on voit les systèmes monétaires suivre la marche des événements. Tantôt les possesseurs de fiefs, devenus héréditaires, se contentent de copier les pièces royales, tantôt ils inscrivent fièrement leurs noms sur les légendes. Il ne faut pas croire pour cela que l'on puisse tirer de ces faits des conséquences rigoureuses sur la puissance plus ou moins grande de ceux qui battaient monnaie ; la prédilection de leurs sujets pour certains types les contraignait à les conserver. Ils avaient intérêt à favoriser chez eux le commerce renaissant qui offrait à leurs habitudes fiscales ample matière à s'exercer. La bourgeoisie, à l'état d'embryon, commençait à poindre, et allait revendiquer des garanties. Les entraves apportées à la sûreté des transactions commerciales et le besoin d'avoir des espèces de bon aloi furent l'une des causes les plus actives du mouvement insurrectionnel des habitants des villes, et l'on voit des bourgeois en armes forcer leurs seigneurs à ne plus altérer leurs monnaies, longtemps avant l'époque que les historiens assignent à l'apparition des communes.

La mauvaise foi des barons inventa alors ces copies dégénérées, ces *trompe-l'œil* sans nombre qui surgirent de toute part : « l'exploitation s'accrut en raison de l'ignorance des peuples ».

D'un autre côté, les seigneurs, satisfaits des produits qu'ils

• M. de Longpérier, *Catal. Rousseau*, f^o X.

tiraient de l'exercice des droits régaliens, s'inquiétaient d'autant moins de ces concessions faites à l'opinion publique qu'elles tournaient à leur avantage. Ce ne fut que lorsque la royauté acquit une prépondérance politique qu'ils se montrèrent jaloux des privilèges usurpés par leurs ancêtres¹.

En résumé, les monnaies frappées entre l'Escaut et les Pyrénées, depuis la fin du ix^e siècle jusqu'à la première moitié du xiii^e, offrent presque toujours cela de remarquable, que l'on voit d'abord les types carlovingiens servir de modèles aux pièces seigneuriales; puis l'influence de celles-ci réagir sur les deniers royaux, jusqu'à ce que le pouvoir, tendant de plus en plus à se concentrer dans une seule main, ait imposé son cachet unitaire aux monnaies des vassaux, qu'il finit par reléguer à un rang inférieur, lorsque la féodalité cesse d'être une fonction et n'a plus de but déterminé à remplir.

N'est-ce pas, en peu de mots, l'histoire complète de cette époque transitoire?

J'ai dit que la féodalité avait eu trois périodes. Transportée dans la numismatique, cette division est également facile à reconnaître, et va m'amener à développer la pensée que je viens de formuler. Les monnaies baronales se partagent en effet en trois catégories qui correspondent exactement aux périodes historiques.

Sous l'ère féodale, il y eut variété dans les types et non pas anarchie. Ils revêtirent le caractère des institutions. Ce ne fut plus, comme au temps des premiers Francs, un capricieux amalgame de copies habillées à la mérovingienne;

¹ La tradition était déjà perdue, puisque Adhémar de Chabonais, qui vivait au xi^e siècle, se trompait sur un fait arrivé cent ans avant lui. Ce qu'il dit du type de la monnaie d'Angoulême prouve seulement que Louis-le-Débonnaire passait, de son temps, pour avoir concédé une grande quantité de privilèges de monnayage.—V. § XVI.

une sorte de pensée commune présida au choix des figures. Elles varient, il est vrai, selon les provinces qui les employèrent ; mais il est facile de suivre leur filiation, soit qu'elles dérivent des Carlovingiens, soit qu'elles aient pour point de départ un type accidentellement importé par un fait politique. J'aurai parfois occasion d'en signaler des exemples à travers le moyen-âge.

§ V. — *Période d'enfancement.* — Le monnayage féodal eût trois sources :

- 1° Les concessions accordées par les rois ;
- 2° Le droit d'émettre des espèces qu'avaient conservé, sous les Carlovingiens, certaines abbayes et quelques églises ;
- 3° L'usurpation par les seigneurs des droits régaliens.

Les pièces qui eurent ces trois provenances furent soumises à des règles communes. Dans le principe, imitations exactes des deniers royaux, ou tout au moins marquées du nom royal, elles le firent peu à peu disparaître, sauf dans les contrées où les propriétaires des ateliers eurent intérêt à le conserver pour faciliter l'émission. Il est aisé de reconnaître celles qui sont les plus récentes à l'altération du titre et des types.

§ VI. — Les concessions étaient d'abord destinées à transporter à ceux qui les recevaient la totalité ou une partie des bénéfices que le roi percevait sur la fabrication des monnaies ; mais il arriva un temps où elles furent la reconnaissance légale de faits accomplis. Les abbayes et les évêques mirent plus d'empressement à se munir de chartes que les comtes, ce qui n'empêcha pas ces derniers de s'emparer des monnaies. Ceux d'Autun et du Puy étaient propriétaires des ateliers de ces villes dès la fin du ix^e siècle.

§ VII. — Saint-Martin de Tours, l'une des abbayes les plus

privilégiées, et dont le monnayage particulier ne fut jamais interrompu, ne supprima pas le nom royal avant la seconde moitié du x^e siècle, d'où l'on a cru pouvoir inférer que son atelier avait été soumis jusqu'alors à la couronne. Je démontrerai dans un instant que la présence du monogramme et du nom du prince n'avait, en dernier lieu, aucune valeur.

Le denier contemporain de Charles-le-Gros ou de Charles-le-Simple¹, dont l'inscription : *Sancti Martini moneta*, accuse un monnayage indépendant, porte le nom du roi; celui de la collection de M. l'abbé de Béchillon, de Poitiers, pos-



térieur au précédent, offre le monogramme carolin; l'affranchissement est radical sur la pièce publiée par Lelewel². Que l'on ne perde pas de vue ces deux derniers types; j'y reviendrai tout à l'heure, et je dirai pourquoi je n'ai plus aujourd'hui la même opinion qu'en 1844³.

Saint-Maurice en Valais, Chelles, Saint-Philbert de Tournus, Saint-Denis, Saint-Médard de Soissons et autres abbayes fournissent des monuments identiques.

Les monnaies épiscopales du ix^e siècle sont moins connues : il est vrai que les prélats ne se trouvaient pas dans la même position que le clergé régulier, qui était en dehors du droit commun. Société à part, la licence du clergé séculier

¹ M. Cartier l'attribue à Charles-le-Gros (*Rev. num.*, 1838, p. 97.); M. de Longpérier, à Charles-le-Simple (*Catal. Rousseau*, p. 193.). N'ayant pas vu la pièce, je n'ose me prononcer.

² *Numism. du moyen-âge*, T. I, p. 193, Pl. VIII, n^o 22.

³ *Rev. num.*, 1844, p. 274.

lui avait livré la haute direction de la nation, avec laquelle il n'avait de contact que pour la conduire.² Quand Charlemagne voulut réprimer les excès des hauts dignitaires de l'Eglise, ce fut dans les abbayes qu'il prit les successeurs de ceux qu'il déposa. Les évêques appartenaient davantage à la vie civile; ils exerçaient une magistrature et avaient une action politique qui les soumettait aux règles ordinaires. Ils s'étaient mis à la place du ministère; l'individu dominait la fonction. Leurs monnaies durent donc avoir la même origine que celles des comtes, qu'ils précédèrent dans l'exercice des droits régaliens, par suite de la faveur spéciale dont ils jouissaient près de la royauté. Cependant les monuments qui constatent l'exercice de ces droits ne remontent pas au-delà de 900, et ceux du x^e siècle sont fort rares. On ne cite que les deniers de Hugues¹, archevêque de Toulouse, de Hugues, archevêque de Reims², ceux de Beauvais, de Laon, et quelques autres dont l'attribution est incertaine.

Cette pénurie, qui ne saurait s'expliquer en considérant les concessions obtenues et la quantité d'églises qui battirent plus tard monnaie, me porte à penser que la plupart des prélats, voulant à la fois jouir des prérogatives que la munificence royale leur accordait, et se servir d'un type religieux, adoptèrent celui de XPISTIANA RELIGIO que Louis-le-Débonnaire tenait de son père et qu'il avait commencé à naturaliser en Gaule³. Ce type adopté, il arriva deux choses : 1^o les

¹ Ce denier est une imitation d'un autre portant le nom de Charles, que Leblanc donne à tort à Charlemagne (P. 92, n^o 2.), et qui a servi de prototype à une série assez nombreuse de pièces méridionales.

² Cette pièce, que l'on a attribuée à Hugues-Capet, est antérieure au règne de ce prince. Elle a été émise à la fin de l'épiscopat de Hugues (955-962).

³ Il est absolument nécessaire d'admettre que ce fut Louis-le-Débonnaire qui introduisit le temple dans la Gaule: autrement il faudrait supposer que les évêques eurent l'idée d'inscrire après sa mort son

évêques plus à portée de se soustraire au contrôle des *missi dominici* et des comtes, ou qui avaient obtenu la plénitude des bénéfices du droit de monnayage, continuèrent à se servir du nom de Louis-le-Débonnaire, même après sa mort, soit par reconnaissance, soit par un autre motif ; 2° ceux qui étaient dans le cercle d'action du monarque, ou qui étaient moins favorisés, eurent soin de changer le nom à chaque mutation de règne.

Charles-le-Chauve ne paraît pas avoir beaucoup multiplié l'empreinte du temple ; mais Lothaire et Charles-le-Gros le popularisèrent. Renouvelé, comme l'on sait, des pièces romaines, on le revit d'abord à Milan et dans la haute Italie ; il passa après les Alpes, remonta le Rhin, s'implanta surtout en Lotharingie, et s'étendit sur toute la Gaule. Du temps de Lothaire, une innovation qui eut un grand succès apparut : le nom de la cité remplaça la légende chrétienne, et l'on remarquera à cette occasion que les deniers décorés du temple proviennent en général de lieux où il y avait des évêchés. Les autres ateliers qui adoptèrent ce type pouvaient également être sous la dépendance du clergé. Je serais d'autant plus tenté de le croire que, chaque fois que ce n'est pas une cité dont le nom est inscrit, le mot *moneta* y est joint, et l'on sait que cette expression est l'un des caractères distinctifs des monnaies abbatiales.

Cette explication permet de se rendre compte de l'immense variété de coins, de style et d'aloi de ces pièces, les plus communes de la série carlovingienne, et de la persistance de leur fabrication. Leur physionomie religieuse plaisait au peuple, objectera-t-on, et les rois devaient s'en servir. Mais

nom sur leurs monnaies, assertion qui est contraire à la loi de la filiation des types.

V. plus loin ce que je dis en parlant des usurpations des seigneurs laïques.

alors on en posséderait en nombre proportionnel des divers princes qui se succédèrent jusqu'à Hugues-Capet, et il été inutile de maintenir le nom de l'empereur Louis, car le peuple ne savait pas lire. Ma collection renfermait dix-sept variétés de XPISTIANA RELIGIO (et il m'eût été facile de tripler ce nombre), qui permettaient de suivre la dégénérescence du type, l'altération du métal et du poids. L'une d'elles particulièrement était d'un alliage où dominait le cuivre; son flan large, sa croix pattée, ses caractères cunéiformes, sa légende LVDOVICVS, la faisaient ressembler à une monnaie du commencement du XI^e siècle.

Il est un indice qui sert à fixer la date de quelques-unes de ces pièces : c'est l'emploi des points placés entre les branches de la croix, type lotharien inconnu à Louis.

La présence de ces points m'aide à commenter un denier de Lothaire frappé à Bordeaux, qui a une importance historique réelle (Pl. II, n^o 5.). J'y vois un témoignage de l'alliance de Pepin II, roi d'Aquitaine, et de son oncle, lorsque celui-ci se déclara son protecteur et tenta de relever l'empire, de reconstituer l'unité, et de réduire ses cohéritiers à l'état de lieutenants (840). Pepin, fort jeune à cette époque, ne comprenait probablement pas la portée des vues de l'empereur, et était guidé par des Aquitains désireux d'abord de secouer le joug de la France, et peu disposés à seconder jusqu'au bout l'exécution des projets de monarchie universelle. Ils avaient pour but secret de se délivrer des attaques de Charles-le-Chauve. Néanmoins ils voulurent flatter les vues de leur puissant allié, en le déclarant leur suzerain, et en inscrivant son nom sur la monnaie de l'une des principales villes d'Aquitaine, où leur roi s'était réfugié, après avoir perdu la partie septentrionale de son royaume. La bataille de Fontenay ruina leurs espérances réciproques. L'on émit alors des XPISTIANA RELIGIO de Pepin II, et ces dernières monnaies paraissent être l'œuvre du graveur du Lothaire de Bordeaux, qui est, à

n'en pas douter, une pièce épiscopale, car le clergé du Midi, fidèle au principe unitaire, base fondamentale de l'Eglise, seconda de toutes ses forces les droits de l'empereur, qu'accompagnait un légat du pape.

Le mouvement artistique commencé avec le XI^e siècle modifia le dessin du temple. La propension que les voûtes et les piliers des églises avaient à s'élever et à prendre de l'élégance, fit allonger ses colonnes, diminuer son fronton, et lui enleva la tournure lourde et sans grâce des monuments antérieurs. Le style chrétien prenait vie et répudiait les traditions romaines, devenues, par la décrépitude, incapables de rien produire. Mais une modification en amène une autre, et les graveurs mirent cinquante années à le rendre figure hiératique, état de squelette des types, demandant un œil exercé pour reconnaître les formes qui recouvraient la bizarre charpente¹. Les vicissitudes du temple sont communes à tous les objets animés ou inanimés qui parurent sur les monnaies. Leurs jours d'existence naturelle ont précédé ceux de momification.

Les cités où l'évêque et le comte firent deux portions des bénéfices de l'autorité eurent deux ateliers rivaux ou une monnaie mixte. Les deux ateliers existèrent primitivement dans divers lieux, et c'est ce qui fait que l'on possède des pièces de telle ou telle localité offrant des types différents et les caractères de la même époque. Le seigneur le plus fort ou le plus habile l'emporta. Des monnaies de Rouen, du Mans et de Chartres fournissent des exemples frappants de cette rivalité.

¹ Le temple prit la forme étrange qui a persisté si longtemps sur les monnaies de Saint-Martin vers le milieu du XI^e siècle, juste au moment où les portes d'église commencèrent à être ornées d'un pignon flanqué de deux tours. On devra retrouver des pièces intermédiaires qui donneront le mot de cette énigme.

A Rouen, l'une des croix du beau denier de Guillaume I^{er}, conservé à la Bibliothèque nationale, est une altération du monogramme cruciforme, et la trace de la continuation du monnayage royal, qui, à partir de Rollon ou de son fils, fut la propriété des ducs de Normandie. Son faire carlovingien empêche de le classer à Guillaume II ¹. Le temple de Richard I^{er} ² est au contraire le calque de celui des monnaies épiscopales, et le signe d'une spoliation exercée au détriment des archevêques, qui parvinrent à reconquérir pour un instant leurs droits, d'abord par égale portion avec leurs antagonistes, ensuite d'une manière complète. Telle est du moins l'impression que produit la vue de deux pièces : 1^o celle sur laquelle sont réunis les noms du duc, de saint Romain, et le monogramme du mot *episcopus* ³; 2^o celle qui s'est dégagée d'éléments étrangers au nom du saint patron de Rouen ⁴. Mais les ducs finirent par s'emparer de l'émission exclusive du numéraire, et le temple reprit sa place accoutumée ⁵, grâce à la prédilection du peuple. Renaud, comte de Sens (951-996), et Eudes, duc de Bretagne (992-1008) ⁶, dont les

¹ *Lettres sur l'Hist. mon. de la Normandie et du Perche*, par M. Lecointre-Dupont, Pl. I, n^o 10.

² *Id.*, n^o 1.

³ *Id.*, n^o 2.

⁴ *Id.*, n^o 3.

⁵ *Id.*, n^o 5.

⁶ La Bretagne se trouva dans une situation politique à part pendant plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis Erispôë jusqu'à Conan-le-Tort. Les monnaies de cette période ne sont pas connues, et cependant il est certain qu'il en a été fabriqué. En attendant le travail que M. Ramé nous promet, je vais émettre un avis, me réservant, bien entendu, de le retirer s'il ne concorde pas avec les conclusions de mon collègue. Je suppose donc que les rois ou ducs de Bretagne, comtes de Rennes, se conformèrent à ce qui se passait autour d'eux, car il existe des deniers de cette ville au type de Charles-le-Chauve, qui, à coup sûr, ont été fabriqués après sa mort et ont la tournure de monnaies du x^e siècle.

monnaies ont été trouvées dans le clocher de Saint-Paul-hors-les-Murs de Rome, marchèrent sur les traces des ducs de Normandie.

Au Mans et à Chartres, les évêques commencèrent par émettre des XPISTIANA RELIGIO, ou des pièces au temple avec le nom royal. Parvenus à la seconde moitié du x^e siècle, celui du Mans supprima le nom du roi, et garda la légende *Dii gratia Rex*, que portent encore les deniers au singulier type de la croix formée de quatre temples. Celui de



Chartres le conserva¹. Au commencement du XI^e, les comtes accaparèrent la totalité du droit de monnayage, et, malgré l'opposition de leurs adversaires, leurs espèces demeurèrent seules en circulation.

A Toulouse, l'archevêque Aton mettait son nom sur le champ des deniers du comte Guillaume (982), en signe de partage. Dans certains cas, ce partage n'eut lieu que postérieurement à l'usurpation ou à la concession monétaire, et le type primitif ne fut pas changé; de sorte que le comte eut sa part du droit de seigneurage de l'évêque, et l'évêque sa part de celui du comte. De même il advint que les comtes

Je les tiendrais, sauf meilleur avis, pour la monnaie qui fut émise avant Conan-le-Tort, qui l'aurait imitée.

Je repousse ainsi l'Alain-Barbe-Torte de M. Aussant (V. le *Comptendu de l'Ass. Bretonne.*). Ce que je dis de la monnaie de Rennes concerne celle de Nantes.

¹ *Revue num.*, 1849, Pl. VII, n° 9. Ce denier a l'air d'être de la fin du x^e siècle ou du commencement du XI^e.

s'emparèrent des ateliers qui étaient la propriété des évêques, et réciproquement; spoliation qui eut pour effet de donner un type religieux à un seigneur laïque, et un type politique à un seigneur ecclésiastique. Des querelles incessantes, des guerres intestines, furent le résultat de cette confusion d'intérêts opposés.

Somme toute, j'admets que le temple fut le signe distinctif des monnaies ecclésiastiques, mais plus spécialement des épiscopales. Partout où l'évêque ou l'abbé domina, ce type eut de la persistance : témoin les pièces de Maëstricht, de Cologne, de Coblenz, de Mayence, de Spire, de Strasbourg, de Metz, de Soissons, de Saint-Martin de Tours, &c. Ailleurs le monnayage du clergé fut soumis à des actes d'hostilité de la part des seigneurs laïques, ou ne fut établi qu'après le x^e siècle.

§ VIII. — La tentative que Milon avait faite sous Charlemagne avait ouvert la voie aux empiétements des grands du royaume. La fin du ix^e siècle recueillit les premiers fruits de la révolution monétaire comprimée il y avait cent ans.

Eudes, le vaillant chef du parti national, renoua la tradition et exerça les droits régaliens à Orléans, capitale de son duché (885-888); le duc héréditaire de France se fit héritier de l'idée du comte amovible de Narbonne. La tournure que prenaient les événements l'y invitait. Charles-le-Gros, méprisé des Français, n'avait qu'un simulacre de puissance; le territoire, ravagé par les Normands, avait besoin d'un libérateur, et il le trouvait dans Eudes. Celui-ci était

· Les évêques et les comtes de Lyon frappèrent d'abord des monnaies distinctes; mais il ne paraît pas que ces derniers, dont on vient de retrouver des pièces, aient continué longtemps à en émettre. — *Renseignement fourni par M. Aug. Bernard, de la Soc. des Antiq. de France.*

donc roi de fait, et le titre qui lui fut conféré un peu plus tard n'ajouta rien à son autorité.



Ce denier, dont je donne le dessin d'après le bel exemplaire de la collection de M. Faustin Poëy-d'Avant, est très caractéristique. Il prouve que la formule *Dii gratia Rex* n'avait déjà plus de valeur effective : elle faisait partie d'un type consacré, et avait le sort du monogramme carolin que l'on voit orner les pièces de presque tous les successeurs de Charles-le-Chauve, à commencer par Louis-le-Bègue. Durant un siècle et demi on continua à l'inscrire, tantôt isolée, comme à Etampes et au Mans, tantôt servant de simple cadre, comme sur le trop célèbre denier de Hugues Capet,



frappé à Senlis¹. Cette dernière ville ne l'avait pas abandonnée sous Henri I^{er}.

La formule *Dii gratia Rex* engendra celles de *Dii gratia*

¹ Les numismatistes se rappellent la polémique qui s'engagea, il y a quelques années, à propos de cette pièce remarquable à plus d'un titre, que l'on voulait faire passer pour une monnaie de Louis V, contre toute vraisemblance.

Dux, Dii gratia Comes, &c., des ducs de France, des comtes d'Anjou, et probablement d'autres seigneurs laïques et ecclésiastiques, qui se proposèrent plutôt de copier une légende vulgarisée par un long usage, et faire ressembler, autant que possible, leurs espèces à celles que le peuple était habitué à voir, que de faire acte de souveraineté. Les chartes font foi que, dès Charlemagne, les prélats s'intitulaient évêques *par la grâce de Dieu*, et que, au x^e siècle, les grands propriétaires féodaux en usaient de même sur leurs diplômes; et cependant ni les ducs de Bretagne et d'Aquitaine, ni les comtes de Toulouse, qui ne le cédaient pas en puissance et en indépendance à leurs frères de Paris et d'Angers, ne songèrent à en décorer leurs monnaies. On a trop voulu appliquer à la numismatique la réponse d'Aldebert, comte de Périgord, à Hugues-Capet.

Le monogramme de Charles-le-Chauve suivit une route analogue, et persista encore plus tard. Utilisé par Louis II, par Carloman, par Louis de Germanie, par Louis-l'Aveugle, par Lothaire, par Guillaume (comte de Bourges?), par Guillaume-Sanche, comte de Gascogne, les ateliers de Troyes, de Meaux, de Beauvais, &c., et deux ou trois autres le réduisirent au rôle d'une figure locale.

En passant en revue les monnaies carlovingiennes, j'ai soulevé la question de l'influence des monogrammes royaux sur les types seigneuriaux; je vais la reprendre en sous-œuvre et présenter quelques nouvelles observations.

Tous les monogrammes des barons sont des imitations de ceux de Charles-le-Chauve, de Louis, de Eudes et de Raoul. Les rares exceptions à cette règle que l'on rencontre n'eurent aucune vitalité.

La ligne de démarcation entre les provinces du Nord et du Midi est ici parfaitement tranchée. Le Nord, quelques villes du Centre jusqu'à Bordeaux, et deux ou trois autres situées près de la Méditerranée, prirent les monogrammes de

Charles-le-Chauve, de Louis et de Raoul; le Midi préféra de celui de Eudes.

Le monogramme commença à perdre sa valeur à partir de la mort de Charles, et l'anarchie qui existait dans le pouvoir gagna les types monétaires. La situation politique des villes où il y avait des ateliers influa considérablement sur l'emploi des empreintes. Il ne faut donc pas être trop exclusif et trancher net plusieurs questions controversées. Ainsi Louis II, quoiqu'il n'ait régné que deux ans, est peut-être en droit de revendiquer quelques deniers au monogramme carré et à la légende *Misericordia Dei Rex* dont se servit Louis III. La propension à la variété des types est encore plus apparente sur les deniers de Eudes, où presque chaque ville modifia le monogramme à sa fantaisie. La surveillance royale s'étant relâchée, l'esprit de révolte et le caprice des directeurs des monnaies guidèrent les graveurs, qui consignérent le besoin général de se créer une individualité ressentie par les diverses parties du royaume. Nous verrons dans un instant les conséquences de cette manifestation. Qu'il me suffise, à l'heure qu'il est, de dire que le monogramme et ses dérivés disparurent tout-à-fait sous saint Louis, le dernier roi qui en ait fait usage sur ses chartes.

§ IX. — Le denier de Eudes, duc de France, est le jalon auquel nous attacherons le fil qui nous permettra de suivre les sentiers détournés du labyrinthe où nous allons nous engager, et de mettre de l'ordre dans les faits. De lui découle une série de monnaies qui prouve clairement que les seigneurs se contentèrent, dans le principe, de continuer le type royal, lequel réagit toujours sur les figures employées plus tard.

Eudes, avant d'être roi, laissa à Orléans le monogramme carolin en possession du champ de la monnaie; parvenu à la couronne, le sien le supplanta, mais garda l'aspect cruci-

forme ; Robert et Raoul l'imitèrent ; l'enfouissement d'Evreux fait voir que Hugues-le-Grand n'innova pas (V. plus loin , § XIII.). Des découvertes ultérieures montreront , j'ose l'espérer , que le fils de celui-ci se conforma à ce qui était établi. Le denier de Hugues-Capet , frappé à Paris ¹ , est issu d'une donnée congénère (Pl. II, n° 8.). Le revers est la reproduction du type bilinéaire ² qui , combiné par Louis VI avec la légende circulaire , produisit le type *Paris* qui eut les honneurs d'une immense popularité.

Quant au monogramme de l'obvers , il a été inspiré par celui de Lothaire ³ , que l'on pourrait confondre avec celui de Charles des pièces du Vermandois. La séparation des branches du K est très visible à Leptines , Mons , Condé , Amiens , Arras , Saint-Quentin , Valenciennes et Quentovic , où cette lettre a la forme d'un H. Les monnaies transitoires de ces divers lieux rendent la ressemblance plus apparente.

Il n'est pas d'ailleurs extraordinaire que le monogramme de Hugues se soit senti de l'influence du voisinage du Vermandois , car Herbert II , le geolier de Charles-le-Simple , était son grand-oncle , par le mariage du roi Robert et de Béatrix , sœur de celui-ci , et il eut de fréquents rapports avec ses héritiers.

A Beauvais , l'évêque Hervé frappait des deniers en son nom , et y ajoutait celui du roi. Le type de ces pièces est on ne peut plus remarquable : d'un côté on lit : HVGO REX. HERVEVS ; de l'autre le monogramme de Charles-le-Chaue

¹ Il importe peu à la constatation du point discuté que ce denier soit de Hugues-Capet ou de son père.

² Quelques deniers de Paris à la légende bilinéaire et au nom de Charles sont d'un style plus ancien que celui du temps de Charles-le-Simple. Je les donnerais à Charles-le-Chaue , et penserais que Paris et Saint-Denis conservèrent toujours ce type , qui , sous Charles-le-Simple , fut remis en vigueur dans divers autres ateliers.

³ *Glossaire de Ducange* , monogr. n° 71.

est entouré de la légende BELVACV CIVITAS ¹. Le type de cette monnaie mixte s'éloigne de l'empreinte primitive de Beauvais ; mais la combinaison générale des lettres et des figures n'est pas changée.

Que l'on vienne donc prétendre maintenant que le monogramme royal n'avait pas perdu depuis longues années toute signification.

A Angers, les comtes se conduisirent à l'instar des ducs de France, leurs parents et suzerains. Ils maintinrent la forme circulaire des légendes et le monogramme carolin ; puis, par une transition naturelle, mirent le mot COMES à la place de celui de REX, et substituèrent leur nom à celui de Charles. Foulques-Nerra, ce farouche batailleur, personification héroïque de la chevalerie à son début, paraît être l'auteur de ce changement ² ; du moins on ne connaît pas de deniers de Geoffroy-Grisegonnelle, son père.

Foulques, en conservant la formule *Dii gratia*, ne voulait pas se dire l'antagoniste ou l'égal du roi qu'il s'était choisi ; il cherchait un *trompe-l'œil*, voilà tout. Du reste, cette formule allait à son zèle ardent et sauvage : il faisait hommage de son titre à celui vers lequel il criait à Jérusalem, le corps nu, le joug sur le cou : *Seigneur, prends pitié du traître et parjure Foulques !* Il fallait l'absence de foi et l'orgueil de la monarchie de Louis XIV pour faire trouver une question de

¹ V. les deniers de Beauvais au type de Charles-le-Chauve que donnent MM. Fougères et Combrouse, n° 357, et celui dont la croix est cantonnée d'un croissant. L'émission de ces pièces précéda de peu de temps le denier de Hervé.

² L'imitation fut poussée si loin que l'on copia le point qui cantonne la croix des dernières pièces au type royal émises à Angers.

Les trois exemplaires du denier de Foulques-Nerra, de la collection de M. Poëy-d'Avant, ne peuvent être attribués à son aïeul ; la forme des lettres et l'altération du métal les repoussent au temps de Hugues-Capet, et même plus bas.

droit divin dans cette phrase pleine au contraire de reconnaissance aux yeux de ses inventeurs.

Citerai-je, à l'heure qu'il est, le denier d'un Guillaume que l'on prétend être Guillaume II, comte de Bourges,



assertion peu probable, à cause du style de la pièce ? Citerai-je ceux d'Etampes, de Château-Landon, de Mantes, qui perpétuèrent le monogramme de Raoul diversement altéré?... Le lecteur m'a compris.

Le monogramme employé dans ces derniers lieux, et dans quelques autres qui faisaient partie du duché de France et des provinces voisines, a été modelé sur celui d'Eu des deniers d'Orléans. A Provins, il a donné naissance au type de cette ville, que l'on a pris pour une tête de face horriblement défigurée.

On a trop exagéré, au sujet de la transformation des types royaux en types seigneuriaux, l'influence de l'empreinte d'une ville sur celle d'une autre. Cette action est plus rare qu'on ne le pense, et ne se manifesta activement que lorsque la féodalité fut assise, autrement dit au XI^e siècle. Je suis du reste éloigné de la nier d'une manière absolue, et je montrerai plus loin qu'elle se fit sentir dans les domaines de Thibault-le-Tricheur.

Ma restriction ne satisfait pas tous les numismatistes, et

¹ Le faire de l'exemplaire de ce denier, que possède M. F. Poëy-d'Avant, me le fait donner à la fin du X^e siècle ; on y lit très clairement non BRIVIGES, mais BRIVITES, qui est un adoucissement de *Brivates*. D'ailleurs *Briviges* ne peut être un dérivé de *Bituriges*.

j'entends quelqu'un invoquer les monuments qui nous restent. Que l'on ait la patience d'attendre que la terre ait rendu à la science les trésors renfermés dans son sein, et les séries locales, enfin complétées, parleront plus haut que tous les raisonnements.

Les monnaies de Rennes, du Mans, de Champagne, de Gien, de Reims, et des autres ateliers du nord de la Loire qui conservèrent le monogramme cruciforme, mélangé çà et là à celui de Louis, partirent invariablement du même point de départ. L'influence de voisinage se réduisit principalement à des agencements de lettres et à des modifications secondaires¹.

Je m'arrête, de crainte d'outre-passer les limites imposées à mon travail. Mes collègues, plus versés que moi dans cette matière, contrôleront ce que j'avance, guidé par le seul sentiment de l'art que doit posséder l'archéologue.

§ X. — Le monogramme de Charles-le-Chauve s'étant acclimaté dans le Nord, la plupart des ateliers d'Aquitaine, par un esprit de contradiction, cette fois involontaire, se trouvèrent en possession de celui de Eudes²; étrange choix qui, à défaut d'autres preuves, servirait seul à indiquer que cette figure avait perdu sa signification et était destinée à frapper des regards peu clairvoyants. Les pièces méridionales portaient le type, la marque distinctive de leur ancien ennemi, en signe d'affranchissement, comme j'espère le montrer bientôt.

§ XI. — L'introduction du monogramme amena celle du mot *Rex* sur le champ des monnaies. Plusieurs triens méro-

¹ Erbert I^{er}, du Mans, par exemple, composa son monogramme d'après celui de Conan-le-Tort; comte de Rennes.

² Quelques ateliers du Berry et deux ou trois autres ont employé des monogrammes dégénérés issus de ceux de Charles et de Raoul; mais je pense qu'ils n'y furent introduits que fort tard, et seulement par imitation des types de monnaies voisines ou par suite d'alliances.

vingiens le portent complet ; des pièces de transition et des deniers de Pepin et de Charlemagne le présentent simplifié, réduit à la lettre R, ou à sa combinaison avec le X, au moyen d'une barre ajoutée à son prolongement¹. Eudes le méla à son monogramme ; dépouillé de cet ajouté, il reconquit sous Raoul son caractère original que Bozon avait déjà voulu lui rendre, et fut depuis fréquemment employé ; enfin, privé de sa signification, il servit de prototype à une foule de dégénérescences altérées à l'infini, dont les plus remarquables sont celles de Nevers, de Bourbon, de Charenton, de Pons, de Geoffroy d'Aquitaine, &c.

Les titres de DUX, COMES, DOMINUS, EPISCOPUS, sont des copies de REX. Ils figurent en Bretagne², en Aquitaine, en Provence, à Rodez, à Rouen, &c.

J'appellerai actuellement l'attention sur une autre altération évidente de ce type, et sur un rapprochement que me suggère la vue des pièces d'Amiens et de Morlas. Le mot PAX des deniers de deux provinces aussi éloignées l'une de l'autre que la Picardie et le Béarn, et sa présence dans nombre d'ateliers intermédiaires, ne permet pas de supposer qu'il y ait eu entente simultanée à de si grandes distances. Ce n'est que postérieurement qu'une signification religieuse fut attribuée à ces caractères, qui eurent partout pour origine commune la qualification royale, et ne prirent une tournure graphique uniforme que longtemps après leur premier emploi. Cette uniformité devint générale au milieu du XI^e siècle, lorsque fut proclamée la *paix de Dieu*, institution reçue avec tant d'enthousiasme que, de toutes les parties de la France, les

¹ V. un denier d'Offa, roi de Mercie. *Numinat. du moyen-âge*, par Lelewel, Pl. X, n^o 21.

² Le mot *Dux* fut introduit sur les monnaies de Bretagne par Conan IV, et continué par Geoffroy d'Angleterre. C'est l'altération de ce mot sur ces deniers et sur ceux de Hugues de Rodez, que l'on a essayé de traduire par *Dominus*.

actions de grâces du peuple montèrent à flots pressés aux pieds du Tout-Puissant, et que les évêques, dit Glaber, élevant leurs bâtons vers le ciel et les mains étendues s'écriaient : *La paix ! la paix !* en signe de l'alliance qu'ils venaient de contracter avec Dieu.

Les dernières transformations du monogramme et du mot *Rex*, furent les lettres isolées, initiales des noms de provinces, de villes ou de personnages. Dans quelques lieux ils furent



métamorphosés en clefs ou en branches d'arbre ¹.

Je ne saurais mieux clore ces paragraphes consacrés à l'étude de types qui eurent une si grande influence pendant tout le moyen-âge, qu'en citant les paroles de M. Ramé qui s'appliquent parfaitement aux phases et aux péripéties de leur existence prolongée : « Le type, dit-il, comme un » être vivant, naît et meurt, se développe et s'altère ; tantôt » brillant et pur au plus haut degré de sa course, tantôt » obscurci par les éléments étrangers qu'il a admis dans son » sein. Alors un autre lui succède pour subir fatalement les » mêmes phases. Rien de plus simple, on le voit, rien de » plus propre aussi à résumer l'histoire monétaire d'une pro- » vince, à nous donner ces grandes vues générales que l'on » chercherait en vain dans les auteurs du siècle dernier, et » qui sont cependant si importantes pour arriver aux attri- » butions particulières ². »

¹ La clef n'eut pas toujours cette origine, et elle figure fort anciennement sur bon nombre de monnaies. — Le monogramme de Gien finit par ressembler à une branche.

² *Fragments sur l'Histoire monétaire de la Bretagne.*

§ XII. — La révolution qui amena l'établissement de la féodalité fut une lutte engagée entre les rois et l'aristocratie ; le peuple n'y prit part que par un redoublement de souffrances, suite inévitable des guerres civiles et de la profonde perturbation de l'Etat. Malgré sa misère, ses maîtres étaient obligés de le ménager ; car la production tout entière venait de lui , et ils avaient besoin de bras pour ensemer leurs terres , pour fabriquer leurs armes et leurs vêtements , pour bâtir les forteresses dont ils couronnaient les points culminants de leurs domaines. D'ailleurs les habitants des cités, organisés en corps de métiers , et pourvus d'un reste de franchises municipales, étaient assez nombreux pour peser dans les questions décisives. Celle des monnaies, qui les intéressait spécialement, se ressentit de leur intervention. Habités aux types royaux, qui étaient à leurs yeux une garantie de bon aloi, les comtes et les évêques se trouvèrent contraints de les conserver, et l'autorité centrale, quoique descendue de son piédestal, avait encore trop de lustre pour que quelqu'un osât mettre son empreinte à la place de celle du souverain. On continua donc le monnayage royal, mais on ne s'inquiéta nullement de varier le nom à chaque changement de règne. Les barons respectèrent la royauté, et firent peu de cas du roi.

Il ne faut pas chercher ailleurs les causes de l'émission prolongée de cette masse énorme de pièces aux types altérés, bizarrement défigurés, rendus indéchiffrables à mesure que leur poids et leur titre baissent.

Maintes fois des numismatistes se sont efforcés de tirer de ces faits des conséquences honorables pour la mémoire des princes dont les noms eurent le *privilege* d'être plus souvent employés sur les deniers de cette classe. Singulier *privilege* qui rappelle une à une les défaites et les humiliations de ces faibles monarques !

Or quels sont ces noms ?

1° En Aquitaine, Louis-le-Débonnaire, les deux Pepin,

Charles-le-Chauve, Eudes, Louis-d'Outre-Mer, et chacun sait que les diverses parties de cette vaste province, constituée en royaume séparé, n'eurent pas un sort égal; quelques-unes furent à demi soustraites au pouvoir des Carlovingiens du vivant du fils de Charlemagne, d'autres sous Charles-le-Chauve; les guerres que soutinrent les deux Pepin furent l'une des causes les plus actives de son affranchissement, et le Midi ne favorisa Charles-le-Simple au détriment de Eudes, maître du pays jusqu'au-delà de Toulouse, que dans le but avoué de se séparer de la couronne. Louis-d'Outre-Mer, proclamé par les seigneurs, fut de suite abandonné. Il serait peut-être possible, nonobstant l'uniformité de leur type (*Aquitania*), et guidé par l'histoire, de déterminer les villes où ces pièces furent fabriquées, en se basant sur ce que l'on sait de l'état politique de chaque subdivision de l'Aquitaine.

Passant aux faits particuliers :

2° A Bordeaux, c'est Charles-le-Chauve, qui vit la Gascogne échapper à son pouvoir, et ses ducs constituer l'hérédité de leur titre;

3° En Poitou, Charles-le-Chauve et Pepin II, aux règnes desquels remonte l'indépendance des comtes ;

En Poitou, on fabriqua simultanément des monnaies au type rajeuni de Charlemagne, au type de Pepin II, à celui de Charles-le-



Chauve, et enfin des *Metalo* qui sont issus de la combinaison des précédents. Si je dis que l'on fabriqua simultanément ces monnaies, je n'entends parler que de trois d'entre elles et de ce qui se passa de la fin du x^e siècle à la seconde moitié du x^{ie}, époque à laquelle on

4° A Limoges, Eudes, qui fit vicomte Foucher, tige des seigneurs de cette cité.

Il est inutile de prolonger cette nomenclature, et il suffit d'avoir constaté la justesse de l'explication. L'existence de concessions régulières ne change rien à sa portée.

Ainsi, PRÉCISER L'ÉPOQUE A LAQUELLE UN TYPE ROYAL FUT IMMOBILISÉ DANS UN LIEU, C'EST FIXER CELLE DE SON PASSAGE SOUS L'AUTORITÉ DES SEIGNEURS; indication riche en résultats, qui permettra de combler les lacunes laissées par le mutisme de l'histoire de ces temps de confusion.

Les XPISTIANA RELIGIO furent soumis à la même loi.

Un examen consciencieux et éclairé des monnaies de la seconde race conduira à montrer encore que les attributions de beaucoup de pièces à Louis-le-Débonnaire, à Charles-le-Chauve, à Lothaire, à Louis III, à Eudes, sont inexactes, et que la plupart de celles classées aux rois qui terminent la

cessa de forger des pièces au type de Charles-le-Chauve. Les *Carlas* furent continués encore pendant près de cent ans au moins. Je donnerai dans l'*Appendice* un exemplaire de la collection de M. Bonsergent, qui est sûrement d'une date postérieure à celle-ci. L'émission des Pepin de Melle ne paraît pas avoir dépassé le milieu du x^e, et ceux de ce temps sont reconnaissables à leur poids et à l'O cruciforme. J'ai possédé des exemplaires de ces quatre genres de pièces, dont le style et la fabrique coïncidaient on ne peut mieux avec ce que j'étais mis. Ceci prouverait qu'elles ne sont pas toutes sorties du même atelier, et que celui de Poitiers, dont le nom n'apparaît sur aucune monnaie, du ix^e siècle à la fin du xii^e, pourrait bien en avoir émis quelques-unes. Niort, Saint-Jean-d'Angély, Mougou et Saintes (?) se trouveraient dans le même cas, du commencement du xi^e à la fin du xiii^e.— Le résultat le plus important que l'on retire de cet ensemble de faits, c'est qu'un nom de lieu, celui de Melle, était arrivé à l'état de type dès le ix^e siècle. Je demande si ce qui se passa en Poitou ne peut pas être étendu à d'autres provinces de la France *.

* A Périgueux, on frappait des deniers au type d'Angoulême. Je pense que les Guillaume (*Burdegala*) n'ont pas tous été fabriqués à Bordeaux, etc.

dynastie carlovingienne ne leur appartiennent pas, et sortent d'ateliers que l'on supposait avoir interrompu leurs travaux pendant les X^e et XI^e siècles, tandis qu'ils avaient simplement continué des types anciens. Louis-d'Outre-Mer et Louis V possédèrent à peine deux ou trois villes, qui leur échappèrent maintes fois pendant le cours de leurs règnes; et, si Eudes, Charles-le-Simple et Raoul eurent un monnayage assez actif, ils le durent non-seulement à ce qu'ils étaient moins avant dans la période féodale, mais aussi à la condescendance de ceux qui les avaient faits rois. D'où je conclus que le monnayage royal proprement dit finit, à peu d'exceptions près, sinon tout-à-fait, vers 960, et ne reparait qu'à Philippe-Auguste.

Je vais maintenant faire l'application des principes posés, et fournir des preuves encore plus palpables de leur rigoureuse exactitude.

§ XIII. — M. Fougères a publié, il y a quelques années, dans le *Cabinet de l'Amateur*¹, une découverte de monnaies faite à Evreux, composée 1^o de deniers au type de Charles-le-Chauve, frappés à Angers, à Orléans, à Blois, à Chartres, à Châteaudun, à Reims, à Vendôme, au Mans, à Tours, et à Chinon avec le nom de Tours; 2^o de Paris et de Saint-Denis, au type bilinéaire; 3^o de Bourges, à celui de Charles-le-Gros; 4^o de *Christiana Religio* singulièrement défigurés.

La composition de l'enfouissement faisait croire à M. Fougères que les pièces au monogramme étaient de Charles-le-Chauve, parce qu'il n'y avait aucune monnaie d'Eudes. J'en tire la conséquence diamétralement opposée qu'elles sont contemporaines de la fin du règne de Charles-le-Simple, et je me fonde en outre sur leur fabrique, leur style, les points et la croix qui cantonnent la croix, les points mêlés aux

¹ 1844, p. 356.

légendes, l'altération des caractères, et le poids qui est égal et parfois plus faible que celui des deniers de Raoul¹. Les légendes tantôt circulaires, tantôt bilinéaires de Paris et de Saint-Denis prouvent aussi que les deux types avaient été conservés simultanément; hypothèse qui ferait admettre l'existence de deux monnaies, l'une propriété du roi ou du seigneur laïque, l'autre ecclésiastique.

L'origine des *Christiana Religio* altérés ayant été expliquée plus haut, je n'y reviendrai pas. Mais les deniers de Bourges et de Chinon méritent une attention particulière.

Pour le premier, M. Fougères renvoie à la description des monnaies de la seconde race qu'il a publiée avec M. Combrousse (n° 336). La vue de son dessin ne peut guère m'éclairer sur le style de la pièce, mais il me met à même de constater l'agencement des lettres et leur forme, indications suffisantes pour la placer à côté de ses compagnes, et reconnaître qu'elle fut une des dernières émises à ce type, auquel succéda celui où le nom de la ville s'empara des deux côtés, acheminement vers la suppression totale du nom royal qui ne s'effectua qu'après le règne de Lothaire.

Les pièces de Chinon sont les plus intéressantes. Avant qu'elles n'eussent été mises au jour, on ne savait comment classer les deniers à la tête de cet atelier. Aujourd'hui ils se rangent d'eux-mêmes parmi ceux du milieu du x^e siècle, car ils sont postérieurs aux monnaies décorées du monogramme. Afin que la démonstration soit plus complète, revenons un instant à l'histoire monétaire de Tours, et voyons quelles

¹ L'exemplaire du denier de Chinon, portant au revers le nom de la ville de Tours, qui est passé dans mes cartons, pesait 26 grains, celui d'Orléans, 25 1/2, et celui d'Angers, 24 1/2. Les deux premiers provenaient de la découverte d'Evreux; le second ressemblait parfaitement à celui que donne M. Fougères sur sa planche n° III, excepté que la croix était cantonnée d'un seul point, comme les monnaies de Foulques-Nerra.

sont les espèces qui sortirent des monnaies de cette ville pendant les ix^e et x^e siècles.

Nous trouvons une série non interrompue de deniers, aux noms du roi et de la cité, qui commence à Charlemagne et se termine à Eudes ; puis reparait le monogramme carolin qui clôt le monnayage. L'abbaye de Saint-Martin, loin au contraire de suspendre le sien, lui imprime un redoublement d'activité, et émet successivement des pièces au temple et à la légende royale, d'autres ornées de la tête du saint patron, et enfin les deniers au type tournois. Son atelier chasse celui du seigneur laïque. Mais un semblable événement ne put s'opérer qu'au moyen d'une transaction qui s'explique par le passage sur la tête des ducs de France du titre d'abbé de Saint-Martin, titre dont Hugues-le-Grand aimait à se parer. La cessation du monnayage des comtes de Tours remonterait donc à ce prince (923-956), l'un des bienfaiteurs de la basilique. L'atelier seigneurial fut transporté à Chinon. ¹

Au-dessous des ducs de France il y avait des vicomtes de Tours, chargés de l'administration civile et militaire. En 908, un certain Thibault I^{er}, que l'on assure être beau-frère du roi Eudes et de Robert, remplissait cet emploi et était *seigneur de Chinon*. Hugues-le-Grand, successeur de Robert (923), lui céda le comté en 938. Cette coïncidence ne conduit-elle pas à penser que nos monnaies émanent de ces vicomtes et rappellent leur titre et le nom du lieu où elles ont été frappées ? Le fils de Thibault I^{er}, Thibault-le-Tricheur, comte de Blois et de Chartres, que Hugues-le-Grand rendit, en 941, comte héréditaire de Tours, hérita de Chinon et continua le monnayage.

¹ Il serait curieux d'examiner si les monnaies de Provins, qui portent le nom de Sens, et deux ou trois autres pièces du même genre n'eurent pas une origine semblable.

² V. le *Cabinet de l'Amateur*, 1844, Pl. I.

Ce titre de vicomte qui surgit n'est pas étranger à l'histoire monétaire de France. Il était d'institution récente et remontait à peine à Louis-le-Débonnaire. Les titulaires étaient amovibles et chargés spécialement, dans le principe, de l'administration civile : ils étaient les lieutenants du comte qu'ils remplaçaient au besoin. Ceux du nord de l'Aquitaine et celui de Tours avaient été créés, dit-on, sous le roi Eudes.

La direction des ateliers monétaires était du ressort des vicomtes¹ ; un passage de l'édit de Pistes est ainsi conçu : « *Ut in proximis kalendis julii, per hanc duodecimam indicationem, habeat in Silvanectis civitate unusquisque comes, in cujus comitatu monetam esse jussimus, VICE COMITEM SUUM cum duobus aliis hominibus, qui in ejus comitatu res et mancipia habeant, et suum monetarium cum ipsis habeat.* » Suivent des dispositions relatives à la quantité d'argent qui devait être livrée à chaque monnaie, et rapportée au trésor aussitôt qu'elle aurait été convertie en espèces. On leur avait conféré les attributions des curiales et des *domestiques* du palais.

L'établissement du régime féodal les ayant rendus indépendants et propriétaires des droits attachés à la charge qu'ils remplissaient, les monnaies de leurs circonscriptions firent quelquefois partie intégrante de leurs domaines. A Chinon les choses se passèrent ainsi. Thibault I^{er}, chargé de surveiller la monnaie du comte, qui était aux droits du roi, finit par la faire sienne.

Les vicomtes eurent pour successeurs des *monnayers nobles* ou des *prévôts*, fonctionnaires préposés à l'administration intérieure des ateliers².

¹ Je suis très éloigné toutefois de partager l'opinion de M. de La Fontenelle sur l'existence de ce qu'il appelait *vicomtes monétaires*.

² V. *Rev. num.*, 1848, p. 274, le travail de M. Anatole Barthélemy, sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies.

La classification des pièces ressort de ces faits et des considérations précédentes : Thibault I^{er} émit les deniers de la découverte d'Evreux, et commença peut-être la fabrication de ceux à la tête; Thibault-le-Tricheur continua celle de ces derniers, qui, ainsi que je l'ai fait remarquer en parlant des monnaies de Bourges et de plusieurs autres localités, indiquent, par la suppression du nom royal, une date moins ancienne. Quant aux deniers presque pareils à ceux-ci, sur lesquels on lit LVDOVICVS REX, je les considère comme les produits d'un monnayage accidentel. Thibault-le-Tricheur les aura fait graver lors de sa réconciliation avec Louis IV, son prisonnier (945), et aura plus tard repris la première empreinte. La fabrique barbare d'une obole, qui est passée de mes mains dans celles de M. Cartier, montre que leur émission dut subsister pendant un certain nombre d'années pour arriver à cet état de dégénérescence. Les espèces de Chinon, suivant, à dater de cet instant, la marche ordinaire des types au x^e siècle, conservèrent celui de Thibault tant que l'atelier subsista.

L'âge des *Cainóni Castro* à la tête connu, celui du denier de Saint-Martin, de la collection de M. l'abbé de Béchillon, ne présente plus de difficulté à établir. Son défaut de relief et son poids (26 gr. 1/2) rendent l'assimilation parfaite. Les coins de Chinon auront été gravés par un artiste tourangeau, d'après le denier à la tête diadémée de Louis-le-Débonnaire, frappé à Tours². Celui de Saint-Martin, qui appartient à la même donnée, et qui est sorti probablement de la même main, aura été inspiré par la vue des monnaies papales, qui sont ornées du buste de saint Pierre. Je place l'apparition de ces pièces vers 935.

Je présume que la monnaie de Chinon cessa de fonc-

¹ Il est un peu usé.

² Combrouse, Pl. CLXX, n^o 6.

tionner après la mort de Thibault-le-Tricheur (978). Emma, sa fille, femme de Guillaume-Fierabras, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, ayant eu cette seigneurie en partage, il est probable qu'une transaction eut alors lieu entre elle et Eudes, son frère aîné, et que l'atelier fut déplacé à Tours. Cependant les seigneurs laïques ne recommencèrent pas à battre monnaie, et l'abbaye de Saint-Martin conserva le privilège d'émettre exclusivement la sienne. Elle y inscrivit le nom de la cité, qui se trouva accolé au sien, comme il l'était avant à celui de Chinon, et ses légendes exprimèrent de la sorte la fusion des deux monnayages. Les comtes se réservèrent, à titre d'indemnité, une portion déterminée du droit de seigneurage, qui passa plus tard (1042 ou 1044) à Geoffroy-Martel, puis aux rois d'Angleterre, et, en dernière analyse, aux rois de France.

§ XIV. — M. Cartier écrivait, en 1846 : « ... Il est possible » que Thibault-le-Tricheur n'ait fait qu'imiter la monnaie » royale à Chartres et dans quelques-unes de ses possessions ; » son fils ou son petit-fils aurait créé le type baronal à Blois » avec la tête pure, et l'aurait porté à Chartres déjà altéré ¹. » Il posait ainsi, sans conclure, les prémisses de ma découverte, que Lelewel avait déjà pressentie. Thibault n'a fait en effet qu'imiter des monnaies antérieures dans plusieurs de ses possessions : à Chartres et à Baugency celles de Raoul, à Chinon celles de son père, dont on transporta d'abord le type à Saint-Aignan et à Celles. L'atelier de Blois, qui continua longtemps à fabriquer des pièces semi-royales semblables aux deniers de la découverte d'Evreux, et peut-être des monnaies au nom de Raoul, reçut ensuite la tête, qui de là gagna de proche en proche jusqu'à Chartres.

¹ *Rev. num.*, 1846, p. 350. Note ajoutée à un article de M. Duchalais sur une monnaie de Thibault-le-Tricheur frappée à Baugency.

Mais quelle est cette tête qui a été le sujet de tant de controverses, et de laquelle on a fait tant de choses ? Est-ce celle de Louis-le-Débonnaire ? est-ce celle d'un autre personnage couronné ? Je laisse à mes collègues d'au-delà de la Loire, qui sont plus à portée de résoudre la question, le soin de la trancher. Je déclare pourtant que j'adopte la première opinion, et que je ne saurais y voir le portrait de la Vierge, car le type original sort de Tours et de Chinon. Je dépouille de la sorte Chartres de sa figure *symbolique* de prédilection. Que d'erreurs archéologiques mériteraient d'être ainsi rectifiées !

§ XV. — Thibault-le-Tricheur, qui contribua à donner, conjointement avec les ducs de France, impulsion à la métamorphose monétaire dans les pays compris entre Seine et Loire, va me fournir les matériaux d'une troisième démonstration. M. Cartier a donné dans la *Revue numismatique* (1849, p. 249, Pl. VII.), un complément de son travail sur les monnaies au type chartrain, où il publie diverses pièces trouvées dans les déblaiements de la *butte* de Chartres. Trois ont surtout attiré mon attention ; ce sont les n^{os} 1, 6 et 7, sortis de l'atelier royal et seigneurial de cette ville. La première est du roi Raoul (932-936) ; son style la classe véritablement au règne de ce prince. La deuxième est une imitation altérée que son poids et la forme de ses lettres relèguent à une époque assez éloignée de la mort du frère d'Éudes. Sur l'obvers de la troisième, Thibault a mis son nom à la place de la formule *Gratia Dii Rex*, et n'a pas effacé le monogramme.

MM. Fougères et Combrouse ont donné, dans leur *Description des Monnaies de la seconde race*, n^o 358, le dessin renversé d'un denier de Raoul dont ils lisent ainsi la légende du revers : *Rinciad*. J'y verrais plutôt *Pincius*, Poissy, localité située dans la circonscription territoriale où le monogramme de Raoul fut agencé d'une manière particulière.

La gradation est observée : monnayage royal, continuation du monnayage royal, imitation du monnayage royal. L'aspect primitif n'a pas été changé. La suprématie de Raoul, parent de Thibault, fut donc reconnue tant qu'il vécut ; ensuite Chartres fut la propriété particulière du comte, qui laissa certains droits à l'évêque, comme le constate le denier au temple et au nom de Charles ¹, qui a une origine ecclésiastique et fait remonter les privilèges du prélat à Charles-le-Simple et au-delà. Les lambeaux d'histoire locale qui nous restent sont d'accord avec ce que disent les monnaies.

Ces pièces nous apprennent également que la tête ne fut importée à Chartres qu'à la fin du x^e siècle, alors qu'elle était utilisée à Chinon, à Saint-Aignan, à Celles et à Blois. Châteaudun, qui l'employa très défigurée, persista longtemps à se servir du type de Raoul.



¹ *Rev. num.*, 1849, Pl. VII, n^o 9.

Ces huit têtes me dispensent de pousser plus avant la démonstration, que je réduis à un simple exposé artistique. Le n° 1 est celle du denier de Tours de Louis-le-Débonnaire ; 2. denier de Chinon ; 3. obole de Chinon ; 4. denier de Chinon au nom de Louis IV ; 5. autre portant la même légende que le n° 2 ; 6. Saint-Aignan ; 7. Celles ; 8. Blois.

L'altération plus ou moins grande de la tête indique le rang de son apparition dans les ateliers qui l'acceptèrent.

Voici l'ordre de ce classement :

- 1° Tours ;
- 2° Chinon ;
- 3° Saint-Aignan ;
- 4° Celles ;
- 5° Blois ;
- 6° Vendôme, par Blois et non par Chartres ;
- 7° Chartres ;
- 8° Châteaudun, par Chartres ;
- 9° Romorantin, par Blois ;
- 10° Le Perche, par Vendôme ;
- 11° Brosse ;
- 12° Vierzon ;
- 13° Huriel¹, par Brosse.

Les chartes et les chroniques font concorder les dates avec la classification indiquée, qui pourra, à son tour, être utile pour lever quelques incertitudes.

M. Cartier intervertissait, on le voit, la position géographique du point de départ.

Les exigences nées de la conformité d'intérêts commerciaux, qui liaient les vassaux de toutes ces seigneuries, fit adopter un type commun, plutôt encore que l'influence exercée par les seigneurs. Placez sur une carte de France les dif-

¹ Huriel reçut la tête fort tard ; c'est ce qui m'engage à le placer après Vierzon.

férentes figures des monnaies féodales d'une période quelconque, et vous apercevrez que le royaume était fractionné par grands cercles, dont chacun avait ses relations, ses mœurs, sa manière d'être spéciales. Vérification faite du poids, du titre, de la fabrique des espèces, le résultat est le même. Le peuple était de fait le véritable régulateur des monnaies.



V La fleur de lis de Vierzon¹ est la combinaison ornementée et renversée des lignes servant à indiquer l'oreille, la mâchoire inférieure et le menton, le ruban du diadème et le col de la tête de Celles; le reste est supprimé. Prodigeux exemple de dégénérescence qui n'est pas plus extraordinaire que l'astre ou la fleur de Vendôme. Les types sont sujets aux variations qu'ont éprouvé les mots qui composent les langues modernes : on a peine à reconnaître leur forme primitive.

L'un de mes amis, amateur plein de sens et de goût, m'objectait l'autre jour que l'état de l'art au XI^e siècle ne s'accordait guère avec cette inconcevable dégénérescence. Je lui répondrai : 1^o que l'action délétère se fit surtout sentir de 950 à 1030; laps de quatre-vingts ans pendant lequel l'art romain avait disparu, et où l'art catholique, à peine éclos, n'était susceptible que de timides tâtonnements; 2^o que, arrivés à un degré pareil de barbarie, les types ne

¹ La fleur de lis apparaissait alors et était la fleur du lis de jardin; ce n'est qu'au XIII^e siècle qu'on lui donna tout-à-fait la tournure héraldique. — Vierzon fut cédé, en 970, par Thibault-le-Tricheur à Humbault I^{er}, dont le petit-fils, Humbault III, reçut Celles en l'an 1000. La croix des monnaies de Vierzon est pareille à celle des deniers de Saint-Aignan.

pouvant plus être compris, devenaient des figures hiératiques, dont les artistes conservaient scrupuleusement les lignes consacrées. — L'art n'a donc rien à faire ici.

Nous sommes arrivés en plein XI^e siècle ; l'influence des empreintes locales, l'une des sources des armoiries prises par les familles seigneuriales ou les villes, apportèrent des modifications fréquentes aux types, comme elles en apportaient aux blasons. L'usage de mettre des armoiries sur les monnaies fut adopté au XIII^e siècle.

Thibault-le-Tricheur jouit d'un autre genre de célébrité qui a persisté à travers les siècles et a survécu à ses véritables titres de gloire. Après le récit du savant, voyons celui du peuple. Les légendaires du pays de Blois en ont fait le héros de tous les contes fantastiques de la contrée, et les aventures qu'on lui attribue défraient chaque soir les causeries des veillées du village.

Une croyance superstitieuse, qui se retrouve dans l'Europe entière, a fourni la pensée première de la plus connue de ces légendes, celle du *Chasseur nocturne*, nommé *Chasseur sauvage* en Franche-Comté, *Fantôme volant* en Bretagne, *Veneur de Fontainebleau* aux environs de Paris, *Roi Huguet* près de Tours, *Hellequin* en Normandie, *Gallière* en Limousin, *Wildgrave Falkenbourg* en Allemagne, et *Gallery* en Bas-Poitou.

On trouvera singulier de voir mêler ce conte de nourrice à la numismatique ; mais je crois ne pas sortir du domaine de l'archéologie, et je me sens tout joyeux de rappeler un souvenir de mes jeunes années. Voici la légende telle que la racontent les paysans de la Vendée.

Pendant l'hiver, disent-ils, à l'heure de minuit, l'air retentit tout-à-coup de bruits lointains qui se rapprochent peu

à peu de la terre , et bientôt un chasseur inconnu , suivi de la foule immense des sombres habitants de la nuit , poursuit à travers les forêts , les marais et les plaines de neige , des monstres fantastiques ou d'invisibles ennemis. Alors malheur à celui qui se trouve sur la route du fantôme ; il est saisi au passage , monté sur le cheval *Malet* , et obligé de se mêler au cortège. Rien n'arrête cette course désordonnée ; mais lorsque le jour arrive l'enfer ressaisit sa proie , et l'on trouve au coin de quelque carrefour un cadavre défiguré , objet de répulsion et d'effroi destiné à devenir la pâture des loups.

Cette apparition s'appelle la Chasse-Gallery. Elle a servi de texte à plusieurs ballades que les jeunes filles psalmodient dans les veillées sur un air lent et mélancolique. Celle que j'ai entendu chanter à Saint-Cyr-en-Talmondais a surtout un caractère tout particulier :

LA CHASSE-GALLERY.

Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Mes fails , rontrez bé vite
V'assitre près de ma ;
Prenez l'éve bénite
Et priez saint Micha.

Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Gallery va-t-en tête
Munté sus in chevaau
Qu'a le cou d'ine bête
Et le pea d'in crapaud.

**Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.**

**La grolle de ses aies
Cope le vent gillacé
Et de frédes rafaies
Rassoille le damné.**

**Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.**

**Dare li la sorcère ,
Le lutin , le garou ,
Galopant la houlère ,
Le pitois et le loup.**

**Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.**

**La bête pharamine
Quitte les cahurauds
Pre trecher la vremine
Au long daux mazureaux.**

**Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.**

**Pis le bége fantôme
Tot habeillé de bilonc ,
Frère-Fadet et gnôme ,
Ché-Roge et revenont.**

**Ontondez-ve la sarabonde ?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.**

Le nain d'himur plaisonté,
Sivé dau fu-follet,
Trelande, saute et chonte
Queme in amirollet.
Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Cremeilloux de ragage
Le mattre dau soula
Demene plein de rage
Sen sabre de vergila.
Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Gle vut donner bataille
Oque le Sarrasin
Dan' in chomp de buaille
Dau borg de Saint-Sorlin.
Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Le fourache infidèle
Devont li trejou fuit,
Et si le mattre appelle
En broué s'évanouit.
Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Gallery torne, torne,
Emporté pré sen sort,
Aqueni, triste et morne,
Gle demande la mort.

• Saint-Sornin, bourg voisin de Saint-Cyr.

Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Mais l'aube désirée
Onfin fait le temps clair,
Et la troupe gelée
Va routir on onfer.

Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

Pre passer quiés nits bilonches
Gallery, mes onfont,
Chassit tots les dimonches,
Et battit les paysons.

Ontondez-ve la sarabonde?
O l'est la Chasse-Gallery.
Iquiaulong va passer pre bonde
Et la garâche et l'alouby.

La moralité de la ballade est une allusion sanglante à la conduite des mauvais seigneurs destinés à subir les peines éternelles pour avoir pressuré leurs vassaux. Le souvenir du terrible Tanneguy du Bouchet ¹ était peut-être présent à la mémoire du poète saint-cyrais lorsqu'il composa ses vers sur une donnée bien antérieure.

Gallery ne va pas toujours à la chasse aux Sarrasins. Moins farouche, il se contente de faire la guerre aux hôtes des forêts, et même aux lièvres et aux perdrix. La gargotillé de pierre placée sur le pignon de l'église d'Angles ² représente, dit-on, au vif une des victimes de ses courses nocturnes ³.

¹ Seigneur de Saint-Cyr, gouverneur d'Orléans en 1562, et l'un des plus célèbres chefs protestants.

² Autre bourg situé à une petite distance de Saint-Cyr.

³ *Histoire véridique des grandes et exécrables voleries et subtilités*

§ XVI. — La collection Rousseau, dépôt unique en monuments rares et précieux, renferme un denier de Louis IV au monogramme odonique frappé à Bourges (Pl. II, n° 6.)¹. Il est la reproduction fidèle d'un denier de Eudes que Le Blanc attribuait faussement à Robert². Sa légende + LVDVOICVS³ REX ne laisse pas de doute sur son attribution, et il montre surabondamment que le monogramme était alors dépourvu de signification. Mais la valeur inestimable de cette monnaie tient à ce qu'elle donne la clef de la provenance des premières pièces de Saintes et d'Angoulême⁴, qui ont pour type la combinaison du monogramme odonique et du nom de Louis.

La forme LODOICVS est essentiellement méridionale; elle est née de la suppression du V intérieur de la version gallo-romaine HLVDOWICVS, LVDOVICVS, introduite sous Charlemagne, par la renaissance momentanée de l'étude de l'antiquité⁵, et elle est un acheminement vers la prononciation moderne. Sa présence à Saintes, à Angoulême, à Bordeaux, et non ailleurs, prouve que la Charente était en effet la limite qui séparait les langues d'*Oïl* et d'*Oc*⁶. On peut supposer que la plupart des villes d'Aquitaine, où nous voyons le type odonique, ont employé jadis le nom de Louis IV, si l'on

de Guillery, depuis sa naissance jusqu'à la juste punition de ses crimes, remise de nouveau en lumière, par B. Fillon. Fontenay, impr. de Robuchon, 1848. In-8 de 48 pages.

¹ N° 535 du catalogue.

² Le Blanc, p. 145.

³ Il y a erreur de la part de celui qui frappa les lettres, et le O devait précéder le V.

⁴ Bordeaux reçut ce type par Saintes, et la Marche par Angoulême.

⁵ Le denier de Louis-le-Débonnaire, roi d'Aquitaine, frappé du vivant de Charlemagne, conserve l'orthographe francique HLVDVIEH.

⁶ Une charte d'avril 830, relative à une terre située dans la vicairie de Melle, donne cependant LODOICVS.

se rappelle l'hommage que les seigneurs de la contrée allèrent rendre à Laon au prince quasi détrôné (941) ¹.

On a longtemps cru, sur le témoignage d'Adhémar de Chabonais, que le prince dont les trois villes mentionnées plus haut avaient immobilisé l'empreinte était Louis-le-Débonnaire. La combinaison des deux types ne permet pas d'adopter cette opinion, car ce serait admettre que le monogramme aurait été ajouté postérieurement au nom royal, fait irrational et contraire à ce qui a été observé partout ailleurs.

Le principe que j'ai posé sur la naturalisation des types royaux dans les ateliers étant appliqué à ceux-ci, on en conclut que leurs modèles furent des monnaies de Louis-d'Outre-Mer. Si l'on est un jour assez heureux pour les rencontrer, on verra des deniers analogues à celui de Bourges, sauf quelques variétés de monogramme. Le caractère propre de chacun est si clairement établi qu'il serait facile de tracer d'intuition des dessins qui s'éloigneraient peu des originaux.

La conviction qui m'anime sera peut-être taxée d'exagération; mais j'en appelle aux découvertes futures et leur laisse le soin d'appuyer mon système. Oui, je le répète, la terre renferme la solution d'une foule de problèmes, et cependant nos héritiers, plus riches que nous en documents, seront forcés de convenir que les types, comme tous les produits du génie de l'homme, sont soumis à des lois qui ne transigent jamais. Nous allons entrer dans une ère mieux connue, où tout s'enchaîne, tout se lie. Lorsque celle que nous venons de parcourir aura été convenablement explorée, les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes.

¹ Nevers et le Bourbonnais se servirent de la forme LODVICVS, mais longtemps après, au XIII^e siècle.

§ XVII. — (Pl. II, N° 7.)—Croix dans le champ. SANCHIV.
Sanchius.

§. — Monogramme de Charles-le-Chauve. BVDE·FAL.?
Budegala, pour *Burdegala*.

Denier d'argent pur un peu cassé, du poids de 16 grains.
Coll. de M. Fortuné Parenteau, de Luçon.

La lecture du revers de cette monnaie est douteuse ; mais l'existence de deux autres deniers au nom de Sanche, frappés à Bordeaux, que possède, m'a-t-on dit, M. Rabanis, doyen de la Faculté des lettres, et dont l'un porte le monogramme carolin, empêche toute hésitation. La publication de cet exemplaire incomplet mettra sur la trace de pièces intactes qui donneront toutes les lettres des légendes.

Notre denier est de Sanche-Sanchez ou de Guillaume-Sanche, comtes de Bordeaux, fils l'un et l'autre de Sanche-Garcie. Il dissipe l'obscurité qui enveloppait divers faits de l'histoire politique et monétaire de Gascogne, et permet d'établir :

1° Que Bordeaux fut soustrait à l'autorité des rois francs sous Charles-le-Chauve.

2° Que le monnayage à l'empreinte *aquitaine* ¹ de ce prince fut introduit à Bordeaux par Sanche-Sancion (848-864), lorsqu'il fit la paix avec le roi de France et lui livra, en 852, Pepin II, roi d'Aquitaine. La Gascogne ayant été affranchie un peu plus tard, elle garda le type adopté.

Ceci est un exemple de l'influence des événements politiques sur le choix des types.

3° Que le nom de Charles-le-Chauve resta sur les monnaies de cette ville jusqu'à la seconde moitié du x^e siècle, et qu'alors il fut remplacé par celui de Sanche.

4° Que le type odonique fut apporté de Saintes à Bordeaux ; ce qui implique des rapports commerciaux entre

¹ V. p. 58.

ces deux cités ; ou plutôt ce qui démontre que les ducs de Gascogne possédèrent réellement la seconde à la fin du x^e siècle.

Je base cette quatrième proposition sur la ressemblance des types des monnaies de Saintes et de Bordeaux, marquées du nom de Louis. Le *Lodoicus-Burdegala* de la collection de feu M. Dassy ne m'est connu que par des dessins ; mais sa physionomie générale dit assez que sa place est à côté de ceux de Saintes, dont l'émission n'a pas continué au-delà du milieu du xi^e siècle.

L'extrême rareté des *Lodoicus-Burdegala* tient à ce qu'on les fabriqua pendant un temps fort restreint. Les comtes de Bordeaux (Bernard-Guillaume ou Sanche-Guillaume, 984-1032), substituèrent bientôt leur nom à celui de Louis, mais conservèrent les trois croisettes qu'offrent en effet les plus anciens deniers de la série des Guillaume. M. F. Poëy-d'Avant en possède un d'argent pur qui est au moins contemporain de Sanche-Guillaume.

Somme toute, la découverte d'un denier de Sanche est une de ces bonnes fortunes au-devant desquelles les amateurs devraient s'empresser d'aller, au lieu de perdre un temps précieux et des sommes considérables à encombrer leurs casiers de *variétés de coins* qui n'apprennent rien, et dont le seul mérite consiste dans la position d'une lettre, la forme d'un heaume, ou la longueur de la barbe d'un personnage.

§ XVIII. — Parlons en passant de quelques pièces exceptionnelles.

Les numismatistes connaissent plusieurs variétés du sol d'or de Charlemagne frappé à Uzès, et de celui de Louis-le-Débonnaire à la légende *Munus divinum*. Les premières pèsent 72, 69, 67 et 48 grains ; les secondes, 132, 84, 80 et 79. Le style, la correction des légendes, le relief et le titre de ces pièces sont en raison directe du poids. Le *Munus*

divinum de 132 grains est d'un faire remarquable, tandis qu'un exemplaire d'argent est si barbare qu'on a peine à déchiffrer çà et là quelques lettres des inscriptions, et qu'on ne saurait se refuser à reculer sa date au milieu du x^e siècle; ceux qui pèsent de 80 à 77 grains ne remontent pas au-delà de la fin du ix^e. N'ayant jamais vu de sol d'Uzès, je ne puis en parler que par assimilation.

Reste à savoir ce que c'était que ces médailles dont l'émission a duré si longtemps. A défaut d'une meilleure interprétation, je suppose qu'elles servaient aux cérémonies religieuses, mariages ou autres, et étaient des pièces de plaisir. Le Nord aura fait usage du sol de Louis-le-Débonnaire, le Midi de celui d'Uzès. D'ailleurs ils n'étaient pas seuls employés, et l'on en a fabriqué à divers types. La pièce d'électrum de Saint-Martin ¹; celle de Lothaire en or coulé, conservée au Cabinet; les deniers d'argent doré de Louis-le-Débonnaire, de Pepin I^{er} d'Aquitaine et de Lothaire, trouvés, en 1835, à Eger (Norwége) ²; la monnaie transitoire de Melle frappée sur un flan d'or de la collection de M. Lecointre-Dupont, et quelques autres d'époques différentes, eurent la même destination pendant toute la période carlovingienne. On leur donnait la valeur approximative du sol d'or, comme on donnait celle des deniers à des médailles de mariage du xvi^e siècle.

§ XIX. — J'avais clos la liste de mes démonstrations, lorsque la vue d'un denier de Charles, fabriqué à Clermont-

¹ Fougères et Combrouse, n^o 460.

² *Journal numismatique de Hanovre*, publié par le docteur Grote, n^o 2, octobre 1835.

Il a été, dit-on, frappé des imitations du *Munus divinum* en Angleterre et dans le Nord. Je ne le pense pas, et je crois que les exemplaires qui ont été trouvés dans ces contrées avaient été transportés à la suite des expéditions des Normands en France.

Lodève, me remit en mémoire la découverte d'Avignon, publiée par M. Cartier ¹. On se souvient que ce dépôt était composé de pièces de Carloman frappées à Arles et à Sustancion ; d'autres de Charles-le-Gros frappées à Toulouse, Clermont, Arles, Nîmes, Uzès et Béziers ; de XPISTIANA RELIGIO de ce dernier, et enfin d'un seul XPISTIANA RELIGIO sur le revers duquel on lisait CONSTANTINA. Les numismatistes qui se sont jusqu'ici occupés de ces différentes monnaies n'ont jamais douté qu'elles ne fussent contemporaines des princes dont elles portent les noms. Les douze à quinze exemplaires qu'il m'a été permis d'examiner m'ont cependant paru de beaucoup postérieurs à leurs règnes, et porter des types immobilisés depuis longues années. La forme du temple du denier épiscopal anonyme ², le poids, le nombre des variétés de coins, l'altération du monogramme et des légendes, loin de démentir le classement de ces monnaies parmi celles de la période de transition, me font fixer la date de l'enfouissement de 910 à 930. Il n'y a que l'obole de Toulouse ³ qui paraisse plus ancienne.

A travers l'obscurité qui enveloppe l'histoire de cette partie du Midi dans ces temps reculés, on comprend que le pays situé entre le Rhône, l'Ardèche, les Cévennes, l'Aude et la Méditerranée avait secoué le joug des Carolingiens avant l'élévation du roi Eudes au trône.

Les deniers au nom de Carloman émis à Sustancion durent ainsi avoir immédiatement précédé l'apparition de la monnaie de Melgueil, si répandue plus tard. Quant à la fabrication simul-

¹ *Rev. num.*, 1837, p. 335, Pl. X.

² *Rev. num.*, 1837, Pl. X, n° 20.

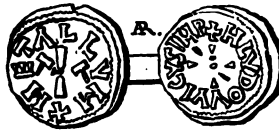
³ *Id.*, 1837, Pl. X, n° 17. — Cette obole appartient au type de Charles-le-Chauve, ainsi que deux ou trois autres de ces pièces. Il est fort possible que ce soit à ce prince que remonte leur immobilisation.

tanée de pièces de Carloman et de Charles-le-Gros portant le nom de la cité d'Arles, elle s'explique par un fait analogue à ce qui se passait en Poitou, où l'on frappait des *Metullo* dans tous les ateliers de la province.

§ XX. — Les procédés matériels employés, pendant le moyen-âge, à la fabrication des monnaies étaient extrêmement simples. Un denier de Louis-le-Débonnaire, frappé à Melle,



en donne une idée exacte. Les coins étaient des morceaux de fer poli, dont la surface avait été égalisée à la lime (ce qui explique les raies transversales du champ de quelques pièces carlovingiennes), sur lesquelles les lettres étaient enfoncées à l'aide d'un petit nombre de caractères très simples, qui variaient selon l'époque et les exigences graphiques. La croix de l'obvers de l'obole suivante est composée de quatre de



ces poinçons et des flans destinés à recevoir leur empreinte. Le burin rectifiait les imperfections de ce travail expéditif, et la trempe durcissait ensuite les coins. L'emploi du procédé que j'indique avait pour effet d'occasionner aux arêtes des lettres une espèce de renflement causé par l'écartement du métal. Ce renflement est visible sur beaucoup de monnaies. Les grenetis s'obtenaient de trois manières : soit à l'aide d'une pointe, soit avec un poinçon en lentille, soit encore

par l'emploi d'un burin façonné de manière à produire des entailles cunéiformes ou semi-circulaires. Le cercle que l'on remarque quelquefois, et qui donne au grenetis l'aspect d'un chapelet, vient de ce que l'artiste traçait d'abord au compas un rond sur le coin, afin de suivre plus régulièrement le contour. Le centre où reposait l'une des branches du compas était souvent marqué d'un petit trou, qui produisait sur les pièces un point en relief.

La féodalité ne fit éprouver aucun changement au système monétaire. La *livre* se composa de vingt *sols*, le *sol* de douze *deniers*, le *denier* de deux *oboles*. Du *x^e* au *x^{ie}* siècle, les monnaies furent d'argent assez pur; du *x^{ie}* au *xii^e*, leur titre baissa considérablement; du *xii^e* au *xiii^e*, le cuivre fut la principale base du billon. Le poids varia dans presque tous les lieux, et un désordre incroyable régna partout. Les pièces qui étaient de meilleur aloi jouirent d'un grand crédit et excitèrent la cupidité des faussaires : la bonne foi fut une cause de ruine.

§ XXI. — *Période d'héroïsme*. — Nous sommes arrivés à un moment décisif; le travail d'enfantement est terminé, et la féodalité, maîtresse de la situation, a combiné les éléments hétérogènes qui couvraient, depuis cinq siècles, le sol de l'ancienne Gaule, et en a fait un seul corps; ébauche imparfaite et à peine dégrossie, mais qui n'a besoin que de la main d'un artisan habile pour recevoir une forme magnifique. Or cet artisan sera la royauté, et son œuvre la nationalité française.

Hugues-Capet fut l'homme de la situation, et agit avec une rare sagacité. Porté au trône par la féodalité victorieuse, il eut soin d'isoler le titre de roi et de lui assurer pendant le concours de ses anciens égaux, au moyen du serment de fidélité qu'il exigea d'eux. Il fit de Paris la capitale du royaume, le point auquel tout aboutit. De la sorte il rompit

avec les traditions déplorables de ses prédécesseurs qui n'avaient pas de demeure fixe, créa un centre formidable d'action, et rendit le morcellement impossible. En dernier lieu, et pour couronner l'édifice, sa politique éclairée lui suggéra l'établissement du *droit d'aînesse*, l'un des plus sûrs moyens de parvenir à concentrer le pouvoir. La terre ayant absorbé l'individu, la succession par primogéniture le sacrifia à la fonction, et la royauté devint une magistrature intelligente et nationale. Ce mode ne fut pas admis sans conteste, et l'intervention de Philippe-Auguste fut nécessaire pour le faire prévaloir. Jusqu'à Louis VIII, les rois firent sacrer de leur vivant leurs fils aînés.

Lorsque Hugues-Capet mourut, il laissa le patrimoine royal composé du duché de France et des quelques villes qui restaient aux héritiers de Charlemagne. Les provinces comprises entre le Doubs, la Meuse, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, relevaient de lui par les devoirs du vasselage, devoirs méconnus, mais vivaces, mais enracinés au fond des cœurs. Le Midi avait conservé son indépendance, et n'avait pris aucune part à l'élection du nouveau roi. Loin de là, il avait prêté serment à Charles de Lorraine le Carlovingien. Deux siècles plus tard, Philippe-Auguste était maître d'un domaine cinq fois plus vaste.

La vraie force des rois de France venait de leur alliance avec le clergé. « *La gloire de l'Eglise de Dieu*, disait Suger, *est dans le bon accord de la royauté et du sacerdoce.* »

La réaction contre les souvenirs francs fut terrible, et le revirement radical. Rien ne le prouve mieux que la différence des noms employés dans les chartes; antérieurement à la fin du x^e siècle, presque tous sont d'origine franque, tandis que dix ou vingt ans plus tard ils ont, à peu d'exceptions près, disparu. Ce qui s'était passé au moment de l'invasion se renouvela, personne ne voulut être du parti vaincu, et, la mode aidant, on renia les traditions de la

Germanie. Cette observation, faite sur les actes relatifs au Poitou, doit, je le crois, s'appliquer au reste de la France.

§ XXII. — A la même époque, une crainte superstitieuse s'empara des esprits : on crut à la fin du monde. Les douleurs que la société avait éprouvées, les désordres inséparables des événements accomplis, et ces terreurs solennelles qui assiégent les peuples à la veille des grandes crises, avaient jeté le désordre dans tous les cœurs. Alors il y eut un redoublement de croyance ; mais, comme l'épouvante paralysait les nobles instincts, chacun s'isola, les petites pratiques furent mises en usage, des dons immenses furent faits aux églises, dans l'espoir que la place au paradis serait en raison de la munificence. Les richesses furent ainsi mises au-dessus de la vertu, le dévouement fut annihilé, et la foi, déviant de sa route, descendit à l'égoïsme du ciel. La tournure des idées influença le choix des légendes qui prirent en ce moment naissance. Au Mans, on ne trouva pas que le symbole de Rédemption eût un sens assez clair ; on y ajouta le commentaire : *Signum Dei vivi* ; Orléans mit sur ses monnaies : *Di dextra benedicta* ; Saint-Nazaire d'Autun : *Hodua Christi civitas*, &c. ; on restaura l'*Alpha* et l'*Omega*, qui avaient cessé d'apparaître depuis les Mérovingiens. Le monde ressemblait à un homme marchant dans les ténèbres. Enfin la lumière se fit, et l'Eglise tint encore le flambeau.

§ XXIII. — La mauvaise direction des esprits était la conséquence de l'avilissement du clergé. Pendant une partie du x^e siècle, la chaire de saint Pierre fut un repaire de scé-

¹ Ou *benedictus*. — Je préférerais cette seconde lecture, qui donnerait à cette formule de l'analogie avec celles *Dii gratia*, *Dii misericordia Rex*. C'est peut-être Hugues-Capet qui fit inscrire cette légende après son sacre.

lérats et de femmes perdues ; des prêtres mariés, simoniaques, décriés par l'excès des débauches, occupèrent les dignités ecclésiastiques. Gerbert, moine d'Aurillac, connu sous le nom de Sylvestre II, commença la réforme : il releva la culture des sciences, favorisa l'élection de Hugues-Capet, indiqua l'Orient comme but d'activité à la ligue féodale, dont les forces exubérantes, concentrées à l'intérieur, auraient pu détruire la civilisation. Ses successeurs l'imitèrent, et Hildebrand fit monter la papauté à d'incommensurables hauteurs, afin qu'elle pût, comme un phare immense, éclairer l'univers entier. Rome renaquit de ses cendres ; protectrice des opprimés qui l'invoquaient à genoux, dispensatrice des couronnes, elle réalisa la monarchie universelle, servit de guide à l'humanité, et rendit la conscience maîtresse de la force brutale. L'introduction du principe d'autorité, la chevalerie, l'invasion des Normands en Angleterre, les croisades qui portèrent le nom français au-delà des mers, la *paix de Dieu*, la renaissance des lettres, des sciences et des arts, furent son ouvrage.

Les héritiers de cette puissance colossale oublièrent à quelles conditions ils devaient la conserver et eurent le vertige.

§ XXIV. — Le mouvement produit par les papes eut pour effet de créer l'art catholique.

L'influence de l'Évangile modifia profondément les tendances artistiques des sociétés modernes. Elle remplaça le matérialisme des anciens par le spiritualisme, subordonna la chair à l'esprit ; et, si les artistes chrétiens n'ont pas égalé la pureté exquise de formes que leurs devanciers surent donner à leurs ouvrages, il les ont incontestablement dépassés dans la représentation des sentiments tranquilles et contemplatifs de l'âme.

Cette différence si tranchée n'empêche pas de reconnaître

que l'art des tailleurs d'images de la Sainte-Chapelle est issu de celui des sculpteurs du Parthénon. Là, comme partout ailleurs, la solidarité des civilisations est incontestable.

En Asie et en Egypte, les doctrines religieuses rendirent l'art stationnaire, et lui permirent à peine de s'inspirer de la nature. La Grèce au contraire professa pour le vrai un culte profond et porta l'amour du beau à son apogée, jusqu'à l'idolâtrie. Avidée de plaisirs, elle éleva sur un piédestal l'image de ses courtisanes, qu'elle décora du nom de Vénus.

Sous la main de Rome tout se matérialisa. Elle emprunta à la Grèce ses idées et ses dieux; mais le feu sacré était éteint. Barbare et sacrilège, elle dora les chefs-d'œuvre de Phidias pour les rendre plus précieux, et fit du Forum un immense bazar de corsaire, où elle entassa péle-mêle les richesses des peuples meurtris et dépouillés! Exemple épouvantable du plus affreux despotisme, sa puissance eut cela d'utile qu'elle fut, comme l'a dit un philosophe moderne, une voie ouverte vers l'unité, et qu'elle rendit l'univers, épuré par l'excès du désespoir, apte à recevoir la loi du Christ.

Rome tombée, l'art continua à déchoir, jusqu'à ce que Charlemagne eut fait faire volte-face à la société européenne, et lui eut tracé une nouvelle direction. L'Eglise vint alors lui rendre confiance, après un certain temps d'arrêt causé par l'étourdissement d'une pareille secousse, et lui fournir des inspirations. De cette union sainte naquit l'art catholique, admirable manifestation des besoins de l'époque, qui brilla d'un éclat sans égal au XIII^e siècle pour l'architecture et la sculpture, et aux XIV^e et XV^e pour la peinture. Cette fois la matière vaincue servit de voile transparent à la pensée.

Qui de nous n'a pas senti tressaillir au fond de son cœur le vieux levain de la foi traditionnelle de ses pères devant la sublime majesté de ces cathédrales où l'artiste chrétien a déversé à pleines mains et ses croyances et les richesses de son

robuste génie ? Qui de nous ne s'est pas surpris à passer de longues heures devant les chastes enluminures d'un missel, à contempler ces blondes apparitions, venues de la patrie des anges, dont le regard humecté de tendresse et d'amour révèle à notre âme charmée les joies ineffables du ciel ?

Le moindre ouvrage de ces siècles privilégiés est à lui seul un monument complet, et l'archéologue est aussi bien saisi d'admiration à la vue d'une monnaie de saint Louis qu'à celle de la nef de l'un de nos temples.

La France fut la véritable patrie de l'art catholique ; l'Allemagne et l'Angleterre suivirent. L'Espagne bâtit des mosquées.

Le culte de la forme matérielle fut plus vivace en Italie ; elle s'inspira des débris païens qui couvraient son sol, et des types hiératiques des Grecs dégénérés de Constantinople. Ses productions conservèrent toujours un certain reflet de sa première origine.

Néanmoins un mouvement artistique très prononcé s'opéra chez elle. Il eut surtout pour cause l'actif personnalisme de ses petites républiques si divisées d'intérêts. Leurs rivalités jalouses s'élevèrent au contact de l'art jusqu'à l'émulation, et donnèrent naissance à ces écoles brillantes qui firent plus tard leur gloire.

La révolution opérée à la fin du xv^e siècle, que l'on est convenu d'appeler *Renaissance*, commença en Italie et de là gagna la France. C'était une réaction contre l'art catholique, qui se réfugia momentanément sur les bords du Rhin.

Au-delà des Pyrénées, le mysticisme farouche domina encore longtemps.

§ XXV. — Le donjon féodal fut un autre genre de construction de ces temps de guerres intestines. La nécessité de se défendre et la soif du brigandage firent couvrir la France d'innombrables forteresses servant de retraite à des milliers de maraudeurs bardés de fer, qui allaient jeter l'effroi dans

les campagnes et dévaliser les passants. Les croisades eurent l'avantage d'utiliser l'ardeur inquiète de l'aristocratie et de dévorer ses richesses, ce qui la mit dans l'impossibilité de réparer ses châteaux forts, et la livra, moitié désarmée, aux coups de la royauté et des communes. Elle légua à la postérité ces débris d'épaisses murailles et de tours gigantesques que nous trouvons debout malgré huit cents ans d'attaques répétées de la part des éléments et des hommes.

L'aspect de ces ruines imposantes changées en carrières, où le paysan va arracher les matériaux de son humble demeure, rappellent involontairement les belles paroles qu'inspirèrent à Volney la vue de l'Égypte et de ses monuments dévastés : « Ces labyrinthes, ces temples, ces pyramides, » dans leur massive structure, attestent bien moins le génie » d'un peuple opulent que la servitude d'une nation tour- » mentée par le caprice de ses maîtres. Alors on accorde » moins de pitié à ces ruines ; et tandis que l'amateur des » arts s'indigne dans Alexandrie de voir scier les colonnes » des palais pour en faire des meules de moulins, le philo- » sophe, après cette première émotion que cause la perte » de toute belle chose, ne peut s'empêcher de sourire à la » justice secrète du *sort*, qui rend au peuple ce qui lui » coûta tant de peines, et qui soumet aux plus humbles de » ses besoins l'orgueil d'un luxe inutile. »

§ XXVI. — L'organisation militaire de la bourgeoisie en communes contribua puissamment à désarmer la féodalité. Celle-ci, quoiqu'elle fût une amélioration, un commencement d'ordre, péchait par le défaut d'ensemble, les rivalités, le fractionnement des forces. Fondée sur un privilège, elle avait pour ennemis tous ceux qui n'en jouissaient pas, et la royauté qui voulait s'adjuger l'ensemble des privilèges.

• Louis Blanc, *Hist. de la Rév. Fr.*, T. I, p. 131.

Les cités et les villes, qui n'avaient pas cessé de jouir d'un reste de franchises, s'étaient alliées à la féodalité, mais avaient gardé leur organisation républicaine. On se figure quels conflits durent s'élever lorsque des intérêts si divers se trouvèrent face à face. Les bourgeois, qui avaient imposé déjà des conditions à leurs seigneurs à propos de l'émission des monnaies; qui, maintes fois, avaient assisté en armes à des combats, comprirent promptement qu'ils étaient en mesure de s'affranchir et de conquérir des droits civils. Ils s'organisèrent donc en *communes*.

Un des objets qui attirèrent dès le principe leur sollicitude fut le règlement des monnaies. Un grand nombre de seigneurs se trouvèrent obligés de promettre de ne plus les altérer, moyennant une redevance que les bourgeois s'engageaient à leur payer, et que l'on nomma *fouage* ou *monnéage*. L'insurrection, tentée sur une plus grande échelle et dans un autre but, n'eut parfois que ce résultat : témoin ce qui se passa en Normandie. Les communes de Saint-Quentin, de Saint-Omer et d'Amiens voulurent faire acte d'affranchissement et battre monnaie; mais cet essai fut de courte durée.

La féodalité résista longtemps, et fut forcée de céder. La royauté, qui avait mis peu d'empressement à seconder les premiers mouvements insurrectionnels, favorisa une innovation qui l'aidait à abattre son adversaire déclaré. Les évêques, devenus seigneurs temporels, firent cause commune avec leurs confrères laïques.

§ XXVII. — Les types des XI^e et XII^e siècles furent des dérivés de ceux des Carolingiens. L'altération des figures pourrait faire qu'on se méprit de temps en temps sur leur origine; mais le numismatiste éclairé revient vite de son erreur. Un petit nombre paraît seul dépourvu de précédents. Les plus populaires furent le temple et ses imitations, la porte de ville, le monogramme, la croix, les dégénéres-

cences du mot *Rex*, la légende bilinéaire, les initiales, les têtes de face ou de profil, la main bénissant ¹, la main tenant la crosse, la crosse, la clef, le soleil et la lune, l'étoile, &c.

L'étoile, que l'atelier de Deols prit pour type local, figure sur des deniers de Pepin-le-Bref et de Charlemagne, et sur une pièce transitoire au nom de Charles, dont elle couvre le revers. Si l'on en croit Lelewel, elle est une réminiscence de celle des monnaies gauloises. Le savant Polonais apporte à l'appui de son opinion des arguments très judicieux ; cependant, et malgré mon respect pour les décisions de l'homme qui a formulé les véritables principes de la numismatique française, je suis obligé de dire que je ne partage pas son avis.

L'art du moyen-âge est fils de celui de Rome, et c'est à l'antiquité classique qu'il emprunta la forme matérielle de ses inspirations épurées par le christianisme. La Gaule était devenue romaine, avait subi les dieux, les lois, les mœurs, les usages de son *alliée*, et le souvenir de sa nationalité apparaissait à peine dans le profil d'un vase, la guillochure d'un bracelet, les arêtes d'une lance, ou dans l'expression d'une croyance superstitieuse.

L'arrivée des Francs raviva, il est vrai, ce germe à demi éteint ; mais la religion chrétienne, en s'appropriant les traditions qui ne lui étaient pas contraires, effaça promptement les autres. D'ailleurs les monnaies gauloises à l'étoile ont été frappées, si je ne me trompe, entre la Seine et la Vienne, et les Francs qui n'en avaient jamais fait usage ne purent la réimporter. L'étoile pentagone est une de ces figures primordiales qui se présentent naturellement à l'imagination, et qui conduisent forcément à penser que certains produits de l'intelligence humaine se manifestent de la même manière sur la surface entière de la terre. La fleur de lis, les astres, et vingt autres types, soumis par le symbolisme à des

¹ Imitation des monnaies papales.

formes graphiques conventionnelles, se trouvent dans ce cas, et ne sont pas plus gaulois que la tête chartraine. Je renvoie mes contradicteurs aux ornements des églises des XI^e et XII^e siècles.

Pour admettre l'existence de symboles gaulois sur les monnaies françaises, on rapproche deux séries de faits ; savoir : la persistance pendant le moyen-âge de quelques superstitions druidiques ; et la réapparition, à cette époque, de types employés avant la conquête ; puis on dit : « Il est incontestable que des croyances populaires ont été conservées ; » donc il faut en conclure qu'elles eurent une influence capitale sur le choix des figures monétaires ». Mais, de la sorte, on considère comme non avenue la période romaine, qui dura cinq cents ans, et qui eut une influence décisive, puisque, aussitôt le passage de César, les peuples vaincus se mirent à copier les consulaires ; on repousse le témoignage des monuments retirés chaque jour du sol de cette vieille Gaule, qui montrent à quel point elle s'était identifiée avec ses vainqueurs ; on oublie que les pièces frappées à la fin du V^e siècle par diverses cités, et celles fabriquées immédiatement après l'arrivée des Francs, furent toutes des copies des espèces impériales ; point de départ modifié çà et là par le caprice des artistes, mais jamais répudié, selon la règle invariable des transitions, qui autrement se trouverait violée. Ceux qui reproduisaient des têtes grecques¹ ont bien pu reproduire des types gaulois, sans pour cela y attacher un souvenir national ; et la biche de *Raciato*, et la branche d'arbre de *Donicia*, sont probablement des copies inintelligentes de revers que les graveurs de ces triens avaient sous les yeux au moment de la confection des coins.

Je reprends ma revue des types des XI^e et XII^e siècles.

Indépendamment de la filiation des figures, certaines cir-

¹ V. plus haut, p. 36.

constances, mariages, successions, rapports commerciaux, introduisirent des empreintes étrangères dans les ateliers. Quelques villes continuèrent à frapper des pièces aux noms et aux types des rois carlovingiens, après leur avoir fait subir des modifications de style ; mais ce fut l'exception, et la plupart des seigneurs ayant supprimé les légendes royales, signèrent leurs espèces, ou les rendirent anonymes. Les abbayes et les évêques y inscrivirent souvent les noms des patrons des monastères et des églises. L'habitude de maintenir les empreintes qui jouissaient de la faveur publique fut encore conservée. Je citerai, par exemple, les Guillaumes de Bordeaux, les Etiennes de Guingamp, les anonymes de Nantes et de Rennes, les Foulques d'Anjou, &c.

§ XXVIII. — Il n'y avait à cette époque aucune différence entre les monnaies royales et seigneuriales. Les rois fabriquaient des espèces dans leurs domaines en qualité de seigneurs, et leur cours était limité au territoire où elles étaient frappées. Il fallait des conventions spéciales pour qu'elles pussent circuler librement, sans que leurs porteurs fussent astreints au change, droit désastreux qui mettait des entraves au commerce et ruinait le peuple.

Je n'entreprendrai pas de parler longuement des monnaies seigneuriales ; elles m'entraîneraient trop loin : je me contenterai de citer quelques-unes de celles des premiers Capétiens, qui sont la confirmation du système que j'ai développé.

Les pièces de Hugues-Capet sont d'une rareté excessive, et l'on n'a pas retrouvé deux de celles gravées dans le *Traité* de Le Blanc ; mais leur style indique qu'elles sont authentiques. Toutes deux sont en effet la continuation de types employés avant et après le chef de la troisième dynastie. Robert et Henri s'éloignèrent peu de ses empreintes. Les exemplaires des monnaies de Philippe I^{er} commencent à

devenir moins rares, et l'on peut, par induction, constater l'existence de monnaies de ses trois prédécesseurs.

1° *Château-Landon* ¹. Le monogramme que l'on voit sur le champ de ce denier est celui de Raoul, et est la reproduction, sauf de légères altérations occasionnées par la dégénérescence, de ceux d'Orléans et d'Etampes ². Il a donc été indubitablement frappé à Château-Landon des monnaies au nom de Raoul, légende qui aura été continuée jusqu'à la fin du x^e siècle. Hugues-Capet y aura alors substitué le sien, puis sont venus Robert, Henri, Philippe I^{er}, &c. Du temps de Louis VI, le monogramme n'est plus reconnaissable, et l'une des lignes est devenue une crose, comme ailleurs elle a été changée en clef.

2° *Senlis*. Je présume aussi, par analogie, que l'on retrouvera des monnaies de Senlis de Robert et de Henri I^{er}.

3° Même observation à l'égard d'Etampes, &c.

A Sens, Philippe I^{er} avait conservé le temple du comte Renaud ³. A Châlons et à Mâcon, villes qui ne lui appartenaient pas, mais dont les seigneurs étaient ses vassaux immédiats, on monnayait en son nom, comme on l'avait déjà fait pour Lothaire, Robert et Henri (et certainement pour Hugues-Capet).

Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, jusqu'en 1207, apportèrent peu de changements, et gardèrent les anciens types des ateliers qui se trouvaient dans les provinces réunies à la couronne.

Deux ou trois évêques firent frapper des monnaies mixtes où figuraient leurs portraits et ceux des rois de France, innovation exceptionnelle, puisque les têtes, dans la plupart des

¹ *Catal. rais. des Monn. de France*, par Combrouse, série Capétienne, n° 4.

² *Rev. num.*, 1849, Pl. VII, nos 2 et 3.

³ V. plus haut, § VII, p. 82.

autres monnaies, étaient celles des patrons des églises, des monastères, ou du personnage qui jouissait des droits régaliens. Philippe I^{er}, ou plutôt Louis-le-Gros, inventa le type *parisis*, imité de la vieille légende bilinéaire et du mot *Rex* inscrits dans le champ. Du reste je n'ai jamais vu de pièces du premier à cette empreinte, et la présence du denier de Louis VI, qu'a dessiné M. Combrouse¹, change mes présomptions en certitude.

Les deniers *parisis* valaient un quart en sus des tournois; ils avaient cours dans le duché de France et dans les provinces du nord de la Seine. Quant aux deniers de Saint-Martin, ils étaient universellement admis.

Je n'insiste pas davantage. Les monnaies de Louis VII et de Philippe-Auguste sont connues et ont été décrites par une foule d'hommes compétents. Leurs ouvrages seront consultés avec fruit par ceux qui voudront étudier la numismatique du XII^e siècle.

§ XXIX. — Les types carlovingiens furent imités dans presque toute l'Europe. La diversité des mœurs et le contact des arts byzantins firent parfois altérer les figures, la forme des caractères, l'agencement des lettres; mais le fonds resta toujours taillé sur la donnée primitive. En France, des différences de style sont également visibles, et c'est ce qui devrait engager les amateurs à classer leurs richesses archéologiques par provinces et ateliers monétaires, afin de juger d'un coup d'œil de l'activité artistique qui se développa dans chaque partie du territoire.

Désormais l'histoire des rois est celle de la France. Au fur et à mesure que la royauté grandit la féodalité baisse, et, au lieu d'obscurcir l'éclat de la couronne, les grands fiefs viennent un à un s'effacer devant elle et s'enchâsser dans son cercle d'or.

¹ *Catal. rais. des Monn. de Fr.*, Pl. L, n^o 13. Denier au type *Rex*.

CONCLUSIONS.

1. Le monnayage féodal eut trois sources : 1° Les concessions accordées par les rois ; 2° le droit de battre monnaie qu'avaient conservé, sous les Carolingiens, certaines abbayes (et quelques églises ?) ; 3° les usurpations des seigneurs.

2. L'origine des corporations de monnayeurs, désignées sous le nom de *serments*, remonte au temps de Charlemagne, et leur organisation distincte et définitive à la dislocation de l'empire.

3. Le type du temple prit naissance en Italie, fut importé en France par Louis-le-Débonnaire, et devint le signe distinctif des monnaies épiscopales.

4. Les XPISTIANA RELIGIO de Louis-le-Débonnaire continuèrent à être frappés par les évêques au moins jusqu'à la fin du x^e siècle.

5. Une même ville eut souvent deux ateliers, l'un épiscopal, l'autre seigneurial : de là le mélange des types religieux et politiques à la suite de spoliations ou d'arrangements pris par les propriétaires respectifs de ces ateliers.

6. Les pièces d'or carlovingiennes étaient des pièces de plaisir ; les types du sol d'Uzès et du *Munus divinum* servirent jusqu'à la seconde moitié du x^e siècle.

7. La formule *Dii gratia Rex*, le monogramme royal et le mot *Rex* dans le champ perdirent, dès le x^e siècle, toute signification, et arrivèrent à l'état de types consacrés.

8. Les mots *Dii gratia* étaient une formule de reconnaissance envers Dieu, et non la constatation de l'indépendance et du droit de ceux qui l'employaient.

9. Dès le ix^e siècle, des noms de lieux passèrent à l'état de type (témoin celui de Melle), et furent employés dans d'autres ateliers d'une même province ; d'où l'on peut inférer

que, du x^e au xiii^e siècle, le nom inscrit sur une pièce n'indique pas toujours la monnaie où elle a été fabriquée.

10. Plusieurs ateliers, que l'on croyait avoir été fermés pendant le x^e siècle, avaient simplement continué à fabriquer des monnaies aux anciens types royaux.

11. Préciser l'époque à laquelle un type royal fut immobilisé dans un lieu, c'est fixer celle de son passage sous l'autorité seigneuriale.

12. Un grand nombre de pièces carlovingiennes sont mal classées, et doivent l'être au moyen du style, de la fabrication et du poids, sans tenir exclusivement compte des légendes.

13. La prédilection du peuple pour tel ou tel type força les seigneurs à conserver d'abord les empreintes royales. Les exigences nées de la conformité d'intérêts commerciaux qui liaient les provinces et les seigneuries voisines leur firent adopter des types communs.

14. Les premières monnaies seigneuriales furent des imitations serviles de celles des Carlovingiens.

15. Eudes frappa à Orléans, de 885 à 888, en qualité de duc de France, la première monnaie féodale connue qui porte un nom autre que celui du roi.

16. Le nom royal commença à disparaître sur quelques pièces vers 935.

17. Les types carlovingiens donnèrent naissance à *presque* (?) *toutes* les figures altérées des monnaies seigneuriales.

18. Les monogrammes, le mot *Rex*, la légende bilinéaire, les têtes, le temple et la porte de ville furent les prototypes de la plupart de ces figures.

19. Les exemples de l'influence des types d'un lieu sur ceux d'un autre sont assez rares au x^e siècle, mais deviennent un peu plus communs à dater de la seconde moitié du xi^e.

20. Les pièces de Chinon à la tête ont été frappées par Thibault I^{er} et Thibault-le-Tricheur, en qualité de comtes

Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

CHAPITRE IV.

DÉCADENCE DE LA FÉODALITÉ.

§ 1^{er}. — Toutes les fois qu'un ordre social est obligé de se défendre, il est bien près de sa fin. Si ses fondateurs l'ont assis sur des bases solides, il résiste longtemps, et les douleurs de son agonie sont proportionnées à la puissance de son organisation. La féodalité agonisa pendant quatre siècles. Cette marche invariable des événements, que l'observateur inattentif regarde comme une preuve de décadence, est au contraire le signe assuré d'une amélioration. Il ne sait pas que les formes gouvernementales sont des vêtements mis à la taille des peuples, vêtements qui doivent s'accorder avec sa croissance, et que ses membres robustes finissent tôt ou tard par réduire en lambeaux, lorsque l'on néglige de les changer à temps.

A l'heure qu'il est, c'est le tour de la royauté.

Avant d'arriver à l'accomplissement de ses glorieuses destinées, elle a des combats sans nombre à livrer, des flots de sang à répandre. Toutefois qu'on ne lui en fasse pas un crime : les résistances provoquent les excès, et les souverains qui se succèdent de Philippe-Auguste à Louis XI sont les

hommes de leur époque. Le résultat qu'ils se proposent ne justifie pas les moyens employés ; il doit atténuer la sévérité des jugements de la postérité, qui a recueilli le bénéfice de leurs actes.

La société féodale, ayant accompli sa destinée, s'endormait dans le fait acquis et voulait se réserver la jouissance exclusive de ses conquêtes. Elle usait les restes de son énergie à défendre ce qu'elle nommait sa propriété ; mais elle n'avait plus foi en elle et devait périr, par suite de cette loi de la divine sagesse qui veut que le jour de la victoire d'un système politique soit celui du signal de sa décadence, afin que l'égoïsme ne glace pas l'activité humaine, et que son énergie se retrempe dans la douleur. « Le genre humain, a dit J. de » Maistre », peut-être considéré comme un arbre qu'une main » invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette » opération.... On dirait que le sang est l'engrais de cette » plante qu'on appelle *génie*. » L'implacable philosophe aurait pu ajouter : « Et celui de la civilisation. » La certitude que le bien doit sortir de tant de maux console de ce spectacle rempli d'horreur, et l'on se prend à considérer d'un oeil humide mais tranquille les progrès de cette marée éternelle, qui monte toujours et ne se retire jamais. On la voit sans regret envahir les bas-fonds et couper la retraite aux retardataires, menacer les lieux élevés, et finir par submerger ceux qui avaient cherché un refuge sur des hauteurs que leur orgueil croyait inaccessibles.

§ II. — Philippe-Auguste fit beaucoup pour l'agrandissement de la monarchie. Il abaissa la maison des Plantagenets, son ennemie la plus acharnée ; réunif à la couronne le Vermandois, la Normandie, l'Anjou, le Poitou et l'Auvergne ; força le Midi à respecter son droit de suzeraineté ; gagna la

bataille de Bouvines avec le secours des milices bourgeoises ; créa des communes ; essaya de mettre de l'ordre dans les lois administratives ; favorisa l'étude du droit romain ; réorganisa l'Université de Paris , la *filles aînées des rois* , puissance redoutable destinée à dominer l'esprit public ; encouragea les lettres et les sciences ; habitua le peuple à voir dans la royauté la protectrice-née de ses intérêts , et la main toujours prête à venger les injustices commises envers lui. La guerre des Albigeois éclata pendant son règne.

Louis VIII, fils de Philippe-Auguste , gouverna trop peu de temps pour voir la fin de cette guerre commencée depuis quinze ans , et qui fut l'effort suprême du Midi. L'Eglise déjà affaiblie se montra sans pitié pour l'adversaire qui menaçait de la renverser. « *Tuez tout ! Dieu connaît ceux qui sont à lui !* » s'était écrié le légat Arnaud , en ordonnant le massacre de quarante mille habitants de Béziers , hommes , vieillards , femmes et enfants à la mamelle. C'était , à des siècles de distance , l'histoire de cette Vendée au milieu de laquelle j'écris ces lignes , de cette Vendée qui fut le dernier refuge de la féodalité , qui protesta la dernière contre le pouvoir royal , et qui s'est acquis un renom immortel à le défendre. Ces deux formidables luttes ont plus d'un point de ressemblance. Toutes deux soutenues contre l'unité , elles s'épurèrent toutes deux au contact de la foi , et , sanctifiées par le martyr , elles s'imprégnèrent d'un tel parfum de poésie sauvage que la grandeur du désastre en fait oublier la cause.

Le traité de Paris (1229) mit fin à la guerre des Albigeois , et donna au roi le territoire de Béziers , d'Agde , de Maguelonne , de Narbonne , de Viviers , d'Uzès , du Gévaudan , du Velay , de l'Albigeois , du Quercy , et la moitié du Toulousain. Blanche , veuve de Louis VIII , femme d'une piété éclairée et d'une rare capacité , afin d'achever la soumission du Midi , fiança Alphonse , l'un de ses fils , à la fille unique de Raymond VII , comte de Toulouse , chef des hérétiques , qui

devait avoir en dot le reste du Toulousain, le Rouergue et l'Agenais. Le pape confia en outre au roi la garde de la Provence, dont l'usufruit fut laissé à Raymond.

Ces conquêtes complétèrent la victoire que la maison de France venait de remporter sur l'aristocratie. Effrayée des agrandissements de l'autorité centrale, elle voulut profiter de la minorité de saint Louis pour la replacer sous sa dépendance. Le jeune prince et sa mère, obligés de fuir, se retirèrent dans la tour de Montlhéry, et furent délivrés par les Parisiens, qui payèrent ainsi à la royauté la protection qu'elle avait accordée à la bourgeoisie, et lui firent connaître qu'elle avait à sa disposition des forces militaires susceptibles de contrebalancer celles des grands vassaux.

Saint Louis, devenu homme, se montra digne des leçons qu'il avait reçues de sa mère. Son génie si loyal, sa piété fervente, sa bravoure chevaleresque, entourèrent le trône d'un prestige qui n'avait pas encore été égalé. Ses qualités privées servirent plus à sa gloire et à la consolidation de sa puissance que ses succès militaires et ses expéditions lointaines. Législateur, il refréna vigoureusement les brigandages à main armée des seigneurs, compléta l'institution des communes, permit aux maires de celles de son domaine d'assister au *plaid*, autorisa les roturiers à acquérir des fiefs nobles, régularisa l'administration de la justice; monarque pieux, il sut résister aux envahissements des papes, et effaça l'éclat de la tiare par celui de ses vertus.

Philippe-le-Hardi bénéficia des sages dispositions administratives de son père; après quinze années de paix, il eut pour successeur Philippe-le-Bel.

Peu scrupuleux dans ses moyens, celui-ci poursuivit cependant avec activité la politique de ses prédécesseurs. Souverain détesté, sombre et sanguinaire, l'histoire ne dit rien de sa vie privée; mais à sa mort, arrivée en 1315, il se trouva avoir manœuvré de telle façon que la féodalité,

désormais « réduite à l'impossibilité de compromettre la stabilité du trône , n'avait plus que le pouvoir de troubler le royaume » ; qu'une armée permanente était organisée ; que les Etats-Généraux étaient établis ; que les Parlements étaient créés, et que Louis X pouvait impunément abolir le servage et forcer à coups d'ordonnances les hauts barons à lui obéir.

L'un des plus grands faits du règne de Philippe-le-Bel fut l'avilissement de la papauté. Rome, d'abord mère prévoyante, avait concouru avec amour à l'élévation des princes français ; la cause de ses fils aînés était la sienne ; elle en avait fait les instruments de sa propre grandeur. Puis, lorsque, grâce à leur secours, elle fut parvenue à dominer la chrétienté, l'orgueil troubla son cœur ; de tendre et indulgente, elle devint dure et inflexible pour ceux qui l'avaient aidée à s'élever à cet excès de puissance. Mais son impolitique tyrannie éveilla l'esprit de révolte, et la papauté vit les rois de France empressés de la faire descendre de son piédestal. Battue en brèche par Philippe-Auguste, éclipsée par la sainteté de Louis IX, elle fut bientôt réduite à se traîner aux pieds de Philippe-le-Bel. Boniface VIII, le dernier grand pape, en abattant l'empire, servit lui-même la France, et assura sa suprématie.

En 1322, année de la mort de Philippe-le-Long, les comtés d'Angoulême et de la Marche, la Guyenne, le Lyonnais, une portion notable du Quercy, du Toulousain, du Languedoc, et quelques autres fiefs de moindre importance, faisaient partie du domaine royal.

Ce fut en faveur de Philippe-le-Long que l'on évoqua un prétendu texte de la *loi salique*, qui interdisait aux femmes le droit de succéder à la couronne de France. Charles-le-Bel, autre frère de Louis X, monta ensuite sur le trône, et eut pour successeur Philippe de Valois, son cousin germain, à l'exclusion d'Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabeau, fille de Philippe-le-Bel.

Cette décision des Etats-Généraux fut le prétexte des guerres sanglantes et prolongées que la Grande-Bretagne fit au royaume. La féodalité, à demi détruite, réunit sa cause à celle des Anglais, et commença cette longue suite de trahisons odieuses qui ne cessèrent qu'après son entière destruction par la hache ou le glaive. Alors les malheurs publics opérèrent une révolution dans les idées du tiers-état, et firent oublier les intérêts privés pour ne plus songer qu'au salut de la patrie. Le sentiment national se révéla avec ses nobles inspirations, et la bourgeoisie se mit en mesure d'accomplir les devoirs imposés jadis à la noblesse, dont les batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt achevèrent la honte et la ruine comme institution militaire. Le fatal traité de Bretigny et les deux dernières de ces terribles défaites livrèrent les trois quarts du royaume aux Anglais, maîtres de Paris. La France à l'agonie parut prête à succomber; mais, sortant victorieuse de cette épouvantable crise, un instant interrompue par Charles V, la main d'une pauvre fille du peuple la souleva de sa couche sanglante et purgea son sol de la domination étrangère.

Enfin parut Louis XI, génie persévérant et plein de finesse, justicier inexorable, qui s'identifia avec l'Etat au point de n'avoir jamais eu d'autres ennemis que les siens.

Ce prince, que *Henri IV* proposait pour modèle à son fils, est l'un des hommes dont la mémoire a été le plus calomniée. L'histoire, tronquée à plaisir par des membres de la caste privilégiée ou des écrivains mercenaires, s'est plu à en faire un grotesque vieillard, lâche, bigot, avare, cruel, entouré de bourreaux et d'astrologues; et la plume qui le dépeint sous les traits d'un tyran inhumain a surnommé *le Bon* ce roi Jean qui fit tant de mal à la France, et gratifié Charles VI du titre de *Bien-Aimé*! L'espèce de solidarité qui existe entre les réactionnaires de tous les temps a perpétué l'erreur, et à peine aujourd'hui connaît-on la vérité.

Il fallait de puissants motifs pour causer un pareil débordement de haines ; car la valeur des hommes est presque toujours en proportion de la haine qu'on leur porte. Voyons donc ce qu'avait fait Louis XI.

Il rétablit l'ordre dans les finances et en empêcha la dilapidation, courba les têtes les plus élevées sous le glaive de la loi, signala son gouvernement par des institutions d'une haute portée de vues et d'une immense utilité, et « laissa à son fils le royaume accru de la Bourgogne et de la Provence, riche, paisible et obéissant ». Brave de sa personne, il pensa qu'un roi devait ménager ses jours ; devenu défiant à force d'être trompé, il « rendit à ses adversaires la monnaie de leur pièce », et regretta la vie parce qu'il voyait avec effroi le fardeau de la couronne échoir à un enfant.

Louis XI eut le sort réservé à tous les novateurs ; ceux qui le suivirent recueillirent les avantages de ses efforts, et laissèrent sa mémoire livrée à la colère des fils des vaincus et à l'exécration stupide des ignorants et des ingrats.

Ceux qui veulent connaître ce grand homme doivent consulter l'immense recueil de ses ordonnances, qui renferment l'éclatant témoignage de sa sollicitude pour le bien public.

En 1483, année de la mort de Louis XI, la face des Etats voisins de la France avait changé, et l'activité des grands centres nouvellement formés cherchait une issue dans de vastes projets de conquête. Reconstituer l'empire de Charlemagne fut le but de l'ambition des souverains, et la cause de guerres qui durèrent soixante ans. Charles VIII, devenu majeur, se mêla au mouvement général par son expédition de Naples, entreprise aventureuse dont le meilleur effet fut de permettre au génie français de se retremper au contact des nouvelles écoles scientifiques, littéraires et artistiques qui florissaient en Italie.

Le mariage du roi avec Anne de Bretagne amena un ré-

sultat matériel plus immédiat, et réunit pour toujours à la couronne la plus turbulente des provinces vassales.

§ III. — Ce paragraphe sera consacré à la description d'une découverte de deniers des XII^e et XIII^e siècles, faite à Nantes, il y a déjà plusieurs années.

En 1824, les ouvriers chargés de la construction de l'aile droite de l'Hôtel de Ville trouvèrent, à six pieds de profondeur, dans un ancien fossé, un pot de terre rempli de monnaies de billon, et un bloc de pièces de même nature réunies entre elles par l'oxydation. Les inventeurs du trésor en gaspillèrent une portion, et le reste, déposé à la Mairie, fit le sujet d'une notice que M. Leboyer inséra dans le *Lycée armoricain*¹. Depuis on n'en avait plus entendu parler, lorsque M. Huette, directeur de l'Observatoire et adjoint au maire de Nantes, retrouva au fond d'un meuble oublié le bloc encore intact, et me permit, avec une complaisance dont je ne saurais trop le remercier, de le soumettre à l'action d'un acide et d'étudier les pièces qui le composaient. Le reste de la découverte avait été dispersé. Au bout de quelques jours de travail, il me fut possible de dresser le catalogue suivant² :

1^o Quelques sterlings de Henri II usés ou coupés par la moitié ;

¹ T. IV, p. 240.

² Je ne puis certifier qu'il ne se trouvât pas d'autres monnaies mêlées à l'ensemble de la découverte. La liste donnée par M. Leboyer, qui était tout-à-fait étranger à la numismatique, est très défectueuse, et j'ai dû me contenter de mentionner celles qui me sont passées par les mains, sans chercher à deviner quels étaient les deniers dont l'honorable antiquaire avoue *n'avoir pu lire l'écriture*.

- 2° Quelques deniers de Richard-Cœur-de-Lion au revers d'*Aquitanie* ;
- 3° *id. Pictaviensis* ;
- 4° Un certain nombre d'Erbert du Mans (*Essai sur les Monn. du Maine*, par E. Hucher, Pl. III, nos 19 et 20.) ;
- 5° Un denier de Thibault III, comte de Champagne, frappé à Troyes ;
- 6° Une assez grande quantité de deniers de Saint-Martin de Tours ;
- 7° Un petit nombre sortis du même atelier, au nom de Philippe-Auguste ;
- 8° Plus de deux mille anonymes de Bretagne émis à Rennes, présentant une foule de variétés de coins ;
- 9° Une centaine d'Etienne de Guingamp (*Rev. num.*, 1844, Pl. XI, nos 2 et 3.) ;
- 10° Une quinzaine d'Alen comes, *Guingamp* (*Id.*, n° 4.) ;
- 11° Douze *Stephan Coms, dux Britanie* (*Id.*, n° 8.) ;
- 12° Un *Guingampis, dux Britanie* (*Id.*, n° 10.) ;
- 13° Deux *Philippus rex, Guingamp* (*Id.*, n° 7.).

Plusieurs de ces monnaies ont des dates certaines ; ce sont : les Henri II, avant 1189 ; les Richard-Cœur-de-Lion d'Aquitaine, 1169-1199 et peut-être au-delà ; ceux de Poitiers, après 1189¹ ; le Thibault III de Champagne, 1197-1204 ; les Philippe-Auguste de Saint-Martin, après 1205 ; les Alain de Guingamp, 1190-1212. C'est donc entre 1205 et 1212 qu'il faut placer celle de l'enfouissement.

¹ *Essai sur les Monn. du Poitou*, par Lecoindre-Dupont, p. 95. — Une découverte faite en Vendée, il y a quelques années, était composée de deniers d'Angoulême, de quelques Erbert du Mans, d'anonymes de Mellé, et de pièces de Richard, au revers *Aquitanie*. Il n'y avait pas un *Pictaviensis*, ce qui fait présumer qu'ils n'ont été frappés qu'après l'émission des deniers d'Aquitaine.

L'examen de l'état de conservation de ces monnaies conduit à reconnaître :

1° Que les Richard de Poitiers, les *Stephan Coms, dux Britanie*, le *Guingampis, dux Britanie*, les Philippe-Auguste de Guingamp, et les pièces du même prince frappées à Saint-Martin de Tours, sont à fleur de coin ;

2° Que les Erbert du Mans, les Etienne de Guingamp, les Alain, sont d'une conservation passable ;

3° Que les Richard d'Aquitaine et le Thibault III sont un peu usés ;

4° Que les sterlings de Henri II et les Saint-Martin de Tours sont fort usés ;

5° Que les anonymes de Rennes présentent ces divers états de conservation.

Le degré d'usure indiquant la plus ou moins longue circulation, et par suite depuis combien de temps chaque monnaie avait été frappée avant de faire partie du trésor enfoui, on parvient à savoir la date approximative de l'émission des incertaines, et l'on établit que les pièces à fleur de coin sont les plus récentes, et que l'âge des autres est proportionné à leur altération.

Je n'ai pas à m'occuper des deniers suffisamment connus, et je porterai de préférence mes investigations sur celles des monnaies de Guingamp¹ dont les attributions ont besoin d'être de nouveau soumises à la critique.

Les quinze exemplaires de la pièce d'Alain sont passablement conservés, mais avaient déjà circulé lorsqu'ils furent confiés à la terre. Leur fabrication remontait donc à quelques

¹ Le type de Guingamp, qui fut conservé jusqu'aux premières années du XIII^e siècle, fut créé par Etienne I^{er} (1093-1125). On ne connaît pas de monnaies antérieures de cet atelier, mais il est possible qu'il en existe. La grande quantité des deniers de Guingamp et l'immense variété des coins disent assez que leurs légendes, comme celles de Melle, n'avaient qu'une signification conventionnelle, et que d'autres

années. Le prince qui les fit frapper était fils de Henri, comte de Goello, de Tréguier et de Guingamp, et avait hérité de ces comtés en 1190. Il descendait de Eudes, deuxième fils de Geoffroy, duc de Bretagne ; mort en 1008, et avait la prétention de tirer son origine de Gwrwand, comte de Rennes, gendre du roi Erispoë, fils de Nomenoë. Cette brillante généalogie le rendait, disait-il, véritable représentant des anciens souverains, et lui faisait prendre le titre de comte de Bretagne à l'Assemblée de Vannes, qui eut lieu, en 1203, à l'occasion du meurtre d'Arthur par Jean-sans-Terre.

Alain se montra l'un des plus ardents à appeler la vengeance de Philippe-Auguste sur l'assassin, et se fit le partisan déclaré du roi de France, qui lui témoigna grande amitié et lui fit donner, en 1206, par son neveu breton Geoffroy Boterel III, mourant sans enfants, les comtés de Penthièvre et de Lamballe, et les terres de Quentin et de Moncontour, dont il rendit hommage direct à la couronne. Il réunit de la sorte toutes les possessions de sa famille.

Philippe-Auguste, fidèle à sa politique, avait saisi avec empressement l'occasion de s'immiscer dans les affaires de Bretagne, assuré d'avance qu'il tirerait profit des dissensions intestines des seigneurs de cette province. Aussi les barons et les évêques bretons ne lui eurent pas plutôt envoyé Guy de Thouars, troisième mari de Constance, et père d'Alix, héritière d'Arthur, à défaut d'Aliénor, retenue prisonnière en Angleterre, qu'il somma Jean de venir répondre devant ses pairs aux accusations de meurtre et de *déloyauté*. Celui-ci refusa de se soumettre à la citation, parce que son suzerain

monnaies ont pu en fabriquer. L'existence d'un denier, portant d'un côté ce type et de l'autre le nom de Quimperlé, le démontre surabondamment. D'ailleurs Guingamp ne resta pas toujours aux mains de la maison de Penthièvre, et il est douteux que ceux-ci aient cessé de jouir, pendant un certain temps, des avantages du droit de monnayage. — V. *l'Art de vérifier les dates*, T. III, p. 915.

ne voulut pas lui promettre un sauf-conduit s'il était déclaré coupable. Les pairs prononcèrent alors la peine de mort, et la confiscation de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, sentence que Philippe se mit en mesure d'exécuter à la tête d'une armée. Toutes ces provinces furent bientôt soumises et placées sous son autorité immédiate. Mais là ne se bornèrent pas ses conquêtes : la Bretagne était une riche proie, convoitée de longue main, et qu'il tenait à lier, d'une manière ou d'une autre, à la maison capétienne. Il se déclara le tuteur naturel d'Alix en sa qualité de suzerain, et prétexta les mauvaises dispositions de Guy, devenu veuf de Constance, qui, poussé par son frère le vicomte de Thouars, avait entamé des négociations avec Jean-sans-Terre dans le but avoué de conserver le gouvernement de la Bretagne. Appuyé par un parti puissant qui avait pour chef Alain, le compétiteur-né de Guy de Thouars, il s'avança vers Nantes, où était renfermée une partie de la noblesse bretonne, qu'avait séduit la promesse du roi d'Angleterre de rendre la liberté à Aliénor (1206).

Guy de Thouars, épouvanté, ouvrit les portes à Philippe, et lui céda non-seulement Nantes, mais encore la souveraineté de la Bretagne et la ville de Rennes. Les Bretons le reconnurent pour *seigneur*. « *Philippus rex terram Britanie sibi subjecit, quia non habuit prohibentem...* », dit une chronique qui rend parfaitement le caractère de cette entreprise. Les comtés de Lamballe, de Penthièvre et diverses terres furent la récompense de la bonne volonté d'Alain.

Cette expédition terminée, Philippe se rendit en Poitou, où il déjoua les complots de ses ennemis, visita et fortifia les places, puis prit la route de Paris, en passant par la Normandie. La nouvelle du débarquement de Jean-sans-Terre le

1 D. Morice, T. III, p. 107; C. F. *id.*, p. 153; *id.*, p. 804. —
D. Bouquet, T. XVII, p. 81.

rappela presque aussitôt au-delà la Loire. Il accourut renforcer les garnisons de Chinon, de Mirebeau et de Poitiers, sonda une seconde fois les dispositions des habitants de la province, et retourna dans sa capitale. Le roi d'Angleterre, un instant obligé de suspendre l'exécution de ses projets, se joignit immédiatement à Guy de Thouars, ravagea l'Anjou, brûla sa capitale, et vint mettre, le 1^{er} septembre, le siège devant Nantes, dont les habitants le forcèrent à se retirer. Pour venger cet échec, il mit tout à feu et à sang dans les pays de Rennes et de la Mée. Une troisième fois Philippe reprit les armes, et contraignit Jean à s'éloigner et à demander une entrevue qu'il ne voulut plus ensuite accepter. Sa fuite honteuse n'empêcha pas de signer une trêve, le 6 octobre 1206, où Guy de Thouars figura parmi les partisans du roi de France qui garantirent la fidèle observation du traité. Il y fut qualifié *duc de Bretagne*, titre qu'il ne prenait pas dans le traité intervenu au sujet de l'échange des comtés de Quimper, de Broheret et de Poher contre ce qu'il possédait en Normandie.

Les chroniques ne disent pas ce qui s'était passé; cependant elles laissent comprendre que Philippe avait été obligé de se désister de ses desseins de réunion de la Bretagne à la couronne, et de ne pas mécontenter la noblesse de la contrée. Il se réserva la tutelle d'Alix, qui lui donnait la direction des affaires, et laissa à Guy de Thouars la qualité de *régent*.

J'ai cru devoir mettre sous les yeux du lecteur ces détails historiques, et répéter ce que j'ai dit dans une note relative à la découverte de Mareuil¹. Ils lui permettront de se rendre compte de l'émission des deniers de Philippe-Auguste frappés à Guingamp (Pl. II, n° 40.), et de ceux de la même ville qui portent au revers *Dux Britanie*.

Les premiers ont, selon moi, été frappés du consentement

¹ *Rev. num.*, 1845, p. 227.

et d'après les ordres d'Alain, quand celui-ci prêta serment de fidélité, et sont des témoignages patents des intentions réelles du roi. Les pièces qui donnent à Philippe le double titre de roi et de duc de Bretagne (Pl. II, n° 9.) ont eu sans doute la même origine. Il ne s'agit plus ici de monnaies fabriquées comme tuteur d'Alix : Guingamp ne dépendait pas des possessions de la jeune duchesse, et Philippe se serait aliéné l'amitié du comte de Penthièvre s'il avait osé violer ses prérogatives. Il n'y a donc pas de doute, Alain se prêtait à cette manifestation de l'autorité royale. Mais il fallait qu'il eût intérêt à la secourir ; car le dévouement gratuit n'était pas la vertu dominante des seigneurs du moyen-âge. L'explication de sa conduite est encore aisée à donner. On a vu qu'il avait renouvelé les prétentions de ses ancêtres au titre de duc, qui avait jadis été le sujet de guerres acharnées. L'attachement si vif qu'il montrait au roi de France était tout simplement de l'ambition cachée, et il espérait, grâce à la protection de son puissant allié, réaliser les vœux secrets de sa vie entière. Il serait même possible que des promesses suivies d'un commencement d'exécution eussent été faites ; mais il avait affaire à forte partie, et Philippe, habile politique, était homme à exploiter les passions d'autrui. L'occasion était trop favorable pour qu'il la laissât échapper. Affaiblir les deux branches de la maison ducale l'une par l'autre était le but de chacun de ses actes : tandis qu'il prenait Nantes et amenait Guy de Thouars à composition, il grandissait la fortune d'Alain, flattait ses désirs, et se faisait reconnaître souverain de la Bretagne. Ce dernier livrait sa patrie, dans l'espérance de la dominer. Enivré d'orgueil, il transporta sur ses monnaies anonymes de Guingamp la croix de Nantes et de Rennes et la légende tant enviée : *Dux Britanie*, et cessa de faire forger celles à son nom. Les murmures des Bretons firent avorter ses projets, et le contraignirent à chercher un moyen terme : il essaya de recommencer le rêve de sa vie en faveur de son

filz Henri d'Avaugour, âgé de quatre ans. Le 7 décembre 1209, il le fiança à la duchesse Alix, qui en avait sept. Cette union terminait tous les différends, et semblait un gage assuré de paix ; les barons, convoqués à Lamballe, étaient venus lui rendre hommage, et recevoir la confirmation de leurs privilèges, lorsque Philippe-Auguste, qui n'avait jamais voulu sérieusement la grandeur de la maison de Penthièvre, et était satisfait d'être débarrassé de Guy de Thouars¹, rompit subitement les engagements pris, et maria Alix, en 1212, avec Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, membre de la famille royale. Alain mourut de chagrin au bout de deux ou trois mois.

La découverte de Nantes me fait rectifier l'attribution que j'avais autrefois proposée. L'état de conservation des *Stephan Coms* et *Guingampis, duæ Britanie*, empêche de croire qu'ils aient circulé, et l'absence de Philippes frappés à Rennes, (Pl. II, n° 11.), parmi la masse énorme d'anonymes sortis de cet atelier, indique que les premiers sont antérieurs à ces monnaies royales, qui continuèrent à être frappées durant quelques années².

Je fixe donc à 1206 l'époque de l'émission des trois variétés de deniers de Guingamp décrites plus haut, et fais remonter à une date antérieure les *Alen Comes*. Cette date établie, rien ne s'oppose à ce que le trésor n'ait été enfoui au plus tard en 1207.

§ IV. — Les monnaies de Philippe frappées à Rennes méritent une attention spéciale. Elles rappellent la première

¹ La famille de Thouars, l'une des plus puissantes du Poitou, s'était montrée attachée à la cause des Plantagenets, et Philippe ne pouvait voir d'un bon œil la Bretagne sous la main de l'un de ses membres.

² *Rev. num.*, 1845, p. 233.

tentative conçue d'uniformité dans les types. Les abus qu'entraînait l'immense variété des monnaies n'avaient pas échappé à son esprit de réformateur, et les plaintes journalières des bourgeois le conviaient à porter remède à la lèpre qui menaçait de tuer le commerce. Il considéra avec raison que le meilleur moyen d'arrêter les fraudes était de soumettre les espèces royales à des empreintes uniformes, et de rapporter toutes les pièces féodales à des termes communs de comparaison. Les deniers *parisis* et tournois servirent de base.

Philippe-Auguste fut donc le premier prince qui fit frapper des monnaies à la fois nationales et *royales*, dans la véritable acception du mot. Celles que l'on fabriquait avant lui étaient *locales*; c'est-à-dire qu'elles étaient les signes représentatifs de la richesse particulière du lieu où elles étaient forgées, et ne recevaient un caractère général et public que par suite de conventions écrites ou tacites¹. Les Carolingiens, il est vrai, en se réservant le droit de monnayage, et en proscrivant des pièces tous autres noms que les leurs, les rendirent indirectement *royales*; mais, dès Charles-le-Chauve, ils avaient si peu d'action sur la police de la plupart des ateliers que leurs ordonnances ne furent jamais exécutées. La féodalité repoussa des monnaies le nom royal, comme elle repoussait de ses domaines l'autorité du pouvoir central, et les rendit à leur destination primitive.

Avec Philippe-Auguste au contraire, l'être moral appelé *France* commença à ne plus être la chose de quelques seigneurs, et ce fut pour être d'accord avec ses nouveaux besoins que la monnaie fut réformée.

Les ateliers de Montreuil, de Saint-Omer, de Péronne, d'Arras, employèrent le type *parisis*, mais conservèrent leurs noms sur leurs monnaies. Bourges, Orléans, Château-Landon,

¹ Une opinion à peu près analogue a déjà été émise par M. Duchalais.

Mantes, Compiègne et Etampes frappèrent des *parisis*. Plusieurs barons des provinces situées au nord de la Seine avaient depuis longtemps adopté l'empreinte et le système de la capitale du royaume, et c'est ce qui engagea Philippe-Auguste à les généraliser dans les ateliers de ces contrées que possédait la couronne.

Il fit fabriquer les deniers de Rennes, lorsqu'il supprima la vieille légende de ceux de Saint-Martin et qu'il créa le type tournois proprement dit. Je ne prétends point discuter ici la question de savoir si c'est Louis VII ou son fils qui achetèrent à l'abbaye sa monnaie; ce qu'il y a d'indubitable, c'est que les droits des rois de France sur cet atelier sont très douteux jusqu'en 1203¹, et que le premier de ces princes ne plaça pas son nom sur les pièces qui en sortirent. L'état de conservation des deniers de Philippe-Auguste de la découverte de Nantes rend même peu vraisemblable l'opinion qui tendrait à faire remonter à 1189 ou 1193 l'émission de ces monnaies. Le lecteur remarquera en outre qu'il n'y avait pas parmi elle de tournois à la nouvelle empreinte, circonstance suffisante pour faire admettre qu'elle n'avait pas encore été utilisée.

Je crois donc que le nom de l'abbaye de Saint-Martin disparut vers 1207, et que les pièces de Rennes furent émises à cette époque. L'obole d'Anjou au type tournois appartient à la même période ou est un peu postérieure.

Louis VIII n'apporta aucun changement à ce qu'avait fait son père.

¹ Les comtes d'Anjou, puis les rois d'Angleterre, ayant possédé une portion du droit de seigneurie de la monnaie de Saint-Martin, en leur qualité de seigneurs de Tours, la confiscation de 1203 la fit passer à Philippe-Auguste. Les deniers sur lesquels son nom est accolé à celui de l'abbaye sont, à mon avis, la constatation de ce partage. Une transaction postérieure livra complètement l'atelier au roi.

Les diverses monnaies dont je viens de parler sont d'un travail médiocre. Elles ont plus de correction qu'aux XI^e et XII^e siècles, mais l'art est absent, et les *tailleurs* des coins semblent avoir négligé à dessein de le faire intervenir dans leurs œuvres. Les monuments du temps de Philippe-Auguste ont cependant un aspect grandiose, et, sans demander des exemples à l'architecture, il existe des scels qui donnent une assez haute idée du talent des graveurs¹. L'imagination revenait aux artistes. Cent cinquante années de repos absolu et deux siècles de tâtonnements allaient permettre à l'art chrétien de se produire dans tout son éclat; les expéditions à la Terre-Sainte et les rapports avec Constantinople avaient modifié les traditions et réveillé les esprits engourdis sous la pression de théories insuffisantes. Le germe emprunté aux Grecs n'était pas très vivace; mais, transplanté, il fit merveille.

Les hommes et les choses s'appellent mutuellement ici-bas, et jamais un acteur ne manqua son entrée. Pour que l'art chrétien parvînt à son apogée, il fallait saint Louis. Aussi voyez comme il arrive à propos sur la scène! Le chemin est tracé; tout marche, tout progresse, tout grandit; il ne s'agit plus que de donner une direction intelligente à ces innombrables travailleurs, et le conducteur est trouvé.

§ V. — Louis IX opéra à son tour une révolution dans le système de Philippe-Auguste; il ordonna que les espèces royales fussent partout reçues, défendit aux barons de contrefaire leurs types, et enjoignit à ceux qui ne jouissaient pas

¹ Les figures des scels du XII^e siècle et de la première moitié du XIII^e sont peu variées; on dirait qu'elles ont toutes été copiées sur un petit nombre de modèles, et souvent même elles sont identiques et ne varient que dans les détails. Je citerai entre autres les scels d'Amoury VI, comte de Montfort, connétable de France en 1231, et de Savary de Mauléon, le guerrier troubadour poitevin, dont nous possédons de si curieuses monnaies.



du privilège de battre monnaie de ne se servir que de la sienne. De plus, il voulut qu'une bonne foi absolue présidât à la fabrication du numéraire ; il créa des sols d'argent pur de douze deniers, qu'il nomma *gros tournois* ou *gros blancs*, par opposition aux deniers de billon, appelés *noirs tournois*, et restaura la monnaie d'or disparue de France depuis la chute des Mérovingiens. Le peuple reconnaissant conserva religieusement le souvenir de ce bienfait, et, longtemps après la mort du pieux monarque, redemanda vainement à ses successeurs *la monnaie de Monsieur saint Louis*.

Les légendes des parisis et des tournois cessèrent alors d'être des désignations d'ateliers ; elles firent partie intégrante des types et servirent à distinguer deux catégories de monnaies. Le châtel popularisé se répandit dans toute l'Europe, et fut adopté dans quelques îles de la Méditerranée et des colonies chrétiennes de la Palestine.

Le style des nouvelles pièces a un caractère extraordinaire et saisissant ; avec celles de Philippe III, elles sont les chefs-d'œuvre de la série monétaire du moyen-âge. Les types des *moutons*, des *écus*, des *masses* et des *royaux* d'or sont empruntés aux images des sceaux. Quant aux légendes, elles sont une émanation des sentiments religieux de Louis IX : *Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Jesu Christi ; — Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat ; — Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis*. Ne vous semble-t-il pas entendre une prière qui s'élève vers le trône de l'Éternel ?

Saint Louis rétablit sur les espèces la formule *Dei gracia Rex*, que les sceaux royaux avaient toujours conservée depuis les premiers Carlovingiens, et y fit placer l'écu de

France aux fleurs de lis sans nombre du contre-scel de Louis VIII, par suite de la loi qui établit une corrélation intime entre ces deux espèces de monuments, sortis du burin des mêmes artistes, destinés l'un et l'autre à la manifestation de l'autorité, et qui soumet nécessairement les empreintes de métal à celles de cire.

§ VI. — Philippe-le-Bel, pressé par le besoin d'argent, et forcé de subvenir aux dépenses occasionnées par les guerres et les réformes qu'il opérât, se départit des traditions de probité de son aïeul. il créa des pièces nouvelles; savoir : le *Moneta duplex*, le *Burgensis novus*, le *Burgensis fortis*, &c.; mais il faut se garder de prendre à la lettre l'épithète de *faux monnayeur* que lui donne le Dante, et que les chroniqueurs se sont empressés d'enregistrer. Vérification faite, le numismatiste impartial est forcé de reconnaître qu'il est infiniment moins coupable que la plupart des autres rois de France, et que sa mauvaise réputation tient à la haine que sa politique excita contre lui. A son lit de mort, il recommanda expressément à son fils de réformer le cours des monnaies, opération que sa fin prématurée lui avait seule empêché d'effectuer; car il avait convoqué à cet effet une assemblée des notables¹.

Le travail des pièces de Philippe-le-Bel est moins simple et moins pur que celui des monnaies de saint Louis et de Philippe-le-Hardi; les ornements nuisent déjà à l'originalité des lignes et menacent d'éclipser les figures, comme cela arriva sous Philippe de Valois, dont le règne vit commencer la décadence de l'une des branches de l'art chrétien. Ces remarques purement archéologiques aident à classer les espèces des divers princes du nom de Philippe et celles de Louis X.

¹ V. Le Blanc, qui entre dans des détails très circonstanciés sur les monnaies de Philippe-le-Bel.

Louis X accomplit les dernières volontés de son père, et son ordonnance de Paris (1315) enjoignit de fabriquer les espèces conformément aux prescriptions de saint Louis. L'ordonnance de Lagny-sur-Marne, qui précéda un peu celle-ci, avait porté un coup fatal aux monnaies des barons; en exigeant qu'elles fussent d'un poids plus faible que les siennes, il avait préparé leur disparition, ou tout au moins les avait frappées de discrédit.

Les grands vassaux essayèrent vainement de se soustraire aux règlements qu'on leur imposait. Leur persistance à contrefaire les types des pièces royales, malgré les ordres répétés de leur suzerain, aidèrent à déprécier les leurs, et à faire sentir de plus en plus à la nation les avantages d'un gouvernement unitaire. Les tentatives de révolte de la féodalité, sous quelques formes qu'elles se montrassent, proclamaient journellement sa défaite.

Les cartons des amateurs sont remplis d'imitations des gros tournois, des deniers et des autres pièces royales des XIV^e et XV^e siècles; mais elles ont toutes été émises par les possesseurs de grands fiefs, et l'on s'aperçoit que, à dater de Louis X, presque tous les petits barons ont ou cédé au roi leurs droits monétaires, ou renoncé à des privilèges ruineux.

Les monnaies de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel sont plus ornementées que celles de Philippe IV et de Louis X; mais leur dessin ne diffère pas autrement de ces dernières. Le passage de ces monarques reste inaperçu.

§ VII. — Philippe VI, élevé au titre de roi par les Etats-Généraux, se conduisit à la manière de tous les parvenus; il voulut écraser ses anciens égaux sous les splendeurs de son luxe de fraîche date. Justement irrité contre l'aristocratie qui livrait le royaume aux Anglais, les types de ses pièces d'or sont autant d'allusions à l'adresse de ses ennemis. Tantôt l'ange

protecteur de la France foule aux pieds l'esprit de révolte ; tantôt saint Georges perce le monstre de sa lance. Ailleurs le lion anglais vaincu est couché aux pieds du roi, ou la couronne¹ brille au milieu du champ parsemé de fleurs de lis.

Tous ces types, sauf un ou deux, disparurent avec Philippe de Valois.

§ VIII. — Edouard III et Prince-Noir frappèrent, en qualité de ducs d'Aquitaine, des monnaies d'or qui furent les premières pièces de ce métal que les grands vassaux osèrent émettre. Charles de Blois et Jean de Montfort copièrent celles du roi Jean. Ce dernier modifia le dessin du *royal* et augmenta la liste des emprunts faits aux figures des sceaux, en ordonnant de fabriquer le *franc à cheval*. Les types de ses monnaies d'argent et de billon sont extrêmement variés ; néanmoins leur belle apparence dissimule mal la mauvaise qualité de leur titre. A aucune époque la falsification n'avait été aussi éhontée et organisée aussi impudemment en système que pendant le règne de Jean et l'administration du Dauphin, et cependant l'un a été gratifié du titre de *Bon*, et l'autre fut surnommé le *Sage* !.....

A la faveur des désastres qui accablèrent alors le pays, les seigneurs se faisaient un jeu de contrefaire les monnaies royales. Rien d'instructif comme l'adresse infinie avec laquelle ils cherchaient à tromper l'œil du peuple, qui faisait acte de présence dans les affaires de l'Etat. Pierre IV d'Ailly, évêque de Cambrai (1349-1368), imita le *franc à cheval*, le *mouton* et le *royal* du roi Jean. La troisième de ces pièces est d'un travail très soigné, et peut-être la plus belle baronale d'or de l'époque. L'exemplaire à fleur de coin de la collection de M. F. Parenteau montre le prince debout, et le

¹ Le type de la couronne est imité des sceaux. On commença à en faire usage du temps de saint Louis.

Mais de tous ces faussaires, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fut le plus audacieux. M. Lecoindre-Dupont a fait connaître, dans ses *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, p. 38, les espèces qu'il fit frapper à Evreux, et qui sont des témoignages de la mauvaise foi des seigneurs, de l'exploitation dont l'Etat était victime, et de la faiblesse du pouvoir central.



§ IX. — Charles V améliora le titre des monnaies, simplifia les types, et les dégagea de la masse d'ornements que la mode avait introduits. Les objets d'art de la fin du XIV^e siècle accusent tous la même propension à faire perdre aux accessoires la place qu'ils avaient usurpée, et à rendre aux figures leur véritable emploi. Je mentionnerai, entre autres exemples, le *franc à pied*¹, et le *florin* qui nous vint de Florence par le Dauphiné. La France, un instant déchue, copiait à son tour.

Les chefs des factions, qui se disputèrent la direction des affaires sous Charles VI, s'enrichirent ouvertement au moyen d'exactions et de vols à peine déguisés; et, pour combler la mesure des outrages faits à la royauté, l'image du misérable et triste fantôme derrière lequel s'abritaient les auteurs de ces infamies commença à être chassée du champ

¹ Le franc à pied a eu pour prototype une monnaie que l'on a attribuée à tort à Jean I^{er}. Elle est de la fin du règne du père de Charles V. — V. *Le Blanc*.

des monnaies d'or, et remplacée par les armes de France sur les *heumes*, les *demi-heumes*, les *saluts* et les *écus* à la *couronne*.

Charles VI mort, Henri VI¹, roi d'Angleterre, maître d'une grande partie du royaume, fit acte de souveraineté, et émit des espèces dont les empreintes constatèrent la honte de la patrie : on y vit le monstrueux accouplement des fleurs de lis et des léopards.

Que les numismatistes ne se laissent pas entraîner à un sentiment de patriotisme mal entendu et recueillent précieusement les anglo-françaises. Un médailler est un livre qui, pour être complet, demande qu'on ne retranche aucun de ses chapitres, et celui-là est de nature à apporter de grands renseignements. Mais, s'ils ont l'insigne bonne fortune de rencontrer une petite pièce de plomb ou de cuivre représentant au droit une tête de jeune fille et trois fleurs de lis au revers, qu'ils se découvrent avec respect et lui donnent la place d'honneur ; car ils ont sous les yeux l'*unique* portrait authentique de Jeanne d'Arc, une de ces amulettes que le peuple, toujours reconnaissant, avait fait de l'image de la vierge immortelle si lâchement abandonnée de son chevaleresque entourage au jour du malheur.

§ X. — L'expulsion des Anglais permit à Charles VII de hausser le titre des monnaies ; mais ce fut Louis XI qui paracheva leur règlement. Depuis saint Louis et Philippe III, les espèces n'avaient pas été constamment maintenues à un aussi bon aloi, et aucun prince n'avait encore perçu un droit aussi minime sur leur fabrication.

On a reproché à ses pièces l'extrême simplicité de leur dessin. La critique n'est pas fondée ; il se conformait en ceci

¹ Henri V en avait déjà frappé en qualité d'héritier de la couronne de France.

aux essais des règnes précédents, et rendait indirectement un service à l'art, puisqu'il purgeait le champ des monnaies de types usés et le livrait vierge aux *tailleurs* de la nouvelle école. Son règne, qui prépara la grandeur de ceux de ses héritiers, ne pouvait être propice aux arts. Venu dans un moment décisif, il dépensa ses facultés à batailler. Du reste cette simplicité allait à ses goûts *bourgeois* et flattait ses théories gouvernementales. « *Vous estes aussi bien officier de la couronne comme je le suys*, écrivait-il à Dammartin, *et si je suys roy, vous estes grand-maistre* » ; pensée pleine de grandeur et de sagesse, qui dit clairement qu'il ne croyait pas résumer l'Etat en lui, et qu'il se montrait conséquent lorsque l'écu fleurdelisé l'emportait sur les traits du premier magistrat du royaume.

Louis XI surmonta d'un soleil¹ la couronne des *écus* et des *blancs*, allusion que Louis XIV se chargea de commenter, et qui convenait on ne peut mieux au monarque qui mit la royauté hors de page et introduisit l'imprimerie en France.

La création de l'ordre de Saint-Michel donna occasion de frapper une jolie médaille que l'on a souvent prise pour une monnaie (V. Pl. III, n° 1.).

Les pièces de Charles VIII sont la reproduction de celles de son père. Celles qu'il émit pendant ses campagnes en Italie sont des imitations de celles de ce pays.

§ XI. — Le Blanc a publié, sous le nom de *fleur de lis d'or*, une médaille de Jean appartenant à la classe des pièces d'essai ou de plaisir, et des piéforts que l'on distribuait au roi, aux princes et à certains dignitaires lors de l'émission d'espèces nouvelles. Il faut donc se garder de les confondre avec les monnaies.

¹ Ce petit soleil a fait donner aux monnaies d'or qui le portent le nom d'*écus sols*.

Le XIII^e siècle fournit quelques piéforts ; mais ils commencent à être plus communs vers le milieu du XIV^e. Le manuscrit de Le Coq contient la mention de plusieurs fabrications. On lit au folio 75 :

PIEDZ FORTZ.

« Au compte de l'ouvrage de la monnoye de Paris de l'an
» 1413, en la dicte despense appert les noms de ceulx qui ont
» droict de deniers fors et poix d'iceulx.

» Par la despense du compte de la monnoye de Paris de
» l'an 1421, appert le chancellyer, thrésoriers et gouverneurs
» des finances, maistres des comptes, et deux clercs sur le
» fait des escripts des monnoyes, généraulx des monnoyes
» et clercs du thrésor, avoir droict de visitation de deniers
» fors.

» Par la despense du compte de 1422 et 1423, *idem*.

» *Idem* par l'une des despenses de l'ung des comptes de
» Paris de 1427.

» *Idem* par la despense du compte de 1457, d'une boeste
» de grands blancs.

» *Idem* 1495, 1496, 1497.

» Par la despense du compte de l'or de Paris de l'an 1443,
» appert avoir esté baillé à monsieur le chancellyer *ung fort*
» *denier d'or pesant une once*.

» Par le compte de l'or et blanc de Paris de 1457 et 1458,
» des deniers fors d'or et de la distribution.

» *Idem* 1475.

» Par la despense de 1498, *fors deniers de Bretaigne* aux
» clercs des comptes de nouvel.

» Par la despense de 1491 et 1492, *deniers d'or de Pro-*
» *vence* aux gens des comptes, thrésoriers et généraulx.

» Du dixseptiesme mars 1594, deniers d'or faitz et donnez,
» particulièrement dont l'advocat du roy en parlement en
» eut ung. »

Le manuscrit d'où j'ai tiré cet extrait est connu sous le titre de *Mémorial de Le Coq*. Il a été composé, à la fin du règne de François I^{er}, par Charles Le Coq, président en la cour des monnaies, et renferme un extrait très succinct des titres conservés aux archives de la juridiction qu'il présidait.

L'auteur fut reçu général le 21 février 1483. Louis XII le confirma dans son emploi le 8 juin 1498, et François I^{er} l'investit, le 16 mars 1522, de la place de président qu'il venait de créer. Il mourut en 1546, ayant résigné sa charge à son neveu Louis Vachot, qui fut condamné à être pendu le 20 septembre 1554.

Constant, Boisart et la plupart de ceux qui ont écrit sur l'administration des monnaies, se sont servis du *Mémorial de Le Coq*; mais ils ont négligé les documents les plus précieux. J'ignore si l'original existe; cependant cela paraît peu probable, car la copie de la fin du xvi^e siècle que je possède (copie qui a passé jusqu'ici pour l'original), a appartenu à ces divers savants. Des signatures et des notes autographes placées en tête du manuscrit font connaître ses divers possesseurs; savoir: Constant, Boisart, Framery, Morinault, François Petit, conseiller en la cour des monnaies, qui l'avait acheté le 23 juillet 1742; Jagu, d'Orléans; Lottin père, auteur de *Recherches sur l'histoire d'Orléans*; Jarry, numismatiste distingué de cette ville, qui me l'a cédé.

Au nombre des renseignements pleins d'intérêt que l'on y trouve, je citerai ceux qui concernent la fabrication de méreaux et de jetons à la fin du xiv^e siècle et pendant le xv^e, la création et la confirmation des ateliers monétaires, et celui qui va suivre:

« En la layette de bois estant au coffre de la première
» chambre, près la cheminée, y a en ung roolle de pappier
» la déclaration du poix, pris et fasson de la chässe de saint
» Loys estant à Saint-Denys, qui fut faicte de l'ordonnance

» du roy l'an iij^c iiij^{xx} ij, et monte le poix de la dicte chässe
» à unze mil huit cens francs d'or. »

On lit dans les notes manuscrites jointes à l'exemplaire de Haultin, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, cet autre passage, qui complète le précédent :

« Le lundi xviiij^e aoust 1382, le roy ordonna prix, essay
» et estimation être faicte d'une chässe d'or que le feu roy
» Charles V avoit faict faire par Jehan de Vinierzon, orfebvre
» et valet de chambre du dict sieur, et icelle ordonnée et
» léguée à Monsieur saint Denys en France, pour en icelle
» estre mis le corps de Monsieur saint Loys, et ce fesant par
» les généraulx des monnoyes, fut jugée du poix de 214^m 13
» esterlins d'or, dont y avoit 77 marcs 4 onces d'or à 21 car-
» rats 11/16 de carrat, valant 4,447^l 1^s 4^d tournois ; six vingt
» quinze mares trois onces huit esterlins obole à 22 carrats
» 11/16 de carrat, valant 7,413^l 15^s tournois ; et six vingt
» une fleurs de lys d'or y apposées, pesant 2,400 esterlins
» obole à xx. carrats, valant 114^l 11^s 3^d, qui est la somme
» totale que valoit l'or de la dicte chässe 11,970^l 16^s 7^d ; et
» de la fasson à raison de 23^l le marc, y compris le déchet
» de fonte estimé à huit esterlins d'or pour marc, montant
» à 4,923^l 17^s 4^d obole, qui est la somme totale tant pour la
» valeur du dict or que fasson, la somme de 16,894^l 13^s 12^d
» obole tournois '. »

§ XII. — Il serait à désirer que l'on recueillît les noms des auteurs de ces beaux ouvrages et ceux des artistes qui ont gravé les coins des monnaies. Le manuscrit de Le Coq fait connaître celui de Nicolas de Russanges, *tailleur* de la monnaie de Paris, de 1469 à 1488 (?), et de Mathurin Jomart, *tailleur* de Bordeaux, qui fut, le 12 février 1484, privé de son office, banni du royaume avec confiscation de ses biens, pour avoir

• Près de 186,000 francs valeur actuelle.

« ouvré et monnoyé certaine quantité de doubles sur les fers de la dicte monnoye et induict un orfebvre à ce faire. »

Comparativement aux XIII^e et XIV^e siècles, l'art chrétien fut en décadence au XV^e. On se tromperait pourtant si l'on supposait qu'il ne produisit plus rien : ce fut au contraire, malgré les guerres civiles, une époque très féconde en artistes distingués. Les tombeaux qui font l'ornement de quelques-unes de nos églises, les manuscrits, les meubles, les bijoux, les dyptiques conservés dans les musées ou les cabinets particuliers, sont d'un travail d'une délicatesse infinie, voisine de la prétention. Quant aux ouvrages des règnes de Louis XI et de Charles VIII, ils font pressentir les idées de Réforme; les Saintes Femmes ressemblent à des Vertus mythologiques, et les Apôtres ont l'air des Sages de la Grèce.

L'une des plus remarquables compositions que j'aie vues est cependant une Annonciation sortie du pinceau d'un artiste français de la seconde moitié du XV^e siècle, et arrachée à un missel de grand format.

La Vierge assise est interrompue dans sa lecture par l'arrivée du céleste messager, et lève les yeux sur lui. Le mouvement de la main droite, à demi soulevée, exprime l'étonnement religieux dont elle est saisie, tandis que son regard candide dit la pureté de son cœur et la soumission aux volontés du Tout-Puissant. Ses beaux cheveux blonds, à reflets dorés, tombent sur ses épaules, et une robe d'azur à plis gracieux et répétés la couvre tout entière. Son manteau gris cendré, plus largement drapé, fait ressortir l'éclat de la robe et rompt la monotonie des teintes.

Un vase au col allongé, d'où s'échappe une tige de lis, la sépare de l'Ange à genoux devant elle. Celui-ci est revêtu d'une dalmatique en étoffe pourpre brochée d'or, qui recouvre une tunique d'une éclatante blancheur. Son visage, délicatement coloré, reflète l'éternelle jeunesse, et ses lèvres entr'ouvertes annoncent qu'il parle. De la main droite

il montre le Saint-Esprit planant au-dessus de Marie et l'inondant des rayons de sa gloire.

Les acteurs de cette pieuse scène sont entourés des ustensiles qui garnissent la modeste demeure de la Vierge, et dont les couleurs brunes ou grisâtres font admirablement ressortir les figures. Une croisée ouverte au fond de l'appartement laisse voir un coin du ciel et un frais paysage décoré de grands arbres et d'un château surmonté de tours terminées en poivrières.

Une large bordure, composée de fleurs, de fruits et d'oiseaux traités avec un soin et une perfection extrêmes, sert d'encadrement. La nature elle aussi prend part aux joies qui précédèrent la conception du divin Législateur.

Il est impossible de se faire une idée du charme, de l'harmonie des tons et du sentiment de chasteté répandus sur cet admirable petit tableau. La tête de la jeune fille est surtout un chef-d'œuvre de beauté naïve que je n'ai jamais retrouvé ailleurs, et qu'ont été loin d'atteindre les grands maîtres qui ont traité ce même sujet, le plus scabreux et le plus difficile à rendre de ceux fournis par les saintes Ecritures. En général leurs œuvres pèchent autant par l'expression que par la composition. Leurs anges ont les traits de mercures galants chargés d'annoncer une amoureuse visite à d'aimables pécheresses, dont les joues rougissent, il est vrai, mais non pas de pudeur.

§ XIII. — De prime abord il paraît impossible de soumettre les pièces royales fabriquées depuis Louis VIII jusqu'à Charles VI à la classification par provinces et ateliers monétaires. La difficulté sera levée dès que l'on sera arrivé à déterminer le sens des points secrets et des autres signes que l'on voit sur les monnaies de cette période. Certes il en est parmi eux qui indiquent les diverses émissions; mais il ne peut être douteux que l'on désignât alors chaque monnaie

par une marque particulière. Il s'agit donc de retrouver la clef de cette énigme. A partir de Charles VI et Charles VII, les lettres et les points secrets sont connus.

Un numismatiste a prétendu quelque part que, depuis saint Louis, les coins des monnaies royales étaient tous gravés à Paris. L'honorable antiquaire commet évidemment une erreur. La centralisation artistique ne s'opéra que sous Richelieu, qui appela autour du trône les hommes éminents disséminés dans les provinces. Plusieurs corps se fondant en un seul, le génie départi à chacun se porta vers la tête de celui qui absorbait les autres, et notre belle patrie doit surtout sa gloire et sa prépondérance à cette cohésion de ses forces intellectuelles. La centralisation artistique, littéraire, scientifique, &c., marche de front avec la centralisation administrative, et c'est justement afin de détruire celle-ci, qui gêne leurs projets, que nos fédéralistes de 1850 invitent l'art à se réfugier en province.

CHAPITRE V.

DERNIERS COMBATS DE LA ROYAUTE CONTRE L'ARISTOCRATIE FÉODALE. — MONARCHIE ABSOLUE.

§ I^{er}. — La guerre entreprise par Charles VIII se continua sous Louis XII, François I^{er} et Henri II, qui élargirent le champ de bataille et eurent de plus à combattre les Anglais, les Suisses, les Impériaux et les Espagnols. Les rois de France, ne pouvant pas ressaisir le sceptre de Charlemagne, eurent à cœur d'empêcher un autre souverain de le porter. Un succès complet couronna leurs efforts, et le royaume échappa à l'humiliation d'être soumis à la suzeraineté de la maison d'Autriche.

§ II. — La même soif de conquêtes qui s'était emparée des princes prit leurs sujets ; mais le but qu'ils se proposèrent fut d'un ordre plus élevé. La gravure et l'imprimerie furent inventées ; d'intrépides navigateurs explorèrent les Indes et l'Amérique ; les lois qui gouvernent l'univers ne furent plus un secret ; on secoua la poussière des vieilles bibliothèques pour en retirer les livres des anciens, qui furent étudiés avec avidité ; les entrailles de la terre rendirent à l'admiration des artistes les chefs-d'œuvre de la statuaire antique, et la pein-

ture, affranchie par la découverte de la perspective aérienne, ne marcha plus à la suite de la sculpture, son aînée dans la famille des conceptions de l'esprit humain. L'homme, rassuré, crut en lui, mais exagéra son importance relative. Il alla à l'individualisme, qui produisit ces innombrables médailles de simples citoyens dont la fin du xv^e siècle nous fournit les premiers échantillons. La royauté de l'intelligence battit monnaie.

§ III. — La découverte de l'Amérique et le commerce des Indes-Orientales apportèrent en Europe une masse immense de métaux précieux qui modifia la fabrication des monnaies, au point de vue de la matière, et fit beaucoup baisser la valeur de l'or et de l'argent. Le lecteur trouvera le tableau comparatif de ces changements dans les ouvrages de métrologie. Arrivons maintenant à l'influence exercée par les expéditions que firent les rois de France au-delà des Alpes.

Quand les monnaies de Charles VIII et de Louis XII, frappées en Italie, furent importées chez nous, elles produisirent un effet immédiat sur le style des graveurs français. En vain un petit nombre d'artistes de l'école nationale voulurent-ils s'opposer aux exigences de la mode et au courant irrésistible, l'engouement général et le pouvoir leur étaient contraires. Les pièces des dernières années de François I^{er} annoncent que leurs antagonistes l'ont emporté.

Le règne de Louis XII, qui vit les avant-coureurs du protestantisme, fournit cinq nouveautés monétaires portant le cachet de la situation morale et politique ; ce sont :

- 1^o L'apparition du buste royal ;
- 2^o L'emploi des lettres romaines ;
- 3^o Celui d'un emblème particulier au souverain ;
- 4^o La disparition de la croix du revers ;
- 5^o La mise en scène d'une inscription hostile au Souverain Pontife.

Les trois premières de ces nouveautés venaient d'Italie, où l'on en faisait depuis longtemps usage, et où des hommes d'un rare mérite avaient fait faire des progrès surprenants à la gravure en médaille. Pisanello de Vérone, le premier de tous, a laissé des chefs-d'œuvre qui seront toujours recherchés des connaisseurs; car ils sont traités dans une manière large et simple qui atteint souvent le grandiose, et dénote une entente extraordinaire de cette branche difficile de l'art. Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer, de la sobriété et de la rectitude des lignes des têtes, ou de la conception pleine de goût de ces revers que nos artistes feraient bien d'étudier, plutôt que de produire de mauvais petits tableaux de bronze accolés à des têtes plus pitoyables encore. Les médaillons de Louis de Gonzague, de Nicolas Piccinino, de Cécile, fille de Jean-François, marquis de Mantoue, d'Alphonse, roi d'Aragon, de Pierre-Candide Decembrio, seraient pour eux d'excellents modèles, et soutiendraient la concurrence avec ce que les quatre derniers siècles ont produit de plus parfait, excepté les ouvrages de Georges Dupré.

Les lettres qu'employait Pisanello contribuent à donner à ses productions un air monumental. Le haut relief, la tournure et l'agencement de celles du médaillon de N. Piccinino sont irréprochables.

Le porc-épic de Louis XII est un emblème personnel créé par la pensée d'individualisme qui fit substituer à la croix un sujet de fantaisie. La légende du fameux écu d'or frappé en 1512, comme un défi jeté à Rome, a une valeur historique autrement sérieuse. Elle est la déclaration d'une guerre quel-

• Ce mot est improprement employé, puisque les médailles de grande dimension antérieures à Louis XIV sont coulées et parfois retouchées au burin. — L'original était modelé en cire, et l'on tirait ensuite des épreuves avec les moules que l'on faisait. Je suppose que la plupart des graveurs de sceaux procédaient de la même manière, et faisaient après disparaître les imperfections de la fonte.

quefois voilée à la surface, mais jamais interrompue; guerre silencieuse mais implacable, qui amènera la ruine d'une institution gigantesque. PERDAM BABILONIS NOMEM, avait dit



le roi de France, et la moderne Babylone incline lentement vers la tombe.

Le seul teston frappé par Louis XII, en qualité de roi de France, que j'aie vu, m'a paru d'un travail italien. Les coins sont l'œuvre de l'un des auteurs des médailles de Guillaume de Poitiers, gouverneur de Paris, de Pierre de Sacierge¹, évêque de Luçon, &c., que l'on a cru, à tort selon moi, sortir d'une main française. Voici la description de la seconde, restée inconnue à ceux qui se sont occupés de l'histoire du diocèse de Luçon.

PETRVS EPISCOPVS LVXIONENSIS. Buste tourné à droite et coiffé d'un mortier. Au-dessous : SACIERGES.

Ɑ. DOMAT OMNIA VIRTVS, en cinq lignes.

¹ Pierre de Sacierge, issu d'une famille poitevine, fut secrétaire du cardinal Ballue et maître des requêtes sous Louis XI, qui le nomma évêque de Luçon; mais il ne put faire valider son titre qu'en 1495. L'amitié du cardinal Georges d'Amboise le fit bien voir de Louis XII, qui lui conféra, en 1500, les fonctions de chancelier de Milan.

Ce prélat était un homme instruit et aimant les lettres. Il fit bâtir à Poitiers le collège de *Geleasis*, et installa, en 1508, dans son château des Montiers-sur-le-Lay, situé à deux lieues de Luçon, le premier imprimeur qui se soit établi en Bas-Poitou. Il se nommait Jehan Clémenceau, et n'a pas été mentionné par M. Ternaux-Compans

François I^{er} et Henri II multiplièrent les testons, qui furent très variés. L'étude des collections de monuments, de médailles, de statues antiques, celle des ouvrages de Michel-Ange et de Raphaël, et le séjour à la cour de Léonard de Vinci, de Benvenuto Cellini, du Primatice, de Maître Roux, et d'une foule d'autres peintres et sculpteurs ultramontains, parachevèrent la conversion artistique et littéraire que la lecture des anciens faisait pénétrer dans tous les rangs de la société. L'école chrétienne ne fournissait plus du reste de dignes représentants; Michel Colombe était mort, et Jean Goujon s'inspirait des maîtres d'Italie, ainsi que l'attestent les formes allongées de ses figures. Il n'y eut guère que le genre secondaire du portrait qui conserva son originalité, grâce au talent de Janet.

Le xvi^e siècle fut donc complètement païen. La belle Diane de Poitiers releva l'autel de la sœur d'Apollon, et l'Olympe rajeuni se peupla de mignons et de courtisanes portant un chapelet en guise de ceinture. L'austérité apparente du calvinisme modifia peu le goût pour les sujets mythologiques. Les doctrines sèches et sans poésie de ses sectateurs auraient tué les arts, sous prétexte de les réformer. Charles IX et la Ligue opérèrent cependant une légère réaction.

Les monnaies de Henri II sont les plus païennes qui aient été frappées en France. Les devises, les emblèmes, les imi-

et les autres écrivains qui ont publié des travaux sur l'introduction de l'imprimerie dans les villes de France.

P. de Sacierge assista au synode tenu à Pise en 1512, et mourut à Poitiers deux ans après.

La mémoire de cet homme distingué a été violemment attaquée par deux compilateurs, MM. Brumault de Beauregard, évêque d'Orléans, et de La Fontenelle, auteurs d'une *Histoire des Evêques de Luçon*, qui lui reprochent, sans témoignages suffisants, d'avoir aidé Louis XI à détruire les preuves de l'empoisonnement de son frère.

tations romaines abondent. Cette profusion de souvenirs anti-chrétiens provenait de la Réforme, qui faisait irruption de toutes parts. Luther et Calvin, en privant le paradis de ses vierges et de ses saints, abandonnaient la verve des peintres et des sculpteurs aux écarts d'une imagination déréglée. La plupart des tableaux, statues, bas-reliefs, gravures des artistes protestants du xvi^e siècle sont en effet des œuvres profanes, et les vignettes typiques de leurs imprimeurs sont même empruntées plus souvent à la théogonie grecque et à l'histoire de Rome et d'Athènes qu'à la Bible ou au Nouveau Testament. La fusion des huguenots et des politiques, consommée en 1589, donna au contraire gain de cause aux sujets religieux, afin de contrebalancer l'influence des Jésuites qui inondaient le monde de rébus et de fétiches.

§ IV. — La propagande calviniste fut favorisée par les embarras inséparables d'une minorité. François II n'avait fait que passer sur le trône; Charles IX, âgé de dix ans, lui succéda. Catherine de Médicis, le mauvais génie de la maison de Valois, prit les rênes de l'Etat, et aida par ses concessions et par ses violences à faire de la France la proie de la Réforme.

Le protestantisme, qui avait des adeptes partout, à la cour, dans l'Eglise, la magistrature, la bourgeoisie, offrait un auxiliaire disposé à prêter main-forte au parti qui saurait l'exploiter. L'aristocratie féodale comprit parfaitement que jamais théories plus propices à ses secrètes espérances n'avaient été mises au jour. Prête à succomber, elle s'accrocha à cette dernière planche de salut avec toute l'ardeur du naufragé luttant contre la mort : fatal aveuglement, qui hâta sa ruine et entoura son agonie des malédictions de tout un peuple!

Calvin avait osé prétendre que, *dans le coupable, la faute était à la fois nécessaire et cependant imputable à sa volonté*; c'est-à-dire que l'homme n'était pas libre, tout en étant res-

poisible de ses actes. Le réformateur admettait de la sorte un royaume des élus et un royaume des réprouvés, entre lesquels Dieu avait placé d'avance une barrière infranchissable : le seul caprice de sa toute-puissante volonté dispensait la récompense et le châtement. Or, de ces abominables théories il fallait naturellement conclure que, sur la terre, l'humanité était divisée en deux parts : les riches, bienheureux anticipés, auxquels étaient dévolus tous les biens, toutes les jouissances ; les pauvres, damnés d'ici-bas, livrés à la misère, au travail, à la faim. Le hasard de la naissance servait de ligne de démarcation ; et la victime devait subir, sans murmurer, la loi qui la frappait dans le sein de sa mère ; elle n'avait même pas l'espoir que ses douleurs pussent lui faire trouver grâce devant le Souverain Juge.

Aujourd'hui que le calvinisme n'est plus qu'une lettre morte, à cause de sa nature anti-sociale et de son alliance avec la féodalité militaire sur son déclin ; aujourd'hui, dis-je, ses doctrines sont à peu près oubliées ; mais elles ont laissé une trace dans celle des défenseurs de l'aristocratie moderne, qui, à l'aide d'un texte mal expliqué, veulent refouler les aspirations des classes les plus nombreuses et les plus pauvres vers une vie meilleure. *Mon royaume n'est pas de ce monde*¹, font-ils dire au Christ ; mentant ainsi d'une manière grossière et infâme aux plus touchantes promesses de l'Évangile.

Qu'on le sache donc bien, les huguenots du xv^e siècle et les *Autrichiens* actuels du catholicisme se sont donné la main pour scinder l'humanité en deux couches, l'une supérieure, heureuse et libre ; l'autre inférieure, portant le poids de la première ; comme si le problème social ne consistait pas à distribuer le plus justement possible la somme de douleur et

¹ *Évangile selon saint Jean, XVIII. 36.* Il faut lire : « Mon royaume n'est pas MAINTENANT de ce monde », ce qui change singulièrement la valeur du texte.

de bien-être que l'humanité a à dépenser. Qui sait même si les créatures d'un ordre inférieur ne doivent pas participer à la répartition ?

L'aristocratie, selon Calvin, était la meilleure forme de gouvernement. *Minime negaverim aristocratiam vel temperatum ex ipsâ et politid statum aliis longè omnibus excellere*, s'écriait-il, et la noblesse répondait à son appel. Portée par caractère et par tradition à la révolte contre les rois et à la tyrannie envers ses vassaux, elle devait applaudir. Néanmoins elle parla de liberté et de réforme au peuple, et inscrivit ces mots magiques sur les drapeaux déployés dans les combats qu'elle livra à l'unité nationale, si énergiquement commencée par Louis XI.

Soyons justes envers les calvinistes, et disons qu'il y eut de généreuses exceptions parmi eux.

Il est des âmes inquiètes, avides de nouveautés, chez lesquelles le besoin d'apprendre est une impérieuse nécessité. La persécution les attire. Le protestantisme trouva chez les hommes de cette trempe d'ardents prosélytes ; car le libre examen leur ouvrait une voie nouvelle d'investigations. Mais dès les premiers pas ils devaient forcément se diviser. Les uns, se livrant aux controverses religieuses ou à l'étude des théories politiques, arrivaient quelquefois au dégoût ; les autres, s'arrêtant à la superficie, parce que la tournure de leur esprit avait pris une autre direction, se trompaient presque toujours sur le but, et s'accommodaient d'une religion qui les affranchissait des entraves imposées par le catholicisme. Cette dernière considération ne les empêchait pas d'avoir cette vie irréprochable qui est précisément le beau côté de certains protestants du XVI^e siècle. Et en cela ils étaient d'accord avec eux-mêmes, puisque beaucoup avaient surtout été frappés des vices du clergé, et que, à leurs yeux, la Réforme était l'épuration des mœurs. Témoin Bernard de Palissy, infortuné grand homme qui avait pris pour devise : *Poverté*

empesche les bons esprits de parvenir, et qui rêvait une société où le génie pût doter le monde de ses richesses, sans être exposé à sentir l'aiguillon du besoin.

Le calvinisme, tour à tour favorisé et combattu par la politique de bascule de Catherine de Médicis, eut pour chefs les princes de la maison de Navarre, maigres souverains de quelques montagnes arides, et pour ennemis acharnés les puissants princes de Lorraine, catholiques fervents, du moins en apparence, soldats intrépides comprenant à merveille le génie de la nation qu'ils aspiraient à commander. La Saint-Barthélemy rendit un accommodement impossible et constitua le parti huguenot.

Cette terrible exécution, jugée de part et d'autre avec trop de partialité, fut « une journée anticipée de 93, où le peuple, » secondé des vœux du roi, massacra les nobles calvinistes, » aristocrates de 1572. »

Charles IX et le pape ordonnèrent de frapper des médailles en l'honneur de la Saint-Barthélemy. Celles qui appartiennent à la France ont été décrites dans un petit opuscule intitulé : *Figure et exposition des pourtraictz et dictions contenez ex médailles de la conspiration des rebelles en France, opprimée et estaincte par le roy très chrestien Charles IX, le 24^e jour d'aoust 1572, par Nic. Favyer, conseiller du dict sieur et général de ses monnoyes.*

A Paris, chez Jean Dallier, sur le pont Saint-Michel, à la Rose-Blanche, 1572, avec privilège.

Charles paya cher les excès que les conseils de sa mère l'avaient engagé à commettre : il succomba, au bout de deux ans, accablé de remords.

Les monnaies de ce prince se distinguent par une excessive sobriété d'ornements et l'emploi exclusif des légendes religieuses. On dirait que l'austère Michel de l'Hospital aurait présidé au choix des empreintes.

L'avènement de Henri III, le fils bien-aimé de Catherine,

ne changea d'abord rien à la situation respective des catholiques et des calvinistes ; mais les indécisions du pouvoir et la force des choses firent bientôt dessiner deux nouveaux partis.

§ V. — Dans les temps de révolution, on voit toujours surgir derrière les hommes convaincus, enfantés par les idées extrêmes, une faction disposée à tout sacrifier à son intérêt personnel. Tirillée en sens divers, elle reste muette tant que la lutte est engagée, et réduit son rôle à un tour d'équilibre. Lorsque le danger est passé, elle s'allie d'abord au vainqueur, et finit invariablement par profiter de la victoire. C'est la pire espèce d'ambitieux ; chez elle la tolérance est du calcul ; la modération et l'humanité sont de l'hypocrisie. N'ayant pas participé au combat, il est si facile de montrer ses mains pures de sang !

Ces hommes eurent des noms divers selon les époques ; pendant les guerres de religion, on les appelait Politiques ou *Tiercistes*.

Les politiques sortirent presque tous des rangs de la bourgeoisie, lasse de batailles, satisfaite de voir la féodalité abattue, et désireuse de jouir doucement des conquêtes faites sur le passé, sans s'inquiéter des misères d'autrui. Ce parti, comme l'a dit un de nos meilleurs historiens, « ne fut ni » celui de la foi, ni celui du dévouement et des fortes vertus : » ce fut le parti de la modération, du bon sens, de l'égoïsme » tranquille et réglé », si bien défini *l'aristocratie de la médiocrité*.

Les politiques restèrent en effet maîtres du terrain ; mais, avant d'arriver à ce but tant désiré, il fallut que de hardis travailleurs eussent facilité leur intronisation.

§ VI. — La participation directe du peuple et son influence dans les événements politiques les plus saillants de notre his-

toire est une de ces vérités que l'on a toujours cherché à nier, ou tout au moins à amoindrir. Et pourtant quelle classe de la société rendit jamais de plus éclatants services à la patrie ! Qui chassa les Anglais de son sein ? Qui sauva définitivement le pays du calvinisme ? Qui permit à la Révolution de réaliser en quatre ans les promesses ajournées depuis des siècles ? — « Le sang du peuple était donc de l'eau » ? est-on tenté de demander à ces historiographes brevetés qui ont fait de nos annales le nécrologe de quelques maisons princières, et ne se sont pas donné la peine d'enregistrer la mort héroïque de millions de vilains.

Mais, entre tous les efforts de la démocratie, aucun n'a été plus calomnié que la Ligue. C'est que jamais encore le peuple ne s'était mêlé d'une manière plus immédiate des affaires de l'Etat ; « il osait attaquer l'hérédité légitime, déclarait un roi parjure déchu du trône, et proclamait de fait la souveraineté de la nation ». A l'aspect de ces redoutables principes, la bourgeoisie se sentit dépassée ; elle aida la noblesse et la royauté à anéantir jusqu'aux dernières traces d'une tentative révolutionnaire faite sans sa participation. Les écrits furent lacérés, les actes brûlés par la main du bourreau ; les idées seules demeurèrent au fond du cœur de quelques hommes, comme un germe précieux destiné à produire 89.

La conduite des hautes classes était logique et partait des instincts les plus intimes que la nature ait placés chez les êtres qui prennent le personalisme pour seul guide. Le limier, mis en présence du lion, fut rempli de torpeur et d'effroi.

Alors on vit un spectacle digne à la fois d'admiration et de pitié, qui se répète chaque fois que le mouvement social arrive avant terme. Ses propagateurs furent calomniés ; leur honneur fut jeté en pâture à l'aveugle colère des ignorants, livré à la risée des sots. S'ils étaient riches, et que la haine

de leurs ennemis ne pût leur imposer une dure loi, repoussés de tous, condamnés à une amère solitude, ils furent réduits à puiser dans leur cœur, affamé de justice, la force et les encouragements destinés à les soutenir contre les préventions de leurs contemporains, dont ils étaient méconnus. S'ils étaient pauvres, et que le travail fût nécessaire à leur vie et à celle de leur famille, c'était bien pis : une ignoble cabale s'organisait contre eux, les excluait par ses menées, et ne leur laissait de choix qu'entre le désespoir et l'abjuration. La faim servait d'arme au parti des *honnêtes gens* !

L'insurrection du sentiment religieux qui préserva le royaume de la Réforme eut deux périodes qu'il faut éviter de confondre. L'une date de 1576, l'autre de la mort du duc d'Alençon, arrivée le 10 juin 1584. La première fut une simple association de gentilshommes catholiques ; la seconde, née de l'antipathie générale pour un roi hérétique, appartient entièrement au peuple.

§ VII. — Henri III hésita longtemps à se décider en faveur des huguenots ou des ligueurs, et se défiait également des deux partis entre lesquels il lui fallait opter. Cette faiblesse de vues fut la cause de ses tergiversations continuelles qui donnèrent le pouvoir aux Guises. L'assassinat des deux illustres frères, frappés pendant la tenue des Etats de Blois, fut impuissant à conjurer l'orage, et couvrit de sang le prétendu parti de la modération, qui lui aussi a ses jours de terreur et de violence. Ce crime réduisit le roi à se mettre à la merci des calvinistes, le 30 avril 1589. Le poignard que la belle madame de Montpensier avait mis à la main d'un moine fanatique vengea les Guises, le 1^{er} août de la même année.

Henri III conserva les types monétaires de Charles IX, mais en inventa quelques autres ; savoir : ceux du *franc d'argent*, du *quart d'écu*, du *tournois* et du *double tournois* de cuivre, métal qui n'était plus employé depuis le VI^e siècle.

Le style de ces nouvelles espèces est plus fleuri que celui des pièces du règne précédent.

§ VIII. — La Ligue, maîtresse de Paris, proclama le vieux cardinal de Bourbon, prisonnier du roi de Navarre, et intitula ses actes au nom de Charles X. Toutes les villes qui tenaient pour la Sainte-Union suivirent cet exemple. Nonobstant l'influence des princes lorrains, l'autorité effective était passée à la démocratie, soutenue par le bas clergé et quelques membres éminents de l'épiscopat.

Les monnaies du roi de la Ligue sont donc réellement royales, et les amateurs peuvent, sans scrupule, les classer dans leurs casiers à la suite de celles de Henri III ; à moins toutefois que leur médailler ait la destination d'une généalogie, et que la France soit tout entière, pour eux, dans une famille souveraine. A ce compte, je leur demande ce qu'ils feront des monuments numismatiques de Pepin-le-Bref, de Hugues-Capet suivis de leurs glorieuses lignées, de la République, de Napoléon, de Louis-Philippe et du Gouvernement de Février 1848. Les rois légitimes, si d'après cette méthode on pouvait en trouver, feraient, ma foi, triste figure à côté de certains usurpateurs.

J'ai vu trois médailles de Charles X dont les inscriptions sont remarquables : *Regale sacerdotium*, porte celle de la plus petite ; *Avita et Jus in armis*, dit une autre, en parlant de la couronne placée dans le champ ; on lit enfin *Omnia in manu Domini* sur la troisième, qui représente la main de Dieu couronnant le cardinal à genoux devant un autel.

Les ligueurs coulèrent une autre médaille d'argent de forme ovale qui est encore plus curieuse que les précédentes. Elle porte au droit un bras sortant des nues et lançant la foudre sur deux couronnes et un sceptre : *Flamma metuenda tirannis*.
(sic.)

ñ. Un bras sortant des nues et abattant des têtes de lis avec une épée : *Talem dabit ultio messem* ¹.

Voici le dessin du franc de Charles X. Son travail et son excessive rareté le rendent digne d'être classé parmi les pièces les plus importantes de la série française.



La vue de ce débile vieillard, couronné et revêtu de l'hermine du cardinalat, inspire de la tristesse. La Ligue avait voulu enter une idée vivace sur un corps décrépît. Charles X ressemblait à l'Eglise au xvi^e siècle : il promettait impuissance et stérilité. Les pasteurs avaient fait pacte avec les loups pour dévorer les brebis, et le prêtre, abdiquant sa mission sainte, cherchait à immobiliser la société, au risque de ne plus être au niveau des générations qui le poussaient en avant malgré lui. A ce point de vue, 1589 est une date fatale entre toutes les dates, et ses effets pèsent encore sur le xix^e siècle. Dieu veuille que le jour de la réconciliation ne se fasse pas attendre !

Dans les régions supérieures, le savoir échappait au clergé, qui ne s'est pas relevé de cette infériorité. Les quelques hommes de génie qu'il a produits ont contribué à dévoiler sa faiblesse, ou n'ont eu aucune influence décisive. Les sciences

¹ Barthélemy le jeune, adjoint au conservateur du Cabinet de médailles, offrit, le 12 germinal an II, à la Convention, une notice sur cette médaille et une gravure.

exactes furent spécialement négligées par lui, et, maladresse inouïe, Viète, Galilée, Descartes, Newton, Pascal, eurent les honneurs de la persécution ou de la censure cléricale.

J'ai trouvé dans le n° 88 des Manuscrits de Dupuy, conservés à la Bibliothèque nationale, un extrait des comptes de la monnaie de Paris relatif aux espèces fabriquées au nom de Charles X. Il apprend que, pendant 1590, on frappa 121,400 écus d'or, 266,512 écus et demi en quarts et huitièmes d'écu, et 316 écus deux tiers de douzains; et, pendant les quinze premiers jours de janvier 1591, 18,200 écus d'or, et 15,375 écus en quarts et huitièmes.

Charles X mourut de la gravelle à Fontenay-le-Comte, le 9 mai 1590¹, et fut enterré dans le chœur de l'église Saint-Nicolas de cette ville, où l'on grava sur un pilier cette modeste inscription :

OBIIT : PISSIMVS : PRINCEPS :
NONA : MAIL.

Vis-à-vis, au bas du mur, était une pierre portant ces deux mots :

VRNA : CINERVVM.

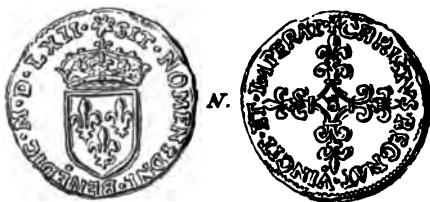
Ces inscriptions furent effacées en 1792.

§ IX. — Huguenots et politiques, également ennemis de la Ligue, étaient faits pour s'entendre. La mort de Henri III hâta la fusion, et de cet accouplement naquirent les mécontents, les frondeurs, les jansénistes. Les races et les actes allèrent en s'abâtardissant.

¹ V. *Rech. hist. et arch. sur Fontenay*, par B. Fillon, T. I, p. 216; et T. II, p. 107, *Procès-verbal de l'ouverture du corps de Charles X.*

J'ai extrait du second volume de ce travail l'appréciation de la politique des divers partis qui se disputèrent la France au XVII^e siècle.

Si l'on refusait de croire à cette filiation, que l'on examine les trois pièces suivantes, et il faudra ensuite être aveugle pour hésiter.



1° Ecu de France surmonté de la couronne royale. SIT. NOMEN. DNI. BENEDIC. M. D. LXII. Point monétaire sous la quinzième lettre.

Ɱ. Croix feuillue et fleurdelisée, évidée en cœur, avec la lettre monétaire B. + CHRISTVS. REGNAT. VINCIT. ET. IMPERAT.

Ecu d'or au soleil trouvé à La Rochelle. Poids : 64 grains.

La date, la lettre monétaire et le point placé sous la quinzième lettre des légendes de cet écu rappellent un des faits les plus remarquables des guerres de religion. Tout le monde sait que, en 1562, la ville de Rouen eut à soutenir un siège terrible contre les catholiques, et qu'elle ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Les protestants s'en étaient emparés sans bruit, la nuit du 15 au 16 avril, mais ils avaient été bientôt assiégés par l'armée royale, qui les poussa vigoureusement. Le parlement de Normandie, sorti de la ville au commencement des troubles, rendit, de son côté, le 26 août, un arrêt d'une sévérité extrême contre les calvinistes, qui avaient chassé les autorités civiles et le clergé, pillé les trésors des couvents et des églises, et frappé monnaie avec leurs dépouilles pour subvenir à la nourriture des pauvres et à la solde des troupes. « *Cumque in pauperum alimoniam et militis stipendium*, dit de Thou, *singulis mensibus XV. M. aureorum*

expenduntur, ut sumptibus satisfacerent; omnem gazam sacram conflat, ex eaque monetam cudunt ¹. »

A l'époque où je publiai cette belle monnaie ², je fus entraîné, par les traditions du libéralisme voltairien, qui a fait les premiers frais de l'éducation politique de la jeunesse actuelle, à y voir « la manifestation de l'esprit républicain des protestants »; erreur étrange dont je m'empresse de faire amende honorable, quoique je sois assuré d'entendre taxer ma sincérité de palinodie.... et par qui !

2° Ecu de France couronné entre les lettres numérales II—II. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Au-dessous de l'écu la lettre monétaire C.

⚔. Croix ouverte au centre et aux branches terminées par des couronnes. + SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. 1590.

Quart d'écu (V. Pl. III, n° 2.) émis, en 1590, par le politique Matignon, *ce fn et trinquet Normand*, dans sa baronnie de Saint-Lô, où Thorigny son fils et Canisy son gendre, partisans de Henri de Navarre, avaient fait frapper, l'année précédente, le demi écu conservé au Cabinet national.



¹ De Thou, lib. XXX, n° 14.

² *Rev. num.*, 1845, p. 556. — V. également les *Lettres sur l'hist. monét. de la Normandie et du Perche*, par M. Lecoindre-Dupont, p. 87.

A deux ou trois mois de là, les succès du parti des Bourbons en Normandie sont constatés par un demi-franc fabriqué à Saint-Lô. La fortune favorisait le Béarnais, et les dévouements marchaient à l'unisson.



Le style de ces deux pièces est très tranché. Le buste de la première a conservé je ne sais quoi d'indécis propre à la physionomie de Henri III, et qui sied mal à celle du rusé chef des huguenots ; la tête ironique et martiale de la seconde nous le représente au naturel.

3° Ecu de France couronné. — SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

⚔. Croix composée d'enroulements, portant en cœur la lettre monétaire K, et dont les branches sont terminées par des fleurs de lis. CHRISTVS REGNAT, VINCIT ET IM. ◡. 1643.

Ecu d'or (Pl. III, n° 3.) forgé à Bordeaux, après la mort de Richelieu et de Louis XIII, par la faction des princes. La privation de documents m'empêche de produire les circonstances qui accompagnèrent son apparition ; mais je suis persuadé que l'on arrivera aisément à démontrer son origine féodale. Ses titres de parenté avec les deux pièces précédentes sont empreints en caractères formels. Les nobles ducs vont s'amuser à troubler la minorité de Louis XIV, avant de devenir ses serviteurs titrés.

Les calvinistes de 1562, les politiques de 1590 et les

princes de 1643 arrivaient au même but par les mêmes moyens. Tous complotaient la mise en tutelle de la couronne, et ces monnaies étaient des manifestes lancés par eux.

§ X. — Le rapprochement des huguenots et des politiques fut favorable à Henri de Navarre, qu'ils saluèrent roi au camp de Saint-Cloud ; mais il ne le fut de droit et de fait qu'après son abjuration et son entrée à Paris.

La conversion de Henri IV assura l'intégrité du royaume, et, si l'on ne tient compte que du résultat des événements, donna gain de cause à la Ligue, puisque, vaincue, elle imposa ses doctrines aux vainqueurs, qui se vengèrent par la publication de la *satyre Menippée*.

Tel est le titre d'un livre qui a joui d'une réputation de contrebande, improvisée par la haine, et propagée de siècle en siècle par l'ignorance et cet instinct infallible et sûr qui établit, ainsi que je l'ai constaté en parlant de Louis XI, une sorte de solidarité traditionnelle entre les réactionnaires de tous les temps. Ceux-ci eurent soin de répéter une de ces phrases toutes faites que les gens peu attentifs s'empressent de copier, et qui finissent par avoir aux yeux de la foule l'importance d'une vérité. Chacun sait qu'il n'en est pas de plus banale que celle-ci : *La satyre Menippée fut plus utile à Henri IV que toutes ses victoires*. Or rarement plus d'erreurs ne se trouvèrent réunies en moins de mots, car le pamphlet destiné à tourner en ridicule les Etats de 1593, et que l'on prétend avoir porté un coup si fatal à la Ligue, ne parut qu'en 1594, un an après la dislocation du parti. Ceci ne peut être contesté. Veut-on maintenant les preuves de son peu de valeur au point de vue historique ? Il faut lire, dans la *Revue de la Province et de Paris* ¹, la spirituelle critique que

¹ N° du 30 septembre 1842. — V. l'article que j'ai donné sur N. Rapin, l'un des auteurs de la *satyre Menippée*. *Mag. pitt.*, 1849.

M. Auguste Bernard a donné de l'édition de la *satyre Menippée* publiée par M. Ch. Labitte. La lecture de la préface du même écrivain, placée en tête des *Procès-Verbaux des Etats-Généraux de 1593* *, suffira d'ailleurs pour reléguer cette œuvre de circonstance à sa véritable place.

Quant aux accusations jetées à la Ligue, il est aisé de les réfuter. L'alliance avec les Espagnols n'était-elle pas naturelle? N'y avait-il pas conformité de croyances et d'intérêts politiques? Était-elle plus anti-nationale que celle des calvinistes allemands et des Anglais, que l'on n'a jamais songé à reprocher à Henri IV? La *satyre Menippée* n'est pas non plus fondée à prétendre que les Seize servaient les intérêts de Philippe II, puisque, quelques pages plus loin, elle en fait les créatures de la maison de Lorraine; contradiction grossière, échappée à des écrivains dominés avant tout par le désir de rendre odieux le parti qu'ils avaient mission gagée de salir. Que les Guise et le roi d'Espagne aient songé à exploiter la Sainte-Union, on ne peut le mettre en doute; mais il serait absurde de croire à la vénalité de ses chefs. La guerre terminée, ils demeurèrent plus pauvres qu'avant les troubles. Les politiques donnèrent-ils les mêmes preuves de désintéressement?

En définitive, la *satyre Menippée* est une curiosité littéraire médiocre, où brillent çà et là quelques éclairs du génie de Rabelais; elle dut son succès à la politique de Henri IV, humilié d'avoir été obligé de subir les exigences imposées par l'antipathie générale pour le calvinisme. L'abjuration du Béarnais consommée, la Sainte-Union n'existait plus; son rôle était terminé, car elle avait empêché le royaume de subir la Réforme et soustrait le pouvoir à l'hérésie. Il est donc inexact de dire qu'elle périt sous les coups du ridicule; le rire, cette fois, ressemblait trop à une grimace, et n'était pas sérieux. Ce fut le haut clergé qui aida de toutes ses

* Documents inédits pour servir à l'histoire de France.

forces à propager cette assertion mensongère, jaloux qu'il était de la popularité orageuse des curés, et préludant de la sorte à la conduite anti-civique qu'il devait tenir en 1789.

La *satyre Menippée*, en un mot, fut le traité d'alliance de la bourgeoisie avec l'aristocratie. La première prêta son talent, la seconde son influence, pour calomnier le peuple.

Le monument capital de l'esprit démocratique de la fin du *xvi^e* siècle fut le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, plainte touchante et fière que l'un des Seize a léguée à la postérité, comme un manifeste des tendances de sa cause.

Lorsque l'élément populaire se fut retiré de la Ligue, quelques grands seigneurs, qui espéraient tirer profit des troubles, continuèrent la guerre, afin de mettre un plus haut prix à la vente de leur soumission. En Bretagne, Mercœur se créa un duché indépendant, et fit frapper des monnaies au nom de Charles X, jusqu'en 1597.

Esprit délié et peu scrupuleux, Henri IV s'empressa de traiter avec tous les détenteurs de lambeaux de territoire, et de les acheter à beaux deniers comptants. Le tarif de cette foire de consciences et de dévouements est l'un des plus curieux tableaux des annales de la haute noblesse, qui, à l'aide des gouvernements qu'elle se fit concéder, mais qu'elle ne put obtenir de rendre héréditaires, se constitua une sorte de féodalité tracassière et vénale, annihilée seulement sous Louis XIV, qui força les titulaires à résider à sa cour.

Sully, confident et premier ministre de Henri IV, employa les années de paix qui succédèrent aux guerres de religion à réorganiser les services publics, et à remplir, par une sévère économie, les caisses de l'Etat. Quelques actes de justice réduisirent les grands seigneurs désappointés à la raison, et le roi, assuré de la tranquillité intérieure, songea à entreprendre l'abaissement de la maison d'Autriche, que consommèrent Richelieu et Louis XIV. Ravailac l'arrêta dans ses desseins le 14 mai 1610.

§ XI. — Les débuts du règne de Louis XIII furent marqués par les rodomontades des mécontents, qui firent heureusement plus de bruit que de mal, et s'en tinrent à des escarmouches et à des réunions tumultueuses où l'on complota le partage de la France. On ne sait ce qui serait advenu si la Providence n'eût pas suscité Richelieu, afin de mettre à néant ces projets insensés. La prise de La Rochelle, le jugement de Montmorency, de Cinq-Mars, et des autres grands conspirateurs; le rasement des châteaux et des fortifications des places de sûreté, enlevèrent à la noblesse toute possibilité de troubler sérieusement le royaume à l'avenir.

Ce grand ministre mérite donc l'éternelle reconnaissance des Français pour avoir fait de l'unité territoriale et politique la base fondamentale du gouvernement; de l'unité, mère de la liberté bien entendue, et sans laquelle tout est anarchie. Certes le despotisme sera encore effrayant; mais le peuple obéira à un maître unique, qui lui servira de tuteur jusqu'à ce qu'il soit de force à marcher seul.

En attendant, le génie de la France, longtemps comprimé ou dépourvu de direction, s'épanche en créations magnifiques. Le trop plein des idées trouve un débouché. Et que se passe-t-il alors? L'aristocratie, qui a fourni son contingent, cède la place au tiers-état. Encouragée par Richelieu, l'Académie française s'apprête à rendre notre langue la plus logique de la terre; Corneille fait vibrer aux oreilles des fils des ligueurs étonnés les mâles accents des républiques anciennes; Poussin, philosophe chrétien, évoque au milieu de Rome avilie les héros oubliés.

Le noble accueil que fit le ministre à l'auteur de tant d'admirables ouvrages, à celui qui devait produire l'*Extrême-Onction* et le *Testament d'Eudamidas*, les deux plus beaux tableaux de l'école française, après les paysages du même maître, pages sublimes et sans rivales; cet accueil, dis-je, l'honneur plus peut-être que les encouragements prodigués aux

gens de lettres ; car la résistance qu'il sut opposer, en cette occasion, aux cabales de l'intrigue et de la jalousie, l'absolvent du reproche d'avoir tout sacrifié au désir d'être flatté.

§ XII. — Les monnaies de Henri IV et des premières années du règne de Louis XIII sont conformes aux types usités antérieurement. Quelques-unes, gravées par Georges Dupré, sont superbes, mais sont loin de valoir les médailles de cet artiste, qui a surpassé tout ce qui avait été fait depuis la Renaissance, et qui a écrasé les productions de ses successeurs. Pisanello et Cellini peuvent à peine soutenir la comparaison. Le style de Warin, son élève et son émule, est moins correct et moins ferme que le sien. Les exemplaires en argent de ses médaillons, retouchés au burin par lui-même, sont surtout d'une beauté inimitable ; et, s'il m'était permis de témoigner une préférence pour quelques-uns de ces chefs-d'œuvre, je choisirais ceux de Marie de Médicis, de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane, du grand-duc Cosme II, de Victor-Amédée et de d'Argencourt¹. Les bronzes sont en général pâteux, et ne font pas valoir la délicatesse du travail.

Richelieu conféra le titre de graveur des monnaies de France à Warin, qui avait succédé déjà à René Olivié dans la charge de garde et de conducteur général. Toutes les pièces prirent alors un aspect uniforme qu'elles n'avaient pas avant que cette mesure de bonne administration eût été prise. Les espèces de chaque atelier, dont les coins étaient faits par des artistes spéciaux, présentaient auparavant une variété infinie de faire et de détails, et il est facile de suivre, à l'aide d'une collection nombreuse, l'état de l'art dans chaque province.

¹ J'ai vu, il y a quelques années, entre les mains d'un orfèvre, un exemplaire en or de ce médaillon, qui avait été ciselé et retouché avec beaucoup de soin. La conservation était parfaite.

On s'aperçoit aisément que l'école méridionale différait de celle du centre ; que le buste d'un teston de François I^{er} ou de Henri II, frappé à Bordeaux, est inférieur à celui d'un autre fabriqué à Paris, et ainsi de suite. Du temps de Charles IX, Henri III et Henri IV, les graveurs de la capitale fournissaient des coins aux autres monnaeries ; mais ce n'était pas une règle sans exception. La centralisation politique de Richelieu détruisit toutes ces écoles locales, qui dégénéraient de jour en jour et faussaient le goût public.

Les monnaies des graveurs du XVI^e siècle, ainsi que celles de Dupré et de Warin, réfutent victorieusement l'opinion de ceux qui prétendent que le haut relief est nécessaire à l'élévation du style. A coup sûr ce n'est pas le relief qui manque aux médailles modernes ; et peut-on dire qu'elles valent mieux que les monnaies ?

L'un des derniers actes de l'administration de Richelieu fut la déclaration du 24 décembre 1639, par laquelle il fit rétablir l'usage du moulin, qui avait été inventé sous Henri II, et abandonné bientôt après.

§ XIII. — Je n'ai plus à m'occuper, à l'heure qu'il est, des monnaies des barons. Depuis Louis XI jusqu'à Louis XV, elles furent copiées sur les royales et disparurent une à une. Les guerres de religion donnèrent, il est vrai, de l'activité aux ateliers seigneuriaux, qui produisirent alors quelques pièces remarquables ; par exemple, celles des maisons de Lorraine, de Navarre et de Bouillon. La fin des troubles arrêta ces velléités féodales.

§ XIV. — La monarchie absolue de Louis XIV rendit les arts courtoisants et leur communiqua un cachet de grandeur théâtrale. Alexandre parut mal à l'aise sous la perruque dont l'avait coiffé Le Brun ; Eustache Lesueur, demeuré simple et vrai, mourut pauvre et presque ignoré au fond

d'un cloître, et Puget préféra à Versailles les bords de la Méditerranée.

Mais il advint alors que certaines manières de déverser les idées étaient insuffisantes ou épuisées ; celles-là furent infécondes. D'autres au contraire furent employées avec un immense succès. La tragédie, la satire, la fable, la comédie, genre frondeur, né des entrailles du peuple, furent remises en lumière, ou dépassèrent ce qu'avait laissé l'antiquité. Quant à la musique, expression la plus immatérielle de la pensée, elle n'eut pas en France de dignes producteurs, mais de dignes appréciateurs. Depuis la situation n'a pas changé. Cela tient à la direction du génie national, génie austère qui a créé cette langue émouvante et pathétique, si peu propre à se prêter à la vaporisation des idées.

Cependant des bruits menaçants et lointains commençaient à se faire entendre ; funèbres avertissements des sourdes colères provoquées par des siècles d'intolérables souffrances : La bourgeoisie, avant-garde du peuple, s'emparait de plus en plus de la souveraineté de l'esprit et étendait la main sur l'Etat. La royauté lui empruntait tout son prestige. Par Colbert, elle arrivait aux affaires ; par Bossuet, elle dominait l'Eglise ; par La Fontaine, elle faisait monter aux salons dorés la plainte mal étouffée des petits ; par Molière¹ enfin, apôtre du bon sens, incomparable génie, elle faisait servir la prédication théâtrale au règlement des mœurs.

¹ L'on me pardonnera de saisir l'occasion de publier une pièce concernant Molière, que je crois inédite. Tout ce qui se rattache à l'histoire de notre grand comique offre trop d'intérêt pour que l'on n'excuse pas cette digression. C'est une lettre écrite, au sujet de sa mort et de son enterrement, par un ecclésiastique à Louis Boivin, qui fut plus tard membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle sert à faire connaître le lieu exact de sa sépulture, et à montrer que les commissaires chargés, le 6 juillet 1792, par l'une des sections de Paris, de présider à la translation de ses restes, furent

La bourgeoisie avait laissé à la noblesse l'art de tuer, qu'ennoblissait l'humanité de Turenne et de Catinat, issu d'une famille parlementaire.

Les premières monnaies de Louis XIV, gravées par Warin, sont au niveau de celles de Louis XIII. Après la mort de cet artiste éminent, les bonnes traditions se perdirent, et l'on introduisit dans la gravure en médailles ce laisser-aller déplorable qui caractérise déjà les ouvrages de la fin du XVII^e siècle.

induits en erreur et firent enlever à leur place ceux d'un inconnu. La dépouille mortelle de Molière est encore dans le lieu où elle fut confiée à la terre.



*Pour Monsieur Boyvin, prestre, docteur en théologie,
à Saint-Joseph.*



« Mardi 21 février 1673, sur les neuf heures du soir, l'on a fait le »
» convoy de Jean-Baptiste Pocquelin-Molière, tapissier-valet de »
» chambre, illustre comédien, sans autre pompe, sinon de trois ec- »
» clésiastiques; quatre prestres ont porté le corps dans une bière de »
» bois couverte du poelle des tapissiers; six enfants bleus portans six »
» cierges dans six chandeliers d'argent; plusieurs laquais portans des »
» flambeaux de cire blanche allumez. Le corps, pris rue de Richelieu, »
» devant l'hostel de Crussol, a esté porté au cimetière de Saint-Joseph, »
» et enterré au pied de la croix. Il y avoit grande foule de peuple, »
» et l'on a fait distribution de mil à douze cens livres aux pauvres »
» qui s'y sont trouvez, à chacun cinq sols. Ledit Molière estoit décédé »
» le vendredy au soir 17 février 1673. M. l'archevesque avoit ordonné »
» qu'il fust ainsi enterré sans aucune pompe, et mesme défendu aux »
» earez et religieux de ce diocèse de faire aucun service pour lui »
» Néantmoins l'on a ordonné quantité de messes pour le défunct. »

Cette lettre n'a pas de signature, mais elle porte un cachet et a tous les caractères d'authenticité désirables. Elle a dû être écrite peu de jours après la mort de Molière.

Ce fut la monarchie absolue qui proscrivit définitivement la croix des monnaies, acte significatif qui peint la situation morale et politique du siècle. L'Eglise gallicane, devenue la vassale de la royauté, en se séparant de fait de l'unité catholique, avait donné l'exemple de la révolte, et, sans s'en douter, avait accéléré la Révolution française. Les crimes sauvages qui suivirent la révocation de l'*édit de Nantes*, et les capitulations dictées par madame de Maintenon et le P. Le Tellier, ne rétablirent pas l'équilibre; et le jour où l'on porta à Saint-Denis le cadavre du Grand Roi, il ne se trouva personne pour le protéger contre les insultes du peuple.

§ XV. — La Régence et Louis XV firent décorer leurs boudoirs de lascives peintures. Le style rocaille, genre absurde et débraillé, fit les frais de l'architecture civile et religieuse. Des évêques, qui se disputaient l'honneur de chausser les pantoufles de la Dubarry, ordonnèrent de briser les verrières du XIII^e siècle, parce que leurs reflets azurés nuisaient à l'effet des joues fardées des marquises.

Chardin voulut bien protester, mais sa voix était trop faible, et le goût des coquettes bergeries de Watteau et de Boucher sembla une insulte de plus à la misère publique. Les premiers essais de Greuze ne furent pas plus heureux : son pinceau sembla trop *canaille*.

Pourtant le flot montait. Voltaire souriait à ces turpitudes de son satanique sourire, et envoyait son *Mahomet* à Benoît XIV. On ne pouvait plus insoucieusement marcher à l'abîme ouvert devant la vieille société.

On doit se figurer à quel degré de mauvais goût l'art monétaire était descendu à cette époque. Quelques pièces de Louis XVI attestent une tentative d'amélioration, tentative molle et indécise comme sa politique, qui n'aboutit pas. L'écu de Droz, que l'on a tant vanté, est un modèle d'afféterie,

et je lui préfère de beaucoup une ou deux pièces d'essai gravées par Duvivier.

Le matérialisme s'était infiltré partout. Pour vaincre son monstrueux empire, il avait fallu le battre en brèche avec ses propres armes. Les doctrines spiritualistes de Rousseau pénétrèrent heureusement chez certains hommes d'élite, et contrebalancèrent celles du philosophe de Ferney et des Encyclopédistes. La noblesse et la royauté à bas, l'individualisme et la fraternité se trouvèrent en présence; la bourgeoisie et le peuple se préparèrent à se disputer l'héritage.

David transporta dans les arts le changement qui s'opérait dans les idées. Les sujets de ses tableaux étaient propres à provoquer l'enthousiasme et à exalter les fortes vertus; de sorte que, lorsque la Révolution éclata, elle eut un artiste inspiré de l'antiquité, que ses premiers chefs avaient pris pour modèle. La bourgeoisie toute-puissante se heurtait à l'écueil ordinaire. Préoccupée des dangers passés, elle plongeait ses regards en arrière, sans songer qu'elle allait s'accrocher à la première aspérité du chemin difficile où elle s'engageait. Qui veut *avancer* doit savoir le passé, avoir les yeux fixés résolument sur le but, et ne jamais tourner l'obstacle, mais le briser.

En 1789, tout concourait à porter l'empire intellectuel de la France à ses dernières limites. Elle croyait à sa mission, et l'Europe attentive ne pensait que par elle. Quand elle sera forcée d'abdiquer, ce sera pour avoir douté de la sainteté de son apostolat. Moïse conduisit le peuple de Dieu aux frontières de la Terre promise; mais son manque de foi lui en interdit l'entrée.

Puisse notre chère France ne déchoir que pour être absorbée dans l'unité politique et sociale vers laquelle l'Europe tend chaque jour avec de si douloureux et de si persévérants efforts!

CHAPITRE VI.

RÉVOLUTION.

§ I^{er}. — Richelieu avait fondé l'unité politique ; la Révolution fonda l'unité administrative, intronisa l'égalité civile, et tenta la réalisation du dogme touchant de la fraternité. La tâche était hardie et entourée d'immenses obstacles ; mais elle n'était pas au-dessus des forces et du courage de la nation française, qui se chargea de résoudre un problème où l'avenir de la race humaine tout entière était engagé. La lutte qui s'ensuivit fut horrible et souillée-d'excès inouis. La postérité nommera les coupables : la démocratie a confiance dans l'impartialité de son arrêt.

§ II. — La République n'eut pas le temps de s'occuper de questions artistiques, et il y aurait injustice à le lui reprocher. Les luttes gigantesques qu'elle eut à soutenir ne le lui permirent pas. L'ennemi hurlant à la frontière, ameuté par l'émigration, les provinces, insurgées et transformées en un vaste champ de bataille, lui imposèrent des devoirs plus pressants ; « terrible comme Dieu dans sa justice, mais féconde comme lui », elle tailla d'un seul bloc un monde

nouveau, et fixa le point de départ de l'ère moderne. Elle créa des sujets d'épopées et n'en écrivit pas.

La *Marseillaise* fut son cri de guerre, et sera longtemps encore celui des peuples avides de liberté.

Les hommes de génie qui, dans tous les genres, firent la gloire de l'Empire, se formèrent pendant ces moments d'enthousiasme révolutionnaire.

La catastrophe du 9 thermidor arrêta l'essor de la démocratie arrivée hâtivement au pouvoir. A partir de ce moment, la France, sauvée par le Comité de salut public, se contenta de remuer le monde des faits, et la République tendit à s'abaisser vers le despotisme. Seulement nos soldats allèrent porter au loin les idées progressives, et Bonaparte, devenu maître absolu de l'Etat, régularisa quelques-unes des conquêtes politiques obtenues; et chercha à reprendre en sous-œuvre les projets de Charlemagne. De même que celle du héros franc, son œuvre intempestive périt avec lui. Mais quelle différence les sépare! Au lieu de marcher en avant de son siècle, comme celui qu'il avait pris pour modèle, il eut la coupable pensée de faire reculer le sien: projet impie dont le martyr de Sainte-Hélène ne lavera peut-être pas sa mémoire aux yeux de la postérité.

§ III. — Les fastueuses dépenses de Louis XIV, les orgies crapuleuses de Louis XV, et l'incapacité de Louis XVI, avaient mis la Révolution aux prises avec d'incalculables difficultés. Law avait tenté, au commencement du siècle, une réforme financière en fondant le crédit public; mais l'agiotage ayant détourné l'entreprise de son véritable but, elle avorta et fournit un aliment de plus à la corruption des hautes classes.

« On peut dire à la justification de Law, a dit Saint-Just ¹,

¹ *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France, par Louis-Léon de Saint-Just, électeur du département de l'Aisne*

» qu'il ne fut qu'imprudent ; il ne s'avisait point de réfléchir qu'il
» supposait de la morale à un peuple de fripons qui n'avait pas
» de loi. Si la dépravation du gouvernement n'eût confondu
» le système de Law , ce système eût amené la liberté. »

Pressée par la nécessité de combler le déficit , la Constituante créa un papier-monnaie , conception que la mauvaise foi et l'inintelligence empêchèrent de se maintenir. « Etablissez
» chez un peuple la vertu politique , ajoute Saint-Just ; faites
» en sorte que cette nation se fie à ses lois , parce qu'elle sera
» sûre de sa liberté ; mettez partout une morale à la place
» des préjugés habituels , et faites ensuite des monnaies de
» cuir ou de papier , elles seront plus solides que l'or. »

Les légendes des assignats républicains ont été le sujet d'attaques violentes de la part des antagonistes de la Révolution , qui s'en sont fait une arme pour l'insulter , tant l'esprit de parti est aveugle et inconséquent. Cette inscription vengeresse : LA LOI PUNIT DE MORT LE CONTREFACTEUR ; — LA NATION RÉCOMPENSE LE DÉNONCIATEUR , était-elle plus cruelle que les formules des peines portées contre les faussaires inscrites dans les Codes de la monarchie ? Si cette époque sublime avait besoin d'être justifiée , il suffirait de rappeler les jours d'angoisses mortelles au milieu desquels fut proférée cette menace. La conduite infâme de l'émigration , le manifeste de Brunswick , les deux milliards de faux assignats dont les comités royalistes avaient voulu infecter la France ¹ , sont là

pour le canton de Blérancourt , district de Chauni. — A Paris , chez Beuvin , libraire , rue de Rohan , n° 18. 1791. — In-8° de 175 pages , excessivement rare.

Forbonnais , écrivant sur le système de Law , en 1758 , a fait cette prédiction : « Vraisemblablement un demi-siècle ne se passera pas encore sans quelque grand événement de ce genre. » (*Rech. sur les finances* , in-4° , T. II , p. 425.)

¹ Les royalistes songèrent de bonne heure à contrefaire les assignats.
— V. la lettre de Calonne à La Rouërie , du 11 août 1792.

pour apprendre à quels ennemis on avait affaire , et les faux louis de Quiberon démontrent qu'ils n'en voulaient pas uniquement au papier-monnaie.

Veut-on , à l'heure qu'il est , un exemple de cette logique impitoyable qui dirige aussi bien les trames du parti de la résistance que les actes de celui du progrès ? Nous allons voir la Vendée copier la République , imiter ses assignats , les contrefaire , et pousser plus loin qu'elle l'emploi des moyens extrêmes.

Mais, avant d'entrer dans ces détails, disons quelles furent les causes premières et le but social de cette affreuse guerre civile.

§ IV. — Ce serait étrangement se tromper que de voir dans cette *lutte de géants* , comme l'appelait Bonaparte , un simple soulèvement improvisé pour se soustraire à la réquisition de 1793. Combat à mort entre deux principes irréconciliables , elle fut préparée de longue main , et remonter à sa source , c'est tracer l'histoire de la noblesse poitevine depuis des siècles. Celle-ci ne faillit jamais, en effet, à son déplorable rôle : chaque génération légua chez elle l'esprit de révolte à celle qui la suivit. Sous Charles V et Charles VI, alors que le sentiment national commence à se révéler, nous la voyons prêter son concours aux Anglais et aux Bourguignons ; un instant enrôlée sous les drapeaux de Jeanne d'Arc, elle se hâte, après l'assassinat de l'héroïque fille de Domremy, de se réunir aux intrigants qui en supposent une autre, et, à l'aide de ce subterfuge, pillent la province, et s'emparent, dit-on, de La Rochelle¹ ; plus tard, elle participe à la coalition du *bien-public* ; au XVI^e siècle, elle embrasse le calvinisme, et trompe les espérances de réforme qu'il annonçait, en l'utilisant

¹ *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publiés par Jules Quicherat, T. V, p. 329 et 332.

au profit de l'absolutisme féodal ; vaincue ou tout au moins jouée et dominée par Henri IV, elle reprend les armes aussitôt sa mort, et ne les quitte que lorsque le génie de Richelieu la met hors d'état de s'opposer à la libre action de la royauté ; sous la Fronde, elle renforce l'armée du Parlement et donne des solitaires à Port-Royal ; quarante ans après, elle arrache à Louis XIV cette exclamation caractéristique dans une pareille bouche : « Entendrai-je donc toujours parler de la noblesse de Poitou ! » Par besoin de stériles agitations, elle trempe dans la conspiration de Cellamare ; philosophe enfin avec les hommes du XVIII^e siècle, elle proteste cependant la dernière contre les essais de centralisation gouvernementale des ministres de Louis XVI.

La Révolution, en voulant réaliser tout ce que les rois de France avaient rendu possible, réveilla ses vieilles prétentions, en même temps qu'elle excitait ses craintes. Comme celle-ci s'était fourvoyée dans quelques fausses manœuvres, elle crut que le moment était venu de raviver tant de souvenirs échappés au servilisme des cours et aux orgies du règne de Louis XV, et, afin de s'assurer le concours du bas-clergé et des paysans, dont plusieurs actes maladroits des administrations patriotes heurtaient les croyances sincères, elle afficha les dehors d'une pieuse indignation contre l'incrédulité des novateurs ; ce qui ne l'empêcha pas de recourir à des supercheries sacrilèges pour allumer la guerre civile et l'entretenir ensuite. La supposition de l'évêque d'Agra donna la mesure de la sincérité de ses convictions religieuses. Mais que lui importait, pourvu que la Vendée, pensant se soulever au nom de la liberté et de la religion opprimée, devint dans ses mains égoïstes un instrument formidable destiné à entraîner le cours de la Révolution !

Or, qui fomenta cet ensemble de guerres civiles, de cabales, de résistances perpétuelles ?... Certains noms propres ont toujours le triste privilège d'apparaître chaque fois qu'il

s'agit de fournir des chefs à l'insurrection, et toujours on remarque la même turbulence hautaine, les mêmes rivalités jalouses, la même inintelligence profonde des besoins présents. La conduite des généraux vendéens en est l'éclatante preuve. Héritiers des traditions de leurs aïeux, ils conservèrent leur esprit tracassier et batailleur, et tombèrent dans la faute impardonnable, commise si souvent par eux, de s'ériger en champions des idées qui s'écroulent, d'être le dernier mot d'un passé qui s'éteint. Fils de Bourguignons, de *ligouurs du bien-public*, de huguenots, de mécontents, de jansénistes frondeurs, de voltairiens aristocratiques, de gens, en un mot, sans cesse en dehors des vrais intérêts de la patrie, il leur était réservé de clore avec éclat cette pitoyable mission.

Que l'on ne vienne pas dire maintenant que l'insurrection fut spontanée, et que les paysans forcèrent les gentilshommes à se mettre à leur tête. Si la plupart de ces derniers ne parurent pas tout d'abord sur la scène, ils n'en agirent pas moins activement. Des milliers de pièces, lettres de leur main, interrogatoires judiciaires, instructions secrètes, attestent une conspiration permanente depuis 89, conspiration dont les réseaux s'étendaient sur le Poitou, l'Anjou, la Bretagne, une partie de la Normandie, et qui avait des affidés répandus sur le sol de la France entière. Ce n'est pas tout; de 1790 au 10 mars 1793, jour du soulèvement général, plus de cinquante soulèvements partiels éclatèrent dans les provinces de l'Ouest, comme les sinistres précurseurs de l'immense incendie.

C'était d'ailleurs faire preuve d'habileté et de prudente réserve que d'attendre l'explosion dans l'ombre et de lancer, avant de se commettre, des plébéiens obscurs. La lecture des noms de ces hommes est à elle seule une révélation. *Tous* étaient attachés d'avance à des familles nobles par les liens de l'intérêt ou de la domesticité. Voici la liste des plus connus :

A Machecoul, Souchu, intendant de Charette-Briord, oncle du futur chef de la Basse-Vendée ; à Vairé, Baumler, régisseur du sieur Montaudoin ; à La Mothe-Achard, Joly, chirurgien de La Chapelle-Hermier, agent intime des Duchaffault et des La Voyrie ; à Maulevrier, Stofflet, garde-chasse du comte de Colbert ; au Pin-en-Mauge, Cathelineau, commissionnaire de d'Elbée, et ainsi des autres..... Une fois les attroupements formés, la direction passa naturellement presque partout entre les mains des patrons ou des maîtres de ces agitateurs subalternes, et s'il y eut des exceptions, elles furent la conséquence des progrès du sentiment d'égalité qui avait gagné même les soldats de l'armée contre-révolutionnaire. Et puis, quand le danger est extrême, la valeur personnelle et non la naissance donne le pouvoir de diriger les masses. L'élection au titre fictif de généralissime du pauvre voiturier Cathelineau, élevé au commandement de quatre-vingt mille hommes, et le rôle que jouèrent Joly et Stofflet, disent assez quel pas immense les nouvelles doctrines venaient de faire.

Il est aisé de comprendre, après ce simple énoncé des faits, que les assignats vendéens furent des monnaies féodales. Le nom de Louis XVII n'y apparut qu'à titre de signe de ralliement, et chaque armée eut, pour ainsi dire, son système financier plus ou moins irrégulier.

Faut-il ajouter que l'histoire de la Vendée militaire est un livre à faire ? Ceux qui ont entrepris de l'écrire ignoraient jusqu'aux premiers éléments du sujet qu'ils voulaient traiter. Je le répète, donner à cette guerre une origine accidentelle et spontanée, c'est confondre le prétexte et la cause ; c'est agir à la façon de ceux qui osent assigner pour motifs à la Révolution française de misérables ambitions privées, d'odieus appétits inassouvis. « Rien n'arrive qui ne soit dès longtemps préparé..... Une génération sème, une autre moissonne, semant à son tour pour celles qui viendront.

Chacune d'elles entre dans les travaux de celles qui l'ont précédée ' . »

Les nombreux ouvrages déjà publiés ont été , en général , inspirés par le désir de complaire aux vanités rivales de quelques familles. Au milieu de ces versions contradictoires , la vérité est toujours altérée , parce que , aux yeux des auteurs de ces romans historiques , les trois cent mille victimes de nos discordes intestines ne sont mortes que pour servir de piédestal à des héros de mélodrames. Et pourtant tous ces chefs tant vantés , sans en excepter un seul , malgré le mérite réel de quelques-uns , furent au-dessous de leur position. Il n'y eut de grand , de sublime , que le dévouement incomparable du peuple chrétien de la Vendée.

1° En 1793 , les Vendéens en armes contre la Révolution se servirent d'abord de ses assignats. Du 10 mars au passage de la Loire , ils n'eurent pas d'autre monnaie. Chaque fois qu'ils s'emparaient d'une ville , ils saisissaient les caisses publiques , et les chefs en employaient les valeurs à subvenir aux frais de la guerre , qui ne pouvaient être considérables , puisque les soldats pourvoyaient à leur entretien. Jusqu'à la prise de Chollet , le trésor de l'armée catholique fut toujours assez mal rempli ; mais alors une somme de quatre-vingt mille livres tomba en leur pouvoir. Voici l'acte de visite rédigé sur la demande du receveur du district. Je le reproduis textuellement d'après l'original extrait de la collection de documents relatifs à l'histoire de la Vendée militaire , que mon ami Charles Dugast-Matifeux et moi avons rassemblés.

« Aujourd'hui treize may mil sept cent quatre-vingt-treize ,
» l'an premier du règne de Louis XVII , Nous , commandans
» des armées catholiques et royales d'Anjou et de Poitou réunies , sommes transportés chez monsieur Herlau , receveur

' Lamennais.

» du ci-devant district de Chollet , à l'effet de visiter la caisse
» qu'il avoit entre les mains. Vérification faite de cet objet ,
» y avons trouvés la somme de quatre-vingt-huit mille huit
» cent vingt-cinq livres en assignats , depuis 1,000^l jusqu'à
» 10 ^s et en sols de cloches ; de laquelle somme nous nous
» sommes munis pour en disposer aux frais et dépenses de
» nos armées. Avons en conséquence nommés ledit sieur
» Herlau pour notre trésorier, qui ne pourra se démunir
» d'aucune somme sans un bon signé d'un de nous comman-
» dans , et même de plusieurs s'ils s'en trouvent dans le canton.

» Le sieur trésorier voudra bien tenir un état exact de ses
» dépenses et conserver les différens bons qui lui seront pré-
» sentés , comme de garder avec soin les billets des différens
» négocians à qui nous pourrons prêter des sommes.

» Les billets ne seront valables que sous les signatures
» suivantes : De Bonchamps , d'Elbée , Duhoux-d'Hauterive ,
» Cathelineau , Stofflet , Sapinaud , Berrard.

» Fait et arrêté le jour et an que dessus. .

» DE BONCHAMPS.

» DUHOUX-D'HAUTERIVE. SAPINAUD.

» BERRARD. STOFFLET. CATHELINEAU.

» DE LA ROCHEJAQUELEIN. »

« Nous , commandans des armées catholiques et royales ,
» déchargeons et tenons quitte M. Herlau de la somme portée
» dans le présent procès-verbal , après nous avoir rendu ses
» comptes. A Chollet , le vingt-deux may mil sept cent
» quatre-vingt-treize.

» SAPINAUD. BERRARD. »

Pendant le séjour des Vendéens à Fontenay (25-29 mai 1793),
les chefs décidèrent que le papier-monnaie républicain aurait
cours forcé , et le Conseil Supérieur , à peine installé à
Châtillon-sur-Sèvre , sanctionna leur arrêté le 8 juin suivant.

Les 2 et 20 août de la même année, un règlement et une proclamation ordonnèrent que tous les assignats en circulation dans le *pays conquis*, sauf ceux revêtus de l'effigie de Louis XVI, seraient à l'avenir contresignés, au nom du Roi, par des membres du Conseil commis à cet effet.

2° Diverses proclamations des commissaires de la Con-

« Les chefs vendéens avaient eu la pensée imprudente de donner ce nom au pays qu'ils occupaient. Leurs proclamations et leurs actes n'en portaient jamais d'autres, témoin la pièce suivante, qui a une importance historique extrême; car elle prouve que les insurgés tentèrent dès le commencement de se mettre en rapport avec les étrangers.

« Au nom des armées catholiques et royales des Bas-Anjou et Poitou, combattant pour le rétablissement de la foi chrétienne et de la monarchie française, salut.

» Prions M. le commandant au premier port d'Angleterre de vouloir bien s'intéresser auprès des puissances anglaises pour nous procurer, dans le plus court délai, des munitions de guerre et des forces imposantes de troupes de ligne pour parvenir aux fins que nous nous proposons.

» Depuis un mois nous sommes en état de contre-révolution; nos armées, conduites par la Divinité et soutenues par nos valeureux habitants des campagnes, ont déjà conquis, *au nom du Roy*, les Bas-Anjou et Poitou *et le pays de Retz*, où régnerait la tranquillité si nos villes capitales ne tenaient à un maudit esprit de révolution, que nous serions en état de réduire si nous avions de la poudre promptement. Nous vous engageons, en conséquence, d'employer toute la célérité qu'exige le plus pressant besoin, et serons pour la vie vos fidèles alliés.

» *Les commandants des armées catholiques et royales d'Anjou et Poitou,*

» D'ELBÉE, BERRARD, SAPINAUD.

» Au quartier-général de Saint-Fulgent, le 8 avril 1793.»

Il existe une autre pièce semblable adressée au gouvernement espagnol.

Ces documents, saisis lors de la prise de Noirmoutier par Beysser, sont dans nos cartons.

vention près les armées de l'Ouest, et un décret rendu sur leur rapport, ayant assimilé les porteurs des assignats contresignés aux faussaires, les généraux royalistes, réunis en conseil de guerre à Laval, le 4^{er} novembre 1793, après le passage de la Loire, émirent des bons ou effets royaux, par un arrêté qui portait :

« Art. 1^{er}. Il sera créé, au nom du Roi, une somme de
» neuf cent mille livres en *bons* ou effets royaux commer-
» cables, portant intérêt à quatre et demi pour cent, hypo-
» téqués (*sic*) sur le Trésor royal et remboursables à la paix.

» Art. 4. Se reposant entièrement sur le zèle et la con-
» fiance des Français demeurés fidèles à Sa Majesté, et comp-
» tant sur le repentir de ceux qui n'ont été qu'égarés dans
» leur opinion et dans leur conduite, le Conseil militaire ose
» espérer que tel sera l'empressement des habitants du *pays*
» *conquis et à conquérir* pour Sa Majesté à recevoir lesdits
» *bons* ou effets royaux, soit en paiement, soit à titre d'in-
» demnité, qu'on ne pourra *regarder que comme ennemis de*
» *la royauté, de la religion et du bien public le petit nombre*
» *de ceux qui refuseraient de les admettre* . »

La sanglante défaite de Savenay fit tomber la caisse entre les mains des représentants du peuple, qui la livrèrent aux flammes.

La *grande guerre* terminée, les combats de partisans commencèrent. Stofflet et Charette, qui avaient survécu aux autres commandants, employèrent leur influence à continuer

Extrait d'un placard in-f^o à deux colonnes, imprimé sur papier blanc.

Les assignats fabriqués en 1793, pendant le siège de Lyon, participent à la fois à la nature des bons de confiance et des bons vendéens. Ils furent du reste, ainsi que l'insurrection qui leur donna naissance, le produit des idées fédéralistes et royalistes combinées.

ces escarmouches de buissons, seules possibles à cause du découragement général. Le premier, représentant du parti populaire, que les meneurs avaient été obligés de subir malgré leurs tendances aristocratiques, fit fabriquer un papier-monnaie revêtu de sa griffe, qu'il cautionna avec son dévouement à sa cause, son courage et la confiance que ses soldats avaient en lui. Le second, type incarné de la noblesse féodale, à laquelle il n'appartenait cependant pas par la naissance¹, ne voulut pas recevoir les assignats de son rival, et maintint le mode de réquisitions arbitraires qu'il avait introduit depuis les premiers jours de l'insurrection, et que des chefs subalternes avaient constamment suivi.

3° La fin tragique de Stofflet et de Charette ouvrit une troisième période. N'ayant plus la force en partage, on recourut au vol et à la ruse, et des intrigants soldés par l'Angleterre, qui avait déjà fourni les bons au portrait de Louis XVII (V. la vignette Pl. III, n° 4.), inondèrent la Vendée, la Bretagne et la Normandie de faux assignats et de louis de Quiberon.

4° Les réquisitions partielles firent les frais du système financier de la Vendée pendant les années 1796 et 1797. La tentative de 1799 fit graver une planche fort curieuse dont on ne tira qu'un très petit nombre d'épreuves conservées dans une ou deux collections privilégiées.

5° A l'étranger, les royalistes ne demeurèrent pas inactifs. Ils firent poinçonner de la tête de Louis XVII quelques pièces de son père, et des agents du comte de Provence, exploi-

¹ Charette était issu d'une famille de robe qui a fourni plusieurs sénéchaux et maires de Nantes, et quelques conseillers au parlement de Bretagne. Le sénéchal Charette de la Gascherie fut délégué, en 1790, par le corps de ville de Nantes, aux Etats de Bretagne, tenus à Ancenis, pour l'y représenter. (*Arrêts, ordonnances et règlements de la mairie Mellier*, T. 1, p. 94).

tateur habile des vellétés monarchiques de la bourgeoisie, répandirent à Lyon, en l'an v, des monnaies au nom de Louis XVIII, *roi des Français*, semblables aux écus constitutionnels de six livres, frappés en 1791¹. C'était un trompe-l'œil monétaire et politique. Sous le Consulat, on contremarqua l'effigie de Bonaparte d'une tête de tigre, et on envoya Georges Cadoudal pour l'assassiner².

6° 1815 vit renouveler les réquisitions partielles, que remboursa le Trésor public.

7° L'échauffourée de 1832-1833 fut encore au-dessous de la précédente, et ne laissa pas de traces indigènes. Ses acteurs se parèrent de médailles fabriquées en Angleterre, et firent circuler timidement quelques monnaies clandestines frappées au nom de Henri V, et provenant de la même source. Le n° 6 de la planche III donne le dessin de la pièce de cinquante centimes du prétendant.

Quel a été le résultat de tout ce sang répandu, de toutes ces résistances?... Rien!... Je me trompe : l'héroïque Vendée a recueilli l'ingratitude et le sarcasme pour prix de son abnégation et de son dévouement.

Cette tentative contre-révolutionnaire apporte néanmoins

¹ *Rev. num.*, 1845, p. 358.

² On a maintes fois répété que les monnaies de Napoléon n'avaient été contremarquées d'une tête de tigre qu'après la guerre d'Espagne; c'est une erreur; j'ai la preuve certaine que, dès 1801, il en existait de maculées de cet ignoble emblème.

M. Combrouse a mentionné des sols contremarqués de fleurs de lis ou d'autres figures royalistes, qu'il prétend avoir eu cours en Vendée et en Bretagne. Ces pièces étaient des signes de reconnaissance qu'employaient les chouans.

J'ai réuni sur les assignats vendéens, bons royaux, médailles et autres objets ayant servi à l'armée catholique, une collection considérable de pièces et de documents originaux qui m'ont permis de rédiger un travail à peu près complet sur cette partie inexplorée de notre numismatique nationale.

un grand enseignement, qui ne doit pas être perdu pour la Démocratie, s'il lui est réservé d'avoir à subir encore de semblables épreuves. Elle donna occasion à la France républicaine de montrer les inépuisables ressources qu'elle pouvait tirer du patriotisme de ses enfants. Attaquée sur toutes les frontières par les ennemis extérieurs ; harcelée au dedans par les Girondins, les orléanistes, les chouans et l'armée catholique ; réduite aux abois, elle ne douta jamais d'elle-même, et si, victorieuse enfin, elle put faire prévaloir ses doctrines, c'est qu'elle possède en elle un principe puissant de vitalité ; tandis que la Vendée mourut parce que sa cause était anti-nationale.

§ V. — La première période de la Révolution produisit un grand nombre de pièces de confiance, variées de type à l'infini. Elles sont des espèces de médailles, et, en même temps, les monnaies de la bourgeoisie fédéraliste, qui essayait de confisquer la Révolution à son profit et de constituer une féodalité financière à laquelle la royauté eût servi de rempart contre le peuple. Les bons de confiance, émis dans tous les départements, appartiennent à la même catégorie, et ont servi de modèle à ceux de l'armée vendéenne¹. Les pièces de Louis XVI, *roi constitutionnel*, continuèrent à être frappées jusqu'en 1793. Les emblèmes républicains remplacèrent alors l'effigie de ce malheureux prince, triste victime offerte en expiation des crimes de ses prédécesseurs et de ses propres fautes, comme un défi sanglant jeté à l'Europe monarchique.

Les monnaies de la République sont en général d'un travail médiocre ; mais les types et les légendes sont émouvants. RÈGNE DE LA LOI. — LE PEUPLE SOUVERAIN. — VIVRE LIBRE OU MOURIR. — SOYONS UNIS, NOUS SERONS INVINCIBLES. — L'UNION FAIT LA FORCE, &c. — Et ils le furent invincibles,

¹ V. le travail de M. Lecoindre-Dupont sur ceux du Poitou.

ces hommes magnanimes qui, par un dévouement inouï, livrèrent leur mémoire à une infamie momentanée, pour conserver l'intégrité « du plus beau royaume après celui du ciel ».

L'établissement du système décimal fut l'un des plus grands bienfaits de la Révolution. (Pl. III, n° 5.)

§ VI. — Sous l'Empire, l'art se mit au service du maître, dont le profil puissant lui offrait un magnifique modèle.

« A l'aspect de l'aigle si fier,
» Plein d'Homère et l'âme exaltée,
» David crut peindre Jupiter;
» Hélas ! il peignait Prométhée ². »

Prud'hon persista seul à se complaire aux ravissantes compositions que lui suggérait son aimable génie.

Les monnaies impériales sont mieux traitées que celles du Consulat, et les têtes de quelques médailles sont d'un goût épuré. La collection complète des pièces frappées par les membres de la famille Bonaparte, dans les royaumes que Napoléon leur avait distribués, a une très grande valeur historique, et l'on ne saurait trop louer l'administration de la Bibliothèque nationale d'avoir enrichi le Cabinet de la belle suite recueillie par M. J. Rousseau. Ce sont, avec les monnaies d'Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel, les *baronales* françaises du XIX^e siècle.

§ VII. — La chute de l'Empereur ramena les Bourbons à la suite des Cosaques, qui remportèrent en échange le germe de révolutions futures. Privilège glorieux de la France de marquer à son empreinte vainqueurs et vaincus !

La Restauration assista au revirement littéraire et arti-

¹ Grotius.

² Béranger, *le Convoi de David*.

stique que le *Génie du Christianisme* avait préparé ; mais, incapable de comprendre et les idées de l'écrivain et les enseignements de l'histoire, elle mit l'hypocrisie à l'ordre du jour, et courba la nymphe de l'école impériale, couverte du manteau de la béguine, aux pieds du jésuite.

Cependant Béranger sifflait, et par ses chants consolait la patrie de sa gloire éclipsée ; P.-L. Courier employait son intarissable verve à miner le trône restauré ; Géricault signait sa protestation au bas du *Naufrage de la Méduse* ; Saint-Simon posait des principes qui, formulés, commentés par d'autres philosophes, sont appelés à peser dans les destinées du monde.

La monarchie de Juillet accorda aux arts une protection souvent mesquine ou peu éclairée, qui n'empêcha pas la peinture et la statuaire de faire de notables progrès. Quant à la série monétaire de la maison de Bourbon (1814-1848), le caractère des têtes que les graveurs avaient à reproduire devait la rendre d'une désespérante médiocrité. Les pièces de Louis XVIII sont pourtant préférables à celles de Charles X et de Louis-Philippe.

Ce fut le gouvernement de 1830 qui fit de Paris l'unique atelier monétaire de la France ; conséquence forcée de la centralisation absolue et du régime constitutionnel. Ce fait si remarquable indique qu'une période financière vient de finir et que nous touchons à une nouvelle ère. La réouverture récente de quelques monnaieries est une de ces mesures décentralisatrices insignifiantes et sans portée, qui témoignent seulement de l'impuissance de la réaction et de ses efforts pour arrêter la marche immuable des choses.

Que dire à présent du type actuel ? (Pl. III, n° 7.) Le Gouvernement provisoire avait repris ceux de 93 et de l'an v ; les hommes qui donnèrent le *chœur des Girondins* pour chant de victoire à la Révolution de Février se sont empressés de les remplacer. L'art avait une belle occasion de faire du neuf ;

loin de là, gêné par des susceptibilités que l'on est étonné de rencontrer aujourd'hui, il fut forcé de supprimer tout emblème caractéristique; de sorte que l'on se demande en vain quelle est cette tête hermaphrodite chargée de fleurs et de fruits, comme une amère ironie. Est-ce la République? Est-ce la Liberté?... Non; la première a le regard plus assuré, le profil plus pur, les cheveux agencés avec une plus noble simplicité; la seconde, jalouse de sa coiffure, attend que la Démocratie la replace sur son front.

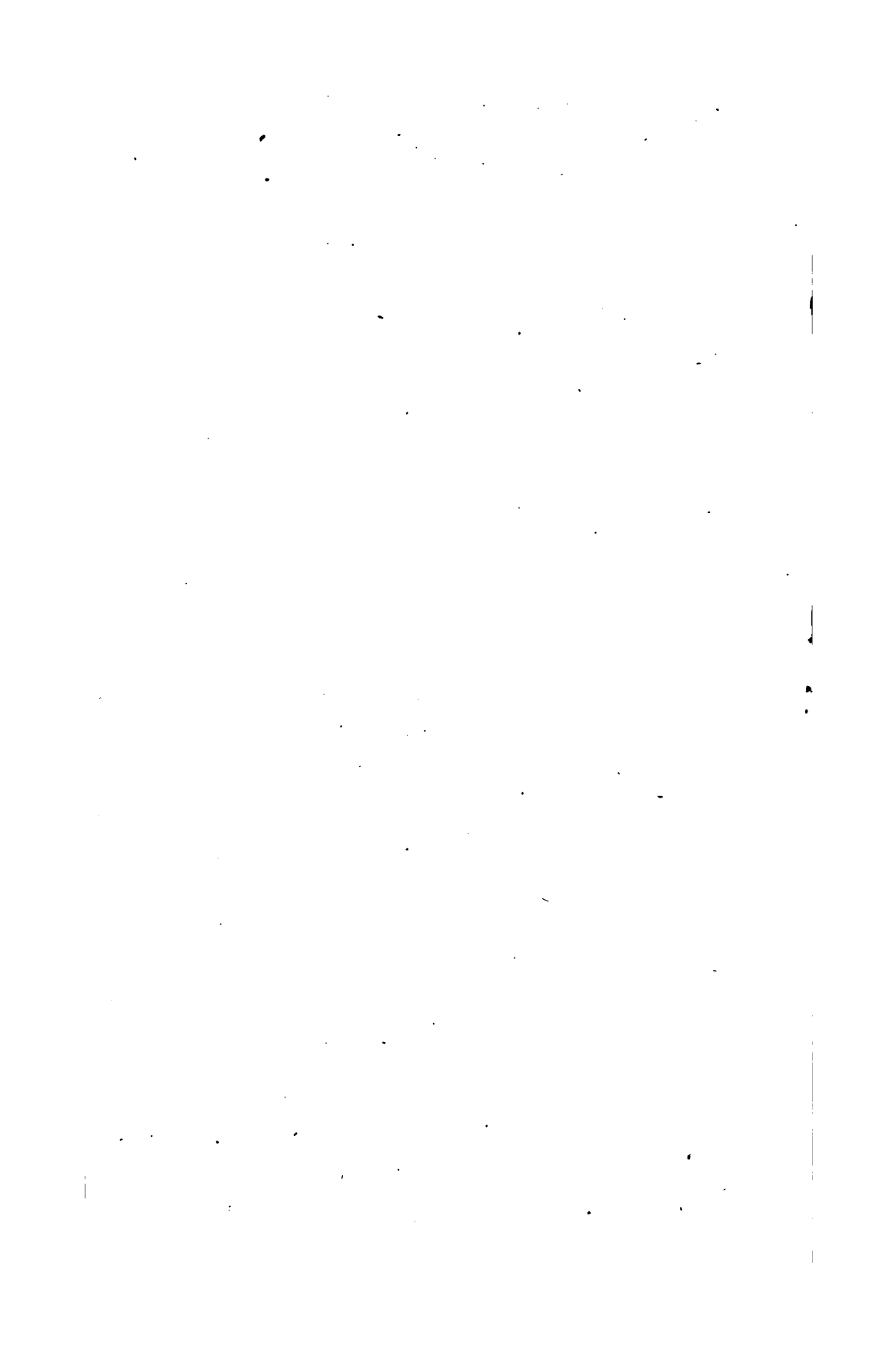
DIEU PROTÈGE LA FRANCE!

La reconnaissance me fait un devoir de remercier ceux de mes collègues qui m'ont adressé des renseignements ou communiqué des documents utiles à mon travail. Je prie MM. Cartier, de La Saussaye, Bonsergent, Aug. Bernard, Dugast-Matifeux, Lecointre-Dupont, Duchalais, Poëy-d'Avant, J. Cardin, A. Barthélemy, F. Parenteau, Huette et Ledoux de recevoir ici le témoignage de ma gratitude.

FIN.



APPENDICE.



APPENDICE.



Tandis que je rédigeais ces *Considérations*, l'un de mes amis, M. F. Bonsergent, bibliothécaire de la ville de Poitiers, et collecteur zélé de nos monnaies nationales, m'envoya un certain nombre de pièces inédites dont il venait d'enrichir son médailler. Cette bienveillante communication me donna l'idée de réunir sur une planche les dessins de toutes celles que j'ai actuellement à ma disposition ou dont on m'a fait parvenir les empreintes. Ils me fourniront l'occasion d'appliquer encore une fois les principes posés dans le mémoire précédent.

I. Buste tourné à droite. — METALV.

Ṛ. Victoire passant tournée à gauche. (Pl. IV, n° 1.)

Variété de coin du précieux tiers de sol d'or de Melle, de la collection de la ville de Saintes, dont j'ai donné le dessin à la page 10. Cet exemplaire, nouvellement découvert, appartient à M. Ledoux, de La Rochelle.

II. Tête ornée d'une couronne radiée tournée à droite.
MARTINVS M....

Ṛ. — Croix perlée. AVRILIANIS CIVI. (Pl. IV, n° 2.)

Denier d'argent du commencement du VII^e siècle. Poids : 25 grains. — Collection de M. Bonsergent.

Ce charmant denier avait déjà été publié par Bouteroue et Le Blanc ; mais la mauvaise conservation des exemplaires qu'ils avaient rencontrés ne leur avait pas permis de lire le nom du monétaire. Son travail est très soigné, et l'on voit que la tête dont il est orné a été copiée sur un petit bronze de Tetricus-le-Jeune ou de quelque autre empereur ou César romain du III^e siècle. La croix du revers est à peu près semblable à celle de la pièce d'Etampes du monétaire Dructomarus (*Monét. des Rois mérov.*, Pl. XLII, n° 21.), qui est certainement contemporaine de la nôtre.

Le catalogue des monnaies de la première race frappées à Orléans, qui va suivre, est un essai de classification d'après la théorie que j'ai émise sur les moyens de reconnaître l'âge des pièces de cette époque. Ma méthode peut être défectueuse ; mais je prie les numismatistes de me tenir compte de mes efforts pour les empêcher désormais d'aligner pélemêle sur leurs cartons les monuments de plus de deux siècles. Une découverte en amène une autre, et, à force d'observations patientes et conduites avec ensemble, je suis convaincu que l'on portera remède à la déplorable confusion qui règne dans tous les médaillers.

Je ne connais pas de pièces d'Orléans antérieures à la fin du vi^e siècle. Il est possible que, avant cette époque, on ait continué dans cet atelier, comme cela paraît s'être pratiqué ailleurs, à fabriquer des triens aux noms de Justin ou de Justinien; en d'autres termes, qu'il soit arrivé alors ce qui se passa plus tard, au moment de l'enfantement du monnayage féodal, où l'on immobilisa les types carlovingiens avant de créer les empreintes seigneuriales. Divers tiers de sol d'Anastase et de ses successeurs immédiats semblent appuyer cette supposition. Leurs légendes ne peuvent, en effet, être arrivées à un tel état de barbarie qu'à force d'avoir été reproduites et copiées pendant un grand nombre d'années. C'est, du reste, le meilleur moyen d'expliquer autrement l'absence de monnaies du vi^e siècle dans la plupart des ateliers des cités ¹.

1^o BERT. (*Bertulfus?*) — *Monét. des Rois mérov.*, Pl. I, n^o 16.

De 600 à 650 :

2^o MARTINVS. — *Bouteroue*, p. 242; *Le Blanc*, n^o 7.

3^o MAVRINVS. — *Monét. des Rois mérov.*, Pl. I, n^o 17. La pièce de billon donnée par Bouteroue, p. 241, est du temps de Maurinus.

4^o *Id.* — *Monét. des Rois mérov.*, Pl. X, n^o 8.

5^o JACOTIVS. — Croix haussée. Cette variété, qui est inédite, a fait partie de ma collection.

6^o Triens de CLOVIS II. — *Cat. rais. des Monn. nat. de Fr.*, par Combrouse, Pl. XVIII, n^o 4.

7^o JACOTIVS. — Croix ancrée, tête correcte et de haut relief.

8^o DOGOMARVS. — *Monét. des Rois mérov.*, Pl. X, n^o 12.

9^o RACIO MVNITAXI (*Monasterii?*).

¹ Cf. *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne*, par M. Lenormant. (*Rev. num.* 1848.)

De 650 à 700 :

- 10° JACOTIVS. — Croix ancrée, buste moins correct et orné de colliers de perles.
11° BERTVLVVS. — *Monét. des Rois mérov.*, Pl. X, n° 3.
12° MAVRINVS. — *Id.*, n° 9.
13° SAXO (?). — *Rev. num.*, 1842, Pl. XXII, n° 15.
14° JACOTIVS. — *Monét. des Rois mérov.*, Pl. X, n° 7.

De 700 à la seconde race :

- 15° ANGIVLVVS (?).
16° JACOTIVS. — *Rev. num.*, 1845, Pl. I, n° 15.
17° Le triens donné dans la même planche, au n° 16.

On ne doit pas être étonné de trouver plusieurs monétaires orléanais du nom de Jacotius, car il est probable que, au VII^e siècle, le petit-fils avait encore coutume de porter celui de son aïeul.

Je n'ai pas vu l'*Ebrigisilus* ni le *Melinus* de Peteau, qui pourrait bien être un *Martinus* ou un *Maurinus*. L'*Aulinus* de Bouteroue est de ce dernier monétaire.

La grande quantité de *Jacotius* que j'ai pu peser, m'a permis de vérifier l'exactitude d'un fait avancé par M. de Longpérier; savoir : que les ouvriers chargés de préparer les flans taillaient, dans une livre de métal, le nombre exigé par la loi, sans s'astreindre à les rendre parfaitement égaux entre eux, faute de procédés matériels assez parfaits. Or, j'ai possédé onze triens de *Jacotius*, de la variété indiquée au n° 10, qui tous étaient sortis du même coin, et qui offraient les caractères de la plus parfaite conservation. Eh bien, ils pesaient de 24 à 25 grains $\frac{1}{2}$. La moyenne était 25. De même, quatre tiers de sol de Paris du monétaire *Vitalis*, contemporains, à quelques années près, des précédents, et se trouvant dans des conditions identiques de fabrique et de conservation, pesaient de 24 grains $\frac{1}{2}$ à 25. Plusieurs

autres pesées, faites sur un moins grand nombre d'exemplaires de diverses pièces, m'ont amené à un semblable résultat, et m'ont prouvé qu'au VII^e siècle, période pendant laquelle le monnayage mérovingien était dans toute sa vigueur, le poids des monnaies d'or était un peu plus élevé que celui fourni par les calculs approximatifs des savants, qui donne 85 sols de 72 grains à la livre d'or de 6144, plus 24 grains ou un triens pour le frais¹.

III. Tête diadémée et tournée à gauche. + VIENNA VICO.
Vienne-le-Château ?

ᚾ. Croix chrismée et accostée de quatre points. + VIVATVS MON. (Pl. IV, n^o 3.)

Milieu du VII^e siècle. — Poids : 50 gr. — Coll. Bonsargent.

Ce plomb mérovingien, frappé avec les coins d'un tiers de sol d'or, ne peut être considéré comme une monnaie fautive autrefois dorée. Son poids ne permet pas d'admettre cette supposition. J'y verrais plutôt une de ces pièces de convention que les collecteurs de l'impôt remettaient à ceux qui l'avaient payé, ou qui servaient à un usage religieux. Son authenticité est incontestable.

IV. Tête tournée à droite. VIVVA VICO FIT.

ᚾ. Croix ancrée. FRANCOLENO MO. (Pl. IV, n^o 4.)

Seconde moitié du VII^e siècle. — Cuivre. — Poids : 17 gr. — Coll. Bonsargent.

M. Combrousse a publié une variété de cette pièce qui est également en cuivre (*Monét. des Rois mérov.*, Pl. XLVIII, n^o 20.). Malgré cette coïncidence, elles ont pu l'une et l'autre perdre la dorure dont elles étaient d'abord revêtues, et être des tiers de sol faux.

¹ Ces derniers chiffres rectifient la faute qui s'est glissée dans ceux donnés à la p. 30.

Le style de cette monnaie indique qu'elle est de Veuves, bourgade du pays blésois.

V. Tête tournée à gauche. FE...IPEA ?

ṛ. Croix. ALFINIV. MON. (Pl. IV, n° 5.)

Seconde moitié du VII^e siècle. — Poids : 42 grains. — Coll. Bonsergent.

Autre plomb mérovingien trouvé avec celui que j'ai décrit plus haut. Son faire me fait supposer qu'il a été fabriqué dans le pays blésois.

VI. Buste barbare tourné à droite. LEPOGIO FICI (ou *Tepegio*).

ṛ. Croix accostée de deux croisettes et de deux croissants ; restes des lettres C. A. — MANNV MONITARIVS. (Pl. IV, n° 6.)

Poids : 26 grains. — Coll. de M. F. Parenteau.

Le style de ce triens atteste qu'il est de quelque bourg du nord-est de la France, et de la fin du VII^e siècle.

VII. Tête barbare tournée à droite. ASINI·ACO.

ṛ. Croix ancrée. + LVPVS MONE. (Pl. IV, n° 7.)

Fin du VII^e siècle ou commencement du VIII^e. — Poids : 24 grains 1/2. — Ma collection.

Tiers de sol d'or frappé à Aizenay, bourg fort ancien de l'arrondissement de Napoléon-Vendée, où l'on découvre des débris gallo-romains, qui, dès le X^e siècle, était le chef-lieu d'un doyenné, et dont M. de La Fontenelle a voulu faire la capitale des Agesinates, frappé qu'il était de la ressemblance des noms. La version ASINIACVM de mon triens infirme cette étymologie, car il est évident que ce mot est formé de ASINIVS et du suffixe gallo-romain *acus* ou *acum*, qui, lorsque la base désignait un objet matériel, indiquait que le lieu était abondant en cet objet, et qui, joint à un nom d'homme, signifiait que ce lieu était sa propriété. La valeur propre de

ce suffise (en irlandais *ach*) est d'exprimer un rapport avec l'objet dénommé par la base '. » Du reste, il est plus que douteux que les Agesinates habitassent une portion du territoire bas-poitevin.

VIII. Denier d'argent de transition du milieu du VIII^e siècle.
La lettre M surmontée d'un point.

Ṛ. Monogramme incomplet, dans lequel entre la lettre E.
Poids : 24 grains. — Coll. Bonsargent. (Pl. IV, n^o 8.)

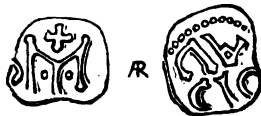
IX. Le mot RACIO inscrit en rond.

Ṛ. Monogramme surmonté d'une croix et formé des lettres
S. M. E., *Sancti Martini ecclesiae*.

Poids : 24 grains. — Coll. Bonsargent.



Ce denier d'argent, contemporain du précédent, est presque semblable à celui du cabinet de M. Rondier, juge d'instruction à Melle, que j'ai publié, en 1844, dans la *Revue numismatique*.



A la page 30 des *Considérations*, je dis que la plupart des deniers d'argent de transition ont l'aspect de monnaies ecclésiastiques. La vue des deux pièces que je publie ici cor-

• Note de mon savant ami M. J. Cardin.

robore mes inductions. Presque toutes en effet portent les lettres E et M, agencées de diverses manières ou mêlées à d'autres caractères. Or, la présence habituelle de ces lettres, en opposition avec la variété des autres, dit que les premières sont les initiales des mots d'une formule permanente, et que les secondes sont celles d'indications géographiques. Je propose donc de traduire E par *ecclesia* et M par *moneta*.

Je modifierai actuellement la classification des monnaies de Saint-Martin que je proposais autrefois¹ et l'établirai de la sorte, en prenant pour point de départ les pièces du VIII^e siècle :

1^o Monogramme composé des lettres S. M. E. et surmonté d'une croix. — ñ. RACIO. — Denier d'argent de transition.

2^o S. M. — ñ. RACIO. — Denier d'argent de transition.

Le mot *Racio* disparut des légendes monétaires de Saint-Martin depuis Pepin-le-Bref jusqu'au second tiers du X^e siècle ; mais le nom du patron de l'abbaye ayant été conservé au génitif, il faut en conclure qu'une partie de la formule a été sous-entendue. Ce sont sans doute les mots *Racio* ou *Moneta* qui manquent.

La réapparition de *Racio* sur le denier de M. de Béchillon est la preuve qu'on lui donnait alors le sens de *Portio*¹ ; car elle eut lieu précisément à la suite de la transaction qui fit placer à Chinon l'atelier du seigneur laïque de Tours.

3^o R. + P. — ñ. SCI MARTIN. Denier de Pepin-le-Bref.

4^o $\begin{matrix} \text{PI} + \text{PI} \\ \text{REX} \end{matrix}$. — ñ. SCI MARTINI. Denier de Pepin-le-Bref

de la seconde période.

5^o CAROLVS en deux lignes séparées par un trait. — ñ. + SCI MARTINI. Denier de Charlemagne.

J'ignore si l'on a retrouvé des pièces de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve ; mais il a dû certainement en

¹ *Rev. num.*, 1844.

exister. Je passe sous silence la médaille d'électrum de la collection Bigant, qui n'est pas une monnaie.

6° Temple. + CARLVX REX. — ñ. SCI MARTINI MONETA.

L'exemplaire de la collection Rousseau de ce denier, dont le type remonte peut-être à la fin du règne de Charles-le-Chauve, peut avoir été frappé du temps de Charles-le-Gros.

7° Tête de Saint-Martin tournée à droite. S. M. — ñ. Monogramme carolin. RATIO SCI MARTINI '.

La présence du monogramme carolin sur cette pièce me fait supposer qu'il en a été frappé, sous Charles-le-Simple, au type de ceux de Tours de la découverte d'Evreux, et portant la formule *Ratio*, &c. Auparavant on a pu inscrire aussi le nom de Eudes sur les espèces de l'abbaye.

8° Denier au temple carlovingien. — TVRONIS CIVITAS. — SCS MARTINVS. — Il existe un grand nombre de variétés de cette monnaie.

Les oboles frappées à partir des dernières années du x^e siècle portent l'*alpha* et l'*omega* (V. p. 121), qu'elles conservèrent toujours ensuite.

Ainsi que je l'ai établi à la page 102, le nom de la cité de Tours fut accolé à celui de Saint-Martin sur les monnaies de cette abbaye, lorsque l'atelier de Chinon cessa de fonctionner, c'est-à-dire vers 978 ou 980, par suite de conventions particulières survenues entre les comtes et les abbés. Cet accouplement constatait que la monnaie était commune et que les coassociés partageaient les bénéfices du monnayage. Tant que les descendants de Thibault-le-Tricheur, les comtes d'Anjou et les rois d'Angleterre jouirent de la portion affectée au seigneur laïque, ils n'eurent pas intérêt à changer des légendes rappelant leurs droits au titre de comte de Tours ; mais lorsque Philippe-Auguste se fut emparé de la province, en 1205, il se trouva naturellement en possession

· V. p. 77.

de la part de ceux qu'il dépouillait, non plus en qualité de comte, mais bien comme roi de France, puisque la Touraine avait été réunie à la couronne. Aussi inscrivit-il son nom à l'obvers de la monnaie de Saint-Martin, à la place de celui de la cité, tant que l'abbaye conserva le monnayage, afin de constater le partage des bénéfices. Lorsqu'elle l'eut cédé au roi, celui-ci reprit la formule VRONVS CIVI , qui était devenue populaire et avait perdu, depuis longtemps, son véritable sens; car l'on frappait des tournois ailleurs qu'à Saint-Martin. Quant à la légende SCS MARTINVS , ne représentant plus rien, elle dut forcément disparaître.

9^o Denier donné au n^o 6 de la pl. V *Rev. num.* 1838. Type du portail d'église. La découverte publiée par M. Hucher a montré que l'on a commencé à frapper cette variété vers 1020¹.

10^o *Id.*, dont le type de la porte d'église tient le milieu entre celui qui précède et celui qui suit. Il est de la seconde moitié du XI^e siècle. (*Coll. de la Bibl. de Nantes.*)

11^o *Id.* (n^o 7, pl. V. *Rev. num.* 1838.), frappé de la fin du XI^e siècle à 1203. Les variétés de coins de ce numéro sont innombrables.

12^o *Id.* PHILIPVS REX. — SCS MARTINVS. De 1203 à 1207 (V. p. 153.).



X. Cette vignette est la reproduction d'un denier de transition fort mal conservé qui appartient à M. Bonsergent. Il ne pèse que 14 grains; mais on reconnaît aisément qu'il a beaucoup perdu de son poids primitif².

¹ *Rev. num.* 1850, p. 58.

² *Rev. num.*, 1844, p. 272.

Le module et le style de cette pièce ne permettent pas de la classer plus bas que le milieu du VIII^e siècle. Elle montre par conséquent que les caractères dont elle est ornée étaient employés dès cette époque, et que, sur les monnaies de Charlemagne, ils n'étaient pas une dégénérescence de la légende MEDOLVS. J'ai possédé deux variétés de ces dernières trouvées en Vendée, et j'en ai vu une quinzaine d'autres dans diverses collections. Toutes, autant que je puis me le rappeler, remontaient assurément au règne du grand empereur, à l'exception d'une seule, qui était d'un faire grêle et de billon à assez bas titre. M. de Longpérier en a signalé, il est vrai, un second exemplaire qui accuse aussi une émission postérieure; mais je crois qu'il généralise trop ce qu'il dit à propos du n^o 237 du Catalogue de la collection Rousseau. Il y a donc tout lieu de croire que les lettres des légendes de ces deniers se rattachent à un alphabet resté encore indéchiffré. Si l'on savait d'une manière exacte à quelle partie de la France ces pièces appartiennent, cette indication servirait de guide; mais on est obligé de s'en tenir aux conjectures. Le travail, une certaine ressemblance dans l'agencement des légendes (où l'on croit reconnaître un M) avec celles de Melle, et le nombre considérable qui en a été trouvé en Poitou, les ont fait attribuer *provisoirement* à notre province. C'est à ceux qui s'occupent de linguistique à examiner si elles n'ont pas été frappées par quelques colonies étrangères transplantées dans nos contrées à la suite d'événements politiques.

XI. Le denier de Milon, comte amovible de Narbonne, gravé à la page 49, prouve que le droit de battre monnaie appartenait, avant l'avènement des Carlovingiens, aux grands propriétaires. Milon, en faisant acte de souveraineté, n'innovait pas, il continuait les traditions de ses devanciers. On aurait donc tort de considérer cette pièce comme un monument féodal, dans l'acception ordinaire du mot; c'est au

contraire un argument irrécusable en faveur de la IV^e proposition du chapitre I^{er} (V. p. 26.).

M. Guérard, dans les Prolégomènes au *Polyptyque* d'Irminon, a parfaitement démontré que, sous les Mérovingiens, la royauté était fondée sur la propriété. Ayant perdu la propriété du sol, la race de Clovis perdit la royauté. Donc la propriété conférait ce que l'on est convenu aujourd'hui d'appeler les droits régaliens.

Cet état social n'était pas la féodalité, mais cependant avait avec elle des rapports très-prononcés. L'essai de centralisation des premiers Carlovingiens le modifia un instant et lui permit ensuite de s'établir avec plus de régularité. La présence du nom de Milon sur le magnifique denier du Cabinet national ne doit pas non plus faire penser que les chefs militaires contemporains de la première race inscrivaient toujours leurs noms sur leurs monnaies. Ils se conformaient alors aux usages de leur époque. Sous Pepin et Charlemagne, la signature du prince ayant en général pris la place de celle de l'agent préposé à la fabrication, le comte de Narbonne suivit l'exemple du roi.

Tout ceci m'engage à rejeter les prétendues concessions de monnayage faites par les rois mérovingiens, qui semblent rédigées aux XI^e et XII^e siècles, époque à laquelle il fut fabriqué tant de fausses chartes pour étayer des prétentions basées sur un état social différent de celui de la période mérovingienne. Je ne sais même pas si la saine critique ne doit pas faire considérer comme autant d'interpolations les mentions de privilèges antérieurs à Louis-le-Débonnaire, que l'on trouve dans plusieurs copies de diplômes des rois de la seconde race. Il importe peu que ces diverses pièces se rapportent à des laïques ou à des ecclésiastiques, puisque, sous les descendants de Clovis, on battait monnaie en qualité de propriétaire.

XII. + PIPINVS REX EQ. Croix dans le champ.

Ⓜ. Monogramme de Pepin dans le champ. + MET·VLL+

Poids : 26 grains ; argent à bas titre. — (Pl. IV, n° 9.)

Denier frappé en Poitou au nom de Pepin II d'Aquitaine dans la première moitié du x^e siècle.

XIII. Tête diadémée tournée à droite. TVRON.

᠗. Croix dans le champ. + CAINONI CASTRO.



Le dessin de ce denier de Chinon de la seconde moitié du x^e siècle, acquis dernièrement par le Cabinet national¹, m'a été communiqué par M. Duchalais, qui, lui aussi, s'est occupé de l'interprétation du prétendu type chartrain, et est arrivé, par une voie différente, à un résultat semblable à celui que j'ai obtenu. Cette coïncidence flatteuse pour moi est le meilleur témoignage que je puisse désirer en faveur de mon système, et la vue de la vignette placée au haut de ce paragraphe tient lieu de tous les raisonnements. Si cette pièce m'eût été connue plus tôt, ma démonstration se fût réduite à un suite de figures. En tout cas, je dois remercier M. Duchalais de la bienveillance avec laquelle il m'a cédé le plaisir de la publier et de faire paraître mon travail avant le sien.

La présence de cette précieuse monnaie, qui a dû être fabriquée peu de temps avant la fermeture de l'atelier, ne change rien à mes conclusions, auxquelles je me contenterai d'ajouter quelques observations.

¹ Un denier de Chinon du même genre existe dans la collection d'un amateur de Baugency.

1° Les croix et les points placés devant la tête sur les pièces de Saint-Aignan, de Celles et de Blois, ont été mis là pour tenir lieu de l'inscription TVRON des deniers de Chinon, et pour remplir le vide laissé dans le champ de la monnaie par la suppression nécessaire de ce mot, qui n'avait plus de raison d'être sur les produits de ces ateliers.

2° Les monnaies de Celles que nous possédons indiquent une des deux choses suivantes : ou bien, dès la fin du x^e siècle, on fabriqua des deniers au type de Chinon, et l'on en retrouvera tôt ou tard de beaucoup antérieurs à ceux que nous connaissons ; ou bien elles sont des imitations tardives des pièces de Saint-Aignan, et alors ce second atelier a continué plus tard qu'on ne le supposait à émettre des monnaies sur lesquelles, contrairement à ce qui se passait ailleurs, la tête avait été conservée intacte.

3° Une erreur s'est glissée dans la liste des principaux ateliers qui ont fait usage du type chinonnais (V: p. 105.) : Châteaudun le reçut par Vendôme et non par Chartres. Un denier inédit de la première ville, provenant de la découverte de monnaies du commencement du x^e siècle, publiée par M. Hucher (*Rev. num.* 1850, p. 58.), ne laisse pas de doute à ce sujet, et montre que Châteaudun utilisa la tête dès un temps fort reculé. Cette proposition repose, il est vrai, sur une simple donnée artistique, mais elle est tellement évidente, qu'elle sera comprise de tous les numismatistes.

Pour établir la filiation des dégénérescences d'un type adopté par plusieurs monnaeries, il ne s'agit, en effet, que de constater le point de jonction qui relie chacune d'elles à l'atelier dont elle a reçu l'empreinte. Ce résultat préparatoire obtenu, on connaîtra d'une manière approximative, sinon exacte, l'époque de la transmission, sitôt que l'on sera arrivé à fixer la date de l'emploi, dans l'un ou l'autre atelier, de la variété de type qui a servi de modèle. Faute d'avoir sous les

yeux des séries complètes, il n'est pas toujours aisé de parvenir à élucider ces questions de détails : les découvertes nouvelles peuvent seules combler les lacunes. Le petit trésor de M. Hucher a donc, sous ce rapport, une véritable importance, puisqu'il permet de savoir quand Châteaudun reçut de Vendôme la tête chinonnaise. Cette méthode, appliquée aux types de la même catégorie, aura invariablement pour effet de fournir des dates positives que l'on chercherait vainement dans les généalogies princières, sources historiques que je suis loin de rejeter entièrement, mais qui ont presque toujours, surtout pendant la grande période féodale, une valeur très secondaire, car la raison commerciale fut, chez tous les peuples et à toutes les époques, la cause réelle de l'imitation des types monétaires.

4° Les légendes des pièces de Chinon ont cela de singulier que le nom de la cité est au nominatif et celui du lieu de fabrication au datif. Les monnaies de Provins, qui ont au revers le nom de Sens, offrent la même particularité ; tandis que les inscriptions des espèces communes entre les villes de Meaux et de Reims, et celle de Troyes, sont l'une et l'autre au nominatif. La cause de cette différence vient de ce que, sur la plupart des pièces des deux premières races, le nominatif était employé lorsqu'il s'agissait d'une cité, tandis que le datif et parfois l'ablatif s'appliquaient aux localités d'un ordre inférieur. Les besoins du commerce ayant engagé diverses villes voisines à frapper des monnaies communes¹, les deux noms y furent simultanément inscrits, et, afin de concilier la coutume établie avec l'obligation d'indiquer l'atelier d'émis-

¹ L'apparition des monnaies communes date de la première moitié du x^e siècle. Elles furent un moyen de remédier à la dislocation de l'empire et au fractionnement du royaume en petites circonscriptions territoriales, divisées par les tendances politiques, mais non par les intérêts commerciaux.

sion, on plaça un O à la suite du nom de celui-ci, toutes les fois qu'il appartenait à une cité; conservant de la sorte la tournure apparente du datif. Tel fut le motif qui produisit les légendes :

RHEMIS CIVITAO. — TRECAS CIVI.
MELDIS CIVITAO. — TRECAS CIVI.
CAINONI CASTRO. — TVRONES CIVITAS.
PRVINIS CASTRO. — SENONES CIVI.

Le denier au nom de Sens, publié par Duby (T. II, pl. CII, n° 3.), qui doit avoir été frappé à Auxerre, prend place à côté des précédents.

Le génitif distinguait au contraire les monnaies des églises, des abbayes et quelques-unes de celles fabriquées dans les ateliers spécialement attachés à la personne des rois. Il est encore un autre point de contact entre les espèces ecclésiastiques et les royales de cette catégorie : les unes et les autres portaient les mots *Racio* et *Moneta*, et, sous les Carolingiens, le temple décorait le champ de la monnaie palatine, comme une marque irrécusable du caractère sacré dont étaient revêtus les héritiers de Pepin ¹.

Ce que j'ai déjà dit des pièces chinonaises, joint à ces dernières considérations, engagera certainement les amateurs à les classer parmi les monuments les plus remarquables de la série féodale. Issu de cette ville de Tours, qui eut une si grande influence sur les types du moyen-âge, celui qu'elles popularisèrent a une valeur exceptionnelle, en ce qu'il rappelle quelques-uns des plus grands faits du x^e siècle. L'histoire bien faite de ses diverses phases et de ses dégénérescences serait sûrement l'une des pages les plus curieuses de notre numismatique nationale.

¹ V. p. 46, 62, 78 et suivantes.

XIV. CARLAS en deux lignes ; au-dessus de la lettre R une croisille ; un coin entre les deux lignes.

⚡. Croix dans le champ. + METVLO.

Denier d'argent à bas titre du milieu du XI^e siècle.

Poids : 15 grains. — Coll. Bonsergent.

Je ne connaissais cette pièce que par ouï-dire, lorsque je la mentionnai dans la note de la page 96. La vue de l'original a modifié mon opinion.

Le n° 40 de la planche IV ne rend pas le style de cette monnaie, qui se rapproche de celui des METALO trouvés en compagnie de Guillaumes de Bordeaux et de Louis d'Angoulême. Il en existe une autre variété dans la collection de M. Eugène Lecointre, de Poitiers, qui est postérieure à celle-ci, et qui porte le coin.

Parmi les monnaies frappées en Poitou depuis Charlemagne jusqu'à Richard-Cœur-de-Lion, il en est quatre dont les types furent immobilisés :

- 1° Celles au nom de Charlemagne ;
- 2° Celles de Charles-le-Chauve ;
- 3° Celles de Pepin II ;
- 4° Les *Metalo*.

Il serait difficile d'établir d'une manière certaine la filiation de la première catégorie de ces pièces ; toutefois il est probable qu'elles sont des dérivés des deniers de Charlemagne à la légende *Medolus*. Si cette proposition était prouvée, elle serait le meilleur argument à invoquer contre le système de ceux qui veulent attribuer ces dernières monnaies à Médoc et non à Melle ; mais jusqu'ici on n'a pas trouvé d'exemplaires qui puissent servir à les relier définitivement aux *Carlas-Metulo*, que nous ne voyons apparaître que vers le milieu du X^e siècle. On remarquera, en outre, que nous possédons seulement des oboles à ce type.

Au n° 9 des conclusions du chapitre relatif aux monnaies féodales, page 132, je pose en principe que, « dès le

» IX^e siècle, des noms de lieu passèrent à l'état de type » (témoin celui de Melle) et furent employés dans divers » ateliers d'une même province ; d'où l'on peut conclure que, » du X^e au XIII^e siècle, le nom inscrit sur une pièce n'indique » pas toujours la monnaie où elle a été fabriquée ». Il est incontestable que ceci s'est passé en Poitou, et les espèces de plusieurs autres parties de la France semblent avoir été soumises à cette règle, qui donne la raison de l'absence apparente de certaines monnaies mentionnées dans les documents écrits.

Cette proposition réfute indirectement l'opinion de ceux qui prétendent que l'on ne battait pas monnaie dans tous les lieux indiqués sur les pièces carlovingiennes. Au moment de la naissance du monnayage féodal, les seigneurs laïques et ecclésiastiques se substituèrent aux rois dans l'exercice des droits régaliens, et cette transformation si importante s'exécuta partout où il y avait des ateliers. Si les choses se fussent passées comme le prétendent les antiquaires dont je combats l'opinion, on eût vu tout d'abord surgir des monnaies nouvelles, ce qui n'eût lieu à peu près nulle part pendant la période d'enfancement de la féodalité.

Par un privilège exceptionnel qu'elle devait à ses mines, la petite ville de Melle, localité d'ordre inférieur, vit son nom prendre sur les espèces la place de celui de la capitale du Poitou. Ce fut sans doute au commencement du VIII^e siècle, alors que l'argent était très-recherché, par suite de l'établissement du nouveau système monétaire qui prenait faveur, que ce changement de rôle eut lieu. L'immense quantité de monnaies portant le nom de Melle (elles sont les plus communes de la série carlovingienne) ferait même supposer qu'on l'utilisa en dehors de la province, et que, dans l'esprit du peuple, il avait perdu sa signification géographique, et avait pris le sens de *métal*, que Louis-le-Débonnaire avait accredité en faisant usage de la forme *metallum*. L'édit de

Pistes sanctionna la préférence que l'on manifestait pour les produits de l'atelier de Melle, en le mettant au nombre des dix monnaies conservées. C'était la seule de tout le nord de l'Aquitaine qui fût maintenue.

La faveur dont jouissaient les pièces melloises continua pendant près de cinq cents ans.

Il est si vrai que le nom de Melle avait éclipsé celui de Poitiers, par suite des causes énoncées plus haut, que l'on ne connaît jusqu'ici qu'une seule monnaie carlovingienne de cette ville importante, tandis qu'elle a fourni un nombre considérable de pièces d'or et d'argent de la première race. Il ne faut pas croire pour cela que son atelier ait été fermé; la raison commerciale lui fit adopter la formule la plus en vogue.

Le denier de Pepin II fabriqué à Poitiers est si bien une pièce exceptionnelle, que le nom est au datif, comme s'il s'agissait d'une localité secondaire. Le graveur du coin du roi d'Aquitaine a l'air d'avoir abrité son innovation derrière un trompe-l'œil.

XV. Croix cantonnée de quatre points. + PIPPINVS RE.

ᚱ. EQVITIIIORVII (*Equitaniorum*) en trois lignes.

Poids : 10 grains 1/2.

Obole d'argent à bas titre et d'un faible relief, frappée au nom de Pepin I^{er} d'Aquitaine vers la première moitié du XI^e siècle. Variété de coin du n^o 399 de MM. Fougères et Combrouse.

Le type de cette monnaie et ceux des oboles à peu près identiques (*Aquitania* en deux lignes) du même prince, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve furent employés, pendant deux cents ans peut-être, dans certains ateliers indéterminés, situés, si je ne me trompe, non loin de Bordeaux, ou dans le Périgord.

Il s'est glissé à ce sujet une erreur involontaire (p. 95,

lig. 12), par suite de l'omission de la phrase suivante du manuscrit :

« Louis-le-Débonnaire, Pepin I^{er} et Charles-le-Chauve firent
» frapper des oboles portant le nom du royaume d'Aquitaine
» dont les empreintes furent encore utilisées deux siècles
» après leur mort. »

L'absence de ce passage rend le texte inintelligible.

XVI. — C'est encore la raison commerciale qui fit accoler les légendes *Stephan Coms* et *Guimgampis* des pièces de Guingamp à celle de DVX BRITANIE des espèces bretonnes, afin de faciliter la circulation des monnaies qui les portaient. Cette explication me semble plus rationnelle et mieux fondée que celle donnée à la page 150. Les deniers de Philippe-Auguste frappés à Rennes à peu près à la même époque, les pièces imitées du type parisis des ateliers situés au nord de la Seine, et celles au nom de Paris qu'émirent alors les monnaies de Bourges, Orléans, Château-Landon, Mantes, Compiègne et Etampes, durent pareillement leur origine au besoin d'uniformité dans les signes représentatifs de la fortune publique, qui augmentait chaque jour par suite de l'agrandissement du pouvoir royal.

XVII. (Pl. IV, n° 12.) Méreau en plomb du xv^e siècle de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Poitiers. — Coll. Bonsergent.

XVIII. (Pl. IV, n° 11.) Méreau en plomb du xv^e siècle de la cathédrale de Luçon. Le brochet (*lucius*) est une allusion au nom de la ville, que l'on a dit avoir été fondée par Lucius, personnage fabuleux, contemporain de Constantin, selon les légendes. — Coll. F. Parenteau.

XIX. Tandis que le prince de Condé occupait Saint-Denis

et menaçait Paris, la noblesse calviniste, réunie autour de sa personne, résolut de frapper un grand coup, propre à assurer le triomphe définitif du parti protestant, que la prise de la capitale du royaume allait, selon elle, rendre définitif. Elle proclama son chef roi¹, et fit fabriquer des écus d'or portant au droit la tête du nouveau monarque, avec cette inscription : **LVDOVICVS XIII, DEI GRATIA FRANCORVM REX PRIMVS CHRISTIANVS**², et au revers les armes de France. Cette manœuvre n'eut cependant pas le succès qu'espéraient les révoltés ; leur désunion et quelques défaites firent avorter l'entreprise. Une pacification illusoire vint envelopper, dans un pardon fictif, les griefs de la cour, qui fit semblant d'avoir ignoré cet audacieux attentat. Cependant Brantôme raconte que le connétable Anne de Montmorency, qui devait être la plus illustre victime de cette prise d'armes, avait montré, en plein conseil, un exemplaire de la monnaie de Condé ; mais il se trompe lorsqu'il assigne le 7 août 1567 pour date à ce fait ; car les calvinistes ne s'emparèrent de Saint-Denis que le 2 octobre suivant, et il semble certain que les écus d'or en question furent frappés dans cette ville.

Ces monnaies, comme toutes les pièces clandestines, furent émises à un très petit nombre d'exemplaires, et il ne paraît pas qu'il en ait été retrouvé depuis que Le Blanc en vit un chez un orfèvre de Londres³. Leur type diffère totalement de ceux employés à l'époque où elles furent fabriquées, et rappelle celui des henris d'or, à part la légende, qui est complètement insolite. Il est vrai qu'elles prenaient de la sorte une tournure rétrospective, et concordaient on ne peut

¹ Sponde.

² Cette légende devait offrir des abréviations, étant trop longue pour figurer en entier sur la pièce.

³ Leblanc, p. 335, et le *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, par le P. Griffet.

mieux avec l'esprit de l'*ultimatum* des confédérés, publié quelques jours avant leur émission ¹.

L'écu du prince de Condé appartient à une donnée différente de celle des trois monnaies reproduites aux pages 84-86, pl. III, n^{os} 2 et 3, et de celle de la *République de Montauban* ². Il revêt déjà le caractère à la fois unitaire et personnel que les actes du parti huguenot subirent passagèrement après la mort du duc d'Alençon. Pourtant le but était le même en 1567 qu'aux autres moments de la lutte ; mais l'aristocratie féodale employait une tactique plus adroite. Derrière la maison de Valois elle voyait celle de Lorraine, dont elle redoutait davantage encore les tendances, et elle lui opposait un cadet de famille princière, incapable de porter ombrage, parce que la fortune de ce mannequin politique était subordonnée à la réussite de ses projets.

Dix-huit ans plus tard elle voulut imposer le même rôle à un autre prétendant, et ses efforts n'aboutirent qu'à la faire servir de marchepied à l'avènement de Henri IV.

XX. « Les fanatiques du Languedoc ont eu l'insolence de faire frapper des médailles qui sont d'un côté de deux dards croisés, et autour trois lettres, qui sont un C, un R et un S. On y donne deux explications ; l'une est *Comes Rolandus Seccenarum*, et l'autre, *Calvinistæ sacrificare Romanos*.

» Il a paru à Paris quelques pièces de cette monnaie-là, et c'est de quoi ils payent leurs troupes. Ces fanatiques sont commandés par un nommé Roland, à qui ils donnent le titre de comte des Cévennes ³. »

¹ *Vraie et entière Histoire des Troubles*, par La Popelinière. Édition de La Rochelle, 1573, f. 44.

² Leblanc, p. 335.

³ *Mémoires de Dangeau*, p. 365, dimanche 11 mars 1703. *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, par Lémontey, p. 303.

Cette monnaie, qui est sans doute introuvable aujourd'hui, tient à la fois des pièces féodales et des obsidionales.

Avant de clore cet Appendice, je crois devoir répondre à certaines critiques soulevées par l'apparition des premiers exemplaires de ce livre. Quelques-uns de mes collègues, tout en rendant justice à la nouveauté du plan, m'ont reproché d'avoir parfois, dans des questions de détail, utilisé leurs idées, sans en avoir indiqué la provenance. Ils m'accusent, en d'autres termes, de m'être approprié leurs découvertes. Ceci est une question de bonne foi facile à vider, et le plus léger examen montrera que ces prétendues idées neuves ont depuis longtemps pris place parmi les vérités acquises. Dans ce cas j'ai, en effet, négligé le plus souvent de citer les sources auxquelles j'ai puisé, afin d'éviter de fastidieuses redites. Chaque fois au contraire que je me suis servi de travaux récemment publiés, je me suis imposé l'obligation d'en mentionner les auteurs, à moins qu'il ne s'agisse de ces principes fondamentaux qui sont, il est vrai, les plus beaux titres de leurs inventeurs, mais qui, à force d'avoir été reproduits, sont devenus le patrimoine de la science. Si j'ai failli à ce devoir, je suis prêt à m'avouer coupable.

La fréquence des citations empruntées à MM. Lelewel, de Longpérier, Duchalais, Barthélemy, Cartier père, Ch. Lenormant, Lecointre-Dupont, &c., dont les belles découvertes m'ont été surtout d'un grand secours, me laverait, à défaut d'autres preuves, de l'accusation de plagiat, accusation inspirée par la singulière prétention qu'ont certains hommes, bienveillants du reste et estimables à plus d'un titre, d'avoir tout dit, tout inventé.

Parmi les nombreuses propositions nécessairement émises dans un travail destiné, comme celui-ci, à tracer une nouvelle classification des monnaies françaises, il en est donc beaucoup qui appartiennent à mes devanciers ; d'autres sont miennes, et je les livre à l'appréciation éclairée des numismatistes sérieux, auxquels je suis heureux d'en avoir déjà fait accepter quelques-unes. Ce témoignage d'estime atteste du moins que le fruit de mes études ne sera pas stérile.

Privé de livres et de monuments originaux, éloigné de tous ceux qui pouvaient me servir de guides, réduit aux faibles ressources que m'offrait le séjour d'une petite ville de la Vendée, j'ai dû sans doute produire une œuvre incomplète, plusieurs publications m'étant restées inconnues. Si j'ai été çà et là conduit à un résultat obtenu par d'autres antiquaires, c'est que la vérité est une, et se montre sous le même aspect à tous ceux qui la cherchent.

Il n'y a qu'un instant, je racontais comment M. Duchalais et moi, sans avoir eu communication du produit de nos déductions respectives, nous avons reconnu l'un et l'autre dans la tête d'un denier de Louis-le-Débonnaire, frappé à Tours, le prototype de la figure dite chartraine. La *Revue numismatique* belge m'apprenait l'autre jour que je m'étais rencontré avec M. Piot sur la corrélation des types des sceaux avec ceux des monnaies du moyen-âge ; fait que la moindre connaissance de ces deux catégories de monuments permettait d'ailleurs de constater, et que le savant collaborateur de la *Revue* de Bruxelles formule d'une manière inexacte ; car il avance que les sceaux des rois, des villes et des seigneurs étaient imités des monnaies, tandis que l'inverse est presque partout arrivé ¹.

Un second reproche m'a été adressé, mais j'avoue ne

¹ Pour formuler cette proposition dans toute son exactitude, il faut dire que, sur les sceaux et les monnaies, on se servait des mêmes types.

l'avoir jamais pris au sérieux , quoiqu'il partît de l'immense majorité des numismatistes français et étrangers. Mes appréciations historiques des trois derniers siècles, et spécialement celles des hommes et des actes de la Révolution , m'ont été imputés à crime. On a imprimé et dit hautement que les principes proclamés dans cette partie de l'ouvrage nuiraient à son succès ; que la numismatique , *restée vierge jusque là* , en avait été polluée. De la part de quelques collectionneurs, ces attaques ont même dépassé les bornes de toutes convenances. Je me hâte d'ajouter que ces pitoyables diatribes , sorties des bas-fonds de l'archéologie , ont été exceptionnelles , et que j'ai trouvé affection ou courtoisie chez les savants qui ne partagent pas mes tendances politiques. Je les remercie du motif qui a dicté leurs conseils. Entre eux et moi , il y aura toujours un terrain neutre sur lequel nous pourrons faire échange de bons procédés. Quant aux auteurs de lâches et viles injures contre ma personne et mon caractère , je ne descends pas à leur répondre , « et l'extrême dédain remplace le pardon. »

FIN.



TABLE

DES MATIÈRES.

INTRODUCTION ,	VII
CHAPITRE PREMIER.	
MONNAIES MÉROVINGIENNES.	
§ I. Avènement du christianisme ,	1
Bagaudes ,	2
§ II. L'Eglise choisit les Francs pour remplacer les Romains dans leur mission civilisatrice ,	3
Leur arrivée dans la Gaule ,	4
§ III. Etat de la Gaulè au moment de l'arrivée des Francs ,	6
§ IV. Monnaies frappées à Limoges pendant le VII ^e siècle ,	8
§ V. A qui appartenait le droit de battre monnaie sous les Mérovingiens ,	<i>id.</i>
§ VI. Monnaies autonomes ,	9
§ VII. Les monnaies portant un nom de ville et celui d'un monétaire étaient le plus souvent muni- cipales ,	12

	Premières pièces portant un nom de monét.,	13
	Ateliers secondaires,	14
§ VIII.	Magistrats chargés de surveiller la fabrication des monnaies,	16
§ IX.	Les monnaies dites royales étaient frappées dans les domaines privés des rois,	19
	Les monnaies dites royales se divisent en six catégories,	21
	Pièces de Théodebert,	<i>id.</i>
	Type massaliote,	23
§ X.	Les évêques et les monastères avaient des ateliers particuliers,	24
	Sens du mot <i>Ratio</i> ,	25
§ XI.	Les chefs militaires usaient des mêmes droits monétaires que les rois, les cités et les évêques,	26
§ XII.	Causes de l'abandon de l'or au VIII ^e siècle,	27
	Pièces de transition,	29
§ XIII.	Monnaies en usage sous les Mérovingiens,	30
§ XIV.	Types des monnaies mérovingiennes,	31
	Considérations sur l'art,	<i>id.</i>
	Inductions à tirer de l'unité ou de la variété des types,	33
§ XV.	Opinion de Lelewel sur la classification des monnaies mérovingiennes,	35
	Examen des types,	36
	Essai de classification,	38
§ XVI.	Découverte de La Baugisière,	39
§ XVII.	Limites du monnayage mérovingien,	42
	CONCLUSIONS,	43

CHAPITRE II.

MONNAIES CARLOVINGIENNES.

§ I.	Charles-Martel. Pepin. Influence du clergé,	45
	Division de l'histoire des Carolingiens,	46
§ II.	<i>Période d'accroissement</i> ,	47
	Pièces de transition. — Exemples,	<i>id.</i>

	Pièces d'or carlovingiennes,	49
	Réduction du nombre des ateliers monétaires,	50
§ III.	<i>Suite de la Période d'accroissement.</i> — Monnaies de Charlemagne,	51
	Monogrammes,	52
	Sol d'or d'Uzès,	<i>id.</i>
	Pièces impériales,	53
	Considérations artistiques,	54
§ IV.	<i>Période de transition,</i>	56
	Découverte de La Gillerie,	<i>id.</i>
	Monnaies de Louis-le-Débonnaire,	57
§ V.	<i>Période de décroissance,</i>	60
	Monnaies de Charles-le-Chauve,	<i>id.</i>
§ VI.	Pièces vénitiennes,	61
	Pièces papales,	62
§ VII.	Limites géographiques du système carlovingien,	<i>id.</i>
	Bases du système,	63
§ VIII.	Classification,	<i>id.</i>
	CONCLUSIONS,	64

CHAPITRE III.

FÉODALITÉ.

§ I.	Motifs de l'insuffisance du système actuel de classification,	65
§§ II, III.	Résumé historique,	66
§ IV.	Partage de 843,	71
	Divisions de la France à la fin du ix ^e siècle,	<i>id.</i>
	Passage des droits régaliens aux mains des seigneurs,	72
	Serments,	73
	Divisions historiques de la féodalité,	75
§ V.	<i>Période d'enfancement.</i> — Sources du monnayage féodal,	76
§ VI.	Concessions monétaires,	<i>id.</i>
§ VII.	Monnaies de Saint-Martin de Tours,	<i>id.</i>
	Monnaies épiscopales,	77
	XPISTIANA RELIGIO. — Type du temple,	78
	Denier de Lothaire frappé à Bordeaux,	80

	Ateliers ecclésiastiques et laïques ,	81
	Deniers de Rouen ,	82
	Deniers épiscopaux du Mans et de Chartres du x ^e siècle ,	85
	Partage du droit de seigneurage entre les évêques et les comtes ,	<i>id.</i>
	Le temple type ecclésiastique ,	84
§ VIII.	Denier de Eudes frappé à Orléans en qualité de duc de France ,	<i>id.</i>
	La formule <i>Dii gratia Rex</i> perd sa signification ,	85
	Ses dérivés ,	<i>id.</i>
	Le monogramme perd sa signification ,	86
	Emploi du monogramme dans les diverses parties de la France ,	<i>id.</i>
§ IX.	Monnaies d'Orléans ,	87
	Denier de Hugues-Capet frappé à Paris ,	88
	Denier de Hugues-Capet frappé à Beauvais ,	<i>id.</i>
	Deniers de Foulques-Nerra ,	89
	Denier de Guillaume (<i>Briviges ?</i>) ,	90
§ X.	Le Midi se sert de préférence du monogramme de Eudes ,	91
§ XI.	Le mot <i>Rex</i> introduit dans le champ des mon- naies ,	<i>id.</i>
	Introduction du mot <i>Pax</i> .	92
	Opinion de M. Ramé sur les types ,	93
§ XII.	Influence du peuple sur le choix des types ,	94
	Causes de l'immobilisation des types royaux ,	<i>id.</i>
	Note sur les monnaies du Poitou ,	95
	Urgence d'une nouvelle classification des mon- naies carlovingiennes ,	96
§ XIII.	Découverte d'Evreux ,	97
	Deniers de Bourges frappés au x ^e siècle ,	98
	Deniers de Chinon portant le nom de Tours ,	<i>id.</i>
	Monnaies de Tours ,	99
	Vicomtes de Tours , seigneurs de Chinon ,	<i>id.</i>
	Fonctions des vicomtes ,	100
	Classification des monnaies à la tête de Chinon et de Saint-Martin ,	101

	Epoque à laquelle l'atelier de Chinon cessa de fonctionner,	<i>id.</i>
§ XIV.	Monnaies de Thibault-le-Tricheur, Le prétendu type chartrain vient de Tours et de Chinon ,	102 <i>id.</i>
§ XV.	Monnaies de Chartres du x ^e siècle , Filiation du type de la tête chinonnaise , Type de Vierzon , Causes de la barbarie des types du x ^e siècle , Thibault-le-Tricheur héros des légendes populaires ,	103 104 106 <i>id.</i> 107
§ XVI.	La Chasse-Gallery bas-poitevine , Prototypes des monnaies de Saintes et d'Angoulême ,	<i>id.</i> 112
§ XVII.	Denier de Sanche de Bordeaux , Denier à la légende <i>Lodoicus-Burdegala</i> ,	114 115
§ XVIII.	Les types des sols d'or de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire copiés pendant les ix ^e et x ^e siècles ,	<i>id.</i>
§ XIX.	Monnaies de la découverte d'Avignon ,	116
§ XX.	Procédés employés pour la gravure des coins , Système monétaire de la féodalité ,	118 119
§ XXI.	<i>Période d'héroïsme.</i> — Résumé historique ,	<i>id.</i>
§ XXII.	Influence des terreurs de l'an 1000 sur les légendes des monnaies ,	121
§ XXIII.	Dépravation du clergé ,	<i>id.</i>
§ XXIV.	Art catholique ,	122
§ XXV.	Donjons féodaux ,	124
§ XXVI.	Communes , Droit de <i>fouage</i> ,	125 126
§ XXVII.	Origine des types des xi ^e et xii ^e siècles , Prétendus types gaulois de certaines monnaies françaises ,	<i>id.</i> 127
§ XXVIII.	Les monnaies des premiers Capétiens étaient féodales , Pièces de Château-Landon, de Senlis, d'Etampes, de Châlons, de Mâcon, &c., Type <i>parisis</i> ,	129 130 131

§ XXIX. Types carlovingiens imités dans presque toute l'Europe,	<i>id.</i>
CONCLUSIONS,	132

CHAPITRE IV.

DÉCADENCE DE LA FÉODALITÉ.

§ I. Considérations générales,	137
§ II. Résumé historique. — Philippe-Auguste. — Charles VIII,	138
§ III. Découverte de Nantes, Dissertation sur les monnaies de Guingamp et celles de Philippe-Auguste frappées en Bretagne,	144
§ IV. Révolution monétaire opérée par Philippe-Auguste, Style des pièces du commencement du XIII ^e s.,	151
§ V. Monnaies de saint Louis et de Philippe III,	<i>id.</i>
§ VI. Monnaies de Philippe-le-Bel, Monnaies de Louis X,	156
§ VII. Monnaies de Philippe de Valois,	<i>id.</i>
§ VIII. Monnaies des grands vassaux,	158
§ IX. Monnaies de Charles V et de Charles VI, Pièces anglo-françaises de Henri VI, Médailles de Jeanne d'Arc,	160
§ X. Monnaies de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII,	<i>id.</i>
§ XI. Piéforts et pièces de plaisir, Mémorial de Le Coq, La chasse de saint-Louis,	162
§ XII. Noms de <i>tailleurs</i> de coins des monnaies françaises, Etat de l'art au XV ^e siècle, Une Annonciation,	164
§ XIII. Classification des monnaies émises depuis Louis VIII jusqu'à Charles VI, Les coins des monnaies gravés dans chaque atelier,	165
	166
	<i>id.</i>
	167
	168

CHAPITRE V.

DERNIERS COMBATS DE LA ROYAUTE CONTRE L'ARISTOCRATIE
FÉODALE. — MONARCHIE ABSOLUE.

§ I.	Etat politique de la France à la fin du xv ^e siècle et au commencement du xvi ^e ,	169
§ II.	Etat intellectuel,	<i>id.</i>
§ III.	Monnaies de Louis XII,	170
	Médailles de Pisanello,	171
	Ecu d'or à la légende <i>Perdam Babilonis nomen</i> ,	172
	Testons,	<i>id.</i>
	Médaille de Pierre de Sacierge, évêque de Luçon,	<i>id.</i>
	Monnaies de François I ^{er} et de Henri II,	173
	Etat de l'art au xvi ^e siècle,	<i>id.</i>
§ IV.	Le protestantisme et son influence politique,	174
	Médailles de la Saint-Barthélemy,	177
	Monnaies de Charles IX,	<i>id.</i>
§ V.	Les politiques,	178
§ VI.	Les ligueurs,	<i>id.</i>
§ VII.	Monnaies de Henri III,	180
§ VIII.	Monnaies et médailles de la Ligue,	181
§ IX.	Alliance des huguenots et des politiques,	183
	Ecu d'or du siège de Rouen de 1562,	184
	Quart d'écu des politiques,	185
	Ecu d'or frappé à Bordeaux, en 1643,	186
§ X.	Henri IV et la <i>satyre Menippée</i> ,	187
§ XI.	Gouvernement de Richelieu,	190
§ XII.	Monnaies de Henri IV et de Louis XIII,	191
§ XIII.	Dernières monnaies baronales,	192
§ XIV.	Louis XIV et la bourgeoisie,	193
	Lettre sur l'enterrement de Molière,	<i>id.</i>
	Monnaies de Louis XIV,	194
§ XV.	Louis XV et Louis XVI,	195
§ XVI.	Mission de la France en 1789,	196

CHAPITRE VI.

RÉVOLUTION.

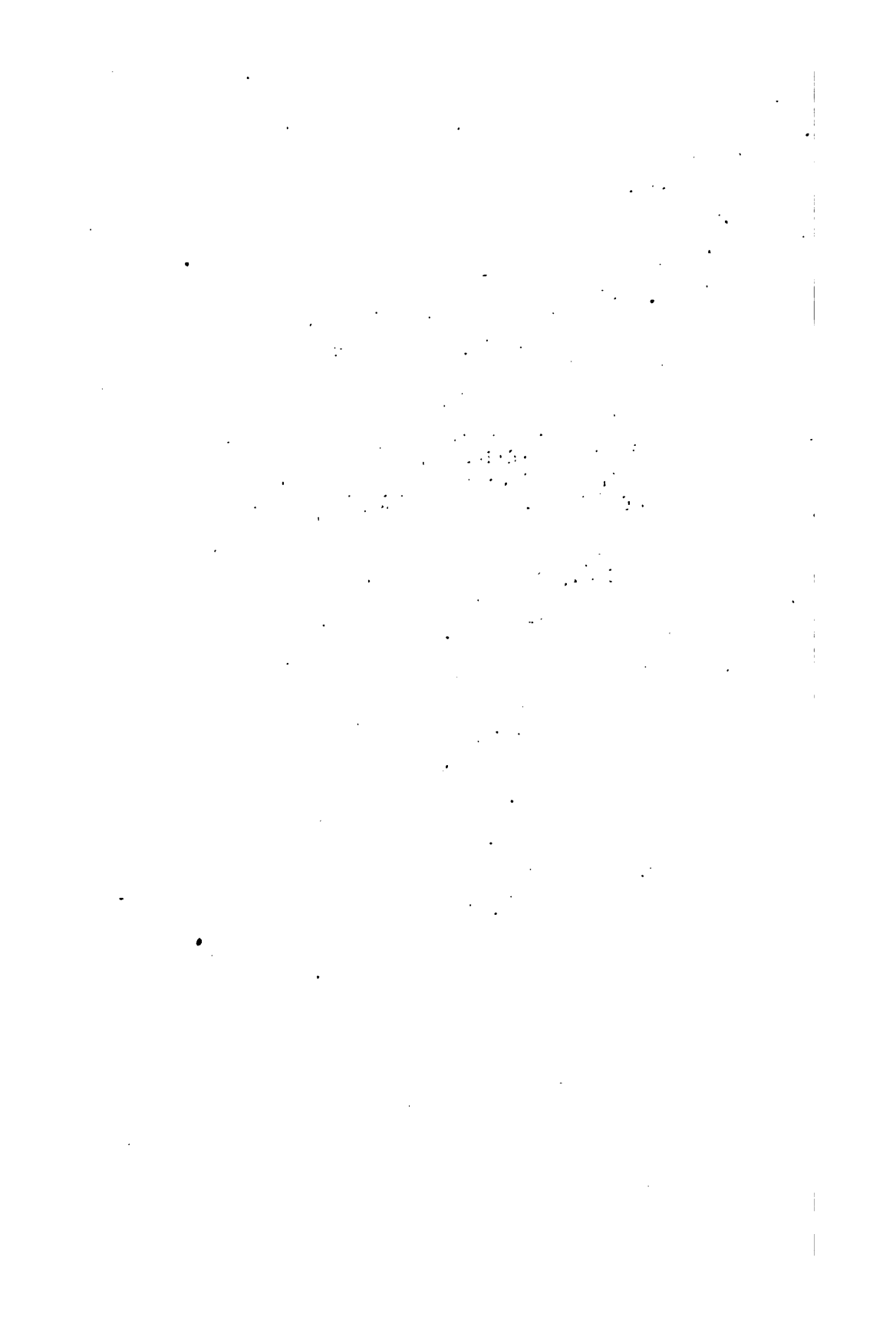
§ I.	La Révolution établit l'unité administrative ,	197
§ II.	Les arts sous la République ,	<i>id.</i>
	Catastrophe du 9 thermidor ,	198
§ III.	Opinion de Saint-Just sur le système de Law ,	<i>id.</i>
	Assignats ,	199
§ IV.	Cause première et but social de la guerre de la Vendée ,	200
	Système financier des Vendéens ,	204
§ V.	Monnaies métalliques de la Révolution ,	210
§ VI.	Les arts sous l'Empire ,	211
§ VII.	Restauration ,	<i>id.</i>
	Gouvernement de Juillet ,	212
	Types de la Révolution de Février ,	<i>id.</i>

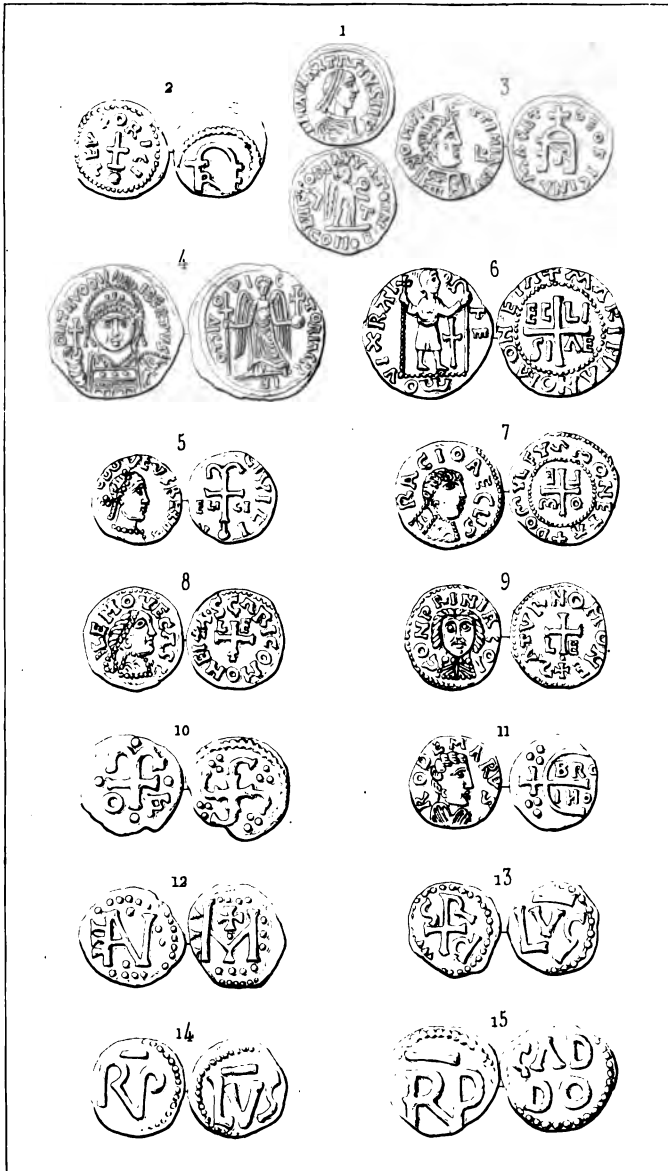
APPENDICE.

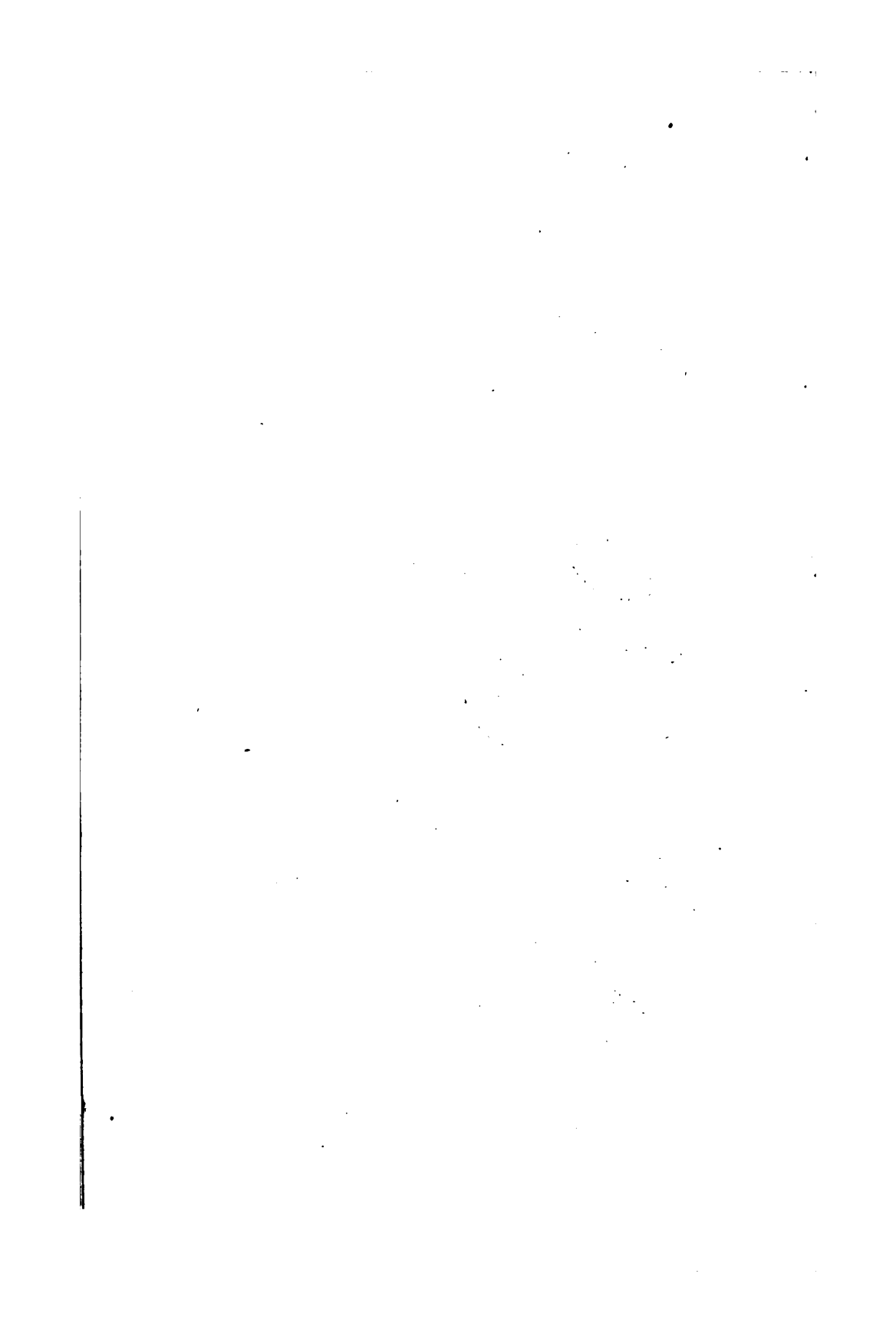
APPENDICE ,	217
Tiers de sol de Melle ,	218
Denier d'argent d'Orléans du monétaire Martin ,	<i>id.</i>
Essai de classification des monnaies mérovingiennes frappées à Orléans ,	<i>id.</i>
Pièce mérovingienne en plomb de Vienne-le-Château ?	221
Tiers de sol faux de Veuves ,	<i>id.</i>
Pièce mérovingienne en plomb ,	222
Tiers de sol de <i>Lepogium</i> ,	<i>id.</i>
<i>Id.</i> d'Aizenay ,	<i>id.</i>
Denier d'argent du milieu du VIII ^e siècle ,	223
<i>Id.</i> de Saint-Martin ,	<i>id.</i>
Classification des monnaies de Saint-Martin ,	224
Denier d'argent à légende barbare du milieu du VIII ^e s. ,	226
Note sur le denier de Milon de Narbonne ,	227
Denier poitevin au nom de Pepin II ,	228
<i>Id.</i> de Chinon ,	229

Nouvelles observations sur les deniers au type chinon- nais ,	230
Pièces communes ,	231
Obole poitevine au nom de Charlemagne émise au XI ^e s. ,	233
Nouvelles observations sur les pièces poitevines ,	<i>id.</i>
Obole frappée au nom de Pepin I ^{er} , à la fin du XI ^e s. , dans un atelier indéterminé de l'ancien royaume d'A- quitaine ,	235
Rectification du texte de la p. 95 ,	236
Pièces communes de Bretagne ,	<i>id.</i>
Méreau de Saint-Pierre de Poitiers ,	<i>id.</i>
<i>Id.</i> de la cathédrale de Luçon ,	<i>id.</i>
Ecu d'or du prince de Condé , frappé à Saint-Denis en 1567 ,	<i>id.</i>
Pièce des protestants des Cévennes ,	238
Réponse à quelques critiques ,	239

FIN DE LA TABLE.







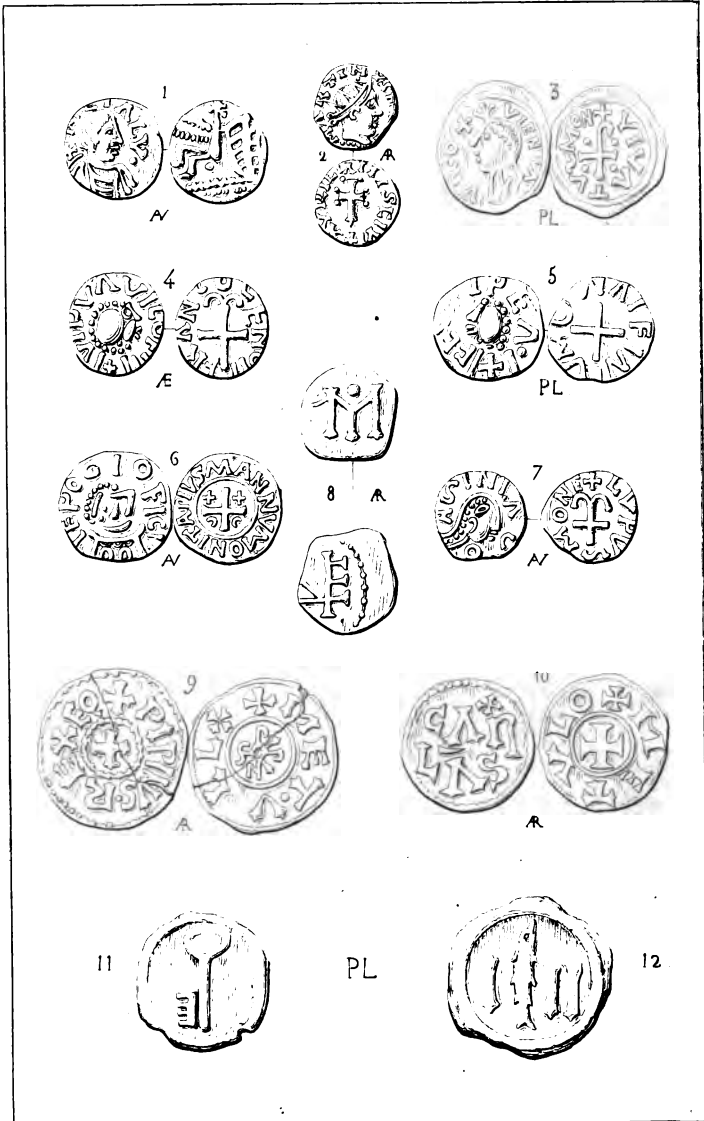


1

1

1







Reise
40 Francs



Vertical line on the left side of the page.

